



# Revue Ivoirienne des Sciences Historiques



N° 4, DÉCEMBRE 2018

Revue d'Histoire, d'Art et d'Archéologie de l'Université  
Jean Lorougnon Guédé de Daloa- Côte d'Ivoire

**ISSN 2520-9310**

Site: [www.histoire-univdaloa.net](http://www.histoire-univdaloa.net)

Courriel : [revuerish.univdaloa@gmail.com](mailto:revuerish.univdaloa@gmail.com)

Adresse Bp150 Daloa (Côte d'Ivoire)

Photo de couverture : le *Gloko*, pagne traditionnel bété fait d'écorce d'arbre battu, à l'aide d'une massue.

**REVUE IVOIRIENNE DES SCIENCES HISTORIQUES**

**(RISH)**

Revue d'Histoire, d'Art et d'Archéologie de l'Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

**Revue électronique**

**ISSN 2520-9310**

## **Administration de la revue**

### **Directeur de publication**

ALLOU Kouamé René, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire africaine, Université Félix Houphouët-Boigny.

### **Directeur de rédaction**

YAO-BI GNAGORAN Ernest, Maître de conférences d'histoire religieuse, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan- Cocody ;

### **Directeur de rédaction adjoint**

KOUADIO Guessan,

### **Secrétariat de rédaction**

Dr. Jean- Baptiste SEKA

Dr. Angela OSSORO

Dr. Adoffi Ange BARNABE

### **Trésorier**

Dr. ETTIEN Comoé Fulbert

## **Comité scientifique**

Pr. KONÉ Issiaka, Professeur des Universités, Professeur titulaire, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa ;

Pr. MOEGLIN Jean Marie, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire médiévale, École Pratique des Hautes Études, Université Paris Sorbonne ;

Pr PAVIOT Jacques, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire médiévale, Université de Paris -Est Créteil ;

Pr. EKANZA Simon Pierre, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire ;

Pr. OUATTARA Tiona Ferdinand, Directeur de recherches d'histoire africaine, Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africains d'Abidjan ;

Pr. GOMGNINBOU Moustapha, Directeur de recherches, Université de Ouagadougou (Burkina –Faso)

Pr. LATTE Euge Jean Michel, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire économique, Université Alassane Ouattara, Bouaké;

Pr. ALLOU Kouamé René, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire africaine, Université Félix Houphouët-Boigny ;

Pr. KOUAME Aka, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire moderne, Université Félix Houphouët-Boigny.

Pr.KOFFIE-BIPKO Céline Yolande, Professeur des Universités, Professeur titulaire de Géographie, Université Félix Houphouët-Boigny

Pr. SETTIE Louis Édouard, Professeur des Universités, Professeur titulaire d'histoire économique, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan- Cocody ;

Pr. YAO-BI GNAGORAN Ernest, Maître de conférences d'histoire religieuse, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan- Cocody.

Pr. PARE Moussa, Maître de conférences d'histoire médiévale, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan- Cocody ;

Pr. KOUADIO Guessan, Maître de conférences d'histoire contemporaine, Université Félix Houphouët-Boigny

## **Comité de lecture scientifique**

Pr. Allou Kouamé René

Pr. KOFFIE-BIPKO Céline Yolande

Pr. GOMGNINBOU Moustapha

Pr. KOUAMÉ Aka

Pr LATTE Euge Jean Michel,

Pr. MOEGLIN Jean Marie,

Pr. PAVIOT Jacques,

Pr. YAO BI Gngorran

## Recommandations aux auteurs

L'article à soumettre à la revue doit être inédit et n'avoir pas été publié nulle part ailleurs (ni en ligne, ni sur papier). Tout texte proposé doit donc être inédit et impérativement transmis ou envoyé au secrétariat et/ou au rédacteur en chef de la revue. Il sera soumis au comité de lecture pour avis. Le texte ne doit pas comporter des emprunts de quelque nature que ce soit qui seraient susceptibles d'engager la responsabilité du département.

Les thématiques sont variées et essentiellement constituées d'articles. Peuvent être publiés les articles :

- Qui ont fait préalablement objet d'une pré-expertise par le comité de rédaction. Cela suppose que l'article répond à l'appel à contribution ;
- Dont la rigueur scientifique est suffisante (maîtrise et pertinence du thème, de la problématique, la méthodologie, la qualité de la langue et le respect des normes de rédaction) ;
- Dont l'exactitude des informations, l'originalité du contenu et la vérification de l'absence du plagiat ont été évaluées ;
- Qui reçoivent au moins trois (3) avis favorables. Toutefois, en cas de divergences d'avis, le comité de lecture sollicite d'autres avis.
- Les articles sont transmis à des instructeurs sous le sceau de l'anonymat. Lorsqu'un article est refusé, la direction de la revue en informe l'auteur et lui transmet le manuscrit dans les deux mois qui suivent ainsi que les rapports d'évaluation. Pour un article accepté sous réserve de certaines corrections, l'auteur doit tenir compte des remarques des instructeurs et doit impérativement le modifier dans le délai prescrit. La seconde mouture est vérifiée par un membre du comité de lecture. Une fois validée, la version finale de l'article est transmise à son auteur pour approbation.

Afin de traiter de la meilleure façon les articles envoyés à notre revue, quelques règles sont à suivre par les auteurs dans la présentation et les formats des fichiers. Ces préconisations (recommandations) permettent de gagner du temps sur la mise en forme et la correction des textes.

## Règles de base de présentation

Les textes à soumettre doivent être fournis sous Word, au format doc ou rtf, en pièce jointe à un courriel. La dimension maximale du fichier : entre 30 000 et 60 000 signes (espaces résumés, corps du texte et bibliographie compris). L'auteur doit proposer un résumé de l'article en français et en anglais (respectivement 600 signes maximum) et cinq « mots-clés ». Il doit mentionner son nom et prénom, son titre académique ou professionnel.

## Typographie

Pour le corps du texte, la série de caractère à adopter est la police « Arial Narrow », style « Normal », taille 12.

L'italique est réservée aux mots, locutions et citations empruntés aux langues anciennes ou autre que le français (ex. : *ad valorem*, *a priori*, *de facto*, *brain storming*, *Kru boy*, *Sikefwe*) et aux titres d'ouvrages (ex. : Jean Noel Loucou publie *La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960*).

Les citations courtes sont intégrées au texte et placées entre guillemets (choisir les guillemets « à la française »). Les citations longues (plus de trois lignes) sont à indiquer dans le corps du texte par un retrait avec tabulation 1,25 et le texte mis en taille 11, entre guillemets. Toute suppression ou coupure dans une citation doit être signalée par des crochets. Toute citation doit faire l'objet d'une note en précisant la source. Les majuscules sont accentuées.

## Références et citations

Les références et citations sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes : (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur, année de publication, pages citées) ; Exemples :

-Faisant une mise au point sur des questions de méthodes S.P. Ekanza (2015, p. 7), note que « l'histoire est une pratique professionnelle »

-Malgré sa brièveté, la colonisation est caractérisée par des changements importants, souvent brutaux qui affectèrent les populations africaines, leurs structures et leurs institutions politiques, économiques, sociales et culturelles. Ces changements ont des conséquences qui pèsent encore aussi bien sur les anciens pays colonisateurs que sur les ex- pays colonisés. C'est pourquoi l'histoire de la colonisation oscille entre deux tendances : l'apologie du système colonial et sa condamnation (J.N Loucou, 2012, p.5).

Les envois dans le texte se présentent en notes en bas de page en numérotation continue.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

## Les illustrations

Les illustrations (cartes, photos, schémas, tableaux, graphiques) doivent être présentées en numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source est indiquée (centrée) au-dessous de l'élément (taille 10). Il est important que ces éléments d'illustration soient d'abord annoncés, ensuite insérés, et enfin commentés dans le corps du texte.

## Références bibliographiques

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, les pages (p.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nde</sup> éd.).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple:

AMEGBO Joseph ; LIGIER Françoise, 1976, *Ossei TUTU, fondateur de la Confédération ashanti, XVIIe siècle*, Abidjan ; Dakar, NEA, Paris, ABC, 112 p.

CANGAH Guy ; EKANZA Simon- pierre, 1978, *La côte d'Ivoire par les textes. De l'aube de la colonisation à nos jours*, Abidjan ; Dakar, NEA, 237 p.

MIKA Oureto, 1982, « Quelques réflexions sur l'usage de la monnaie en Afrique noire à la place du troc traditionnel », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série K (sciences économiques), tome V, pp. 59-68.

1871, Paris, La Haye, Mouton et Co, 286p.

SURET-CANALE Jean, 1977, *Afrique Noire Occidentale et Centrale, L'ère coloniale (1900-1945)*, Paris, Éditions Sociales, 636 p.

ZINSOU-DERLIN Lionel, 1976, « La banque de l'Afrique occidentale dans la crise », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 63, n° 232-233, « L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938) pp.506-518.

Pour les ressources électroniques et les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL) et la date de consultation.

Soumissions d'articles : [contact](#)

Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, Côte d'Ivoire

[revuerish.univdaloa@gmail.com](mailto:revuerish.univdaloa@gmail.com)

(+225) 57 19 57 80

## SOMMAIRE

<b>TRAORE Kinakpefan Michel ; OUATTARA Sahoti; KONAN Amani Fulgence</b> Analyse des vulnérabilités du système d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique d'un pôle industriel et portuaire de la Côte d'Ivoire : SanPedro.....	8
<b>ADOU Aka Giscard; GOHOUROU Florent ; SEIDOU Coulibaly ; ALOKO N'guessan Jérôme</b> Analyse de la dynamique spatiale des ressources forestières et de ses causes dans la sous- préfecture de Zoukougbeu (Centre-ouest de la Côte d'Ivoire).....	25
<b>Egue Alphonse Charles Trotsky MEL ; Bèh YEO</b> Problématique de l'approvisionnement en eau potable dans la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire).....	40
<b>BEUGRE Médé Raissa Marina ; AKA Kouadio Akou ; MAFOU Kouassi Combo ; ALOKO- N'GUESSAN Jérôme</b> Accès de la population féminine à la terre et contribution au développement du département d'Abengourou.....	52
<b>Kouamé TANO</b> Les taxis-motos et les tricycles, vecteurs d'innovation dans le transport dans les localités rurales de la Sous-préfecture de Grégbéu (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire).....	61
<b>SIMI Dérout Fidèle</b> Multipartisme et prégnance des stéréotypes ethnopolitiques en Côte d'Ivoire : Cas des imaginaires Baoulé, Bété et Dioula (Mai 1990 -Septembre 1994).....	75
<b>Tiegbé TOURE</b> Société senoufo et genre : La perception de la femme chez les Tagbana et Tiembara du XIX <sup>e</sup> siècle à nos jours.....	88
<b>Zoumana Bakayoko</b> La prépondérance du commerce anglais en Côte d'Ivoire de 1843 à 1914.....	100
<b>Diabaté Alassane</b> La gestion de la ville de Daloa de 1960 à 1970.....	110
<b>ADJET A. Abel ; François KOUAKOU Yao ; Albert Yao KOUAKOU</b> Systèmes étiologiques et recours thérapeutiques diversifiés face au Diabète chez les populations de Tagoura à Daloa (Centre Ouest ivoirien).....	124
<b>DATRO Okobé Noël ; BLEY Hyacinthe Digbeugby</b> Les Dozo, une confrérie de chasseurs traditionnels en Côte d'Ivoire : Instruments de construction de la paix sociale pour Félix Houphouët-Boigny (1966-1993).....	134
<b>Marcelin Kouakou KANGAH</b> Les moniteurs agricoles en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale : 1910-1952.....	144

---

# **Analyse des vulnérabilités du système d’approvisionnement et de distribution d’énergie électrique d’un pôle industriel et portuaire de la Côte d’Ivoire : San-Pedro**

**TRAORE Kinakpefan Michel,**  
Université Jean-Lorougnon GUEDE de Daloa,  
traoremichel50@yahoo.fr

**OUATTARA Sahoti,**  
Université Jean-Lorougnon GUEDE de Daloa,  
ouattara\_sahoti@hotmail.fr

**KONAN Amani Fulgence,**  
Université Jean-Lorougnon GUEDE de Daloa  
fulgence73@yahoo.fr

---

## **Résumé**

La dynamique industrielle et portuaire de la ville de San-Pédro est entravée par la déficience de son système électrique qui se traduit par les fréquentes perturbations. Ces perturbations impactent négativement à terme le fonctionnement et le développement de ce territoire qui constitue le second pôle économique de la Côte d’Ivoire. Cet article vise à évaluer la vulnérabilité du système d’électricité de la ville afin d’identifier les points du système à améliorer dans une perspective de gestion préventive et de réduction des risques sociaux et économiques subséquents. En intégrant les SIG et la somme pondérée, cette évaluation s’est faite selon six entrées synthétiques de la vulnérabilité. Ces six entrées ont été cumulées par progression géométrique pour aboutir à une vulnérabilité cumulée. À l’analyse, le système électrique de la ville de San-Pedro, à travers ses enjeux majeurs, est d’un niveau de vulnérabilité important. Cet état de fait est consécutif à la vétusté des installations techniques, au manque d’alternatives de fonctionnement et de préparation aux situations de crise.

**Mots-clefs :** San-Pedro – Côte d’Ivoire – Système électrique – Vulnérabilité – Gestion des crises.

## **Abstract**

The industrial and port dynamics of the city of San-Pédro is hampered by the deficiency of its electrical system which results in frequent disturbances. These disturbances have a long-term negative impact on the functioning and development of this territory, which is Côte d’Ivoire's second economic center. This article aims to assess the vulnerability of the electricity system of the city in order to identify the points of the system to be improved in a perspective of preventive management and reduction of subsequent social and economic risks. By integrating the GIS and the weighted sum, this evaluation was done according to six synthetic entries of the vulnerability. These six entries were accumulated by geometric progression to arrive at a cumulative vulnerability. In analysis, the electrical system of the city of San Pedro, through its major issues, is of a high level of vulnerability. This state of affairs is a consequence of the dilapidated technical facilities, the lack of operational alternatives and crisis preparedness.

**Keywords:** San-Pedro – Côte d’Ivoire – Electrical System – Vulnerability– Crisis Management.

## Introduction

La ville de San-Pédro, située au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire (figure 1), est née de la volonté manifeste des autorités ivoiriennes de contrebalancer la macrocéphalie d'Abidjan (A. T. Koby, 2008, p. 287). Le but était de créer un pôle industriel et portuaire capable de contribuer au rééquilibrage de l'armature urbaine et du réseau des villes côtières et réduire les effets de la distorsion de la trame du développement du territoire national (O. Dembélé, 2008, p. 72). La concrétisation de cette volonté politique a été la construction d'une ville dotée de zones portuaire et industrielle sous l'égide d'un organisme public : l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO). Modeste campement au début des années 1970, ce pôle de développement abrite le premier port exportateur de cacao au monde, une importante activité industrielle et compte une population de 209 590 habitants selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014. En effet, le tissu économique de San-Pedro est animé par 185 entreprises formelles qui vont de l'entreprise individuelle aux grandes firmes internationales. Ces entreprises génèrent près de 32 315 emplois directs et indirects (K. M Traoré, 2016, p. 182).

Cette dynamique portuaire et industrielle est cependant entravée par les ruptures fréquentes de l'approvisionnement en énergie indispensable au fonctionnement des entreprises. En sus, ces avaries liées à la déficience du système électrique impactent également d'autres enjeux comme les centres de santé, les usines de potabilisation de l'eau et autres dépendant de l'énergie pour leur fonctionnement. Ces dysfonctionnements sont inhérents à la vulnérabilité d'abord matérielle, ensuite structurelle et enfin fonctionnelle (J-F Gleyze et M. Reghezza, 2007, p. 21) des réseaux électriques. Cette déficience du système électrique, par effet domino, contrarie *in fine* le fonctionnement et le développement de l'ensemble de ce pôle urbain. Ainsi, « en matière de risques, il se révèle alors pertinent d'étudier les forces et les faiblesses de ces réseaux techniques qui alimentent, solidarisent et irriguent les territoires » (S. Lhomme, 2015, p. 2).

L'objectif de cet article est d'analyser la vulnérabilité du système électrique de la ville de San-Pedro. Il s'agit d'identifier les atouts c'est-à-dire les points forts du réseau électrique mais surtout les éléments du système à améliorer dans une perspective de gestion préventive et de réduction des risques sociaux et économiques liés à la rupture dans l'approvisionnement de ce pôle de développement en énergie.

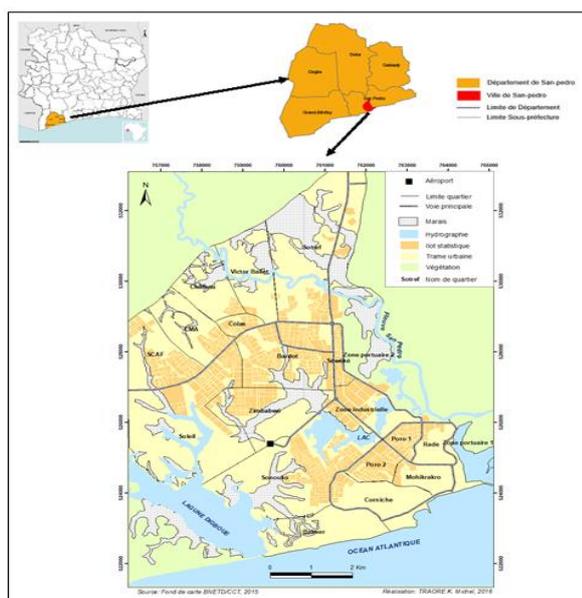


Figure 1 : Localisation de l'espace d'étude

## 1-Matériel et méthodes

Cette étude vise à analyser le fonctionnement du système électrique afin d'apprécier le niveau de vulnérabilité de ses enjeux majeurs. La collecte des données s'est faite à partir de la recherche documentaire et des entretiens semi structurés auprès des services de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE)<sup>1</sup>. Cette approche a permis de se rendre compte du niveau de couverture électrique et de discriminer les enjeux majeurs du réseau. Les enjeux majeurs sont les éléments essentiels du système dont le non fonctionnement entraînerait la perturbation voire une interruption dans la fourniture de l'énergie (K. M. Traoré, 2016, p. 21). Ces éléments indispensables au fonctionnement du réseau électrique ont été identifiés à partir de critères qualitatifs, quantitatifs et spatiaux (R. D'Ercole et P. Metzger, 2009, p. 7). Il s'agit : (I) du poste 225 KV situé à l'entrée de la ville par la côtière ; (II) du poste de sectionnement au quartier Seweké ; (III) du poste de réflexion en zone industrielle ; (IV) ; des quatre départs (cité, SOCIM, Seweké 1 et 2) et (V) des lignes d'arrivée et de départ du poste 225 KV.

L'analyse du niveau de fonctionnement du système électrique de la ville et de sa vulnérabilité ont été faites à travers les données fournies par l'antenne locale la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). À partir d'une intégration des SIG et de l'analyse multicritère notamment la somme pondérée, l'évaluation de la vulnérabilité des enjeux majeurs s'est faite à l'aune de six formes de vulnérabilité (R. D'Ercole et P. Metzger, 2009, p. 9).

-La vulnérabilité intrinsèque ou immanente : correspond aux faiblesses ou fragilités matérielles et structurelles inhérentes à l'élément étudié ;

-La dépendance : reflète les relations de dépendance de l'élément vis-à-vis d'autres systèmes, relations qui sont nécessaires à son fonctionnement ;

-L'exposition aux aléas et la susceptibilité d'endommagement : considère les différents types d'aléas d'origines naturelle et anthropique auxquels les enjeux sont exposés ou sont susceptibles d'être exposés et qui pourraient interrompre leur fonctionnement ;

-La capacité de contrôle : est entendue comme la possibilité de contrôle de l'élément, c'est-à-dire s'il est facile ou non d'intervenir au niveau de l'élément, directement ou à distance, en cas de problème ;

-Les alternatives : reflètent les possibilités de remplacement, de substitution d'un élément remplissant une fonction donnée, en cas de défaillance et

-La préparation aux crises : correspond aux mesures préventives, aux diverses formes de préparation, à l'existence de plans prévus par les gestionnaires pour faire face aux crises.

La démarche utilisée pour l'évaluation des niveaux de vulnérabilité des enjeux majeurs du système électrique s'articule autour de deux axes essentiels : la vulnérabilité synthétique et la vulnérabilité synthétique cumulée.

### 1.1. La vulnérabilité synthétique des enjeux majeurs

Pour ces six formes de vulnérabilité synthétique, une valeur d'une étendue de 1 à 3 a été attribuée en fonction du niveau d'influence de la forme de vulnérabilité. La pondération des critères s'est faite avec l'aide des gestionnaires du réseau électrique de la ville de San-Pedro. Nous pensons qu'ils sont les mieux outillés car ayant en charge la gestion au quotidien des éléments de fonctionnement et de développement de la ville. La pondération s'est faite sous un tableur et la représentation cartographique sous ARCGIS 10. Pour une question de sémiologie ces cartes ont été exportées dans Adobe Illustrator CS 11 afin d'être figolées.

---

<sup>1</sup> Cette entreprise est une filiale du groupe Bouygues, à qui l'Etat de Côte d'Ivoire a concédé la distribution et la commercialisation l'électricité

## 1.2. La vulnérabilité synthétique cumulée

Il s'agit ici de cumuler les six formes de vulnérabilité pour voir apparaître les enjeux les plus vulnérables. Pour ce faire, les six valeurs de vulnérabilité synthétique ont été pondérées et additionnées afin d'aboutir à un degré synthétique de vulnérabilité cumulée. La méthode part du principe selon lequel plus une vulnérabilité synthétique est élevée plus elle est susceptible d'entraver le fonctionnement de l'enjeu. Un poids supérieur a donc été attribué aux vulnérabilités synthétiques les plus fortes par progression géométrique (tableau 1) afin d'accentuer les contrastes entre les enjeux et en ressortir les plus vulnérables. Ces degrés synthétiques pondérés ont été additionnés. Pour déterminer les classes, ces sommes ont été rangées par ordre décroissant. Cinq degrés synthétiques de vulnérabilité cumulée ont été individualisés allant de 1 (vulnérabilité synthétique cumulée faible) à cinq (vulnérabilité synthétique cumulée très élevée).

Tableau 1 : Pondération des degrés synthétiques de vulnérabilité

Degré synthétiques initiaux	Degrés synthétiques pondérés
1	1
2	4
3	9
4	16
5	25
6	36
7	49
8	64
9	81

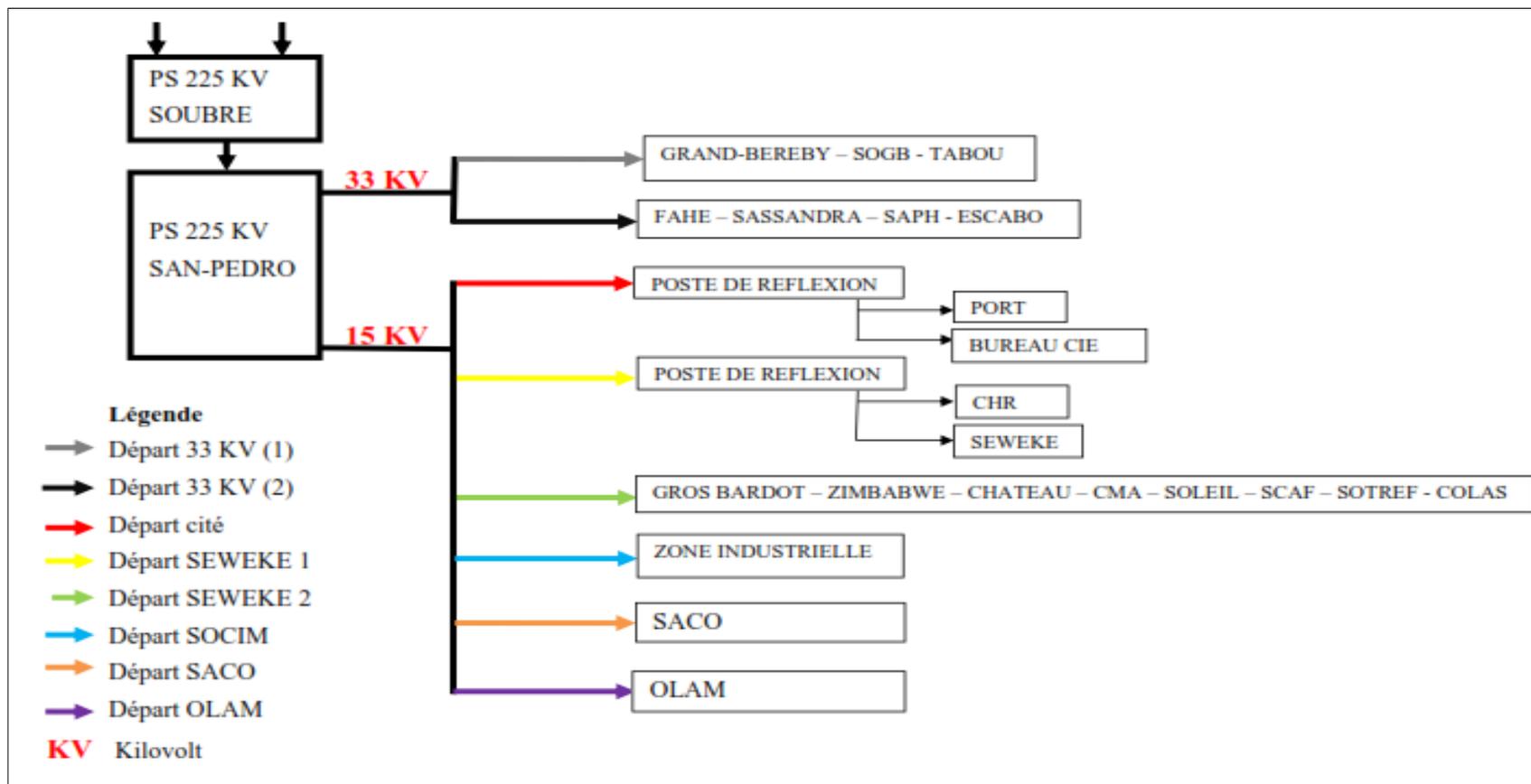
Source : Adapté de Demoraes, 2004

Pour identifier les bornes des classes d'égale amplitude, l'étendue de chaque classe a été déterminée. La valeur obtenue a été divisée par 5 (le nombre maximal de classe de la vulnérabilité cumulée). Afin d'interpréter les résultats, les sommes pondérées résultantes sont rangées par ordre croissant afin d'interpréter les résultats. Les enjeux majeurs du système ayant les poids les plus élevés sont les plus vulnérables donc les plus susceptibles de compromettre le fonctionnement du système urbain.

## 2. Résultats

### 2.1. Le système d’approvisionnement et de distribution d’énergie électrique de San-Pedro

La ville de San- Pedro est interconnectée au réseau national par son poste 225 (KV figure 2)



Source : CIE San-Pedro, 2014

Figure 2 : Schéma du système d’alimentation électrique de la ville de San-Pedro

Le départ 33 KV est exclusivement dédié aux zones rurales. La première sortie de ce départ couvre les localités de Grand Bereby, SOGB et Tabou. La deuxième sortie concerne les zones de Fayé, Sassandra, SAPH, ESCABO et autres. C'est donc la sortie 15 KV qui alimente la ville de San-Pedro à travers 6 départs. Pour l'essentiel, la ville de San-Pedro est desservie par le biais de quatre départs d'un linéaire d'une longueur de 108,13 km (le tableau 2).

Tableau 2: Linéaire du réseau électrique en 2014

Départs	Linéaire en km		Total
	Aérien	Souterrain	
Seweké 1	12,4	10,75	23,15
Seweké 2	38,24	0,875	39,115
Cité	16,34	11,6	27,94
SOCIM	16,125	1,8	17,173
<b>Total</b>	<b>83,105</b>	<b>25,025</b>	<b>108,13</b>

Source : CIE San-Pedro, 2014

En sus de ce linéaire, le réseau électrique compte des postes de haute tension qui permettent le passage de la tension du courant de moyenne à basse. La tension de 220 V idéale pour la consommation domestique n'est obtenue que grâce à des transformateurs. La figure 3 présente la répartition spatiale de l'ensemble de ces éléments du réseau électrique.

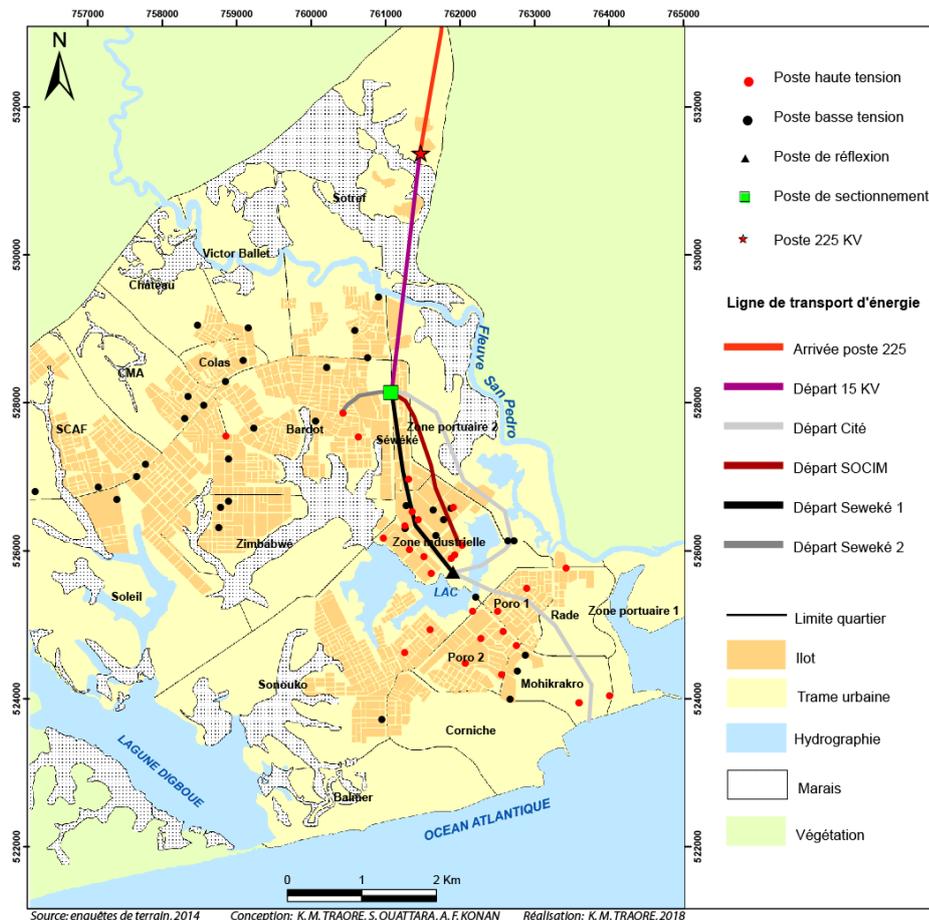


Figure 3 : Esquisse spatiale du système d'alimentation électrique

Cette distribution spatiale montre une concentration de ces postes au niveau de la zone industrielle. Mieux, le principal enseignement est l'estompement de la densité des postes à mesure que l'on s'éloigne vers les périphéries. Ce constat est éloquent quant au niveau de desserte électrique de ces quartiers. Au demeurant, la ville compte à ce jour 20 285 abonnés actifs dont 17 226 (84,92%) abonnés résidences et 3 059 (06,08%) abonnés professionnels.

## 2.2. Niveau de desserte en électricité : des ratios en deçà des moyennes nationales

Bien évidemment la zone industrielle est la mieux cotée eu égard à la présence des industries importantes consommatrices d'énergie électrique. Balmer et la zone portuaire qui demeurent jusqu'alors très peu densément occupés par l'homme et ses activités sont bien évidemment très faiblement desservis. Le niveau de service demeure encore insuffisant eu égard aux ratios établis au prorata d'une population de 209 590 habitants. Ces ratios (tableau 3) renseignent mieux sur le gap à combler en matière de disponibilité et de consommation de l'énergie électrique dans la ville de San-Pedro.

Tableau 3 : Tableau des ratios

	San-Pedro	Moyenne nationale
<b>Nombre d'abonnés pour 1000 habitants</b>	74	90
<b>Consommation par habitant et par jour (kWh/hab./j)</b>	0,48	1,02
<b>Linéaire du réseau par habitants (m/hab.)</b>	0,00096	3

Source : CIE San-Pedro, 2014

L'explication de cette déficience se trouve dans la faiblesse de l'extension du linéaire qui n'a pas suivi l'étalement de la ville hors de son espace originel, vers les périphéries nord non viabilisées.

## 3.3.Évaluation des vulnérabilités du réseau électrique

À l'instar de l'adduction en eau potable, le réseau d'électricité est indispensable au fonctionnement et au développement d'un système urbain. L'électricité intervient dans le fonctionnement de la quasi-totalité des enjeux du territoire urbain. Il est indispensable à tous les domaines de l'éducation, des entreprises en passant par la santé, la recreation et la conservation des denrées alimentaires. Eu égard à cette prééminence, sa vulnérabilité sera plus susceptible de se transmettre aux autres enjeux et in fine à l'ensemble du territoire. L'objectif est alors de mettre en évidence les atouts mais aussi et surtout les points du système à améliorer dans une perspective de planification préventive. Cette analyse du système a été faite à l'aune de celle des enjeux majeurs du réseau électrique. Pour chacune des six formes de vulnérabilités synthétiques, une hiérarchisation des niveaux de vulnérabilité a été faite à partir des matrices et une carte pour chacune des formes a été réalisée (figures 4A et 4B).

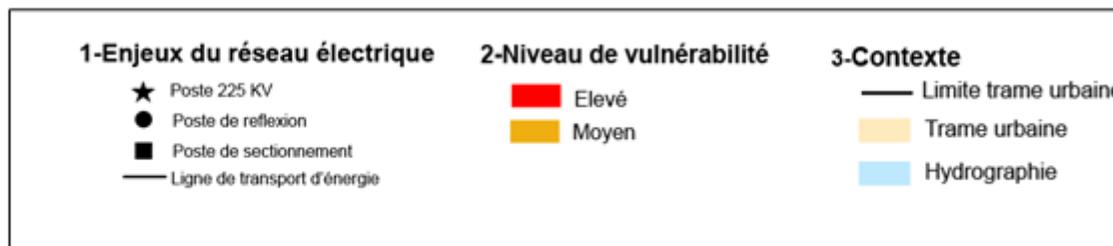
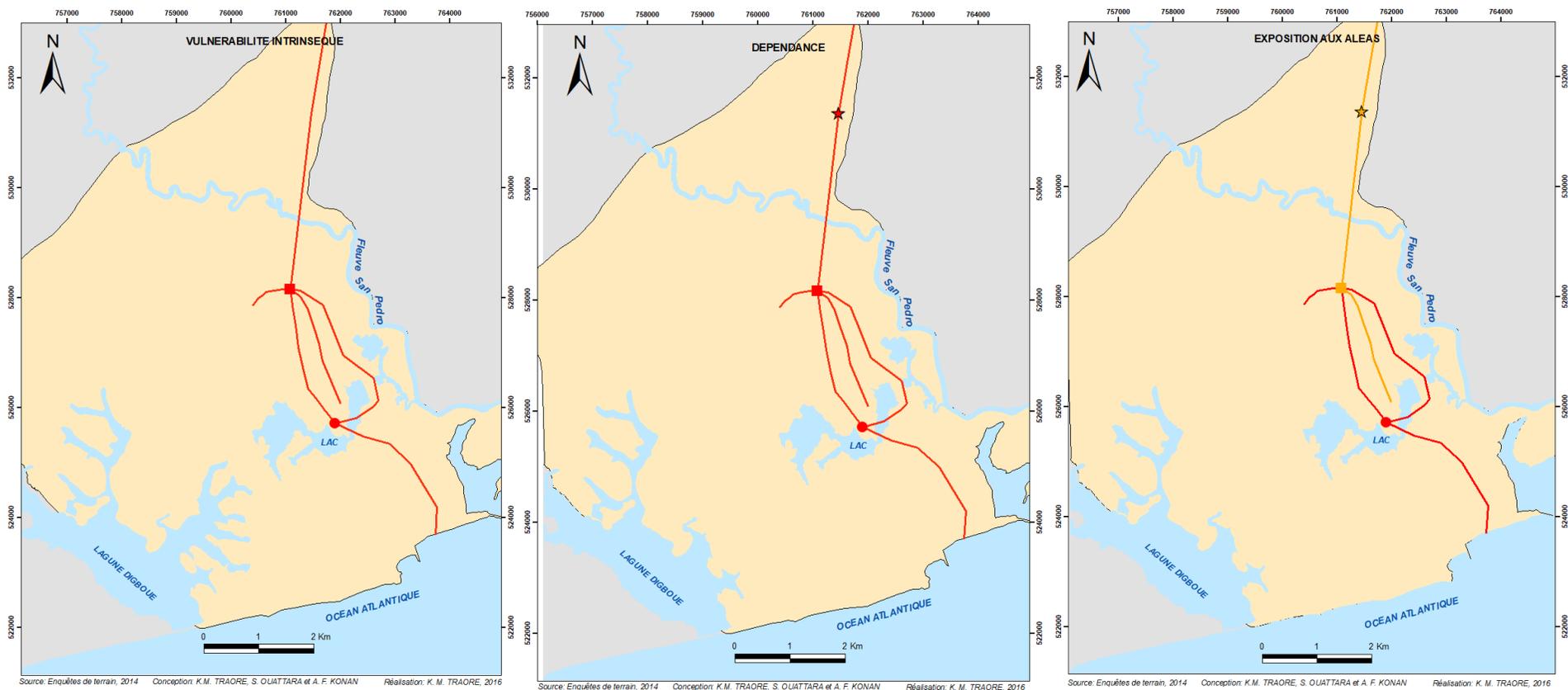


Figure 4A : Vulnérabilité Synthétique des enjeux majeurs du réseau électrique de la ville de San-Pedro

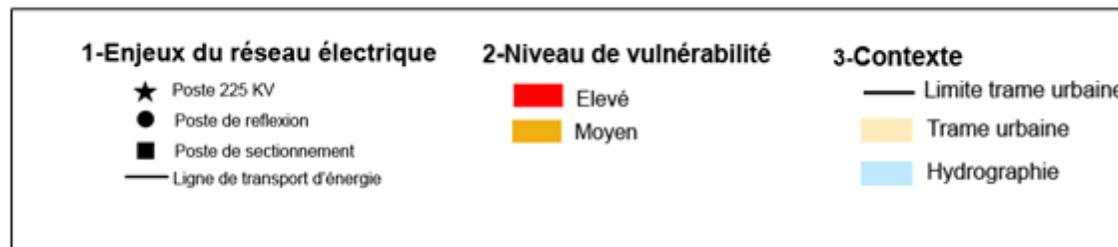
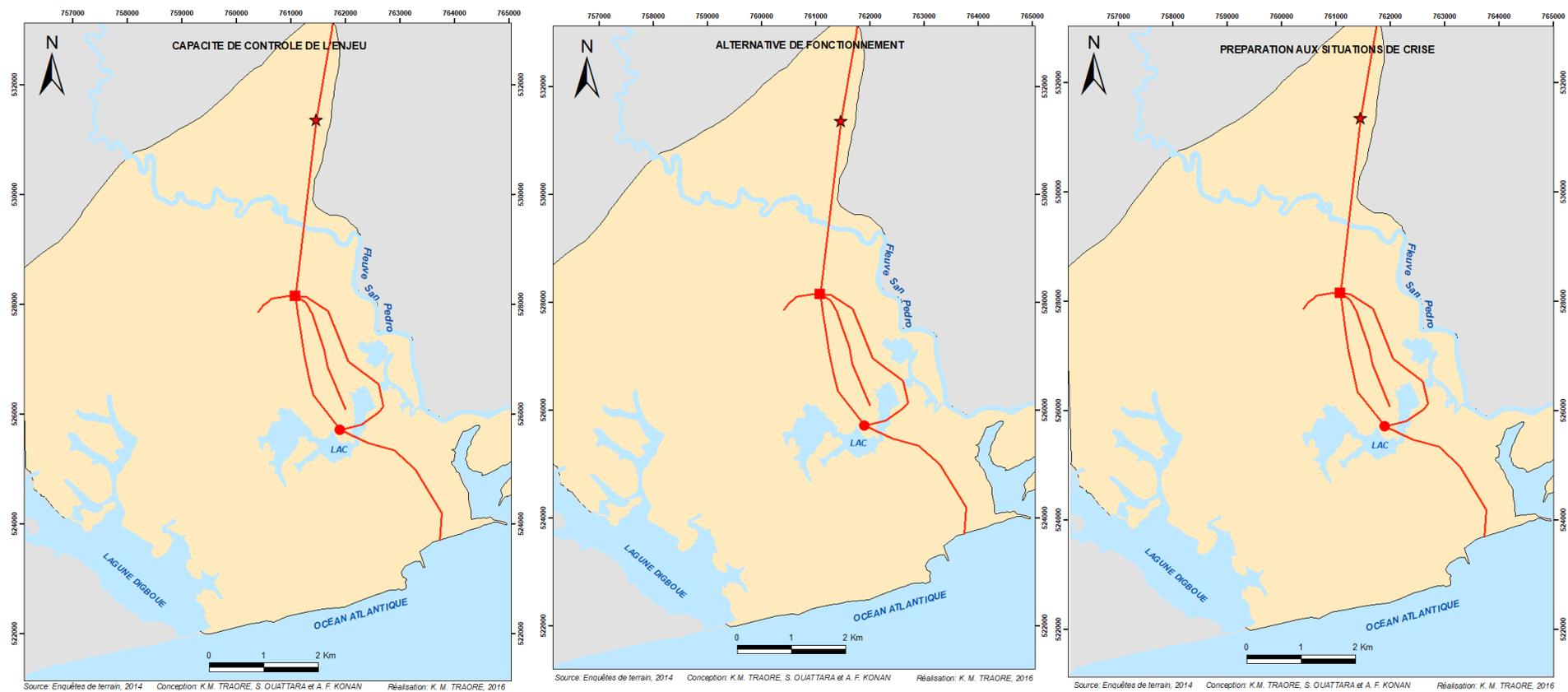


Figure 4B : Vulnérabilité des enjeux majeurs du réseau électrique de la ville de San-Pedro

Ces six figures appelées cartes-critères montrent que pour les enjeux indispensables au fonctionnement du système électrique de la ville de San Pedro, le niveau de vulnérabilité oscille de « moyen » à « élevé ». Le poste 225 kv qui constitue le maillon fondamental du système électrique connaît pour ses six formes de vulnérabilité synthétiques des degrés « élevé ». Cette importante vulnérabilité est inhérente d'abord à la vétusté des éléments techniques qui datent de 1973 et à leur surexploitation du fait d'un manque d'alternative. En effet, l'exploitation des ouvrages techniques au-delà de leur capacité accroît inexorablement leur vulnérabilité. Cet état de fait est à l'origine de délestages consécutifs à des ruptures de conducteurs par « fatigue du métal » comme celle entre le 26 au 29 Août 2014 qui a plongé la ville dans un black-out total avec tous les effets domino que cela peut entraîner sur le fonctionnement du système urbain. La forte vulnérabilité du poste 225 kv est également liée à sa dépendance exclusive au poste de Soubré en antenne sans possibilité de rebouclage. Ainsi, une panne sur cette ligne entraîne ipso facto le dysfonctionnement de tout le système électrique.

Cette vulnérabilité est enfin consécutive à l'absence d'un plan de préparation aux situations de crise qui permette de gérer avec promptitude et efficacité d'éventuelles perturbations. Le niveau de réactivité est primordial pour juguler les effets en chaîne liés à la rupture dans la fourniture de l'électricité.

Après enquêtes, il apparaît que le système électrique de la ville de San-Pédro connaît une vulnérabilité pour l'essentiel élevée quelle qu'en soit la forme. Cette situation est consécutive à la vétusté du réseau, son exposition aux aléas, sa forte dépendance du poste de Soubré, au déficit de contrôle, d'alternatives de fonctionnement et de plan de gestion des crises. Cette situation impacte indubitablement la vulnérabilité cumulée du réseau électrique.

Pour aboutir à la vulnérabilité cumulée, les six formes de vulnérabilité synthétique de chacun des enjeux majeurs ont été pondérées par progression mathématique (tableau 4). A partir de la somme des degrés pondérés, une discrétisation a été effectuée. Trois classes de vulnérabilité cumulée allant de « moyen » à « très élevé » ont été obtenues et cartographiées.

Tableau 4 : Détermination de la vulnérabilité synthétique cumulée des enjeux majeurs du réseau électrique

Enjeu	Récapitulatif des degrés synthétiques des 6 formes de vulnérabilités						Pondération des degrés par progression géométrique						Somme des degrés pondérés	Degré synthétique (vulnérabilité cumulée)
	Intrinsèque	Dépendance	Exposition	Capacité de contrôle	Alternative	Préparation aux crises	Intrinsèque	Dépendance	Exposition	Capacité de contrôle	Alternative	Préparation aux crises		
Départ cité	3	3	6	9	3	3	9	9	36	81	9	9	153	5
Départ Seweké 1	3	3	6	9	3	3	9	9	36	81	9	9	153	5
Départ Seweké 2	3	3	6	9	3	3	9	9	36	81	9	9	153	5
Poste de sectionnement	3	3	4	9	3	3	9	9	16	81	9	9	133	4
Poste de réflexion	3	3	4	9	3	3	9	9	16	81	9	9	133	4
Départ SOCIM	3	3	4	9	3	3	9	9	16	81	9	9	133	4
Arrivée 225 KV	3	3	4	9	3	3	9	9	16	81	9	9	133	4
Départ 225 KV	3	3	4	9	3	3	9	9	16	81	9	9	133	4
Poste 225 KV	3	3	4	5	3	3	9	9	16	25	9	9	77	3

Source : Enquêtes de terrain, 2014

Vulnérabilité cumulée

153

133

77

Niveau de vulnérabilité

Très élevé

Elevé

Moyen

L'analyse des résultats cartographiques (figure 5) montre que la vulnérabilité du système électrique de la ville de San-Pedro à travers ses éléments essentiels varie du moyen au très élevé (figures 5). L'absence des classes faibles et assez faibles finit de convaincre de la précarité du réseau électrique dans son ensemble. Cette vulnérabilité matérielle et structurelle va inéluctablement se transmettre à d'autres enjeux majeurs et *in fine* compromettre le fonctionnement et le développement de cet important pôle de développement de la Côte d'Ivoire.

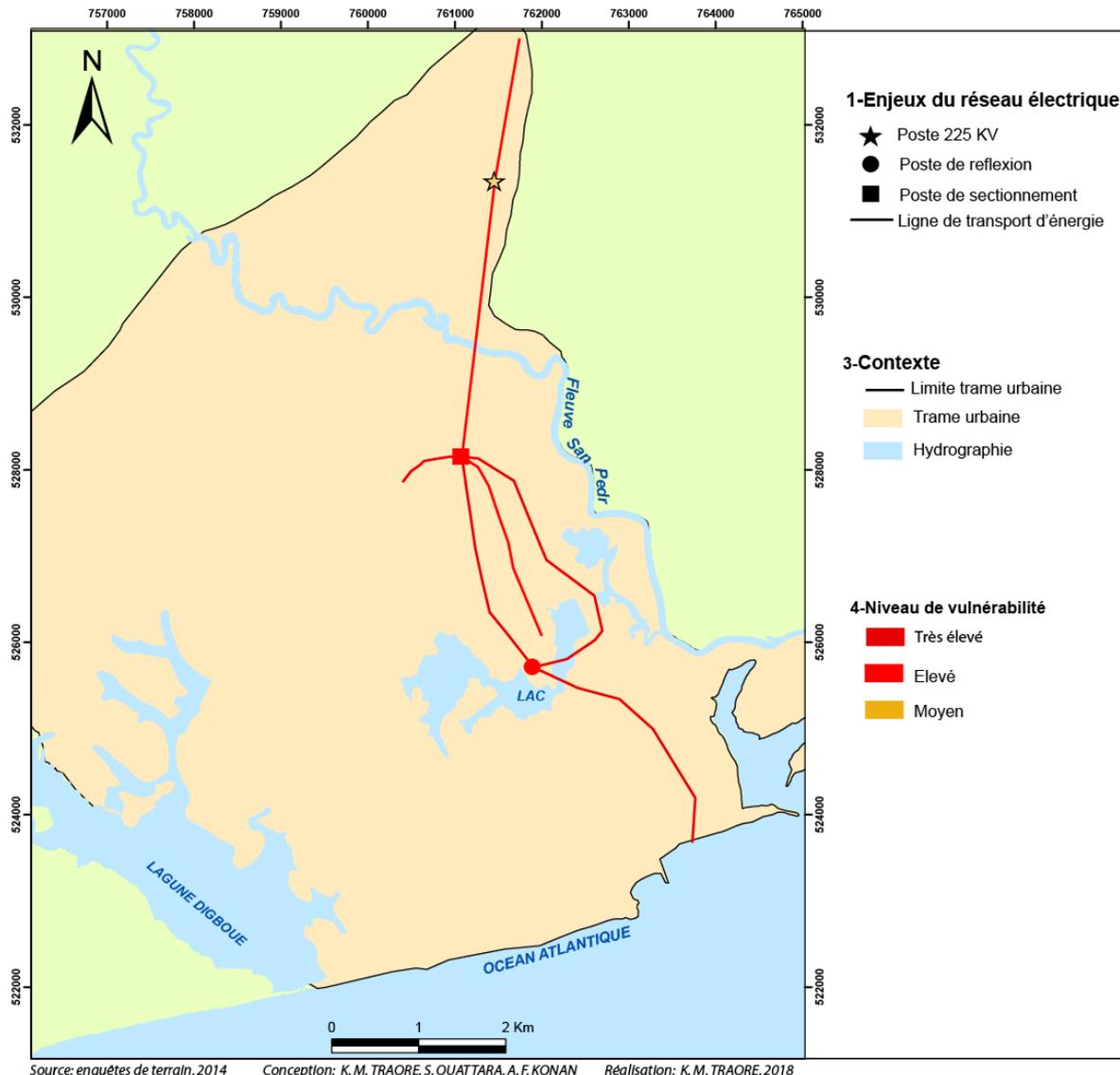


Figure 5 : Vulnérabilité synthétique cumulée du réseau électrique de la ville de San-Pedro

### 3-Discussion

L'objectif de cet article était d'identifier les atouts mais surtout les points du système de fourniture d'énergie à améliorer dans une perspective de gestion préventive et de réduction des risques sociaux et économiques subséquents à la rupture de ce service. Il s'agissait spécifiquement d'analyser le niveau de fonctionnement de ce réseau technique et d'évaluer le degré de vulnérabilité de ses enjeux majeurs. Les résultats cartographiques montrent que le niveau de vulnérabilité du système électrique à travers ses éléments les plus importants oscille de moyen à très élevé. Cette importante vulnérabilité est à l'origine de fréquentes perturbations qui mettent en mal le fonctionnement des enjeux qui en dépendent et par les effets en chaîne de l'ensemble du territoire urbain.

À San-Pedro, la fréquence de ces perturbations a fini par persuader des entreprises comme SACO et SAPH à opter pour des départs dédiés. Ces entreprises disposent de leurs propres ensembles techniques et ne pâtissent plus des dysfonctionnements du réseau exacerbés par sa vulnérabilité. C'est un exemple qui renseigne sur le niveau de vulnérabilité du système électrique du second pôle économique de la Côte d'Ivoire.

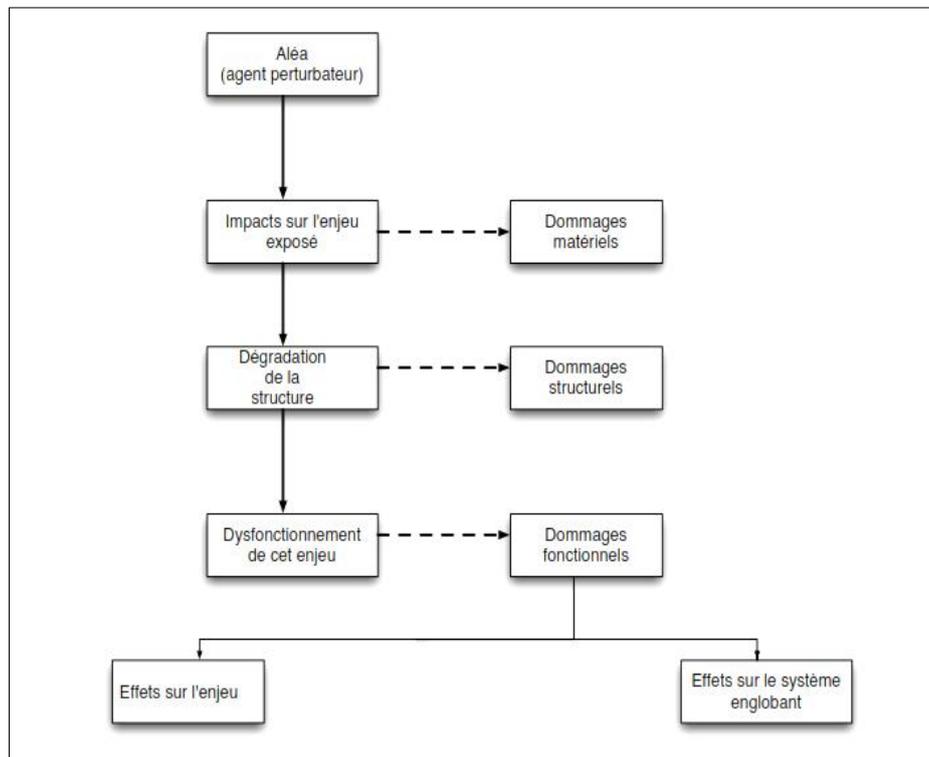
Quand on sait l'importance qu'occupe la disponibilité de l'énergie dans les critères de choix des investisseurs, la réduction de la vulnérabilité du réseau électrique devient une priorité dans les politiques de gestion préventive et de développement intégré et durable de San-Pedro. Aussi, l'électricité à l'instar de l'eau potable est l'un des éléments du système urbain que l'on tente de rétablir au plus vite en cas de perturbation ou de situation de crise (S. Revet in S. Hardy, 2009, p. 2). La capacité de ces réseaux techniques à assurer une continuité du service ou un rétablissement rapide s'avèrent déterminantes, tant pour la gestion de crise que pour le retour à la normale rapide des activités sur les territoires touchés et au-delà. Cette capacité est mise en mal du fait de la complexité, de l'interdépendance et des effets domino inhérents à ces réseaux. En effet, comme l'ont montré J.-F. Gleyze et M. Reghezza (2007, p. 21), dans le cas du réseau de transport dans l'agglomération francilienne (France), la fragilité d'un réseau urbain est d'abord inhérente au matériel technique qui le compose : c'est la vulnérabilité matérielle. La vulnérabilité matérielle n'est pas seulement liée à la manifestation d'un aléa. Elle peut être due à d'autres facteurs comme la vétusté des installations techniques, le sabotage, les attentats ou encore les relations de dépendance. Cette vulnérabilité matérielle se transmet à l'ensemble de la structure de réseau urbain et entrave ainsi son fonctionnement : c'est la vulnérabilité structurelle. Le dysfonctionnement de ce réseau va alors se transmettre, par effet domino, à d'autres enjeux qui dépendent de lui pour leurs fonctionnements. Ces effets en chaîne vont contribuer à muer une perturbation localisée en un problème global.

Ces effets dominos sont surtout catalysés par le déficit politico-institutionnel caractérisé par l'absence ou la mauvaise gouvernance locale et/ou nationale dont la conséquence est le déficit d'investissements publics (A. Magnan, 2009, p. 22). Pour l'auteur, ce déficit se traduit par une absence de compétences et de gestion anticipative des perturbations qui limitent l'impact des interventions et ne permettent pas de répondre de manière cohérente et structurée à une perturbation et aux effets dominos qui lui sont associés.

Ainsi, la vulnérabilité des réseaux techniques comme l'électricité est bien plus qu'une exposition systématique à un aléa physique et/ou anthropique. La non-exposition d'un enjeu n'est pas synonyme de non-vulnérabilité (J.-F. Gleyze, 2005, p. 26). L'on peut être affecté par les conséquences d'une inondation sans avoir forcément les pieds dans l'eau (Y. Veyret et M. Reghezza, 2006, p. 13) car « dans une société qui est de plus en plus sophistiquée et complexe, la panne d'un système interagit sur les autres : c'est l'interaction entre systèmes vulnérables » (J.-L. Durville et al, 2013, p. 47). Les auteurs illustrent cette interdépendance des réseaux techniques en écrivant que :

L'effet d'une catastrophe naturelle se traduit immédiatement par une panne d'ordre technologique bloquante pour la société, alors même que les systèmes défaillants n'auraient pas été directement affectés par la catastrophe. La chaîne des défaillances est donc constituée d'une catastrophe initiale, provoquant directement l'arrêt d'un premier réseau, lequel par ricochet va affecter des réseaux qui n'avaient pas été de prime abord affectés par la catastrophe. Ces réseaux « secondaires » à l'arrêt aggravent à leur tour la situation (J.-L. Durville et al, 2013, p. 48).

En effet, un enjeu peut ne pas être directement exposé à l'aléa mais peut, pour son fonctionnement, dépendre d'un autre qui lui est directement exposé. Pour ce faire ; l'auteur propose un modèle (figure 6) selon lequel le facteur de la vulnérabilité n'est plus désigné par le terme d'aléa mais d'agent perturbateur.



Source : J-F. Gleyze, 2005

Figure 6 : Dommages matériels, structurels et fonctionnels

Ce terme semble plus adapté car plus englobant. Il renferme bien entendu les facteurs d'origine physique et humaine mais aussi et surtout d'autres facteurs intrinsèques ou immanents à l'enjeu. Ces facteurs sont entre autres les défaillances techniques, la vétusté, les sabotages, les attentats, la dépendance, le manque d'alternative et de préparation aux situations de crise. Il se dessine alors une nouvelle façon d'appréhender la chaîne de risque. L'enjeu est perçu comme un système composé d'éléments matériels. Le risque global pour un enjeu donné se décompose en trois niveaux. À chaque niveau, un aléa entraîne un risque, qui devient à son tour, un aléa au niveau supérieur (tableau 5).

Tableau 5 : Niveaux de risque

	<b>Perturbation</b>	<b>Risque</b>
<b>Niveau 1</b>	Agent perturbateur	Endommagement matériel
<b>Niveau 2</b>	Endommagement matériel	Endommagement structurel
<b>Niveau 3</b>	Endommagement structurel	Endommagement fonctionnel

Source : M. Reghezza, 2006.

Le niveau 1 correspond à l'avènement de l'agent perturbateur. À la suite de cette perturbation les éléments matériels de l'enjeu peuvent être endommagés. Par exemple, le poste électrique source ou ligne aérienne peuvent dysfonctionner suite à un aléa, un problème technique ou un attentat. Au niveau 2, cette perturbation peut être à l'origine de la désorganisation structurelle de l'enjeu. Il peut être désorganisé soit parce que ces composantes internes sont matériellement endommagées, soit parce que des éléments externes mais dont l'enjeu dépend dysfonctionnent (M. Reghezza, 2006, p. 230). Par exemple, dans le cas de l'usine de potabilisation ou d'une entreprise, il n'y a pas de dommage mais l'endommagement fonctionnel du poste électrique source empêche l'activité de ces enjeux. Le niveau 3 correspond à la dégradation de la fonction assurée par l'enjeu. L'enjeu dysfonctionne et n'assure plus son rôle dans le système englobant. Ce qui entraîne ipso facto le dysfonctionnement du territoire urbain. Cette interdépendance des réseaux techniques

urbains a également été montrée par S. Hardy (2009, p. 17) dans le cadre de ces travaux sur la vulnérabilité de l'approvisionnement en eau dans l'agglomération pacénienne et par J-F Gleyze (2005, p. 315) en ce qui concerne les réseaux de transport français et européens. F. Demoraes (2009, p. 13.) est arrivé à la même conclusion sur la mobilité à Quito (Equateur). L'auteur a montré qu'une perturbation sur un axe routier « support physique et logistique des mobilités quotidiennes » réduit dans un premier temps l'accessibilité de l'espace urbain qu'il dessert. Cette « impossibilité d'accéder à certains secteurs et à des installations urbaines stratégiques laisse entrevoir toute une série de dysfonctionnements » à la fois sectoriels que territoriales (F. Demoraes, 2009, p. 14). Ainsi, par la chaîne des risques, on passe d'une vulnérabilité d'accessibilité des lieux à une vulnérabilité de l'ensemble du territoire métropolitain de Quito.

Cette chaîne de risque que peut encourir la ville de San-Pedro suite à l'endommagement fonctionnel de son système électrique. En effet, le dysfonctionnement de ce réseau technique peut engendrer une pénurie en fourniture d'eau potable, le lieu de captage et l'usine de potabilisation en étant foncièrement dépendants. Cette rupture dans l'approvisionnement en eau ne sera pas sans conséquences sur les établissements sanitaires. Ces derniers ne pourront plus assurer leur mission dans les conditions aseptiques minimums sans eau. En sus, les populations dans l'optique d'un prolongement de cette rupture s'exposeraient à la consommation d'eau dont la potabilité ne sera pas toujours avérée. De même, les entreprises qui ont besoin péremptoirement d'énergie pour fonctionner seraient contraintes à l'arrêt avec son corollaire de conséquences : retard dans les livraisons, risque de chômage, perte de chiffres d'affaire. Ces effets en chaîne sont induits par le caractère holistique et complexe de la vulnérabilité. Aussi, des crises peuvent être provoquées par des petits incidents ou par concours de circonstances (J. Robert, 2012, p. 71). En réalité, chaque réseau technique, comme le rappelle Erwann Michel-Kerjan :

Œuvre comme un moyen physique de propagation du sinistre qui atteint alors un nombre plus grand de victimes, plus rapidement, et de manière ubiquitaire. Ces spécificités sont dues principalement à la dépendance au réseau et à l'interdépendance entre les réseaux » (E. Michel-Kerjan, 2000, p. 13).

Par conséquent, l'analyse de la vulnérabilité des réseaux techniques et des risques associés peut difficilement s'affranchir d'une approche systémique. Cette démarche implique que soit intégré à l'évaluation de la vulnérabilité non pas uniquement un aléa mais l'ensemble des risques susceptibles de survenir. Dans ce contexte, la perception du risque va au-delà du simple fait de la conjonction d'un aléa et d'une vulnérabilité. Il est défini comme la possibilité de perdre ce à quoi on accorde de l'importance, c'est-à-dire les enjeux (R. D'Ercole et P. Metzger, 2005, p. 25).

La démarche adoptée dans cette étude, à l'instar de celle de F Demoraes (2004, p. 137) ou encore de S. Hardy (2009, p. 7) et de J-F Gleyze (2005, p. 327) se veut multi-aléas ou multirisques. Elle se base sur les endommagements élémentaires ou ponctuels qu'engendreraient les éventuelles perturbations naturelles ou anthropiques de tous les éléments du réseau (J-F Gleyze, 2005, p. 327). Ces endommagements, par divers « scénarios ponctuels », sont susceptibles d'entraver le fonctionnement d'un réseau technique et d'induire *in fine* la vulnérabilité de l'ensemble du territoire. Ces scénarios ponctuels avancés « restent très pratiques, c'est-à-dire très ancrés dans la réalité du réseau, dans son histoire (catastrophes passées et dans son devenir (aménagement prospectifs) (J-F Gleyze, 2005, p. 328)

Ainsi, l'analyse de cette vulnérabilité territoriale à partir de la défaillance d'une infrastructure importante du système urbain n'a pas pour entrée un aléa comme dans certains travaux. Citons notamment M. Reghezza (2006, p. 89.), F. Petit (2009, p. 175), D. Serre (2011, p. 34), S. L'homme et al (2010, p. 4), L'homme (2012, p. 42) et M. Toubin (2014, p. 218) qui ont analysée cette vulnérabilité sous l'angle respectivement de la crue centennale de la Seine à Paris, de la cybernétique, des inondations à Dublin et à Paris. Ces travaux visent à « identifier les zones qui seront amenées à ne plus être desservies par les réseaux lorsque ceux-ci doivent faire face à un aléa donné » (S. L'homme, 2015, p. 3).

Au demeurant, l'approche adoptée dans cette étude s'apparente à la géographie de la gestion des risques et des crises qui s'attelle à examiner le fonctionnement des systèmes en conditions normales, afin d'identifier les processus sociaux susceptibles de générer ou d'aggraver une situation de crise (J. Robert, 2012, p. 78). Pour l'auteur, « elle se doit de dépasser l'aléa et le local pour s'intéresser au territoire, à sa construction et aux

modalités de son gouvernement ». Il s'agit d'œuvrer à l'amélioration de la résilience des territoires à travers celle de leurs réseaux techniques. Ils constituent un « vecteur de propagation des risques en milieu urbain [...] car c'est par eux que se règle ou se dérègle le fonctionnement urbain » (S. Lhomme, 2012, p. 68). En effet, « La résilience des territoires est intrinsèquement liée à la résilience des réseaux d'infrastructure et des réseaux de service. Le redémarrage rapide de leur fonctionnement après une crise est un enjeu majeur pour la reprise de l'activité économique » (Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation, 2016, p. 6). Cette résilience est entendue « comme la capacité d'un système à absorber une perturbation et à récupérer ses fonctions à la suite de cette perturbation » (S. Lhomme et al, 2010, p. 491).

## Conclusion

L'électricité constitue un enjeu essentiel en amont du fonctionnement et du développement des systèmes surtout urbains. De ce qui précède, le réseau de distribution et d'approvisionnement en énergie électrique de la ville de San-Pedro, second pôle de développement de la Côte d'Ivoire, est d'un degré de vulnérabilité pour l'essentiel élevée ou très élevée. Ces faiblesses impactent indéniablement le fonctionnement du système urbain à travers ses enjeux essentiels comme l'eau, les hôpitaux, les industries, les administrations et les ménages. Ainsi, par effet domino, elles prédisposent *in fine* l'ensemble du territoire urbain à des risques de dysfonctionnement et de latence. Les facteurs de cette importante vulnérabilité sont globalement la vétusté des installations techniques, le manque d'alternatives de fonctionnement et de préparation aux situations de crise. Compte tenu de l'importance de l'énergie dans les critères de choix des investisseurs, la réduction de ces vulnérabilités devraient constituer un point d'honneur dans les politiques de développement de l'économie locale.

## Références bibliographiques

Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation, 2016, *Le territoire et ses réseaux techniques face au risque d'inondation*, Rapport, CEPRI, 86 p.

D'ERCOLE Robert et METZGER Pascal, 2004, *Vulnerabilidad del Distrito Metropolitano de Quito*, Colección Quito Metropolitano, MDMQ-IRD, Quito, Ecuador, 496 p.

D'ERCOLE Robert et METZGER Pascal, 2005, « Repenser le concept de risque pour une gestion préventive du territoire. Repensar el concepto de riesgo para una gestion preventiva del territorio. Rethinking the concept of risk for preventive land management », *Pangea*, 43/44, pp.19-36. <insu00956846>.

D'ERCOLE Robert et METZGER Pascal, 2009, « La vulnérabilité territoriale : une nouvelle approche des risques en milieu urbain », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Dossiers, Vulnérabilités urbaines au sud, document 447, mis en ligne le 31 mars 2009, consulté le 04 août 2014. URL : <http://cybergeo.revues.org/22022>; DOI : 10.4000/cybergeo.22022.

DEMBELE Ousmane, 2008, « Panorama des villes du littoral ivoirien », *Géographie du littoral de Côte d'Ivoire : éléments de réflexion pour une politique de gestion intégrée*, La clonerie Saint-Nazaire, p 67-82.

DEMORAES Florent., 2004, *Mobilité, enjeux et risque dans le District Métropolitain de Quito (Équateur)*, Thèse de doctorat, Université de Savoie, 587 p.

DEMORAES Florent., 2009, « De l'intérêt d'une étude sur la vulnérabilité des réseaux routiers et de transport pour la compréhension des vulnérabilités territoriales – Le cas du District Métropolitain de Quito (Équateur) », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Dossiers, document 446, mis en ligne le 31 mars 2009, consulté le 13 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/22101> ; DOI : 10.4000/cybergeo.22101

DURVILLE Jean-Louis, FLURY-HERARD Bernard, RIMOUX Lionel et WINTER Laurent, 2013, *Vulnérabilité des réseaux d'infrastructures aux risques naturels*, Rapport n°008414-01, Version 2.2, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, 92 p.

GLEYZE Jean-François et REGHEZZA Magali, 2007, « La vulnérabilité structurelle comme outil de compréhension des mécanismes d'endommagement », *Géocarrefour* [En ligne], vol. 82/1-2 | 2007, mis en ligne le 01 juin 2010, consulté le 12 octobre 2012. URL : <http://geocarrefour.revues.org/1411>

GLEYZE, Jean-François, 2005, *La vulnérabilité structurelle des réseaux de transport dans un contexte de risques*, Thèse de doctorat, Université Paris-Diderot-Paris VII, Paris, 539 p.

HARDY Sébastien, 2009, « La vulnérabilité de l'approvisionnement en eau dans l'agglomération pacénienne : le cas du sous-système El Alto », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Dossiers, document 457, mis en ligne le 20 mai 2009, consulté le 24 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/22270> ; DOI : 10.4000/cybergeo.22270

Institut Nationale de la Statistique, 2014, *Données du recensement de la population et de l'habitat de San-Pedro*, INS, Abidjan, 35 p.

MICHEL-KERJAN Erwann, 2000, « Risques à grande échelle dans les systèmes en réseau: quelques interrogations », *Série scientifique*, 21 p.

KOBY Assa Théophile, 2008, « L'avenir du littoral ivoirien : une approche par la prospective territoriale », *Géographie du littoral de Côte d'Ivoire : éléments de réflexion pour une politique de gestion intégrée*, La clonerie Saint-Nazaire, p 275-295.

LHOMME Serge, 2012, *Les réseaux techniques comme vecteur de propagation des risques en milieu urbain Une contribution théorique et pratique à l'analyse de la résilience urbaine*, Thèse de doctorat, Université Paris Diderot, 365 p.

LHOMME Serge, 2015, « Analyse spatiale de la structure des réseaux techniques dans un contexte de risques », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Systèmes, Modélisation, Géostatistiques, document 711, mis en ligne le 20 février 2015, consulté le 05 novembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/26763> ; DOI : 10.4000/cybergeo.26763.

LHOMME Serge, SERRE Damien, DIAB Youssef, LAGANIER Richard, 2010, « Les réseaux techniques face aux inondations ou comment définir des indicateurs de performance de ces réseaux pour évaluer la résilience urbaine », *Bulletin de l'Association de géographes français*, Association des Géographes Français, p. 487-502. <hal-00580025>

MAGNAN Alexandre, 2009, « La vulnérabilité des territoires littoraux au changement climatique: mise au point conceptuelle et facteurs d'influence », *Analyse Iddri*, vol 1, 30 p.

PETIT Frédéric, 2009, *Concepts d'analyse de la vulnérabilité des infrastructures essentielles - prise en compte de la cybernétique*, Thèse de doctorat, Université de Montréal, 266 p.

REGHEZZA Magali, 2006, *Réflexions autour de la vulnérabilité métropolitaine parisienne : La métropole parisienne face au risque de crue centennale*, Thèse de doctorat, Université de Nanterre - Paris X, 385p.

RENET Sandrine, 2007, *Anthropologie d'une catastrophe. Les coulées de boue de 1999 au Venezuela*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 366 p.

ROBERT Jérémy, 2012, *Pour une géographie de la gestion de crise : de l'accessibilité aux soins d'urgence à la vulnérabilité du territoire à Lima*, Thèse de doctorat, Université de Grenoble, p 556 Français. <tel00766252v1>.

SERRE Damien, 2011, *La ville résiliente aux inondations Méthodes et outils d'évaluation*, Mémoire HDR, Université Paris-Est, 173 p.

TOUBIN Marie, 2014, *Améliorer la résilience urbaine par un diagnostic collaboratif, l'exemple des services urbains parisiens face à l'inondation*, Thèse de doctorat, Université Paris-Diderot - Paris VII, 407 p.

TRAORE Kinakpefan Michel, 2016, *Analyse des vulnérabilités de la ville côtière de San-Pedro (sud-ouest de la Côte d'Ivoire)*, Thèse de Doctorat, Géographie, Université Felix Houphouët-Boigny de Cocody, Abidjan, 355 p.

VEYRET Yvette et REGHEZZA Magali, 2006, « Vulnérabilité et risques. L'approche récente de la vulnérabilité », *Annales des mines*, No. 43, p. 9-13.

---

# Analyse de la dynamique spatiale des ressources forestières et de ses causes dans la sous-préfecture de Zoukougbeu (Centre-ouest de la Côte d'Ivoire)

ADOU Aka Giscard<sup>1</sup>, GOHOUROU Florent<sup>1</sup>, SEIDOU Coulibaly<sup>1</sup>, ALOKO N'guessan Jérôme<sup>2</sup>

---

## Résumé

La sous-préfecture de Zoukougbeu connaît une importante mutation spatiale causée par la pression anthropique sur les ressources forestières existantes. Cela se traduit par l'extension et l'intensification des activités agricoles au détriment de la végétation forestière. Cette situation s'est accentuée non seulement par le développement des cultures de rentes (Café, cacao, hévéa) mais également par l'introduction dans l'espace d'une nouvelle culture (anacarde) plus adaptées aux conditions climatiques.

Cette étude se propose d'évaluer le niveau de pression anthropique sur les ressources forestières et les mutations agricoles qui s'opèrent à partir de l'utilisation de la télédétection et des Systèmes d'Information Géographique (SIG). L'analyse diachronique de l'occupation du sol à partir des images satellites (Landsat de 2003 et 2018), révèle une forte pression anthropique. Aussi, elle indique une forte transformation spatiale ; un accroissement des superficies des classes cultures, localité/sol nu et une réduction des superficies des classes forestières, mosaïque culture-jachère.

**Mots-clefs:** Outils géomatiques – Dynamique spatiale – Ressources forestières – Pression anthropique – Zoukougbeu.

## Abstract

The sub-prefecture of Zoukougbeu is experiencing a significant spatial shift caused by anthropogenic pressure on the remaining forestry resources. This results in the extension and intensification of agricultural activities to the detriment of forest vegetation. This situation has then been compounded not only by the development of cash crops (coffee, cocoa, rubber), but also when farmers bring in a new crop (cashew nut) which is more adapted to climatic conditions.

The purpose of this study is to assess the level of anthropogenic pressure on forestry resources and agricultural changes that arise from the use of remote sensing and Geographic Information Systems (GIS). The diachronic analysis of the land carried out by the means of images taken by the satellites Landsat of 2003 and 2018, reveals a strong Human pressures. It also shows a strong spatial transformation; an increase in the areas of the crop classes, locality / bare soil and a reduction in the areas of the forest classes, mosaic crop-fallow.

**Keywords:** Geomatic tools – Spatial dynamics – Forestry resources – Human pressures – Zoukougbeu.

---

1. Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa.

2. Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody.

## Introduction

Dès son accession à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire a basé son développement économique sur l'agriculture, particulièrement sur le binôme café-cacao. Cette agriculture occupe une place importante dans l'économie ivoirienne. Pour ce faire, des mesures incitatives ont été prises afin d'encourager les populations. Il s'agit entre autres de la création de sociétés d'Etat, de l'encadrement des planteurs et de la stabilisation des prix par la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles (CSSPPA). En outre, la disponibilité foncière et les nombreuses potentialités agricoles du milieu ont favorisé l'afflux des populations allochtones et allogènes dans plusieurs régions de la Côte d'Ivoire. Ces populations ont contribué au développement du binôme café-cacao au détriment des massifs forestiers.

Compte tenu de la fluctuation des coûts de ces cultures de rente, l'État a prôné dans sa politique agricole, la diversification des cultures. Cette stratégie de diversification et de développement agricole initiée par l'État a eu pour corollaire une progression spectaculaire des productions agricoles (Sawadogo, cité par A Kangah, K.E Konan, D.E. Alla, M.A Ouattara, 2016, p. 62), preuve de la réussite du plan de développement agricole (A Kangah, K.E Konan, D.E Alla, M.A Ouattara, 2016, p. 62).

Dans la région du Haut-Sassandra, la sous-préfecture de Zoukougbeu regorge singulièrement des potentialités agricoles indéniables. Cependant, ces potentialités ne semblent profitées qu'aux cultures d'exportation, en particulier au binôme café-cacao (C Koffié-Bikpo et K.S. Kra, 2013 p. 95). La stabilisation des prix de ces cultures a conduit à un développement et un accroissement des superficies qui leur sont allouées. Cette stratégie a fait de la région du Haut-Sassandra, en particulier de la localité de Zoukougbeu, l'une des zones importantes de production du café et du cacao. Ainsi, Zoukougbeu est devenue la seconde zone de production du cacao avec 30% de la production nationale et la première du café, avec 19,8% de la production du pays (MINAGRI, 2007 ; MINAGRI, 2010).

Aujourd'hui, la région du Haut-Sassandra se présente comme le deuxième front pionnier de production de cultures de café et de cacao (Adou, cité par C Koffié-Bikpo et K.S Kra, 2013 p 95). Cette performance est la conséquence de l'extension des cultures. Seulement 9% des superficies forestières de la région du Haut-Sassandra échappaient à l'agriculture en 1999, contre 58% en 1955 (Y.T Brou, J Oszwald, S Bigot, E Servat, 2005, p 112). Pendant les deux décennies (1990-2010), les événements majeurs viennent impacter la dynamique des cultures traditionnelles de Zoukougbeu. La baisse drastique des revenus des paysans due à la chute constante des prix des matières premières d'exportation (café et cacao notamment) sur le marché mondial (A Kaudjhis, 2008, p 23) couplée à la saturation des terres cultivables au début des années 1990 et la crise armée de 2002 sont les facteurs de la crise foncière et à la transformation de l'espace de Zoukougbeu. Depuis 2000, de nouvelles cultures d'exportation (hévée, anacarde...) ont fait leur apparition dans la localité, « menaçant » ainsi les cultures dites traditionnelles, et ce dans un contexte de croissance démographique et d'amenuisement des espaces agricoles. Face à cette nouvelle donne, la question est de savoir, quel est le niveau de pression humaine sur les terres de la sous-préfecture de Zoukougbeu entre 2000 et 2018 ?

Ainsi, cette étude se propose d'évaluer le niveau de pression anthropique et les évolutions agricoles occasionnées par le développement des cultures de rente dans la sous-préfecture de Zoukougbeu.

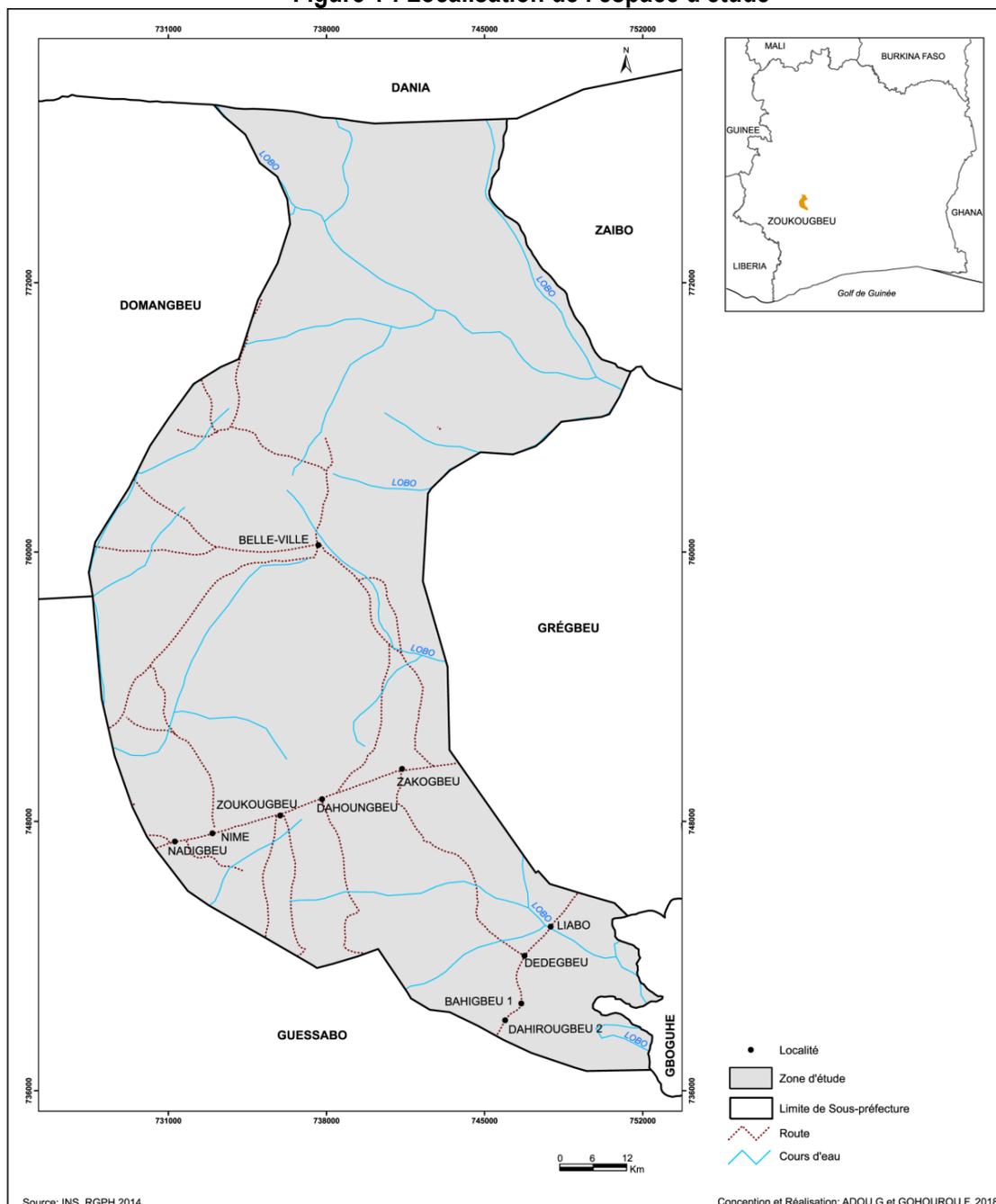
## 1. Présentation de l'espace d'étude

La sous-préfecture de Zoukougbeu est située dans le Centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Elle fait partie de la Région du Haut-Sassandra et couvre une superficie de 187 km<sup>2</sup>. Elle est comprise entre les longitudes 4°20'28,62" et 4°43'28,65" Ouest et les latitudes 5°14'11,65" et 5°28'44,11" Nord.

La sous-préfecture de Zoukougbeu est limitée au nord par la sous-préfecture de Dania, au nord-est, par la sous-préfecture de Zaïbo, à l'est par la sous-préfecture de Grégbeu, au sud-est par la sous-préfecture de

Gboguhe. Enfin, elle fait frontière au sud-ouest avec la sous-préfecture de Guessabo et au nord-ouest avec la Sous-préfecture de Domangbeu.

**Figure 1 : Localisation de l'espace d'étude**



La population est estimée à 110514 habitants (RGPH, 2014). Elle est constituée en majorité d'étrangers (Allochtones et Allogènes) dont l'effectif s'établit à 88412 habitants (RGPH, 2014), soit environ 82% de la population totale. L'activité économique principale qu'elle pratique est l'agriculture, basée sur les cultures de rentes à but commerciales (café, cacao, hévéa, anacarde), associées aux cultures vivrières (banane plantain, manioc, igname).

Le climat de la sous-préfecture de Zoukougbeu est de type tropical humide dont la hauteur pluviométrique varie entre 1200 mm et 1600 mm. Les précipitations sont réparties sur toute l'année avec un maximum aux mois de Juin et Juillet et un minimum de Décembre à Mars. Zone humide par excellence, l'hygrométrie de Zoukougbeu est importante avec une température homogène moyenne annuelle de 26° C

(SODEXAM, 2010). Appartenant au secteur mésophile, l'espace d'étude est le siège de la forêt dense semi-décidue à dominance de *Celtis SPP* et *Triplochiton scleroxylon* (J.L. Guillaumet et E. Adjanohoun, 1971, p. 241).

Au plan géologique, les roches sont constituées de roches métamorphiques schisteuses et de roches basiques du complexe volcano-sédimentaire et proviennent de l'altération du vieux socle précambrien. Les sols ferrallitiques issus de ces différentes roches sont pour la plupart moyennement désaturés (J.L. Guillaumet et E. Adjanohoun, 1971, p. 189). Ils se caractérisent aussi par leur horizon humifère peu épais mais riche en matière organique, faiblement acide et bien structuré. Ils présentent de bonnes aptitudes agricoles et se prêtent à tous les types de cultures. Ces sols ferrallitiques coexistent avec les sols peu évolués (d'apports alluvial et colluvial) et les sols hydromorphes.

Le paysage géomorphologique de la sous-préfecture de Zoukougbeu se résume à des pénéplaines qui sont de vastes surfaces faiblement ondulées. Il est probable que les formes actuelles soient le résultat du stade ultime de la dégradation d'ancien glaciaire. Ces pénéplaines sont constituées en plus d'interfluviaux à sommets convexes, d'inselbergs isolés (C Koffié-Bikpo et K.S Kra, 2013 p. 97).

Au plan hydrologique, Zoukougbeu est alimenté par le fleuve *Sassandra*, par la *Lobo* et deux de ses affluents (*Godo* et *Kobofle*).

## 2. Données et méthodes

### 2.1. Données de l'étude

Les données qui ont servi à l'élaboration de la présente étude sont constituées de deux images satellites. Ces deux images sont de type Landsat 7 et Landsat Oli dont les caractéristiques sont contenues dans le tableau 1.

Plusieurs critères sont rentrés en ligne de compte pour le choix des images. Notre choix a été guidé par la disponibilité et la qualité des images sur les sites internet. Aussi, pour une étude de dynamique, il faut nécessairement utiliser des dates qui soient éloignées autant que possible. Enfin, les données doivent être prises pendant la période de saison sèche (de préférence entre décembre et février). En effet, sur cette période, les conditions atmosphériques sont idéales pour obtenir des images de qualité qui permettent une meilleure séparabilité des classes de végétation. Pour ces raisons, nous avons choisi de travailler sur les images satellites du 26-01-2003 et 16-02-2018.

**Tableau 1 : Caractéristiques des images satellites**

N°	Source	Date d'acquisition	Résolution spatiale
1	Landsat ETM+	26-01-2003	30 m
2	Landsat Oli	16-02-2018	30 m

Les images ont été téléchargées sur le site internet [http:// glovis.usgs.gov](http://glovis.usgs.gov). Elles ont la particularité d'être géoréférencées dans le système de projection UTM zone 29 Nord. Ces images ont servi à l'élaboration de carte d'occupation du sol de 2003 et de 2018 de la sous-préfecture de Zoukougbeu.

### 2.2. Traitement des données

Le traitement de données a pour finalité la transformation des images satellites en carte d'occupation du sol. Pour cela, plusieurs démarches ont été suivies.

#### 2.2.1. Extraction de l'espace d'étude

Elle a consisté à extraire l'espace d'étude dans les images satellites. Pour exécuter cette opération, un fichier shapefile (Shp) des limites de la sous-préfecture de Zoukougbeu a été utilisé par l'application d'un masque à l'aide du logiciel ArcGIS 10.2.

### **2.2.2. Composition colorée et choix des parcelles d'entraînement**

Les compositions colorées sont des combinaisons de trois bandes multi-spectrales dans les canaux (Rouge/ Vert/ Bleu) qui permettent d'obtenir une image synthétique afin de permettre une meilleure discrimination des thèmes et faciliter le choix des échantillons. Les compositions colorées retenues sont pour l'image 2003 (ETM+4, ETM+5, ETM+3) et (OLI4, OLI5, OLI3) pour l'image de 2018.

Ensuite, nous avons procédé aux choix des parcelles d'entraînement selon les types d'objets contenus dans une image. En effet, sur les deux images (2003 et 2018) on a défini quatre classes qui représentent les types d'affectation du sol. Il s'agit des classes forêt dégradée, cultures (café, cacao, hévéa, cultures vivrières), mosaïque culture-jachère et localité/sol nu. Ainsi, 40 échantillons dont 10 par classe ont été constitués sur les différentes images. Les coordonnées de ces échantillons ont été enregistrées dans un GPS pour vérification et consolidation sur le terrain.

### **2.2.3. Classification des images**

Pour le traitement des images, la méthode de classification dirigée a été utilisée avec l'algorithme de classification « le Maximum de Vraisemblance ». Elle est utilisée pour les classifications supervisées et est considérée comme la plus performante dans la production des cartes thématiques dans le domaine de l'occupation du sol (Kouassi cité par A.M. Koffi-Didia et T.M. Coulibaly, p. 71). Cet algorithme de classification est basé sur la théorie de probabilité Bayésienne qui suppose que les classes suivent une distribution gaussienne (A. Kangah, 2016, p. 65). Chaque pixel est affecté à une classe pour laquelle la probabilité est la plus forte, en fonction des échantillons des parcelles d'entraînement. Ces différents échantillons ont servi à la classification des images. Pour vérifier l'objectivité et évaluer la conformité des classifications avec la réalité, il est nécessaire d'effectuer une visite sur le terrain afin de valider les résultats des classifications.

### **2.2.4. Évaluation et validation de la classification**

Deux indicateurs de précision permettent d'évaluer et de valider la classification des images. Il s'agit de la précision globale et le coefficient Kappa. Les résultats de la classification supervisée donnent des précisions respectives de 90,51% pour l'année 2003 et de 90,12% pour l'année 2018. Ils donnent également des coefficients Kappa respectifs de 88% en 2013 et 87% en 2018. Ces différents résultats sont jugés satisfaisant au regard des valeurs minimales acceptables de 80% proposés par Congalton (1991) cité par A Kangah, K.E Konan, D.E Alla, M.A Ouattara, (2016, p.73).

Outre, les indicateurs de précision, la validation de la classification des images a nécessité une visite de terrain afin de vérifier la conformité du contenu thématique des images classifiées à la réalité du terrain.

### **2.2.5. Amélioration de la qualité des images classifiées (homogénéisation et vectorisation)**

Pour améliorer la qualité des images classifiées, une homogénéisation du contenu des classes est appliquée par des opérateurs morphologiques. Il s'est agi d'appliquer des opérations de dilatation suivie d'une opération d'érosion avec le filtre 3x3. Ces opérations ont permis d'améliorer le contenu des images sans déformer l'information spatiale. C'est l'homogénéisation. La phase suivante a consisté à une conversion des images classifiées en polygones (vectorisation) donnant lieu à deux cartes d'occupation du sol. Celles-ci sont intégrées dans un Système d'Information Géographique (SIG) pour la production de statistiques et l'analyse.

## **2.3. Analyse des évolutions spatiales**

Elle a consisté à évaluer à partir des tables attributaires les superficies des types d'occupation du sol de 2003 et de 2018 d'une part, et d'autre part à calculer les taux d'évolution globale de chaque type d'occupation du sol. Le taux d'évolution globale a permis de cerner d'un coup, toute la portée de celle-ci. Ces opérations ont été effectuées dans un Système d'Information Géographique (SIG), à savoir ARGIS 10.2. Les formules utilisées sont les suivantes :

<b>Taux d'évolution globale</b>
$Tx = [(SP2 - SP1)/SP1] \times 100$ <p>Avec,  <i>Tx = taux,</i>  <i>SP1 = superficie en 2003,</i>  <i>SP2 = superficie en 2018.</i></p> <p>- Si <i>Tx</i> est positif ; il y a un accroissement de l'affectation du sol.            - Si <i>Tx</i> est négatif ; il y a un recul de l'affectation du sol</p>

## 2.4. Synthèse cartographique

La synthèse cartographique a pour but de synthétiser les données spatiales. Cette opération consiste à croiser ou à combiner deux ou plusieurs données cartographiques afin d'obtenir une carte de synthèse regroupant à la fois les données des différentes cartes. Ainsi, pour cette étude, on a croisé les données de la carte d'occupation du sol de 2003 et celle de 2018. La carte résultante est celle de l'évolution de l'occupation du sol de 2003 et 2018. Les requêtes formulées dans la table attributaire de cette carte de synthèse a permis de construire la matrice de transition des types d'occupation du sol.

## 3. Résultats

### 3. 1. L'occupation du sol en 2003

Les statistiques de l'occupation du sol de 2003 montrent que l'espace naturel (Forêt dégradée) occupe environ 11170 ha, soit 19% et l'espace humanisé représente plus de 47613 ha, soit 81% de l'espace total. On note une dominance de l'espace humanisé sur l'espace naturel. Les ¾ de l'espace sont occupés par les activités humaines (Tableau 2). Ce qui montre la pression humaine exercée sur la ressource forestière restante dans cette sous-préfecture. Cette ressource forestière est disséminée à travers l'espace d'étude. Cette forte pression anthropique s'est faite au détriment des formations végétales.

**Tableau 2 : Occupation du sol en 2003**

Forêt dégradée	11171	19,00
Cultures	45809	77,93
Mosaïque culture-jachères	1377	2,34
Localité/sol nu	427	0,73
<b>Total</b>	<b>58784</b>	<b>100,00</b>

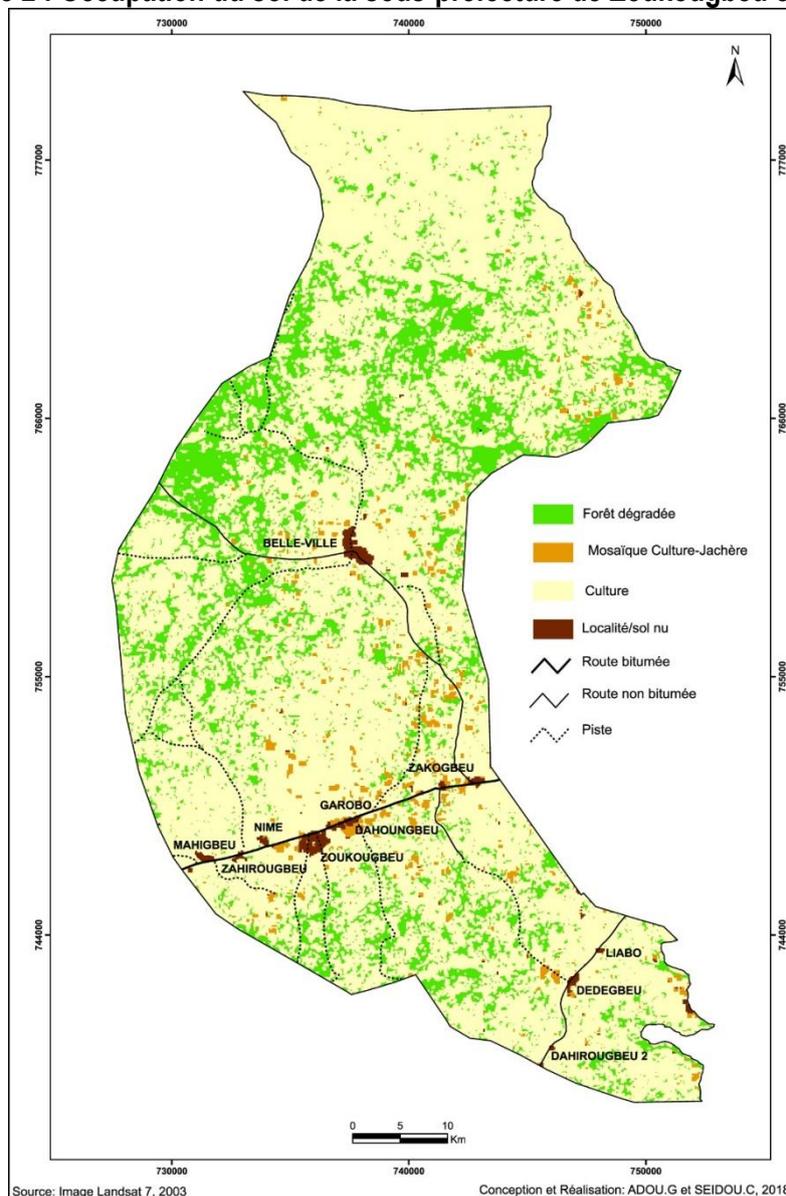
Source : Nos données

La formation végétale se résume à la classe forêt dégradée qui occupe 19% de l'ensemble de l'espace étudié. Ce qui représente une superficie de 11171 ha. Elle est localisée au Sud et au Nord du secteur étudié.

Cependant, les activités humaines sont très significatives. En effet, la classe culture constituée de café-cacao, d'hévéa, de culture vivrière domine l'espace. Elle représente 45809 ha, soit près de 78% des activités humaines dans la sous-préfecture de Zoukougbeu (Figure 1).

La classe culture est suivie par la classe mosaïque culture-jachère qui se rencontre au Centre et au Nord-est de Zoukougbeu. Elle représente 1377 ha, soit un taux de plus de 2%. La classe localité/sol nu s'étend sur une superficie de 427 ha, soit un taux d'occupation de moins de 1% de l'espace

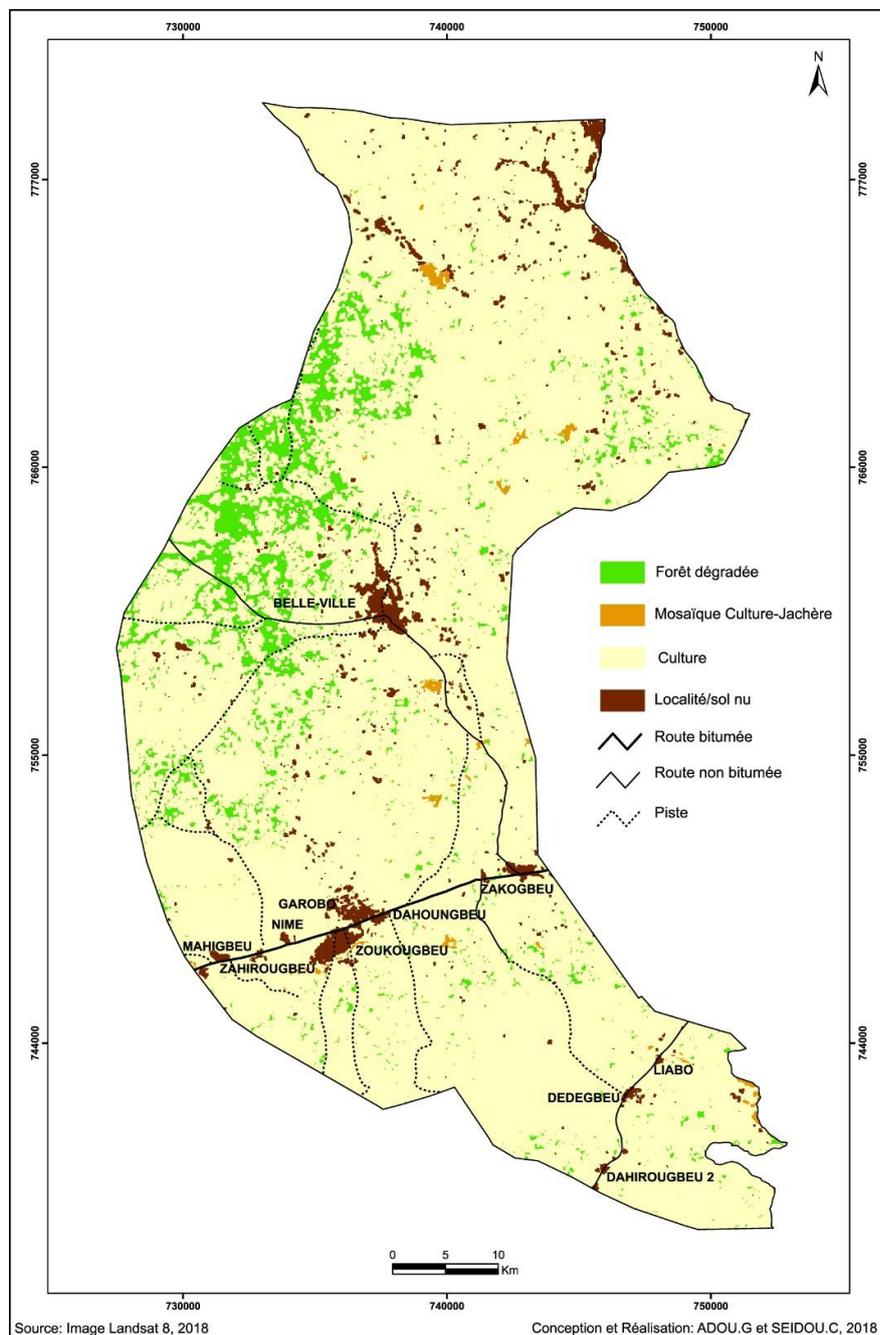
**Figure 2 : Occupation du sol de la sous-préfecture de Zoukougbeu en 2003**



### 3.2. L'occupation du sol en 2018

L'occupation du sol de 2018 a montré une transformation spatiale à travers l'apparition d'une nouvelle culture : l'anacarde dans la classe culture. Selon nos enquêtes, l'anacarde est privilégié par les paysans au détriment du café. Cette culture de rente (l'anacarde) s'installe progressivement dans l'espace. Les paysans de cette sous-préfecture ont opté pour cette culture de rente qui procure des revenus importants étant donné le prix du kilogramme qui est de 450 F.CFA. Malgré l'abandon du café, la classe culture progresse dans l'espace grâce à l'anacarde. Ainsi, cette classe culture s'étend sur une superficie de 52671 ha, ce qui représente plus de 89% de la superficie totale. Elle est disséminée dans tout l'espace (Figure 3).

Figure 3 : Occupation du sol de la sous-préfecture de Zoukougbeu en 2018



L'espace naturel représenté par la classe forêt dégradée occupe une superficie 4101 ha, soit, soit 7% de la superficie (Tableau 3). De façon générale, elle est confinée à l'Ouest de l'espace.

La classe localité/sol nu et la classe mosaïque culture-jachère occupent des proportions relativement faibles avec respectivement des superficies estimées à environ 1745 ha et 267 ha, environ 3% et moins de 1% de l'espace. Ces affectations du sol se localisent au Sud, au Centre et au Nord de l'espace d'étude.

**Tableau 3 : Occupation du sol en 2018**

Forêt dégradée	4101	6,98
Cultures	52671	89,60
Mosaïque culture-jachère	267	0,45
Localité/sol nu	1745	2,97
<b>Total</b>	<b>58784</b>	<b>100,00</b>

Source : Nos données

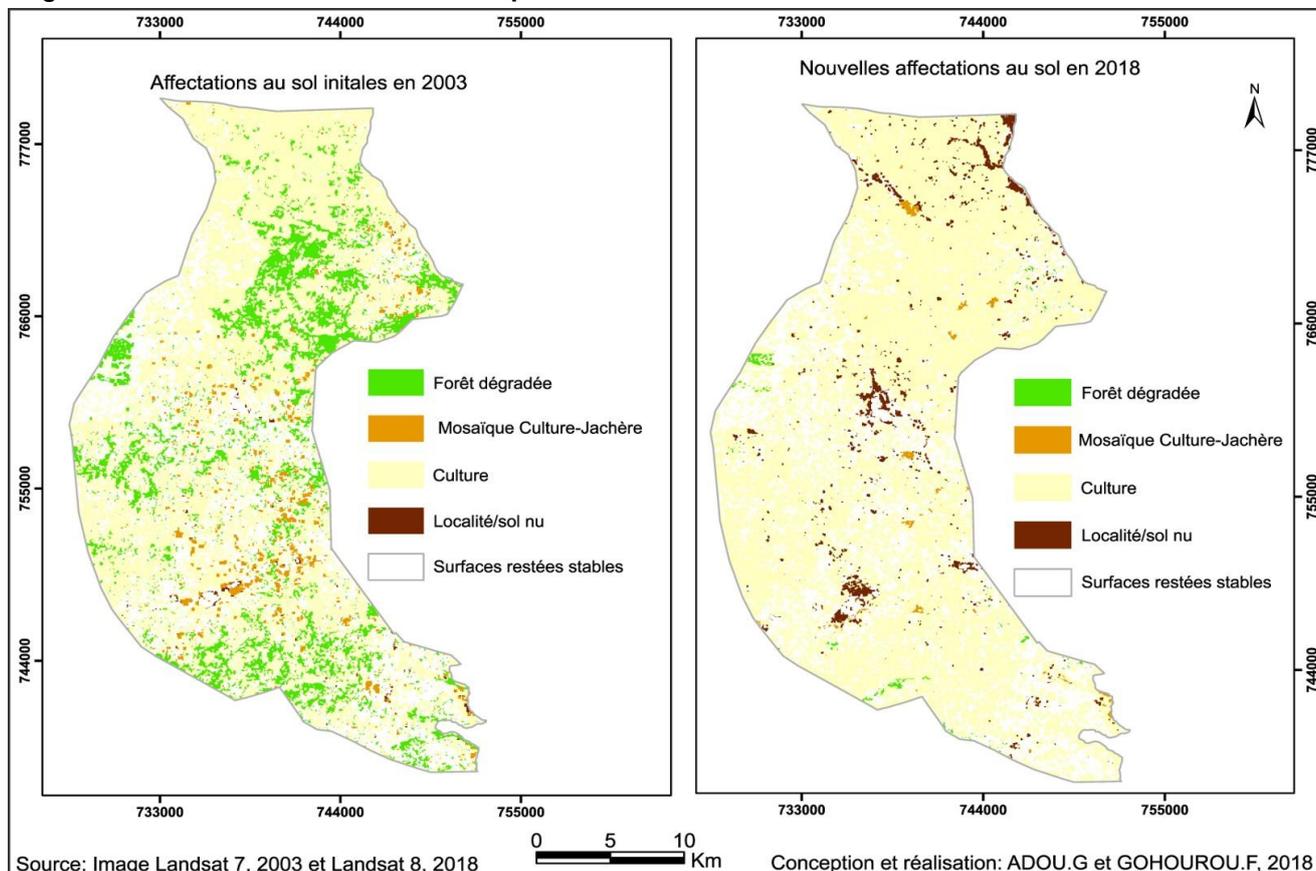
### 3. 3. Évolutions spatiales

L'évolution spatiale des types d'occupation du sol entre 2003 et 2018 permet d'observer deux grands types d'espaces : l'espace naturel (forêt dégradée) et l'espace humanisé (café-cacao, hévéa, jachère, culture-jachère, Localité/sol nu, anacarde). L'analyse s'est faite au niveau des grands types d'espaces et ensuite au niveau des différents types d'occupation du sol. Elle permet d'appréhender l'ampleur des mutations en cours dans cette sous-préfecture (Figure 4).

De façon générale, entre 2003 et 2018, les activités humaines ont connu une nette progression dans l'espace avec un taux d'évolution global de près de 15% et un taux d'évolution moyen annuel de 0,92%. Cependant, l'espace naturel a subi une forte régression avec un taux de régression de plus de 63% et un taux d'évolution moyen annuel de -6,46%.

Parmi les différents types d'occupation du sol, certains ont subi une régression de superficies (Tableau 4).

**Figure 4 : Carte de l'évolution de l'occupation du sol entre 2003 et 2018**



**Tableau 4 : Taux d'évolution globale des types d'occupation du sol de 2003 à 2018**

Types d'occupation du sol	Superficie (ha)		Accroissement (ha)	Taux d'évolution globale (%)
	2003	2018	2013-2018	2003-2018
Forêt dégradée	11171	4101	-7070	-63,29
Culture	45809	52671	6862	14,98
Mosaïque culture-jachère	1377	267	-1110	-80,61
Localité/sol nu	427	1745	1318	308,67

Source : nos calculs

La forte extension des activités humaines a eu un impact sur la forêt existante. En effet, la classe forêt dégradée connaît une régression, avec un taux de régression global de plus de 63%. Le phénomène de régression s'observe également au niveau de la classe culture-jachère avec un taux d'évolution globale de -80% (Tableau 4). Cette régression est expliquée par l'intensification des activités humaines, la raréfaction de nouvelles terres cultivables, d'où une réduction des années de jachères qui passe de 10 ans à 5 ans et moins de 5 ans selon nos enquêtes.

Cependant, des affections du sol progressent considérablement dans l'espace. En effet, la classe culture a connu une nette évolution dans l'espace avec un taux d'accroissement global de plus de 15%. Plusieurs raisons expliquent l'accroissement de la classe culture. En effet, l'organisation de la filière et le prix du kilogramme fixé à 1000 F CFA a provoqué un "boom" de l'hévéa dans les années 2000. Ce qui a conduit plusieurs paysans à s'orienter vers cette culture. En outre, les paysans s'adonnent à la culture vivrière d'autoconsommation et de vente aussi bien à Zoukougbeu que dans le chef de région : Daloa. Par ailleurs, la culture vivrière occupe une place importante dans les ménages des paysans et de la population de Zoukougbeu.

La classe localité/sol nu s'accroît très significativement dans l'espace, avec un taux d'accroissement global de plus de 308%.

En définitive, on peut observer que la sous-préfecture de Zoukougbeu subit une forte pression anthropique. Cela est perceptible par l'intensité des activités humaines et la réduction drastique de son couvert forestier qui se résume aujourd'hui à des reliques forestières.

L'analyse de la matrice de transition montre une évolution des types d'occupation du sol (Tableau 5). En effet, entre 2003 et 2018, la classe forêt dégradée perd respectivement 7046 ha et 25 ha au profit de la classe culture et de la classe Mosaïque culture-jachère. Au cours de cette même période, la classe culture perd également des superficies au profit de la classe mosaïque culture-jachère et la classe sol nu. Ces pertes s'élèvent respectivement à 228 ha et 1340 ha. Cependant, elle gagne des superficies importantes au détriment des autres types d'affectation.

**Tableau 5 : Matrice de transition des types d'occupation du sol**

2003	2018	Forêt dégradée	Cultures	Mosaïque culture-jachère	Localité/sol nu	TOTAL
Forêt dégradée	4100	7046	25	-	11171	
Cultures	-	44241	228	1340	45809	
Mosaïque culture-jachère	-	1288	7	82	1377	
Localité/sol nu	1	96	7	323	427	
TOTAL	4101	52671	267	1745	58784	

Source : Source : Image Landsat 7, 2003w et Image Landsat 8, 2018

En effet, la classe culture grignote 7046 ha de la classe forêt dégradée. Elle évolue également en s'octroyant respectivement 1288 ha de la classe Mosaïque-culture et 96 ha de la classe localité/sol nu.

Dans le temps, la classe Mosaïque culture-jachère laisse place à la classe culture et à la classe localité/sol nu avec des superficies respectives de 1288 ha et 82 ha. Cependant, cette classe se reconstitue au détriment la classe culture avec un gain de superficie de 228 ha et la classe forêt dégradée qui cède 25 ha.

La classe localité/sol nu a subi également durant ces cinq années une évolution de sa superficie. En effet, une partie de sa superficie totale a évolué vers d'autres types d'occupation du sol. 96 ha de cette classe ont évolué vers la classe culture et 7 ha vers la classe mosaïque culture-jachère. Cependant, cette classe localité/sol nu se reconstitue au détriment de la classe culture et de la classe mosaïque culture-jachère. Elle a un gain de superficies respectives de 1340 ha de la classe culture et de 82 ha pour la classe culture-jachère.

## **4. Analyses et discussion**

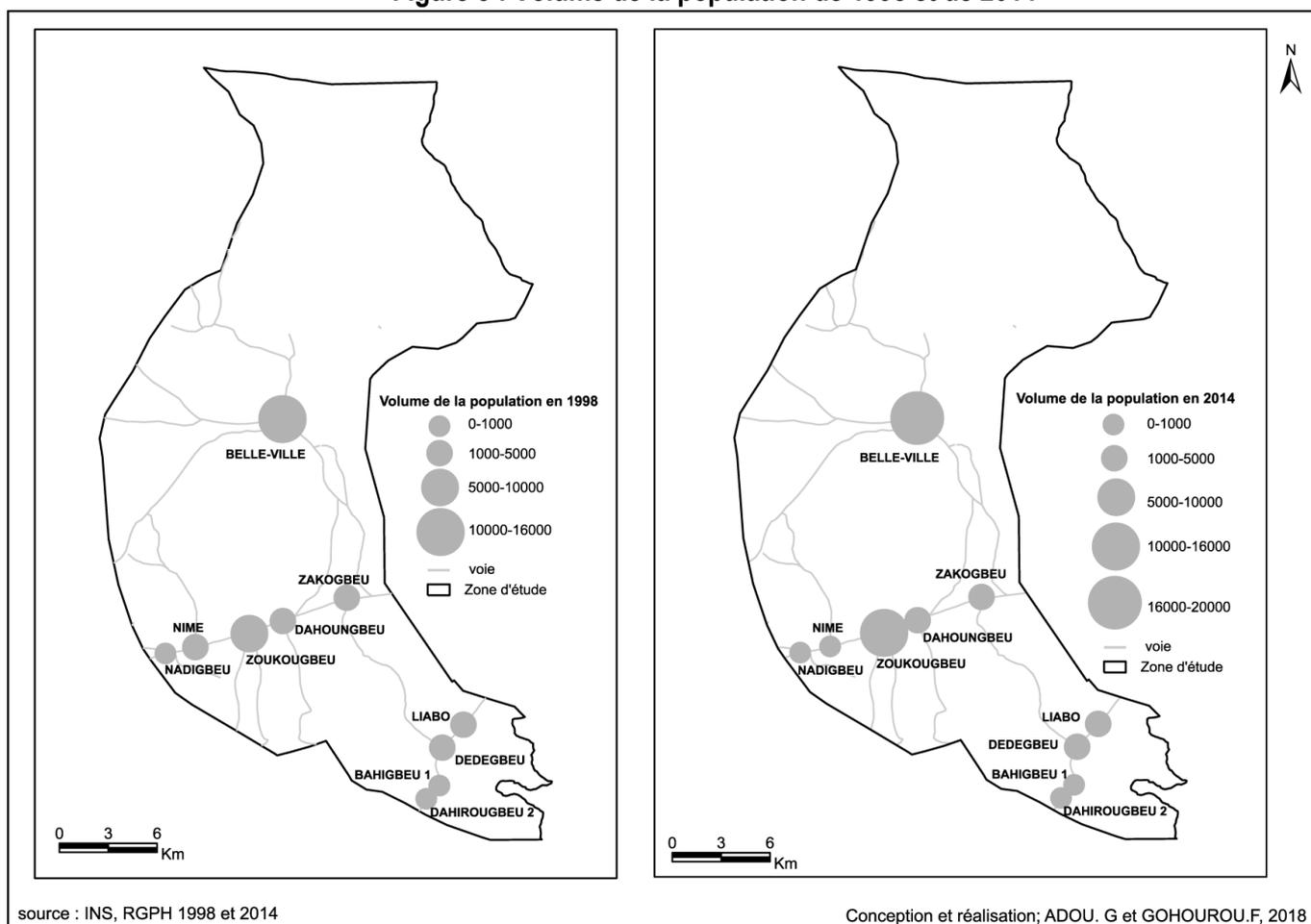
### **4.1. Rôle des facteurs sociodémographiques**

#### **4.1.1. La pression démographique**

L'extension des activités humaines s'accompagne d'une forte pression démographique. En effet, la Sous-préfecture de Zoukougbeu connaît une évolution de sa population (Figure 5). De 84132 habitants en 1998, elle est passée à 110514 habitants selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2014). La population a connu un accroissement de 26382 habitants, soit un taux d'accroissement global de 31,36%. En outre, la distribution de la population dans l'espace contribue à la modification des paysages agricoles car la croissance de la population conduit à la pression foncière et à l'intensification des activités agricoles. Par ailleurs, la densification et l'augmentation spectaculaire de la production agricole aidée par la forte pression démographique ont entraîné dans la zone forestière, une diminution brutale du couvert végétal (Y.T Brou cité par A Kangah, K.E Konan, D.E Alla, M.A Ouattara, 2016 p 14). Ainsi, Zoukougbeu est un exemple de la forte pression anthropique que subie la zone forestière. Cette pression s'exerce sur les espaces forestiers au profit des cultures de rentes principales source de revenus des populations.

Les résultats statistiques de cette étude montrent une forte emprise humaine sur la sous-préfecture de Zoukougbeu. Près de 94% de l'espace sont occupés par les activités agricoles. Les formations forestières qui constituaient jadis la matrice de dominance de l'espace ne se résument qu'aux reliques forestières et ne couvrent que près de 7% de l'ensemble de l'espace. La quasi-totalité des massifs forestiers humides a été remplacée par des plantations, des friches et des jachères Y.T Brou, E Servat, J.M Paturel, (1998, p 372). Elles sont remplacées par la classe culture et la classe mosaïque culture-jachère qui impactent durablement le Centre-ouest forestier et spécifiquement la sous-préfecture de Zoukougbeu.

Figure 5 : Volume de la population de 1998 et de 2014



#### 4.1.2. Les systèmes cultureux pratiqués par les populations

La tendance à l'individualisation des parcelles agricoles s'accompagne d'une réorganisation du système de culture traditionnelle. En effet, les paysans privilégient de plus en plus l'association des vivriers avec les cultures arbustives au détriment de l'agriculture à jachère (M.A Koffi-Didia et T.H. Coulibaly, 2016, p. 78).

L'association de cultures sur une même parcelle est une technique qui est de plus en plus adoptée dans les exploitations agricoles. Elle intervient non seulement pour palier à un déficit de parcelles cultivables mais aussi pour améliorer le rendement de ces parcelles. On note l'association de plusieurs cultures spéculatives, en l'occurrence le café, le cacao et la banane sur une parcelle agricole. Le nombre important de spéculations associées sur les différentes parcelles de cultures pérennes est sous-tendue par l'idée selon laquelle elles permettent de régénérer les plantations devenues improductives. La manière de pratiquer l'agriculture sur les parcelles de culture pérennes a évolué. La polyculture sur les parcelles est de plus en plus pratiquée en mettant en association plusieurs cultures pérennes entre elles ou en associant ces cultures pérennes (arrivées à maturité) avec les cultures vivrières. Les cacaoyers ou caféiers qui, après trois ou quatre ans de mise en culture, se retrouvaient en culture pure, sont aujourd'hui associées à nouveau avec d'autres spéculations agricoles. Cette association ne se pratique plus seulement en début de création des parcelles, mais elle se pratique aussi et surtout sur celles déjà en production. A l'instar des parcelles de cultures pérennes, sur les parcelles de vivriers, les paysans procèdent également à une association de diverses cultures de spéculations agricoles que sont le riz, les légumineuses, l'igname, le maïs, l'arachide. Là aussi, l'idée est d'augmenter la production agricole.

En somme, l'association de plusieurs spéculations agricoles sur les parcelles de cultures pérennes et des parcelles de cultures vivrières est motivée par l'idée que cela permet une bonne productivité des parcelles agricoles.

L'analyse des facteurs anthropiques montre que l'extension des parcelles est le résultat de la combinaison des facteurs démographiques, économiques et les systèmes de cultures.

Aujourd'hui, ce système extensif des parcelles agricoles qui permettait au planteur de disposer de suffisamment de denrées et d'étendre son domaine foncier est mis à mal. En effet, à force d'étendre les plantations, les paysans se sont retrouvés face à un double phénomène à gérer, à savoir la baisse du rendement dû au système de culture en vigueur et aussi au vieillissement des vergers. Pour remédier à ce problème, la solution la plus probable choisie par les paysans est l'intégration de nouvelles cultures afin d'assurer leur survie.

#### **4. 2. Les facteurs économiques**

La population de Zoukougbeu est majoritairement agricole. Elle tire l'essentiel de son revenu dans la pratique agricole qui constitue la seule activité du patrimoine foncier. Par ailleurs, la politique de développement des cultures vivrières du gouvernement contribue à l'accroissement des terres cultivées. De même, la demande des vivriers et maraîchers sont en croissance exponentielle. La proximité de la ville de Daloa et le besoin croissant de celle-ci en produits vivriers suscitent un engouement de la part des paysans de Zoukougbeu, d'où une augmentation des parcelles de cultures vivrières comme le montre nos résultats. Certes, le binôme café-cacao constitue la base de l'économie agricole, il n'en demeure pas moins éprouver par l'apparition de nouvelles cultures de rente telles que l'hévéa et l'anacarde grâce à des prix au kilogramme satisfaisants pour le paysan. Ces cultures s'installent dans l'espace avec des superficies très importantes. Celles-ci montrent l'emprise de ces cultures dans l'espace. Dans les années 2000, l'hévéa a connu une évolution de superficies due principalement à l'organisation de la filière et à l'augmentation du prix du kilogramme (1000 F.CFA/kg).

L'accroissement de la population, en particulier la population paysanne a eu pour effet la réduction du couvert forestier pratiquement inexistant. Elle a contribué par conséquent à augmenter la demande de production agricole, en particulier celle des cultures. Celles-ci approvisionnent le marché local et particulièrement ceux de la ville de Daloa en denrées alimentaires.

Par ailleurs, l'évolution spatiale est provoquée par le développement de la culture d'hévéa qui procure d'importants revenus mensuels aux paysans. En outre, l'introduction de la culture de l'anacarde dans cet espace est due au vieillissement des vergers de café et au prix d'achat du kilogramme (400 F. CFA) jugé intéressant pour les paysans. Ainsi, de nouvelles cultures d'exportation (hévéa, anacarde) ont fait leur apparition dans la localité de Zoukougbeu, menaçant de ce fait les cultures dites traditionnelles (café-cacao), et ce dans un contexte de croissance démographique et d'amenuisement des espaces agricoles.

#### **4.3. Le développement de l'agrobusiness**

La politique de diversification prônée par l'État depuis les années a connu un succès. En effet, la diversification touche à la fois les cultures vivrières et celles de rente. Depuis deux décennies, l'espace agricole est dominé par l'extension de l'hévéa et de l'anacarde au détriment du café, des jachères et de la forêt. Cette extension est favorisée par le recours à la terre des jeunes déscolarisés et surtout des cadres qui s'investissent singulièrement dans l'hévéaculture. Pendant que les jeunes obtiennent des parcelles familiales pour la mise en place de culture, les cadres natifs ou non de Zoukougbeu se procurent par achat-vente des superficies importantes pouvant atteindre 10-15 ha en moyenne, à hauteur de 200 000 F.CFA /ha – 250000 F.CFA /ha. Par ailleurs, l'anacarde s'installent progressivement dans l'espace grâce aux allochtones et aux allogènes. Il est préféré au café grâce au développement de la filière coton-anacarde qui suscite de l'espoir pour les paysans compte tenu de la stabilité du prix qui est de 400 F.CFA le kilogramme.

## Conclusion

Cette étude met en évidence la pertinence de l'approche cartographique par télédétection à partir des images satellites. La base cartographique constitue un outil d'évaluation de l'occupation du sol de cet espace. Associée à un Système d'Information Géographique (SIG), la télédétection apparaît comme un outil appréciable dans le suivi et l'évaluation des activités anthropiques.

Cette étude, au-delà de son aspect pratique est un moyen de suivre l'évolution des activités agricoles de la sous-préfecture de Zoukougbeu. L'exploitation et l'analyse de la base de données montrent une très forte emprise humaine sur l'espace. Cette forte pression anthropique se fait au détriment du couvert forestier. En 2003, les superficies humanisées constituées majoritairement de café-cacao, d'hévéa, de culture vivrière, de jachère, de localité et de sol nu représentaient 80% de l'ensemble de la sous-préfecture contre 19% pour la végétation forestière. Quinze ans plus tard, les superficies humanisées se sont accrues avec un "bon" spectaculaire de l'hévéa et l'apparition de l'anacarde, elles représentent 93% de l'espace total contre 7% pour le couvert forestier.

L'augmentation de la population agricole de Zoukougbeu et la demande croissante en produits vivriers du chef de région (Daloa) ont conduit à l'extension et à l'intensification des superficies agricoles afin de satisfaire la population citadine. Ces deux facteurs conduisent inéluctablement à la modification de l'espace qui se traduit par une intensification des activités agricoles.

## Références bibliographiques

BROU Yao Télesphore, OSZWALD Johan, BIGOT Sylvain, SERVAT Eric, 2005. « Risques de déforestation dans le domaine permanent de l'Etat en Côte d'Ivoire : quel avenir pour ces derniers massifs forestiers ». *In revue de télédétection de l'AUF*, Vol.5, n°1-2-3 : pp 105-121.

BROU Yao Télesphore, SERVAT Eric, PATUREL Jean-Emmanuel, 1998. « Activités humaines et variabilité climatique: cas du sud forestier ivoirien ». *In Water Resources Variability in Africa during the XXth Century* (Proceedings of the Abidjan'98 Conference held at Abidjan, Côte d'Ivoire November 1998). IAHS Publ. n° 252, pp 365-373.

GOHOUROU Florent, et al, 2014, *Grand Poitiers : analyse de territoire et dynamique de développement durable*, en partenariat avec l'INSEE-Poitou-Charentes et la DREAL-Poitou-Charentes. *Collection portrait de territoire*, Agglomération de Poitiers, n°14, 60 p.

GUILLAUMET Jean Louis, ADJANOHOUN Edouard, 1971. « La végétation de la Côte d'Ivoire. ». *In : Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire*. Mémoires O.R.S.T.O.M. Paris, pp. 155- 261.

KANGAH Armand., KONAN Kouadio Arnaud, ALLA Della André, OUATTARA Marie Antoinette, 2016. « Cartographie par télédétection et analyse de l'influence des activités agricoles dans le terroir villageois Odjoukrou ». *In Regardsuds* n°2, pp 60-74.

KOFFIE-BIKPO Céline Yolande, KRA Koffi Siméon, 2013. « La région du Haut-Sassandra dans la distribution des produits vivriers agricoles en Côte d'Ivoire ». *In Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, n° 2, EDUCI, pp 95-103.

KOFFI-DIDIA Marthe Adjoba et COULIBALY Tiécoura .Hamed, 2016. « Analyse de la dynamique de l'occupation du sol dans le terroir Kiembara de 1986 à 2015 (Nord de la Côte d'Ivoire) ». *In Regardsuds*, éditeur en ligne, n°1, pp 67-80.

KAUDJHIS Assi Joseph, 2008, « Crise agricole et reconversion des bas-fonds par la rizi-pisciculture dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire: enjeux de l'implication des femmes ». *In Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, n° 2 : pp. 20–36.

Ministère de l'agriculture, Novembre 2010, *Annuaire des statistiques agricoles, Abidjan, Direction des statistiques, de la documentation et de l'informatique*, 73 p.

Ministère de l'agriculture, février 2007, *Annuaire des statistiques agricoles 2005*, Abidjan, Direction des statistiques, de la documentation et de l'informatique, 85 p.

ROCH Yann, 2012, « Apports des outils de la géomatique à l'analyse des ressources forestières en Asie du Sud-est ». In *Evaluation environnementale pour une gestion durable des ressources minières, énergétiques et biologiques*. 17<sup>e</sup> Colloque international en évaluation environnementale, Montréal, 14 p.

---

# Problématique de l'approvisionnement en eau potable dans la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire)

Egue Alphonse Charles Trotsky MEL  
Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa, Côte d'Ivoire  
trotskymel@rocketmail.com

Bêh YEO  
Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire  
yeobeh80@live.fr

---

## Résumé

Le présent article pose le problème de l'insuffisance d'eau potable dans la ville de Bouaké (Centre de la Côte d'Ivoire). L'objectif visé est d'analyser les processus utilisés par les populations pour s'approvisionner en eau. Pour y arriver, la méthodologie utilisée s'est appuyée sur la recherche documentaire, l'entretien et l'enquête par questionnaire. Les résultats montrent que nonobstant toutes les actions entreprises par les autorités, Bouaké souffre d'un déficit d'eau potable. Cette situation imputable à l'inégale répartition des infrastructures va conduire les populations à avoir recours à d'autres sources d'eau impropres. Malheureusement, ces recours qui ne résolvent pas le déficit, sont pour la plupart illégaux, coûteux et exposent les populations à des risques sanitaires.

**Mots-clefs:** Côte d'Ivoire – Bouaké – Eau potable–Déficit – Approvisionnement.

## Abstract

The present article causes the problem of the insufficiency of drinking water in the city of Bouaké (Center of Côte d'Ivoire). The aimed objective is to analyze the processes used by the populations to stock up with water. To arrive there, the used methodology leaned on the document retrieval, the maintenance and the investigation by questionnaire.

The results show that in spite of all the actions undertaken by the authorities, Bouaké suffers from a deficit of drinking water. This attributable situation in the uneven distribution of infrastructures is going to lead the populations to resort to other unfit sources of water. Unfortunately, these appeals which do not solve the deficit, are for the most part illegal, expensive and expose the populations at sanitary risks.

**Keywords:** Côte d'Ivoire – Bouaké – Drinking water – Supply– Procurement

## Introduction

L'accès à l'eau potable est devenu un enjeu important pour toute l'humanité au point où les instances internationales l'ont inscrit dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui consistent à réduire de moitié d'ici à 2020, la proportion de personnes n'ayant pas accès de façon durable à une eau de boisson salubre. L'État de Côte d'Ivoire qui a très tôt compris cette exigence a développé depuis les premières années de son indépendance une stratégie d'alimentation en eau potable qui a enregistré des résultats satisfaisants au fil des ans. Cette politique ponctuée par des réformes innovantes a permis, selon les contextes, de structurer les besoins en trois (3) sous-secteurs : l'hydraulique urbaine (HU), l'hydraulique villageoise (HV) et l'hydraulique villageoise améliorée (HVA) (Ministère des Travaux Publics, des Transports, de la Construction et de l'Urbanisme (MTPTCU), 1980, pp. 106-107).

Cependant, des facteurs endogènes et exogènes au secteur liés notamment au poids de la dette de l'État vis-à-vis de la Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), au déficit d'investissement depuis plus d'une vingtaine d'années et à la crise socio-politique et militaire, ont fait naître d'importantes difficultés d'alimentation de la population de Bouaké en eau potable. Le fonctionnement d'une partie des installations de captage, de traitement, de stockage et de distribution d'eau potable présente des défaillances qui affectent considérablement la qualité et la pérennité des services de la SODECI. De ce fait, ce secteur a reçu la plus grande attention du gouvernement et a même bénéficié des financements d'urgence dans le cadre du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) initié en 2011.

En dépit de tous ces acquis, on relève de nombreuses difficultés qui se traduisent par des déficits importants d'approvisionnement en eau potable causant des désagréments aux populations. Cet amer constat est perceptible à Abidjan, capitale économique, mais aussi dans les autres villes du pays et particulièrement à Bouaké, deuxième ville en terme démographique (LATHRO, 2009). Le slogan, «*L'eau, c'est la vie*», traduit l'importance de cette ressource dans la vie quotidienne. Les besoins en eau et de qualité dans la vie quotidienne et dans le développement urbain sont de plus en plus importants. À Bouaké, le déficit est de 65% en milieu urbain et 50% en milieu rural (Direction Régionale de l'Hydraulique, 2012). La crise sociopolitique a mis à mal les infrastructures d'adduction en eau préexistantes. À cela s'ajoute l'augmentation rapide de la population due à l'accroissement naturel et au retour des personnes déplacées et de l'administration. Les aménagements en pompes hydrauliques et les actions de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) n'ont pu régler le problème dans sa totalité. Face à cette crise qui perdure, comment les populations de la ville de Bouaké s'approvisionnent-elles en eau potable? Telle est la principale interrogation qui fonde cette étude.

## 1. Méthodologie

Avec la ville de Bouaké comme référence spatiale, cette étude cherche à analyser les processus utilisés par les populations pour s'approvisionner en eau. La recherche documentaire et une enquête de terrain ont permis d'y arriver. Au niveau de la documentation, nous avons consulté des travaux scientifiques traitant des politiques d'aménagement du territoire, singulièrement ceux qui s'intéressent à l'eau potable, depuis l'indépendance. Divers documents techniques et autres rapports d'étude relatifs au sujet ont été également consultés. Entre autres informations, nous avons relevé les efforts financiers consentis par les autorités administratives pour faciliter l'accès des populations à l'eau de qualité, les différentes sources d'approvisionnement des populations. Les informations récoltées concernent également les types d'infrastructures et équipements de production et de distribution ainsi que leur état et leur capacité journalière, le réseau urbain d'adduction d'eau de Bouaké. Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), le Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD), la SODECI, l'Office National de l'Eau Potable (ONEP), la Direction de l'Hydraulique Humaine (DHH), la Direction de l'Hydraulique Urbaine (DHU), sont les structures visitées. Nous avons également consulté des documents sur le Net.

L'observation de terrain, l'entretien et l'inventaire ont meublé l'enquête de terrain. L'observation directe a consisté à apprécier l'espace d'étude. Dans l'ensemble des 42 quartiers de la ville de Bouaké, nous avons choisi quatre par la combinaison de trois critères: la position géographique en référence aux quatre points cardinaux par la méthode aréolaire, le volume de population et le type de quartier. Avec la méthode aréolaire liée aux points cardinaux, nous avons divisé notre champ d'étude en quatre secteurs (Sud, Nord, Ouest et Est). Après quoi, de façon aléatoire, nous avons choisi les quartiers selon qu'ils soient densément peuplés ou résidentiels ou industriels dans le but de savoir si la densité de population ou la concentration d'unités industrielles ou le type de quartier est déterminant dans la prise en compte des politiques d'équipements des quartiers en équipements hydrauliques.

Ainsi, le choix a été porté sur Air France au Sud, Tollakouadiokro au Nord, Belleville à l'Est et Zone industrielle à l'Ouest. Quartier résidentiel par excellence, Air France est sensé bénéficier des services urbains de qualité. Tollakouadiokro, quartier périphérique où la dynamique urbaine est remarquable, est sans château d'eau. Comment le déficit d'approvisionnement en eau y est vécu ? Belleville, le deuxième plus grand quartier de Bouaké en termes de population (45 662 habitants) et de superficie (525 ha) ne dispose pas également de

château d'eau. On pourrait présager que le problème d'eau s'y pose avec acuité. Zone industrielle, le plus grand quartier de la ville de Bouaké avec une population de 50 787 habitants et proche des unités industrielles et de leurs retenues d'eau est pourtant sans château d'eau ni forage. Les quartiers enquêtés sont représentés dans la figure 1.

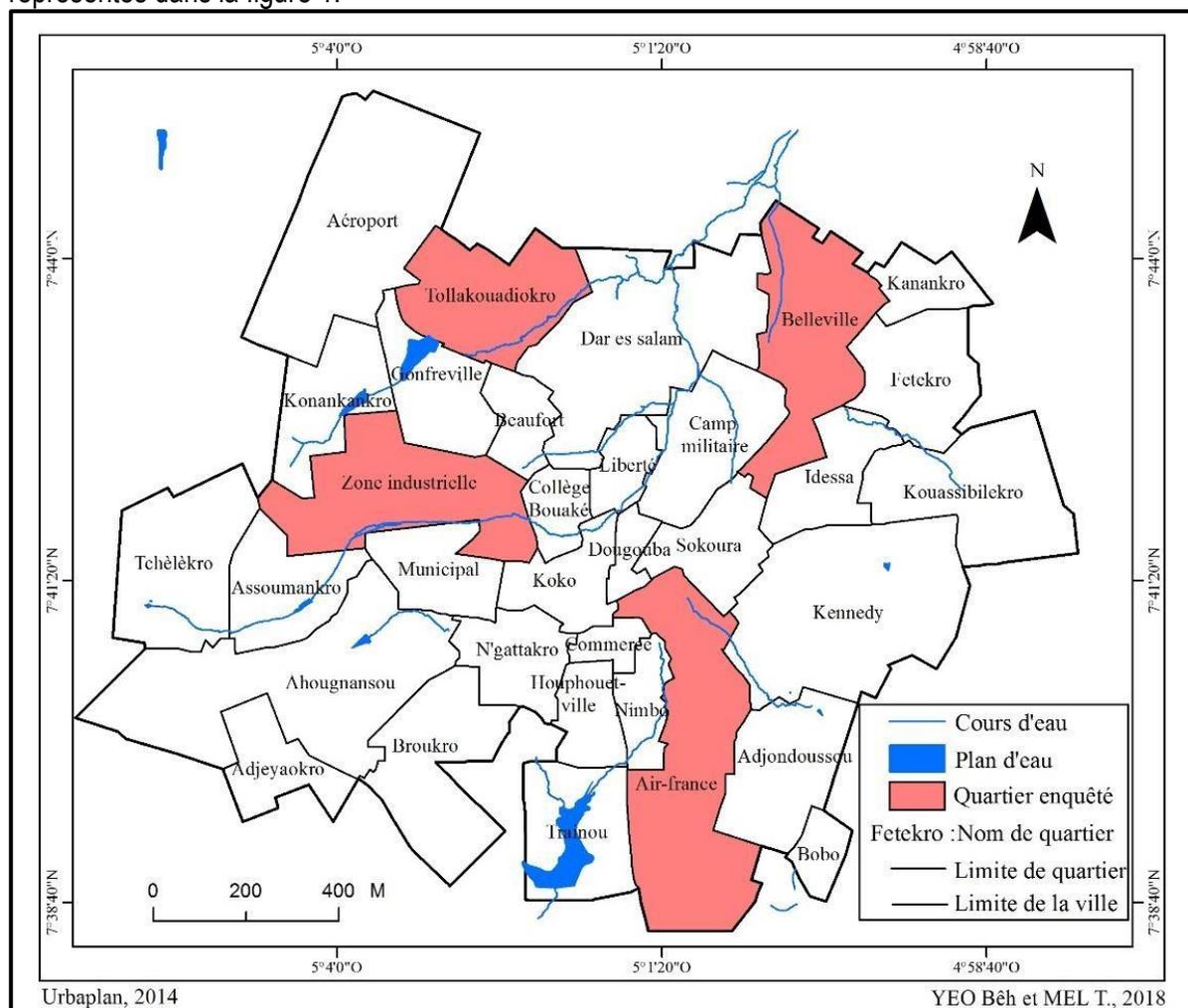


Figure 1. Localisation des quartiers enquêtés dans la ville de Bouaké

Dans la phase d'observation, nous avons constaté l'affluence autour des points d'eau qui témoigne de leur insuffisance. C'est au cours de cette phase que nous avons fait l'inventaire exhaustif des équipements et infrastructures hydrauliques de la ville de Bouaké. Il s'agit, entre autres, des stations de production d'eau potable, des châteaux d'eau, des bornes fontaines.

L'entretien s'est tenu avec les acteurs majeurs du secteur hydraulique en Côte d'Ivoire basés à Bouaké et précédemment cités. Le but était de connaître leur niveau d'implication et de responsabilité dans l'approvisionnement en eau potable à Bouaké. Ainsi, les services de la SODECI et de l'ONEP de Bouaké ont-ils mis à notre disposition une série de données sur les sources et les abonnés de la ville. En outre, les informations recueillies ont permis d'établir le bilan des activités de l'État ivoirien et de la Mairie de Bouaké en vue d'améliorer la fourniture d'eau potable dans ladite ville. Cette phase s'est achevée avec un questionnaire adressé aux chefs de ménage en raison de cinquante (50) par quartier enquêté avec la méthode du choix raisonnée; soit un total de deux-cent (200) chefs de ménages. Les chefs de ménages rencontrent-ils ou non les mêmes difficultés d'accès à l'eau de qualité selon qu'ils habitent dans tel quartier ou tel autre ? Sont-ils confrontés ou non aux mêmes problèmes d'accès à l'eau potable selon que leurs habitations sont pourvues ou non en adduction d'eau potable ? Ces questionnements sont les critères qui ont déterminé leur choix.

## 2. Résultats

### 2.1. Un système d'approvisionnement basé sur deux sources de stockage

Selon l'Atlas du BNETD en 1998, la ville de Bouaké est située sur un plateau avec une altitude moyenne de 310 m. Ce plateau fait une légère inclinaison d'Ouest en Est. De 390 m à l'Ouest du Camp pénal, l'altitude s'abaisse progressivement pour atteindre 240 m près du monastère Bénédiction à l'Est. Trois bassins versants se partagent ce plateau: au Nord, le bassin de la Loka, au Sud, celui du Kan, et à l'Est, celui du Soungourou.

Avec leurs rubans marécageux, la Loka et le Kan morcellent l'espace urbain isolant ainsi les quartiers allongeant les distances. Les lits peu profonds et les pentes également peu prononcées offrent à la ville un potentiel important de ressources en eau. L'alimentation en eau potable de la région se fait grâce à deux sources de captage des eaux de surface et à un bassin de forage. Mise en service en 1964, la station du Kan (photo 1) est la toute première de production d'eau potable de la ville de Bouaké.



Source : Auteurs

Photo 1. La station du Kan

Située à environ 300 m du corridor Sud, la station du Kan est alimentée en eau brute par un barrage aménagé sur le lit d'une petite rivière du même nom. Ce barrage a une réserve exploitable estimée à 3 000 000 m<sup>3</sup>/an. Sa fière allure est le fruit de sa réhabilitation par le PPU

Du fait de sa proximité avec la ville, cette station reçoit les eaux de ruissellement et certaines eaux usées des ménages de la ville; ce qui lui confère le caractère d'eaux chargées en matières organiques et régulièrement couvertes de plantes d'eau douce comme la jacinthe d'eau. Dans ses alentours, se développent des activités humaines telles que la pêche artisanale dans la retenue d'eau et surtout l'activité agricole (les cultures maraîchères). La station de la Loka, elle, est située à 12 km à l'Ouest de Bouaké sur l'axe Bouaké-Béoumi (photo 2).



Source : Auteurs

Photo 2. La station de la Loka

La station de la Loka est alimentée en eau brute par un barrage construit en 1976 sur le lit de la rivière la Loka et dont la réserve exploitable est estimée à environ 25 000 000 m<sup>3</sup>/an. Elle aussi a été réhabilitée par le PPU, d'où son belle apparence.

Cette station a vu sa capacité de traitement renforcée par d'importants travaux de renforcement depuis novembre 2013. Plus éloignée de la ville, cette station a, selon les services de la SODECI, une eau de bien meilleure qualité en ce qui concerne la charge en matière organique, comparativement à celle du Kan. Les services de l'hydraulique avancent qu'une extension de la station est prévue pour doubler sa capacité de production afin de répondre à la demande toujours plus grandissante des foyers de consommation. En plus de ces deux stations, la ville de Bouaké bénéficie de cinq forages situés dans le quartier Houphouët-ville. Ces forages, mis en service en 1977 avec un débit initial de production d'environ 70 m<sup>3</sup>/h, contribuent aujourd'hui à fournir environ 65,5 m<sup>3</sup>/h.

## 2.2. Une inégale desserte en eau potable dans les quartiers de Bouaké favorisant le recours de la population à plusieurs autres sources

L'approvisionnement en eau de la commune de Bouaké est assuré par la SODECI créée en 1959. Le réseau SODECI de la ville de Bouaké est composé de deux barrages et des forages, avec un débit journalier de 25 000 m<sup>3</sup>, pour une demande journalière de 28 000 m<sup>3</sup>, soit un déficit de 3 000 m<sup>3</sup> par jour selon le MEMPD (2015). Dans l'ensemble, le réseau de distribution d'eau potable couvre tous les quartiers lotis de la ville, avec environ 38 500 abonnés inégalement répartis entre les différents quartiers et les villages communaux. Quatre châteaux d'eau, tous situés dans la moitié Sud de la ville, précisément dans les quartiers Ahougnansou, Commerce, Amanibo

(photo 3) et Tchèlèkro complètent ce patrimoine.



Situé à proximité du quartier Air France, ce réservoir fournissant l'eau sous pression, est alimenté par de l'eau captée depuis les stations du Kan et de la Loka.

Source : Auteurs

Photo 3. Le château d'eau potable d'Amanibo

Au plan spatial, on relève des difficultés au niveau de l'approvisionnement en eau dans les quartiers, surtout au Nord de la ville. Ainsi, les quartiers Kotiakoffikro-extension, Houphouët-ville, Route Fêtékro-extension, Oliéno, Kennedy-extension et Niankoukro ne sont pas desservis par le réseau d'adduction d'eau potable. Cette disparité fait que les habitants se ravitaillent soit en achetant de l'eau à des revendeurs, soit à partir des puits avec tous les risques sanitaires que cela comporte.

En effet, le réseau d'eau de la ville de Bouaké est caractérisé par plus de 600 km de linéaires de canalisations, cinq réservoirs d'eau (dont trois fonctionnels d'une capacité totale de 8 000 m<sup>3</sup>) et deux stations à traitement complet (Kan et Loka). La station de la Loka, avec une capacité nominale de 900 m<sup>3</sup>/h et 20 000 m<sup>3</sup>/jour, assure un peu plus de 70% de la desserte d'eau potable de la ville de Bouaké avec environ 21 000 abonnés (MEMPD, op. citée). Avec une capacité nominale de 450 m<sup>3</sup>/h et 70 000 m<sup>3</sup>/jour, la station du Kan dessert environ 9 000 abonnés, soit 30%, notamment le bas réseau (Nimbo, Air-France, Commerce, Kennedy) et villages de Kogomdekro, Bendekouassikro, Akanzakro au sud de Bouaké et la commune voisine de Djébonoua. La figure 2 présente les installations d'eau potable de la ville de Bouaké.

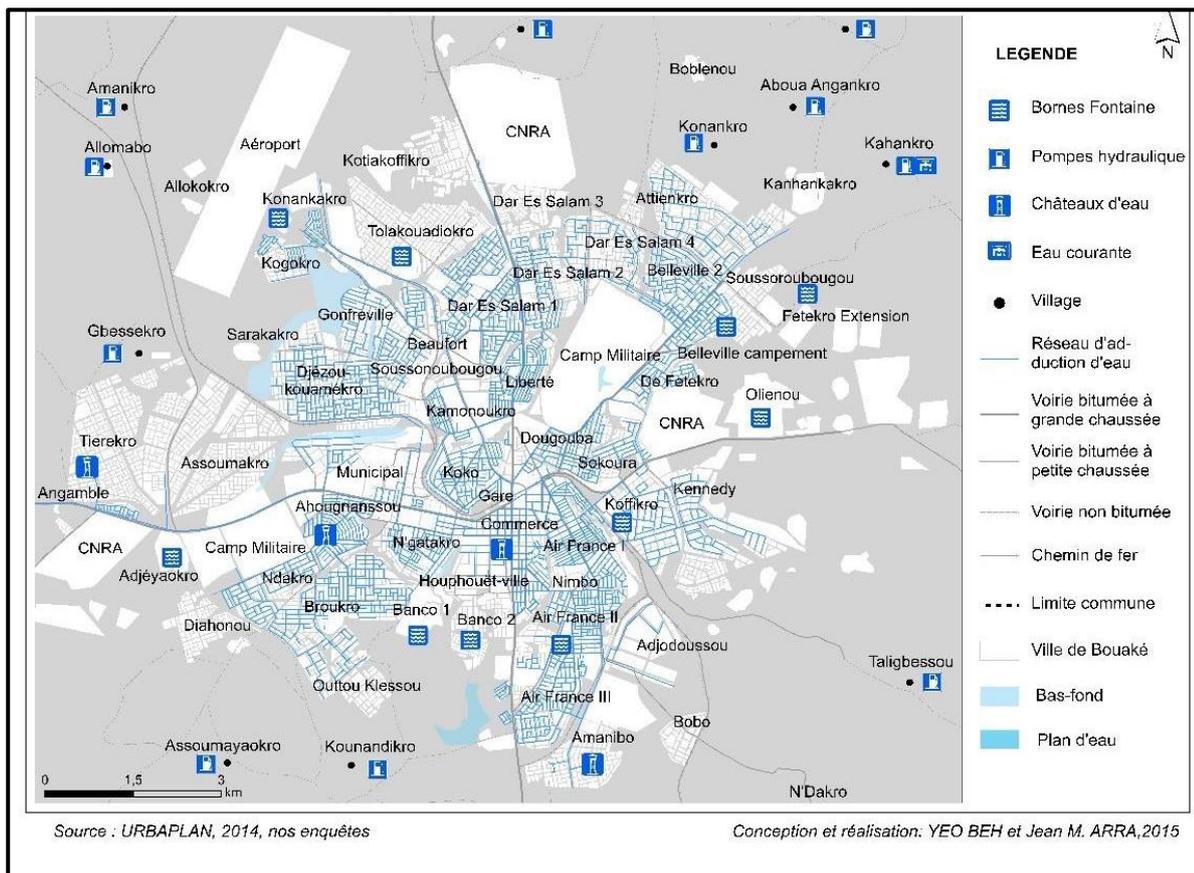


Figure 2. Les équipements d'eau potable de la ville de Bouaké

La crise de l'eau potable se pose avec acuité avec un taux de couverture de 80% (ONEP, 2010 ; DRH, 2012 ; nos enquêtes, 2017). Aujourd'hui, la population s'accroît et les zones habitées s'étendent dont la majeure partie souffre de l'absence de points d'eau potable. Le tableau 1 indique les sources d'approvisionnement en eau des quartiers couverts par l'enquête.

Tableau 1. Répartition des ménages selon leurs sources d'approvisionnement en eau

Source d'approvisionnement	Air-France	Tollakouadiokro	Belleville	Zone industrielle
Eau courante	68,13	11,08	25,66	22,55
Eau courante à l'extérieur	15,10	15,15	35,17	26,13
Puits	9,32	55,70	20,80	47,16
Borne-fontaine	00	17,20	17,97	00
Eau de surface	7,45	0,87	0,40	4,16
Total	100%	100%	100%	100%

Source: Notre enquête-terrain, 2017

À Air-France, Belleville et Zone Industrielle, ce sont respectivement 68,13%, 25,66% et 22,55% des ménages qui ont accès à l'eau potable par branchement direct à leur domicile. À Tollakouadiokro la proportion est 11,08%, soit environ le 1/6<sup>ème</sup> du taux de Air-France et la moitié des taux de Belleville et de Zone industrielle.

Quant aux ménages qui bénéficient d'eau courante à branchement extérieur de leur domicile, ils sont plus nombreux à Belleville avec 35,17%, suivis de Zone Industrielle avec 26,13%. A Air-France et à Tollakouadiokro, leurs proportions sont respectivement de 15,10% et 15,15%. On constate que Zone Industrielle et Belleville présentent les taux les plus élevés de ménages se ravitaillant en eau courante hors de leur domicile. Dans le même temps, on remarque que Tollakouadiokro présente la proportion la plus basse de ménages ayant accès à l'eau.

Tollakouadiokro présente le taux le plus élevé de ménages se ravitaillant en eau par voie de puits. Il est de 55,70% contre 47,16% à Zone Industrielle et 20,80% à Belleville. Air- France détient le taux le plus bas de ménages ayant recours au puits. Remarquons que plus des trois quarts de ces puits sont installés dans les cours communes.

Pour le ravitaillement par les bornes fontaines, 17,97% des ménages qui y ont recours à Belleville contre 17,20% à Tollakouadiokro. Le faible taux à Air- France et Zone Industrielle s'explique par le manque de bornes fontaines dans ces quartiers, par opposition aux localités Tollakouadiokro et Belleville desservis chacun par 3 bornes fontaines.

L'eau de surface est aussi utilisée à Bouaké. Le quartier Air-France vient en tête avec 7,45% suivi de Zone Industrielle avec 4,16%. Cela s'explique par le fait que les villages d'Amanibo 1 et 2 sont directement rattachés à Air-France mais ne sont pas desservis en infrastructures d'eau potable. Le cours d'eau reste donc la principale source d'approvisionnement en eau de ces populations. La proximité de Zone Industrielle d'avec le cours d'eau ainsi que le manque de bornes fontaines sont aussi à l'origine du choix de l'utilisation de cette eau par les ménages. Pour faire face à ces difficultés d'accès à l'eau de qualité dans la ville de Bouaké, des efforts ont été entrepris par les gouvernants.

### **2.3.L'action des autorités pour améliorer l'approvisionnement en eau potable dans la ville**

Le cadre institutionnel actuel est marqué par la création de l'ONEP en août 2006, et la loi sur la décentralisation qui devrait se traduire pour le secteur de l'eau potable par le transfert de certaines compétences aux collectivités territoriales. De par cette loi, la Mairie de Bouaké constitue avec l'ONEP (maître d'ouvrage délégué et maître d'œuvre des investissements), la SODECI (liée à l'État par contrat d'affermage) et d'autres opérateurs privés dans le rural, un des maillons du dispositif institutionnel du secteur de l'eau potable en Côte d'Ivoire.

Ainsi, la dégradation généralisée des infrastructures de base depuis plus d'une décennie, exacerbée par la crise postélectorale, a accru les difficultés quotidiennes des populations de Bouaké dont plus de la moitié vit en dessous du seuil de pauvreté (ENV, 2015). Face à ces conditions extrêmement difficiles, l'État a décidé de mettre en œuvre un programme d'investissements d'urgence, marquant ainsi sa solidarité avec les populations éprouvées par tant d'années de crise. Ce programme, conçu sur la base de l'analyse de la situation et des doléances formulées par les populations dans les dix-neuf (19) ex-régions du pays, vise de manière générale la restauration rapide de certains services publics ciblés, la satisfaction rapide des besoins élémentaires des populations sinistrées afin de favoriser un retour rapide à la normalité dans leur vécu quotidien.

Parmi ces mesures, il y a la remise en service des infrastructures d'approvisionnement en eau potable et l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable. Ce programme avait pour but principal la réparation de 80% des pompes en milieu périurbain, d'absorber plus de la moitié du déficit d'eau potable (80%) en 2012 à Bouaké, de réhabiliter et de renforcer à 100% les équipements d'accès à l'eau potable dans cette ville durement affectée par la décennie de crise socio-politique et militaire dont elle fut le fief de la rébellion qui occupait la moitié Nord du pays.

Dans ce contexte, le PPU mis en chantier dès avril 2011 a permis la réalisation à Bouaké de 12 bornes fontaines, l'extension de 29 km de l'Adduction en Eau Potable (AEP) dans les quartiers périphériques et d'un programme de branchements domestiques subventionnés. Dans le cadre du Programme d'Urgence des Infrastructures Urbaines et Rurales (PUIUR), le secteur de l'eau a bénéficié de :

- l'extension du réseau de distribution d'eau potable dans les quartiers et les villages de Bouaké (Tollakouadiokro, Languibonou, TSF Sud, zone industrielle, Boukebo) de 58 km pour un coût de réalisation de 393 millions F CFA ;
- la réhabilitation et la sécurisation des installations de production d'eau potable du barrage de la Loka pour un coût de 1,4 milliards F CFA ;
- la réalisation de 23 bornes fontaines dans les quartiers défavorisés et villages communaux pour un coût de 195 millions F CFA. Le tableau 2 indique les quartiers et villages bénéficiaires de ce projet.

*Tableau 2. Les quartiers urbains et villages bénéficiaires des bornes fontaines*

Quartiers/villages	Nombre de bornes fontaines
Oliéno	5
Belleville campement	3
TSF Sud	2
Adjévaokro	2
Tollakouadiokro	3
Konankankro	3
Banco 1	3
Banco 2	2
Total	23

*Source: Notre enquête-terrain, 2017*

Les 23 bornes fontaines ont nettement amélioré le ravitaillement des populations en eau potable aussi bien dans les quartiers périphériques du noyau urbain que dans quelques villages. Elles sont gérées par les populations elles-mêmes sans aucune subvention municipale. Une contribution de 25 F CFA est exigée par bidon de 25 litres malgré le statut public des bornes fontaines. Cet argent sert à assurer leur entretien, comme l'indique la photo 4.



Une jeune fille entrain de nettoyer une borne-fontaine, symbole de l'intérêt accordé par les populations à l'hygiène de l'eau qu'elles consomment.

*Source : Auteurs*

*Photo 4 : Une borne-fontaine entretenue*

Il est à remarquer que la norme admise par le planificateur dans le cadre de l'accessibilité à l'eau potable est d'un point d'eau pour 600 habitants en milieu rural et 400 habitants en milieu urbain (MEMPD, 2015). Malheureusement, vu la croissance démographique, la pression de la charge démographique sur les pompes s'est accrue. Ainsi à Bouaké, on a 42 quartiers pour 21 bornes fontaines soit deux quartiers pour une borne-fontaine. Dans le même registre, on note 16 554 habitants pour une borne-fontaine au quartier Belleville contre 4 561 habitants pour une borne-fontaine à Tollakouadiokro.

Cette pression est essentiellement le fait du faible taux d'implantation des pompes. Aussi, depuis la fin du PPU, les actions de développement en hydraulique se sont raréfiées à Bouaké. Ainsi, hormis Air-France où les voies modernes d'approvisionnement en eau sont plus répandues, Zone Industrielle compte 4,16% des ménages qui s'approvisionnent en eaux de surface. C'est la preuve qu'une frange non négligeable de la population de Bouaké n'a pas accès aux installations modernes d'approvisionnement en eau. Celle-ci recourt à l'achat d'eau (photo 5).



Hommes et femmes au point de vente d'eau de l'Hôtel N'Zelibaiseth. Arrêté ou assis sur ses bidons de 20 litres, chacun attend son tour pour être servi. En situation de coupure d'eau comme la période de notre enquête-terrain, c'est le seul recours de tout ce quartier.

Source : Auteurs

Photo 5. Point de vente d'eau à Belleville 2 par un privé

Alors que le même bidon de 25 litres coûte 25 F CFA au niveau des bornes fontaines publiques, chez les revendeurs, il revient à 50 F CFA et à 100 F CFA pour trois bidons

Il faut noter que durant la décennie de crise socio-politico-militaire, les populations de toute la zone occupée par la rébellion ne payaient ni électricité ni eau courante ni téléphone. Avec la fin de la crise et le retour progressif à la normalité, il était question de solder les arriérés des factures. Plusieurs ménages n'ayant pas pu honorer cet engagement ont vu leurs compteurs d'eau enlevés par la SODECI. Par conséquent, ils étaient obligés de recourir à d'autres sources. C'est ainsi que ce système de vente d'eau par des privés a pris de l'ampleur à Bouaké.

Aussi, les sources d'eau parallèles utilisées par les populations ne garantissent pas pour la grande majorité des conditions d'hygiène. Or, la qualité de l'eau demeure un critère important dans la mesure où l'eau potable contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations. Ces populations sont ainsi exposées aux pathologies hydriques (tableau 3).

Tableau 3. Pathologies diagnostiquées dans les centres de santé urbains de Belleville et Zone industrielle au 1<sup>er</sup> trimestre 2018

Pathologies	Nombre de cas		
	Belleville	Zone industrielle	Pourcentage
Diarrhée	26 941	25 142	55,49
Infection cutanée	8 869	17 738	28,35
Tuberculose	90	84	0,19
Paludisme	3 883	3 500	7,86
Anémie	2 809	4 002	7,26
Fièvre typhoïde	350	446	0,85
Total	42 942	50 912	100

Sources : Centres de santé urbains de Belleville et de Zone industrielle

Le diagnostic des maladies les plus fréquentes dans la ville de Bouaké révèle une forte proportion de la diarrhée qui est une des maladies liées à l'eau impropre consommée.

### 3. Discussion

L'OMS (2003) définit l'eau potable comme celle dont la consommation est sans danger pour la santé. Pour que l'eau soit qualifiée de potable, elle doit satisfaire à des normes relatives aux paramètres organoleptiques (odeur, couleur, turbidité, saveur), physico-chimiques (température, potentiel d'hydrogène (PH) etc.), microbiologiques (coliformes fécaux et totaux streptocoques fécaux etc.), des substances indésirables et toxiques (nitrates, nitrites, arsenic, plomb, hydrocarbures etc.). Pour chaque paramètre, des valeurs limites à ne pas dépasser sont établies. Le fait qu'une eau soit potable ne signifie pas qu'elle est exempte d'agents pathogènes, mais que leur teneur a été jugée insuffisante pour déclencher une maladie.

La déclaration finale du Forum Mondial des Peuples pour l'Eau de New Delhi en 2004 insiste longuement sur la sacralité de l'eau qui connecte et régule la planète terre et nourrit la terre et tous les organismes vivants, y compris les êtres humains. La politique et la législation doivent protéger l'eau comme source de vie. *«L'eau dans toutes ses formes est un bien commun et l'accès à l'eau est un droit humain fondamental et inaliénable».*

L'accès à l'eau, aussi bien en quantité (40 litres par jour pour usages domestiques, selon les normes de l'OMS) qu'en qualité suffisante à la vie, doit être reconnu comme un droit constitutionnel humain et social. C'est la tâche incessible des pouvoirs publics d'assurer et de promouvoir l'usage de l'eau dans le respect des droits humains, y compris ceux des générations futures. Ce qui n'est toujours pas le cas, occasionnant l'abandon d'ouvrages hydrauliques.

L'accès à l'eau potable est étroitement lié à la lutte contre la pauvreté. En effet, l'installation des forages devrait permettre l'amélioration de la santé des populations, par la réduction des risques de maladie, la réduction de la charge du travail pour les femmes et les enfants qui pourront se rendre à l'école.

Mais, dans la ville de Bouaké, malgré la mise en place des bornes fontaines, les populations continuent toujours de fréquenter les puits et marigots, les enfants consacrent une partie de leur temps à aller puiser de l'eau aux puits. En effet, l'examen des sources d'approvisionnement en eau potable par les populations s'inscrit dans la théorie du «water management» («gestion de l'eau»), une des théories pour lesquelles l'eau est un produit social. Pour mémoire, cette théorie étudie le lien entre l'eau et la société en s'appuyant sur les modes de gestion.

L'accessibilité est une notion qui rend compte de la plus ou moins grande facilité avec laquelle on peut accéder à un service. Appliquée à l'eau potable, elle se décline en termes de disponibilité de la ressource, de permanence, de distance qui sépare le ménage de son point d'eau et de qualité. En termes de distance, on entend par accessibilité raisonnable, l'existence d'un point d'eau potable permanent à une distance inférieure à 200 mètres de la concession (OMS, 2003).

En termes de coût, l'accessibilité à l'eau potable est plus difficilement mesurable puisque le prix de l'eau varie en fonction des villes, des quartiers, des saisons, du type d'infrastructure (KOMBASSERE, 2007). Avant même de considérer les divers arguments formulés sous ce courant de pensée, il y a lieu de relever pour le souligner que «le problème d'eau n'est pas un problème hydrographique mais plutôt géographique et économique» (VICTOR, 2011). JAGLIN (1995) soutient que dans les villes en développement, l'accès à l'eau est freiné par les modalités d'organisation et de gestion des services chargés de l'eau.

Cet argument met en avant le poids des modes de gestion de l'eau dans la fourniture de ce service à l'échelle urbaine dans les pays en développement. D'après cet auteur, l'eau est un bien marchand et par conséquent, le moyen le plus efficace d'universaliser le service de cette ressource est de faire payer le coût à l'utilisateur. Or, cette logique est mal comprise par les populations. En effet, dans la mentalité des populations de Bouaké, l'eau est un «*don de Dieu*»; elle est gratuite. Elles conçoivent mal que l'eau soit payante. À cela, s'ajoutent les habitudes développées durant la décennie de crise où elles ne payaient pas l'eau.

Ces populations trouvent donc inconcevable de prévoir des dépenses pour s'approvisionner en eau. Pour elles, cela constitue une charge financière. Elles avancent aussi des arguments de longévité plus grande des générations passées qui ont consommé les eaux dites impures (puits, marigots) face aux générations actuelles qui consomment les eaux de robinets. Si la mentalité des populations pourrait expliquer leur refus de payer l'eau, elles reconnaissent toutefois que l'eau des sources modernes est plus potable que celle des puits et des marigots. Il faut souligner que la pauvreté a une part explicative dans cette attitude des populations.

Si au niveau de la moitié Sud de la ville, les ratios d'accessibilité semblent être favorables, on observe qu'il n'existe pas de forages ni de châteaux d'eau dans l'autre moitié Nord. Aussi, très peu d'études sont menées depuis la fin des années 1980 pour une prospection pour d'éventuelles multiplications des sources d'approvisionnement. La maintenance des infrastructures existantes est défectueuse. Du coup, les populations s'exposent à plusieurs risques au plan sanitaire. En effet, la consommation des eaux de surface est à l'origine de plusieurs pathologies de type infectieux, principalement les maladies diarrhéiques qui constituent le second motif des cas d'hospitalisation.

En définitive, nous admettons le caractère économique de l'eau et partageons l'idée selon laquelle elle est un bien marchand. De notre point de vue, l'efficacité relative du mode de gestion publique de l'eau à Bouaké est liée pour une grande part à la perception de l'eau comme un bien dont le coût doit être payé par les pouvoirs publics. Or, comme le défend JAGLIN (2001), à juste titre d'ailleurs, «le moyen le plus efficace d'universaliser le service de l'eau est d'en faire payer le coût à l'utilisateur».

Nous soutenons enfin qu'une gestion de proximité mieux structurée peut servir à dessiner une carte urbaine de l'eau plus équilibrée et par conséquent aider à réduire les inégalités sociales observables dans l'espace urbain à travers le service de l'eau.

## Conclusion

Les sources d'approvisionnement existent dans la ville de Bouaké. Mais l'inégale répartition des infrastructures crée le déficit d'eau potable ; cela, en dépit des nombreux efforts consentis par les autorités. Afin d'éviter une crise plus grave en eau potable, des investissements doivent être faits d'ici à 2020. Plus de châteaux d'eau, de forages et bornes fontaines repartis de façon rationnelle dans toute la ville sont nécessaires pour couvrir et maintenir un niveau d'approvisionnement adéquat des populations dans tous les quartiers. La création de l'ONEP et sa prise en main effective des activités du secteur est une étape importante dans ce processus. Aussi, la promesse du Chef de l'État, lors de son discours du 1<sup>er</sup> mai 2018, de raccorder la ville de Bouaké aux sources de stockage d'eau du lac du barrage de Kossou distant de 50 Km sera une solution à long terme à la pénurie d'eau à Bouaké.

Dans le cas contraire, comment Bouaké, la deuxième ville du pays, peut-elle participer à l'atteinte de l'émergence? La réflexion mérite d'être engagée afin que les besoins en eau potable soient pris en compte avec urgence.

## Bibliographie

JAGLIN S., 2001. *L'eau potable dans les villes en développement: les modèles marchands face à la pauvreté*. Tiers-Monde, tome 42, n°166. In Meublât G. (éd), Les nouvelles politiques de l'eau, pp. 275-303.

JAGLIN S., 1995. *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou : pouvoirs et périphéries (1983-1991)*, Khartala ORSTOM, Paris, 659 p.

KOMBASSERE A., 2007. *L'accès à l'eau potable et les risques diarrhéiques dans les zones irrégulières d'Ouagadougou: le cas Yamtenga*, Burkina Faso, Université de Ouagadougou 109 p.

LATHRO M., 2009. *Contribution à l'amélioration des conditions d'approvisionnement en eau potable des quartiers défavorisés de Bouaké : cas de Oliérou et de Sokoura*, Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE), CSRS Côte d'Ivoire, 65 p.

Ministère des Travaux publics, des Transports, de la Construction et de l'Urbanisme (1980). *Équipement et Transport : 1960-1980. Bilan et perspectives*. France : Maury Imprimeur S.A, 448 p.

Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, 2015. *Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire (ENV 2015)*. Abidjan, 91p.

Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, 2015. *Etudes monographiques et économiques des Districts de Côte d'Ivoire: District de la vallée du Bandama*, Abidjan, 281p.

VICTOR Jean-Christophe, 2011. Les dessous de l'eau. Sur Arte ([https://www.youtube.com/watch?v=7UO5WWS\\_dqY](https://www.youtube.com/watch?v=7UO5WWS_dqY))

[http://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/publications/2013/jmp\\_report/fr/](http://www.who.int/water_sanitation_health/publications/2013/jmp_report/fr/)

---

## Accès de la population féminine à la terre et contribution au développement du département d'Abengourou

BEUGRE Médé Raissa Marina ; AKA Kouadio Akou ; MAFOU Kouassi Combo ; ALOKO-N'GUESSAN Jérôme

---

### Résumé

Dans le département d'Abengourou (pays n'dénéan), comme dans plusieurs sociétés traditionnelles, la population féminine accède difficilement à la terre, principale source de production de revenus. Les logiques qui sous-tendent cette discrimination en faveur des hommes sont celles autour desquelles notre argumentaire se construit dans ce travail. Cet article, questionne l'environnement socio-économique du pays n'dénéan dans lequel la population féminine a réussi à accéder à la terre. Dans un contexte où la discrimination agraire à l'égard des femmes est lisible, notre article tente d'apporter un éclairage sur les logiques fondatrices de l'implication des femmes dans le développement local par le truchement de l'économie agricole.

Il s'appuie sur une méthodologie basée sur la recherche documentaire, l'administration de questionnaire, l'observation directe et les entretiens individuels et groupés auprès des producteurs et des individus pris au hasard (discussion informelle). Il ressort de cette analyse que la population féminine, traditionnellement exclue du patrimoine foncier, capital de création de richesse, s'insère peu à peu dans le tissu de la production agricole. Par ailleurs, elles sont parties prenantes des transformations sociales, économiques et spatiales en cours, eu égard à leur participation significative au projet de développement communautaire dans le département d'Abengourou.

**Mots-clefs:** Abengourou – Population féminine – Accès – Terre – Contribution – Développement local.

### Abstract

In the department of Abengourou (ndénéan country), as in many traditional societies, the female population has difficulty accessing land, the main source of income generation. The logic underlying this discrimination in favor of men is the one around which our argument is built in this work. This article questions the socio-economic environment of the country in which the female population has managed to gain access to land. In a context where the agrarian discrimination against women is legible, our article attempts to shed light on the basic logic of women's involvement in local development through the agricultural economy.

It is based on a methodology based on desk research, questionnaire administration, direct observation and individual and group interviews with producers and random individuals (informal discussion). The female population, traditionally excluded from the property patrimony, capital of wealth creation, is gradually becoming part of the fabric of agricultural production. In addition, they are stakeholders in the ongoing social, economic and spatial transformations, given their significant participation in the community development project in the department of Abengourou.

**Keywords:** Abengourou – Female population – Local access – Land – contribution – Local developmen

## Introduction

Dans les espaces ruraux dédiés aux pratiques agricoles, les femmes ont un apport significatif dans le développement agricole et rural (Benali, 2016). Leur intégration au processus de création de richesse est gage du développement (Droy, 1990). Le monde paysan ndénéan (région d'Abengourou)<sup>2</sup>, à l'instar des autres régions de vieille économie de plantation, est caractérisé depuis quatre décennies par une crise de production. Les produits cultivés qui constituaient les principales sources de revenus sont en train d'être délaissés. Par ailleurs ; ils sont pratiqués par de nouveaux acteurs en l'occurrence les jeunes et les femmes. En effet, la crise de la ruralité manifestée par le vieillissement des vergers, la baisse de la productivité, la chute et l'instabilité des prix ou encore la baisse du cours des produits d'exportation, a conduit à l'émergence d'une population agricole de plus en plus féminisée dans la sphère de production agricole (Beugre, 2016). Ainsi, aujourd'hui, la valeur ajoutée des économies locales est attribuée à l'implication des femmes. Du fait des barrières socio-économiques, il est possible que la population féminine développe des mécanismes de contournement (Mafou, 2006).

Pourquoi la population féminine est-elle exclue de la propriété foncière? Quels sont les mécanismes qu'elle met en œuvre pour s'introduire dans la sphère de production à travers son accès à la terre? Y a-t-il un nouvel ordre dans la gestion du patrimoine foncier ayant provoqué un bouleversement des modalités d'accès à la terre des femmes?

Dans un contexte où la discrimination à l'égard des femmes dans les pratiques agraires est lisible, notre article tente d'apporter un éclairage sur les logiques fondatrices de l'implication des femmes dans le développement local par le truchement de l'économie agricole.

À travers une méthodologie mixte qui combine l'approche qualitative et quantitative, l'étude aborde le bouleversement des modalités d'accès à la terre donnant accès aux femmes, leur contribution dans les productions agricoles et l'utilisation des revenus tirés de l'agriculture de plantation.

## 1. Cadre d'étude et méthodologie

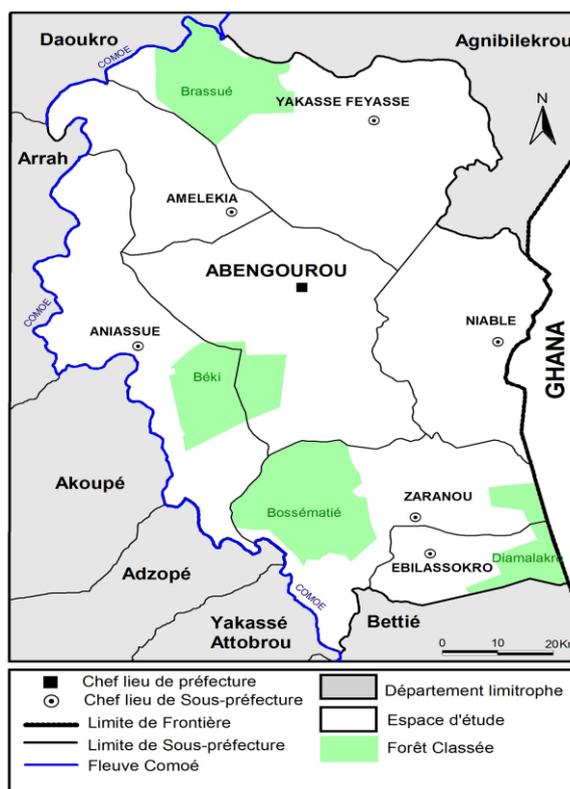
### 1.1. Présentation du champ d'investigation

Le département d'Abengourou fut l'un des espaces pionniers de l'économie de plantation au cours de la période allant de 1950 à 1970. Il est situé dans l'Est de la Côte d'Ivoire, à la frontière avec le Ghana. Il est limité au nord par les départements d'Agnibilékrou et de Daoukro; à l'ouest par les départements d'Arrah, Akoupé et Adzopé; et au sud par les départements de Bettié et Yakassé Attobrou (cf. figure ).

---

<sup>2</sup>Ndénéan est la région d'Abengourou. Les Agnis venus du Ghana se sont installés dans la région ndénéan. On les appelle Agnis ndénéan

Figure : Présentation du département d'Abengourou



Source: CNTIG 2015

Dessin: Beugré, 2016

La superficie du département d'Abengourou est de 5 098 km<sup>2</sup>. Sa population est de 336 148 habitants dont 48,16% de femmes (RGPH, 2014). En lien avec le développement de l'économie de plantation, l'évolution démographique a été au départ très importante avec un taux de croissance 4,48% entre 1975 et 1988. Aujourd'hui, cette dynamique est relativement en baisse avec 1,98% entre 1998 et 2014. C'est une population essentiellement agricole composée de 75% de producteurs de café et de cacao dont 35% de femmes.

## 1.2. Matériel et méthode de travail

Pendant notre enquête de terrain, nous avons mobilisé les outils de collecte ci-après: un questionnaire, un dictaphone, un guide d'entretien, un appareil photo numérique et des supports cartographiques notamment des cartes de localité. Avec ces outils, nous avons administré le questionnaire à la population féminine, productrice de café, de cacao, d'hévéa, etc ; le guide d'entretien a servi à conduire les entretiens individuels et groupés auprès des producteurs et des individus pris au hasard (discussion informelle). Au total, trois catégories de répondants ont été sélectionnées pour notre étude: les productrices (50), les producteurs (20) et des individus pris au hasard (20).

Un seul critère a milité au choix des productrices; pratique des activités agricoles toutes cultures confondues. Ces localités ont été choisies suivant les critères ci-après: localité à forte implication des femmes dans l'agriculture, localités à implication moyenne des femmes agricultrices et les localités à faible implication des femmes dans l'agriculture. Les sites de collecte des données retenus à cet effet sont Amélékia, Niablé,

Agnikro, Adaou et Mossikro (commune Abengourou). L'ensemble de ces sites s'étendent sur les trois sous-préfectures situées dans la partie centre du département.

L'administration du questionnaire a permis de recueillir les informations sur le profil socio-démographique et économique des femmes, la taille de leur exploitation, le tonnage produit par campagne agricole, le niveau de revenu, l'utilisation des revenus tirés des plantations.

Les entretiens groupés et individuels, adressés aux producteurs ont porté sur l'évolution des modalités d'accès à la terre et la perception sur l'accès à la terre des femmes, leur envole sociale et économique. L'observation directe et la discussion informelle ont été les dernières méthodes de collecte de données. La discussion informelle s'est adressée à des individus au hasard pour avoir leur point de vue sur certains aspects du sujet d'étude notamment l'accès de la population féminine à la terre et leur autonomie vis-à-vis des hommes.

L'approche théorique retenue pour cette étude est la théorie de la discrimination de la femme. En effet, la théorie du développement connue sous l'appellation «Intégration des Femmes au Développement (IFD)» ou théorie de la discrimination a été celle privilégiée dans cette recherche. Elle stipule que les femmes sont exclues du processus de développement alors qu'elles représentent la moitié des ressources potentielles de production. Cette théorie cadre bien avec notre étude. La théorie de la discrimination des femmes dans le développement agricole révèle ici que les femmes sont exclues du droit à la terre (Sarr, 2009). Pour tester cette théorie, notre recherche s'est adossée sur la méthode mixte : l'approche quantitative et l'approche qualitative.

Les informations géographiques collectées pendant l'enquête de terrain ont fait l'objet d'un traitement cartographique et statistique par le biais des logiciels ArcGis et R. Les résultats des traitements ont permis d'élaborer une de matrice de données à l'effet d'établir des corrélations et de démontrer la significativité des variables retenues puis la nature des liens de dépendance entre-elles.

## 2. Résultats

Dans le présent travail, nous nous proposons d'analyser trois aspects qui découlent de la discrimination à l'égard des femmes dans l'accès à la terre. Le premier aborde les modalités d'accès à la terre. Le second traite de la contribution des femmes dans la production agricole. Et le troisième évalue leur participation au développement local.

### 2.1. Un bouleversement dans les modalités d'accès à la terre dans le département d'Abengourou

La terre est longtemps restée un patrimoine exclusif des hommes. Ils en assurent la protection, la distribution suivant les us et coutumes en vigueur. Ce mode de gestion a toujours renforcé le pouvoir des hommes vis-à-vis des femmes. Les femmes, bien qu'exclues du droit à la terre utilisent divers moyens pour pratiquer l'agriculture à leur compte. Ainsi, l'exploitation de nos données d'enquête met en lumière de nouvelles pratiques, qui autrefois même si elles existaient n'avaient pas cette ampleur. En effet, les modalités d'accès à la terre sont la donation (95,50%), la location (1,50%) et l'usufruit (3,00%).

Au niveau de la donation, le dépouillement des informations collectées au cours de notre enquête de terrain révèlent que 38,5% sont des dons de la famille maternelle, 26% sont des dons de famille paternelle et 18,2% sont les dons de conjoint. L'usufruit est généralement une pratique des hommes. Mais, les femmes ont réussi à s'infiltrer dans cette voie. En fait, ici, un espace de terre est offert gratuitement pour pratiquer les activités agricoles, en récompense d'un ensemble de bienfait dont le donateur a bénéficié de la part de la bénéficiaire. Les femmes qui en sont lauréates ont plus un droit d'usage qu'un droit de propriété des terres à leur cédées. De loin cette pratique est une sorte de «*travailler-payer, c'est à dire vendre gratuitement sa force de travail et recevoir en retour une parcelle de terre*».

L'on note entre autres l'acquisition des terres par le mariage (vie en couple) et l'acquisition par héritage. En ce qui concerne l'accès à la terre par le mariage, le nouveau statut (vie en couple) permet aux jeunes femmes de bénéficier d'une parcelle de terre à mettre en valeur de la part de leurs parents. Cette pratique s'apparente à une ancienne pratique dans cet espace où lorsque les femmes étaient associées aux travaux de création des exploitations agricoles, une parcelle leur était octroyée pour les produits d'autoconsommation. Toutefois, les productions des plants de café et de cacao qui colonisent ces portions de terre reviennent aux hommes. Concernant l'acquisition par héritage, il demeure le seul moyen d'accès à la terre. Il est peu fréquent de constater des ventes de terres dans le département. Le fait de posséder une terre permet aux femmes d'accéder à un nouveau statut: c'est un privilège. Désormais propriétaires de terres, elles peuvent planter la culture de leurs choix.

## 2.2. Contribution de la population féminine dans la production agricole

Les résultats de traitement des données collectées sur le terrain pendant notre enquête mettent en lumière les fréquences ci-après. En effet, les terres mises en valeurs par la population féminine sont les jachères (80%), les anciennes plantations, les plantations délaissées (3%) et quelques reliques des forêts vierges où moins de 17% de la population enquêtée y ont accès. Les superficies sont affectées par plusieurs cultures. Il s'agit du cacao, du café et de l'hévéa qui occupent respectivement 2328 hectares, 378 hectares et à 349 hectares. Plus de la moitié des femmes enquêtées c'est à dire 61,80% ont des exploitations inférieures à 5 hectares, 22,90% des femmes-planteurs ont des champs varient entre 5 et 10 hectares, 13,80% ont des champs qui varient entre 10 et moins de 15 hectares et seulement 1,5% possèdent des plantations de plus de 15 hectares. La population enquêtée cumule environ 3055 hectares d'exploitation de cultures pérennes. Les femmes changent progressivement de statut. Elles passent du statut de manœuvres engagés auprès des hommes (maris) au statut de planteurs ou encore de productrices. Elles travaillent désormais à leur propre compte. D'une campagne agricole à une autre, les femmes continuent de créer de nouvelles plantations de cacao (Photo 1).

**Photo 1: Vue d'une nouvelle plantation, propriété d'une agricultrice à Adaou**



**Cliché: Beugré, 2016**

Cette illustration témoigne bien de l'accès de la population féminine à la terre au fil des ans. Ainsi, la pratique des travaux champêtres basés sur les cultures d'exportation est devenue une activité routinière de celles-ci.

Engagées dans cette dynamique, les femmes contribuent par ailleurs à accroître les productions agricoles. Les enquêtes indiquent des tonnages allant de 3 000 à 33 000 tonnes par an. La principale culture, le cacao enregistre une production de 470 000 tonnes dans la sous-préfecture de Niablé contre 100 000 tonnes dans la sous-préfecture d'Abengourou.

### 2.3. Contribution de la population féminine engagée dans la sphère de production agricole au développement local

L'agriculture est la principale activité des femmes. Pour accroître leurs revenus, en plus des cultures vivrières, elles se sont investies dans la création des plantations des cultures pérennes. De cette économie, elles mobilisent des revenus de plus en plus importants qui sont réinvestis dans d'autres filières. En effet, les revenus tirés de l'économie de plantation servent à faire deux grands types d'investissement: la construction de maison (27,5%) et les dépenses familiales (72,5%). Toutefois signalons qu'une partie des revenus, difficilement quantifiable sert à la création et à l'entretien des plantations (Photos 2). Les Photos 2.a et 2.b mettent en évidence la contribution de la population féminine dans la modernisation du cadre de vie.

Photo 2- a: Construction de type traditionnel



Cliché : Beugré, 2016

Photo 2-b: Construction de type moderne



Cliché : Beugré, 2016

### 3. Discussions

La politique de gestion de la terre en pays agni n'dénéan a évolué. Les lois et coutumes sont régies par le système matrilineaire communément appelé le matriarcat. Les transactions s'effectuent entre les hommes. À titre illustratif, «*le père de son vivant, peut donner des terres à son fils devenu majeur pour qu'il puisse faire face aux charges de sa famille... Sinon, il revient au nouveau d'être bénéficiaire des acquis de l'oncle à sa mort*». Les femmes ne sont pas concernées par ces transactions; elles en sont exclues.

Mais, ce mode de succession connaît une révolution depuis l'adoption de la loi de 1964. En Côte d'Ivoire, 98% des terres rurales sont régies par le droit coutumier selon Colin (1991). La loi vient donc s'immiscer dans le droit coutumier. En effet la loi de 1964, stipule que les enfants sans distinction de sexe sont les seuls à hériter de leurs parents. Cette loi a contribué à faire évoluer dans une certaine mesure, le mode d'accès à la terre dans la région. S'appuyant sur cette législation, les pouvoirs locaux rencontrent les premières difficultés. Le mode de succession est diversement apprécié tant bien que le code en la matière ne souffre d'aucune lecture floue. «*La tradition est claire sur la question. Les terres s'acquièrent par héritage ou par don*». Et que

les hommes héritent des hommes et les femmes des femmes. En campagne, les enfants ont plus de chance d'hériter lorsque la mère a cultivé avec le père (Colin, op. Cit).

Les interviews réalisées révèlent que les hommes enquêtés en dehors des femmes dans le cadre de cette recherche ont répondu ceci: «*Nous, tous manifestons le désir de voir nos enfants, filles hériter de nos terres au même titre que les garçons*». Signalons que les personnes âgées [60 ans et plus] restent attachées aux us et coutumes, indiquant que les transactions foncières en faveur des femmes par héritage sont à proscrire. À l'opposé, les moins âgés [20-60 ans] n'y trouvent aucun inconvénient. D'autres travaux soulignent que la proportion des femmes ayant accès à la terre est faible. Les rares femmes propriétaires de terre sont celles qui ont occupé des fonctions administratives ou politiques et sont peu nombreuses, estimées à 5% en pays Sénoufo (Koné et Ibo, 2009). Dans la pratique, les femmes héritent de leur père même si le code foncier rural n'a pas changé. Il s'est assoupli vis-à-vis des femmes.

L'étude montre que l'accès à la terre par donation est plus répandu (95,5%). Les parcelles acquises du vivant du père sont rarement reprises à son décès. C'est un moyen de contourner le droit coutumier et de garantir aux enfants de sexe féminin l'accès à la terre.

La crise de l'économie agricole a conduit à l'effritement du pouvoir des hommes sur la gestion de la terre. Ouvrant ainsi la voie d'accès de la terre à une frange de la population féminine mais pas encore à toutes les femmes. Le mode d'acquisition des terres des acteurs de la tomate dans la région d'Abengourou en Côte d'Ivoire a considérablement évolué. Dans les cas exceptionnels les filles peuvent hériter si le défunt n'a pas de garçon (Tujague, 2004).

Les résultats de notre enquête de terrain relèvent que les jachères sont les plus accessibles. Elles sont plus riches en termes de fertilité. Plus de 80% des agricultrices ont des tailles d'exploitation allant de 0,5 à 12 hectares. Environ 75% des exploitations ont une taille strictement supérieure à 1 hectare. Les exploitations les plus vastes sont créées sur les jachères. Cette démonstration est confirmée par le test d'indépendance de Khi<sup>2</sup>, au seuil de 5% dont  $p=1,05435E-14$ . Cela veut dire qu'il existe un fort lien entre les variables «taille de l'exploitation» et «occupation du sol».

Différents espaces accueillent les plantations des femmes dont 80% sur les jachères. La relation entre le lien de parenté et le type d'espace occupé est mise en évidence par les fréquences suivantes. Il existe un lien assez significatif entre l'utilisation de la jachère et le lien de parenté. En effet, les jachères sont des parcelles de terres temporairement non cultivées pour permettre la reconstitution de leur fertilité ou pour limiter une production jugée trop abondante. Pendant cette "mise en repos foncière" dont la durée varie entre 5 ou 10 ans, certaines agricultrices représentant 37,1% de la taille de notre échantillon de base, s'appuient sur des relations familiales pour s'en acquérir. L'analyse faite est attestée par le test d'indépendance de Khi<sup>2</sup>, au seuil de 5% ( $P=1,05435E-16$ ), qu'il existe un fort lien entre la variable «lien de parenté» et la variable «type d'espace occupé».

Les femmes qui occupent des anciennes plantations ont des types de revenus: revenus élevés ([Supérieurs à 500 000 F CFA]) et revenus moyens ([300 000 F CFA- 400 000 F CFA]). Le test d'indépendance de Khi<sup>2</sup>, au seuil de 5% ( $P=1,05435E-16$ ), qui vise à montrer le lien entre les variables «revenu» et «type d'espace occupé» est vérifié car  $p=1,05435E-19$ .

À côté de cette catégorie, existe celle des femmes qui utilisent colonisent à nouveau les anciens champs de manioc et d'arachide ont un revenu faible compris entre 100 000 et 200 000 F CFA. Ce faible niveau de revenu est justifié par l'épuisement des terres.

En Côte d'Ivoire 63,7% des femmes actives sont dans le secteur agricole, elles assurent 80% des cultures vivrières (Hugon, 2002). Kouadjo et al. (2002) démontrent que le cacao et le café procurent respectivement 521 896 F CFA et 81 921 F CFA aux ménages. Alors que nos travaux indiquent que 38% de la population d'enquête ont un salaire de 500 000 FCFA et plus. On note donc une croissance relative du niveau de revenus des femmes qui fleurissent avec les indices nationaux. La contribution des femmes à l'animation de la vie économique est notable. Nos résultats sont identiques à ceux de Benali (2016) qui indiquent que les

femmes participent au développement local à partir des ressources tirées des activités agricoles dont elles constituent de plus en plus un contingent important.

Les femmes alimentent les différents secteurs de l'économie locale. En effet, nos résultats indiquent qu'elles prennent part à la création de richesse à partir des plantations. Elles contribuent ainsi à l'augmentation des superficies des exploitations agricoles d'une part et d'autre part des productions. Ces résultats ont été démontrés par Mafou et al. (2016), qui soulignent que l'extension des superficies occupées par les cultures pérennes est tributaire en partie à l'entrée des femmes dans l'arboriculture. Ils montrent qu'elles sont devenues des actrices du développement.

Par le passé, la modernisation du cadre de vie par le biais des constructions de type villa plus indépendantes, était réalisée par les planteurs. Aujourd'hui, les ressources tirées des plantations permettent aux femmes d'en faire autant. Notre étude montre qu'elles ne construisent plus des maisons en terre battue mais plutôt des maisons en dur de type villa plus indépendantes avec 27,5% de la population enquêtée impliquée. Elles assurent l'essentiel des charges familiales. Nous notons que 72,5% de la population féminine engagée dans l'agriculture sont concernées.

Nos résultats sont similaires à ceux des travaux de Droy (1990). Il démontre que les changements opérés dans le contrôle des moyens et facteurs de production sont les révélateurs d'une forte implication des femmes dans le développement. Ses travaux soulignent par ailleurs que «*la position et le statut des femmes ne sont pas statiques, mieux les femmes signes de prestige...., les femmes, avenir du développement*».

## Conclusion

Du statut d'assistée, le rôle de la population féminine a évolué. Elle est détentrice de vastes exploitations de café, de cacao et d'hévéa, auxquelles s'ajoutent les champs des produits vivriers. Elle mobilise des ressources leur permettant de participer au développement régional. aujourd'hui plus qu'hier, leur présence dans le tissu économique agricole est perceptible au niveau des mutations de l'espace dans le département d'Abengourou.

En définitive, l'autonomie financière dont elle jouisse est source d'amélioration des conditions et du cadre de vie des ménages dont elle constitue la clé de voûte.

## Références bibliographiques

AKA. D et DJOGO. A ,1987: *Analyse de la politique agricole et alimentaire de la Côte d'Ivoire*, CIRES, Abidjan, 53p.

AKA. K. A, 2009: *Organisation spatiale, système de production et relèvement paysanne dans le département d'Abengourou (Côte d'Ivoire)*, publié dans la Revue BenGéo de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin), n° 6, décembre 2009, pp. 111-137.

AKA. K. A, 2010: *L'accessibilité des populations rurales aux soins de santé dans le département d'Abengourou (Cote d'Ivoire)*, Les Cahiers d'Outre-Mer, pp 338-459.

BABO, A., 2006: *Conflits fonciers : de l'ethnie à la nation rapport interethnique et ivoirine dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire*, colloque international " les frontières de la question foncière" Montpellier 22p.

BENALI. A 2016: *La contribution de la femme rurale au revenu de ses ménages dans l'ouest algérien*, International Journal of Innovation and Applied Studies ISSN 2028-9324 Vol. 15 No pp.962-969.

BEUGRE M. R.M., 2016: *Femmes, production agricole et organisation de l'espace dans le département d'Abengourou*, Thèse Unique de Géographie, Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët Boigny, 265 p.

- COLIN J. P., 1991: *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*, Paris, ORSTOM, 284 p.
- DROY I., 1990: *Femmes et développement rural*, Editions Karthala, 22-24, boulevard Arago 75 013 Paris, ISBN: 2-86537-265-0, 184 p.
- HUGON P., 2002 : *Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation*. In: Tiers-Monde, tome 43, n°169, 2002. Les chemins de l'intégration régionale. pp. 9-25.
- ISOUFFOU O., 2008: *Femmes et développement local: analyse socio-anthropologique de l'organisation foncière au Niger: le cas de la région de Tillabéry*, thèse de Sociologie, Université de Rennes 2-Haute-Bretagne, 386p.
- KINDO B., 1978: *Dynamisme économique et organisation de l'espace rural chez l'Agni N'dénéan et du Djuablin (Côte-d'Ivoire)*, Thèse de Doctorat de 3e cycle de Géographie, Université d'Abidjan : Abidjan, 328 p.
- KONE. M et IBO. G. J., 2009: *Les politiques foncières et l'accès des femmes à la terre en Côte d'Ivoire: cas d'Affalikro et Djangobo (Est) dans la région d'Abengourou et de Kalakala et Togogniere (Nord) dans la région de Ferkessedougou*, Rapport final genre et foncier Wildaf CI, 61 p.
- KOUADJO J. M., KEHO Y., MOSSO R. A., TOUTOU K. G. NKAMLEU G. B. et GOCKOWSKI J., 2002: *Production et offre du cacao et du café en Côte d'Ivoire*, Rapport d'enquête, MESRS /ENSEA/IITA, 128 p.
- MAFOU K. C., 2006: *Accès à la terre de la population migrante dans le pays n'dénéan*, IGT, Université de Cocody, Abidjan, Mémoire de Maîtrise, 114 p.
- MAFOU K. C., BEUGRE M. R. M et OURA K. R., 2016: *Les femmes-planteurs en pays n'dénéan*, GUREP, Revue Internationale de Recherches et d'Études Pluridisciplinaires, 27-41 pp.
- TUJAGUE-GIBOURG L., 2004: *Le maraîchage en économie de plantation : une alternative à la crise sociale et économique ? Le cas de la tomate dans la région d'Abengourou en Côte d'Ivoire*, Revue Tiers Monde, ISSN 0002-0478, 2004/2 n° 210, pp. 171- 190.

---

# Les taxis-motos et les tricycles, vecteurs d'innovation dans le transport dans les localités rurales de la Sous-préfecture de Grégbeu (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire)

**Kouamé TANO**

Enseignant-Chercheur

Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte d'Ivoire)

E-mail : tan.kwam@yahoo.fr

---

## Résumé

Située au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, dans le département de Zoukougbeu, la Sous-Préfecture de Grégbeu est l'une des circonscriptions administratives de la région du Haut-Sassandra. Cette Sous-préfecture a une faible densité démographique (35,26 hab./km<sup>2</sup>). Elle compte 10 villages et 998 campements reliés au chef-lieu de Sous-préfecture par des pistes et des sentiers impraticables pendant les saisons pluvieuses. Les habitants de ces localités rurales éprouvent d'énormes difficultés pour évacuer leurs produits agricoles. Face à ces difficultés, certains paysans utilisent les taxis-motos et les tricycles comme moyens de transport pour l'évacuation de leurs produits. D'autres les empruntent pour se rendre au chef-lieu de Sous-préfecture. Cette étude a pour objectif de connaître l'impact des taxis-motos et des tricycles sur le transport des personnes et des marchandises à Grégbeu. L'observation, l'enquête auprès des populations rurales, des conducteurs des engins à 2 ou 3 roues, des responsables des coopératives nous ont permis d'avoir des données nécessaires à la réalisation de cet article. Il ressort de cette étude que le transport de biens et de personnes par taxis-motos et tricycles à Grégbeu est né à la faveur des crises socio-politiques qui ont eu pour corolaire la dégradation des pistes villageoises et l'infiltration des orpailleurs dans la partie nord de la Sous-préfecture de Grégbeu. En dépit de son caractère informel, le transport par taxis-motos et tricycles s'organise autour deux principales gares : la gare d'Abidjan et la gare du canton Flébo. Notre étude révèle également que les conducteurs de ces engins sont généralement des déscolarisés dont l'âge varie entre 15 et 30 ans.

**Mots-clefs** : Grégbeu– Taxis-motos – Tricycles– Moyen de transport.

## Abstract

Located in the Center-West of Côte d'Ivoire, in the department of Zoukougbeu, the Sous-Préfecture of Grégbeu is one of the administrative districts of the Haut-Sassandra region. This sub-prefecture has a low population density (35,26 inhabitants / km<sup>2</sup>). It has 10 villages and 998 camps connected to the capital of Sous-prefecture by trails and trails impassable during the rainy seasons. The inhabitants of these rural towns have great difficulty in evacuating their agricultural products. Faced with these difficulties, some farmers use taxis-motorcycles and tricycles as means of transport for the evacuation of their products. Others borrow them to go to the capital of Sous-prefecture. This study aims to know the impact of taxis-motorcycles and tricycles on the transport of people and goods in Grégbeu. The observation, the survey of the rural populations, the drivers of the two or three wheeled vehicles, the managers of the cooperatives allowed us to have data necessary for the realization of this article. It emerges from this study that the transport of goods and people by taxis-motorbikes and tricycles in Grégbeu was born in favor of the socio-political crises which had as corollary the degradation of the village tracks and the infiltration of the miners in the part north of the sub-prefecture of Grégbeu. Despite its informal nature, transport by taxi-motorcycles and tricycles is organized around two main stations: the station of Abidjan and the station of the canton Flébo. Our study also reveals that drivers of these machines are generally out of school aged between 15 and 30 years.

**Keywords**: Grégbeu– Motorbike taxis– Tricycles– Means of transport.

## Introduction

À l'instar des autres pays de la sous-région, la Côte d'Ivoire possède un réseau routier moderne et performant pour faciliter le déplacement des personnes et des marchandises à l'intérieur du pays, mais également le transit des marchandises vers les pays frontaliers. L'extension du réseau routier dès l'indépendance du pays en 1960 fait de la Côte d'Ivoire le hub de la sous-région. En effet, le réseau routier est passé de 560 km en 1960 à 82 000 km de routes en 2000 dont 75 500 de routes en terre et 6 500 km de routes bitumées (Ministère de l'Économie et des Finances, 2007, p.128). Mais, depuis 2002, suite à la crise politico-militaire, on assiste à la dégradation du réseau routier. La détérioration du réseau routier perturbe le transport des personnes et des marchandises des localités rurales, surtout celles des villages les plus reculées des villes. Ce faisant, les véhicules n'arrivent pas à circuler sur les pistes villageoises pour transporter les personnes et leurs biens. C'est dans ce contexte que se développe l'utilisation des engins à 2 ou 3 roues en Côte d'Ivoire.

Grégbeu, l'une des Sous-préfectures de la région du Haut-Sassandra connaît le phénomène des taxis-motos et des tricycles depuis 2013 suite à la crise post-électorale et surtout à la découverte de l'or dans sa partie nord. Cette circonscription administrative compte 18 487 habitants (RGPH, 2014). L'activité principale de cette population est l'agriculture. Le département de Zoukougbeu dont fait partie la zone rurale de Grégbeu a commercialisé pendant la campagne 2013-2014, 383 t de café, 958 t de cacao (Conseil Café-Cacao, 2015) et 712,59 t de vivriers (Anader de Daloa, 2016). L'évacuation de ces produits qui s'effectuait autrefois par les camions de gros et petits porteurs, le portage et les charrettes est concurrencés aujourd'hui par les engins à 3 roues, appelé tricycles ou taxis-bagages. Ces moyens de locomotion sont aujourd'hui concurrencés par les tricycles et les taxis-motos. Ces deux moyens de transport connaissent un essor fulgurant dans la Sous-préfecture de Grégbeu. En effet, les tricycles et les taxis-motos sillonnent tous les villages et campements de cette circonscription administrative à la demande des ruraux pour évacuer d'une part les produits bord champs et d'autre part transporter les personnes. Ils constituent le moyen de transport privilégié de la zone.

Le problème de recherche que pose le présent article est celui du transport des personnes et des marchandises en milieu rural. L'objectif de cet article est de connaître l'impact des taxis-motos et des tricycles sur le transport des personnes, des biens et services en milieu rural. De cet objectif découlent les objectifs spécifiques suivants :

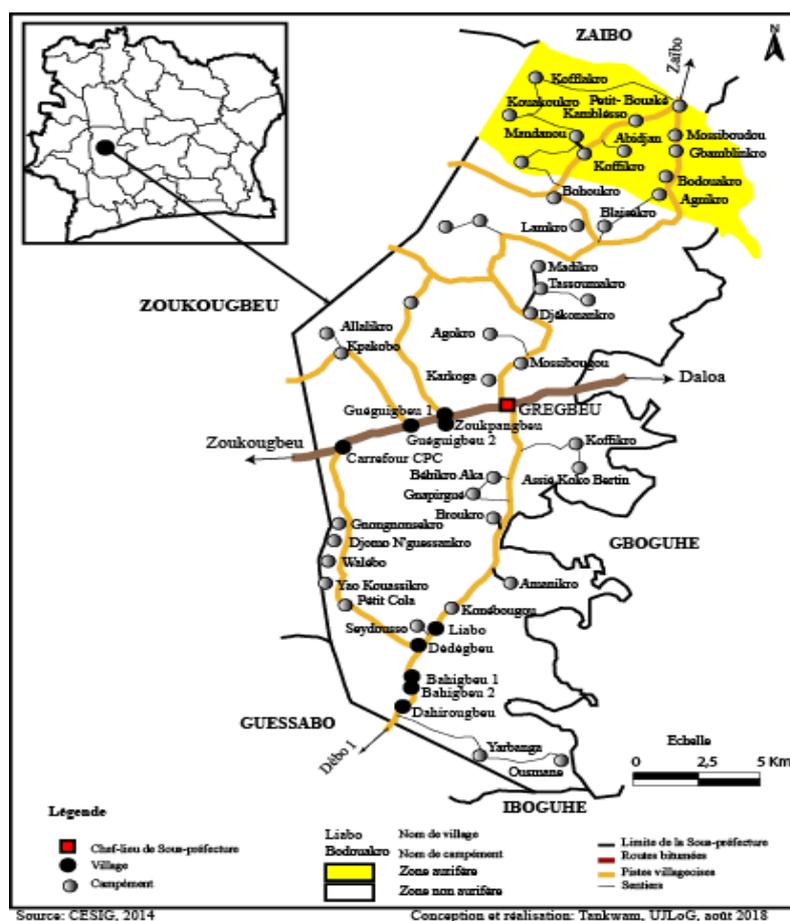
- déterminer les conditions de diffusion des taxis-motos et les tricycles à Grégbeu ;
- analyser l'organisation de l'activité et évaluer le volume de passagers et de marchandises transportés par chaque engin.

## 1. Matériel et Méthodes

### 1.1. Présentation de la zone d'étude

Localisée dans la région administrative du Haut-Sassandra, au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, la Sous-préfecture de Grégbeu est l'une des quatre circonscriptions administratives du département de Zoukougbeu. Elle couvre une superficie de 524 km<sup>2</sup> pour une population de 18 487 habitants, soit une densité de population de 35,28 hab./km<sup>2</sup> (RGPH, 2014). La Sous-préfecture de Grégbeu est limitée au nord par la sous-préfecture de Zaïbo, à l'ouest par celles de Zoukougbeu et de Guessabo, à l'est par la sous-préfecture de Gboguhé et au sud par Igboguhé (Figure 1). Elle comprend 10 principaux villages et 998 campements (District Sanitaire de Daloa, 2016, p.7).

Figure 1 : Localisation et présentation de la zone d'étude



## 1.2. Techniques de collecte des données

La collecte des données s'est faite en deux étapes : la recherche documentaire et l'enquête de terrain. Cette dernière s'est déroulée du 29 septembre au 30 octobre 2017. La recherche documentaire nous a conduit à l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural de Daloa où nous avons obtenus des données relatives à la production agricole de la Sous-préfecture de Grégbéu. En outre, nous avons consulté des mémoires, des thèses, des rapports d'étude, des communications présentées lors des séminaires et des articles. Cette revue de la littérature nous a permis d'avoir une vision globale et locale en matière de production agricole et le transport des personnes et des marchandises en Côte d'Ivoire. Quant à l'enquête de terrain, nous avons procédé d'abord par l'observation des mobilités des ruraux. Ensuite, nous nous sommes entretenus avec le responsable des gares de la sous-préfecture pour connaître le nombre de conducteurs de motos. Enfin, une enquête auprès des chefs de ménage a été faite afin d'évaluer les personnes et les marchandises transportées par les motos-taxis et les tricycles. Pour cette dernière étape, nous avons eu recours au principe de la saturation de l'information (A. Pires, 1997, p.68-69) pour la constitution de l'échantillon. Ce principe ne définit pas dès le départ une taille précise de l'échantillon. Il consiste à interroger la population jusqu'à ce que le seuil de saturation de l'information qui est le seuil à partir duquel les réponses fournies ne varient pas soit atteint. Ce procédé nous a permis d'interroger 75 personnes dont 25 conducteurs et 50 chefs de ménages selon des critères sociodémographiques (Tableau 1).

Tableau 1 : Répartition des enquêtés selon les caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques socio-démographiques	Effectif	Pourcentage (%)
<b>Sexe</b>		
Hommes	45	60
Femmes	30	40
<b>Origine</b>		
Nationaux	43	57,50
Non nationaux	32	42,50
<b>Âge</b>		
15 à 20	15	20
20 à 30	28	37,33
30 à 45	21	28
45 à 65	11	14,67
<b>Situation matrimoniale</b>		
Célibataire	23	30,67
Marié	52	69,33
<b>Niveau d'instruction</b>		
Analphabète	39	52
Primaire	21	33,33
Secondaire	15	14,67

Source : Nos enquêtes, août 2018

Au terme de nos investigations, le traitement informatique des données s'est effectué à partir des logiciels SPSS, Word, Excel et Adobe illustrator CS 11. Le logiciel SPSS a servi au traitement statistique des données. Les logiciels Word et Excel ont servi respectivement à la saisie du texte et à la réalisation des tableaux et des graphiques tandis que le logiciel Adobe illustrator a permis à la confection des cartes.

## 2. Résultats et Discussion

Nos analyses aboutissent à trois principaux résultats. Il en ressort d'une part que l'émergence des motos-taxis à Grégbeu est liée à la crise militaro-politique, à l'état défectueuse des pistes, aux besoins de transport de la population et d'autre part que le transport par les motos-taxis et les tricycles se présente comme une opportunité financière aux jeunes. Cependant, il s'exerce dans l'informel. Ces résultats ont été confrontés aux travaux d'autres auteurs.

### 2.1. Les déterminants de l'émergence des motos-taxis et des tricycles à Grégbeu

La crise politico-militaire en Côte d'Ivoire, l'état défectueux des pistes et la faible densité démographique sont les principaux facteurs qui ont contribué à l'émergence des véhicules de 2 ou 3 roues dans la Sous-préfecture de Grégbeu.

#### 2.1.1. La crise politico-militaire en Côte d'Ivoire, l'effet déclenchant

Les conditions de diffusion des taxis-motos dans la Sous-préfecture de Grégbeu sont liées aux multiples crises que connaît la Côte d'Ivoire de 2002 à 2010. En effet, le 19 septembre 2002, est confronté à une rébellion armée qui s'est transformée à une crise politico-militaire. Cette crise a conduit à la partition du pays

en deux zones : la partie sud contrôlée par l'État de Côte d'Ivoire et les parties Centre-Nord-Ouest (CNO) par les « Forces nouvelles » (Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, 2008, p.12). Ces deux zones sont séparées par une zone tampon, appelée zone de confiance sous le contrôle de l'ONU (Figure 2).

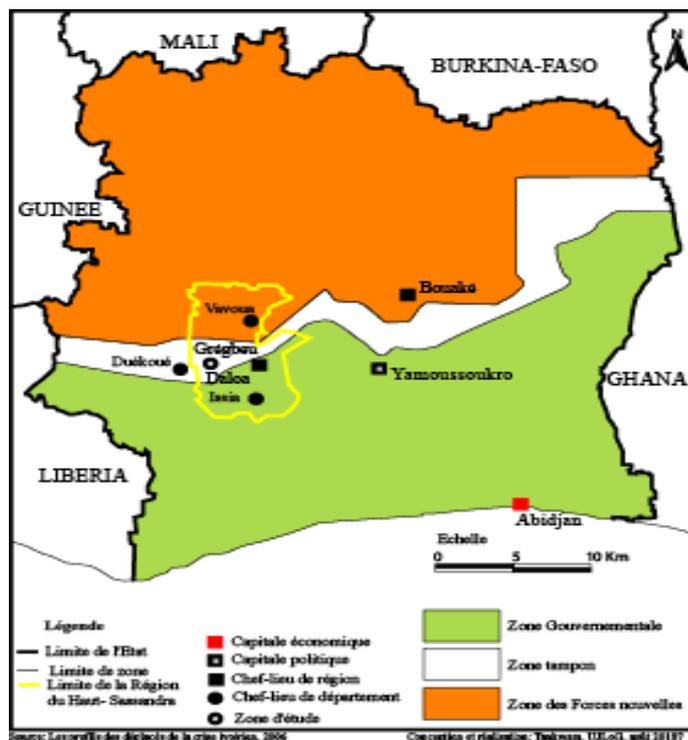


Figure 2 : Zones d'occupation militaire

La figure 2 montre que la Sous-préfecture de la région du Haut-Sassandra était pendant la crise politico-militaire occupée par les trois forces. Toutefois, la Sous-préfecture de Grégbou était sous contrôle des forces d'interposition de l'ONU. L'absence de la douane dans la zone CNO et dans la zone tampon a suscité l'entrée des produits de contrebande tels que les pagens, les médicaments, les engins à 2 roues en provenance de la Guinée, du Mali et du Burkina-Faso. Située dans la zone de confiance et proche de la partie CNO, la Sous-préfecture de Grégbou a été aussi infiltrée par des orpailleurs clandestins. Ceux-ci ont développé l'activité de l'orpaillage dans la partie nord de la circonscription administrative de Grégbou à partir de 2012 (Figure 1). Cette activité clandestine a entraîné un mouvement massif des populations vers cette zone.

### 2.1.2. L'état défectueux des pistes dans la Sous-préfecture de Grégbou, une opportunité pour les taxis-motos et des tricyles

Grégbou chef-lieu de Sous-préfecture est située à 407 km d'Abidjan. Elle est distante de son chef-lieu de région (Daloa) et de son lieu de département (Zoukougbeu) respectivement 34 km et 14 km auxquelles il est relié par la route nationale (A1). Les liaisons de Grégbou avec son arrière-pays se font par les biais des pistes villageoises et les sentiers difficilement praticables en saison des pluies (Photos 1 et 2). Ces routes n'ont pas connu d'aménagement pendant la crise militaro-politique à telle enseigne que certaines voies sont abandonnées rendant ainsi l'arrière-pays de Grégbou inaccessible.

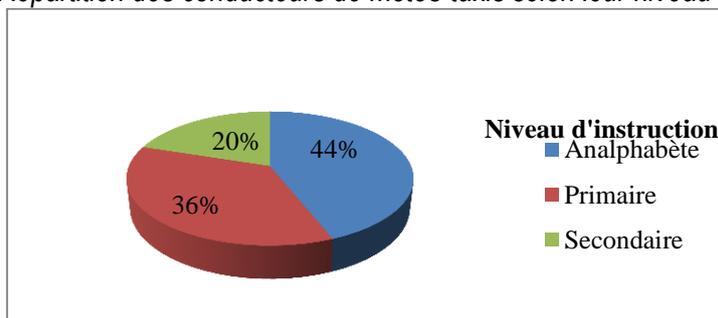


Photos 1 et 2 : Vue de l'état de la piste Grégbeu-au campement Abidjan, Sous-préfecture de Grégbeu, cliché Tano, août 2018

Les deux photos montrent l'état de dégradation avancée des pistes qui relient les villages et les hameaux à leur chef-lieu de Sous-préfecture (Grégbeu). La première image montre une piste défectueuse. Quant à la seconde, elle présente un pont de fortune, construit à l'aide de planches et de troncs d'arbres.

L'état défectueux des pistes ne favorise pas la circulation des taxis-brousses et des véhicules de gros porteurs (remorques) contrairement aux motos à 2 ou 3 roues comme l'atteste S. A. Noukpo. Pour cet auteur, le mauvais état des pistes joue en faveur des motos et de leur propagation (S. A. Noukpo, 2003, p.110). Les conducteurs de motos que nous avons interrogés révèlent que toutes les pistes sont défectueuses dans la circonscription administrative de Grégbeu. Ce résultat est confirmé par Y. C. Koffié-Bikpo et al. (2013, p.101) qui affirment que la région du Haut-Sassandra présente un réseau routier dominé par de nombreuses pistes dont 86,82% sont défectueuses. Or, l'état de la route conditionne le développement du transport routier comme l'atteste X. Godard, 2002, cité par A. Guezeré(2008, p.2) : « l'existence de l'infrastructure est une condition préalable à la circulation de toutes formes de véhicules ». Cette zone étant inaccessible du fait de l'état défectueux de la route (Photos 1 et 2), certains mécaniciens, jeunes déscolarisés et paysans vont se convertir en conducteurs d'engins à 2 roues. Les paysans, sans toutefois abandonner leurs champs, s'adonnent de plus en plus à ce métier du fait du faible revenu que leur procure leur plantation. Sur 77 conducteurs de motos-taxis appelés « *bako-man* » qui signifie « *mets-moi au dos, en nouchi*<sup>3</sup> » et 12 conducteurs de tricycles dénombrés dont l'âge moyen varie entre 15 et 35 ans, 44% sont des analphabètes (Nos enquêtes, août 2018). La figure 3 montre la répartition des conducteurs de taxis-motos selon leur niveau d'instruction :

Figure 3 : Répartition des conducteurs de motos-taxis selon leur niveau d'instruction



Source : Nos enquêtes, août 2018

La figure 3 montre que les conducteurs de motos-taxis sont majoritairement analphabètes (44%). Ceux qui ont le niveau d'étude primaire représentent 36% du total contre 20% qui ont le niveau secondaire. Les analphabètes dénombrés dans le secteur étaient des mécaniciens ou des agriculteurs. La reconversion a été

<sup>3</sup> Un mélange de langues ivoiriennes et d'européennes : c'est un langage de rue

facilitée par les crises socio-politiques à répétition dans le pays avec en corollaire l'amenuisement de leurs revenus.

### 2.1.3. La faible densité de population

La Sous-préfecture de Grégbou a une densité démographique de 35,28 habt/km<sup>2</sup> (RGPH, 2014). C'est l'une des faibles densités de population du département de Zoukougbeu (72,37 habt/km<sup>2</sup>) et de la région du Haut-Sassandra (94,22 habt/km<sup>2</sup>). Cette faible densité démographique n'encourage par les transporteurs à 4 roues d'y exercer leur activité. De ce fait, la population se déplaçait pour la plupart à pied. Sur un échantillon de 50 ménages interrogés, 68% utilisaient la marche comme moyen de déplacement avant l'introduction des taxis-motos dans la zone. Mais, à partir de 2013, la population commence à emprunter plus les taxis-motos que les autres types de moyen de communication (Tableau 2) :

Tableau 2 : Moyens de transport avant et après le phénomène de taxis-motos

Moyen de déplacement	Avant 2013	2013-2018
Marche	68%	14%
Vélo	17%	9%
Moto	3%	70%
Véhicule	12%	7%
TOTAL	100%	100%

Source : Nos enquêtes, août 2018

Le tableau révèle qu'après la marche, la population empruntait le vélo comme moyen de transport (17%). Suivent les véhicules (12%) qui étaient uniquement sur la ligne de Frébo. Le tableau 2 mentionne aussi l'utilisation de motocyclettes comme moyen de transport. Ce type de moyen de transport était utilisé par les instituteurs, les commerçants, les riches paysans et les agents de santé. Mais, à partir de 2013, on assiste à une innovation dans le secteur. Cette innovation se traduit par l'utilisation massive des taxis-motos par les ruraux. Ces engins sont plus empruntés par la population de la Sous-préfecture de Grégbou que les autres moyens de communication. Cette forte utilisation (70%) est liée à la rapidité, la disponibilité et à la facilité avec laquelle ces engins desservent les localités les plus éloignées ou enclavées. Aussi, la faible densité de population de cette Sous-préfecture conditionne-t-elle la diffusion des taxis-motos dans cette zone comme l'atteste P.S. Mahamat (1982) cité par C. Kaffo et al. (2007, p.7). Pour cet auteur, le transport par moto est réservé exclusivement aux zones de faibles densités de population du Cameroun. I. Barwell soutient la thèse de P.S. Mahamat lorsqu'il révèle que les zones de faible densité ont très peu de moyens et de services de transport à leur disposition (I. Barwell, 1996, p.66). Pour ce dernier, les populations de ces zones ont recours à un MIT (Moyen Intermédiaire de Transport) tels que la bicyclette, la charrette et la mobylette pour se rendre dans les centres les plus proches (I. Barwell, 1996, p.66). Ils rapprochent par conséquent les ruraux reculés et enclavés des citadins (Y. Dziwonou, 2009, p.69).

Tous ces facteurs ont contribué au développement des taxis-motos à Grégbou. Ces résultats sont confirmés par A. Guezeré (2008), G. Marchais (2009) et C. Kaffo (2007). Pour G. Marchais (2009, p.60), la paupérisation massive, la crise économique et la faillite des sociétés de transport ont provoqué un accroissement et une diffusion importante de taxis-motos au Bénin. De même, l'absence d'un Etat fort favorise-t-elle le développement de ce métier (G. Marchais (2009, p.68). C. Kaffo (2007, p.3) estime que la proximité et la porosité des frontières sont des facteurs de la diffusion des motos car « *la contrebande fait baisser le prix d'achat* ». A. Guezeré (2008, p.1) explique que la disponibilité permanente, la rapidité, la souplesse des prix et la facilité de desserte des taxis-motos ont entraîné le développement des engins à deux roues à Lomé.

## 2.2. Les taxis-motos et les tricycles, un secteur d'activité informel

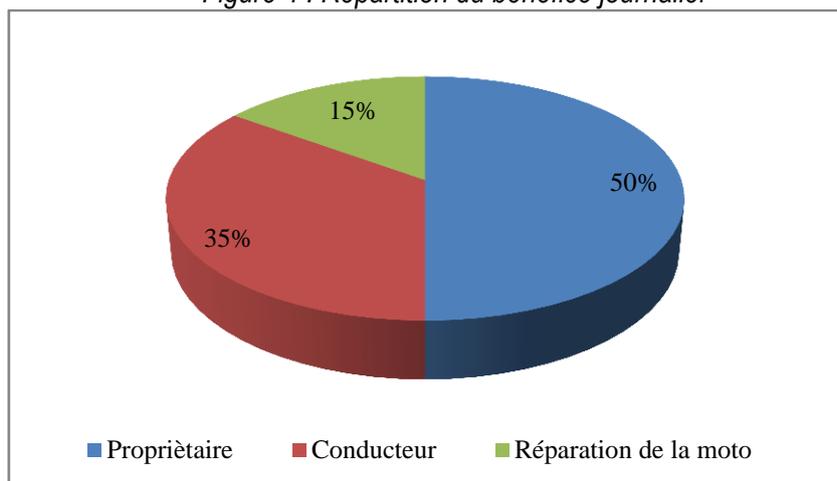
L'activité de taxis-motos et taxis-bagages constitue une filière porteuse d'espoir. En effet, depuis l'introduction des taxis-motos et des taxis bagages dans la Sous-préfecture de Grégbeu, 181 personnes se sont reconverties soit en conducteurs, soit en mécaniciens-autos ou soit enfin propriétaires d'engins à 2 ou 3 roues. Ces acteurs trouvent cette activité comme une opportunité qui peut résoudre le problème de pauvreté car elle emploie 60 mécaniciens-motos, 2 propriétaires et 89 conducteurs (Nos enquêtes, août 2018). Cependant, les chauffeurs exercent leur métier dans l'informel : ils ne sont ni détenteurs de permis de conduire ni propriétaires des engins qu'ils conduisent. Ils sont en majorité des contractuels (95%). Parmi eux, se trouvent les permanents (78%) et les temporaires (12%). Les conducteurs de motos-taxis sont généralement des planteurs, des mécaniciens ou des commerçants. Sur 77 conducteurs de motos-taxis et 12 conducteurs de tricycles dénombrés, 44% exerçaient l'activité agricole contre 24% qui exerçaient le métier de la mécanique, 12% dans le commerce et 20% des déscolarisés (Nos enquêtes, août 2018). Les conducteurs de motos-taxis et de tricycles exercent ce métier pendant leur temps de repos ou en cas de ralentissement de leur activité principale. Les deux types de contrat qui existent dans cette activité, la location et la répartition du gain du jour, sont informels.

Les conducteurs n'ont pas les documents afférents (permis de conduire, visite technique, Côte d'Ivoire logistique, assurance moto) pour exercer pleinement leur activité hormis les papiers d'achat et du dédouanement de la moto. Les propriétaires ne payent pas de patente malgré l'institution de celle-ci par la loi n°2017-870 du 27 décembre 2017 portant le Budget de l'État pour l'année 2017 pour assainir ce secteur. Cette loi institue, en son article 33, une patente annuelle forfaitaire de 20 000 FCFA pour les taxis-moto à 2 roues et 25 000 FCFA pour les tricycles, avec une majoration de 1 500 FCFA par attelage. Ces mesures ne concernent que les engins à usages de transport des personnes et/ou de marchandises. De même, ces conducteurs ne portent pas de casques et leurs clients non plus, à l'instar de leurs collègues du Bénin, du Cameroun et du Togo. Selon K. Amidou, conducteur de motos-taxis que nous avons interrogé, « les documents exigés par l'État de Côte d'Ivoire pour exercer le métier sont onéreux et contraignants ». Ces contraintes sont confirmées par A. Koné in *Le jour plus* : « Le désordre qui sévit dans le secteur du transport est relatif aux faux frais auxquels sont exposés les chauffeurs au quotidien » (C. Jules, 2018, p.10). Pour éviter ces faux frais, les « *bako-man* » préfèrent payer par semaine une somme de 2 000 FCFA (*le laissez-passer*) à la gendarmerie que de payer des taxes réglementaires confirmant G. Marchais (2009, p.64) : « Au Bénin, les chauffeurs des taxis-motos qui sont dans l'illégalité, sont rançonnés par la police

Aussi les conducteurs de taxis-motos et de tricycles sont-ils liés à 2 types de contrat : la location et la répartition du gain journalier. Le contrat de location concerne uniquement les conducteurs de tricycles et les propriétaires alors que celui de la répartition du gain journalier est attribué aux « *bako-man* ». Dans le contrat de location, le conducteur loue la moto à 25 000 FCFA pour une semaine. Par contre, dans le cadre d'un contrat de répartition du gain, le « *bako-man* » est tenu de verser la totalité du bénéfice journalier (les frais de carburant sont dégagés). Il reçoit en contrepartie 35% de la somme versée (Figure 4). Ce type de contrat est basé sur la confiance entre le conducteur et le propriétaire. En cas de non-respect de l'accord ou de trahison du conducteur, celui-ci est viré et remplacé par un autre. Dans les deux types de contrat, la taxe (« *laissez-passer* »), achat de pneus et dépenses liées aux grandes pannes (moteurs) sont à la charge du propriétaire de la moto.

Dans le secteur des motos-taxis et des tricycles, il n'existe pas d'ordre de chargement comme dans celui des taxi-brousses et minicars. Il appartient à chaque « *bako-man* » de chercher ses clients selon ses propres moyens. De ce fait, les conducteurs de taxis-motos se ruent vers les mini-cars venant de Daloa ou de Zoukougbeu en hélant : « Abidjan, Abidjan, Abidjan, ... ou Flèbo, Flèbo, Flèbo, ... ». Cette manière d'interpeler les clients est décriée par S.A. Noukpo (2008, p.135) lorsqu'il affirme que : « les zemijan se ruent vers le véhicule, se précipitent sur les portières qu'ils ouvrent pour les voyageurs ou à défaut sur les vitres ». Contrairement aux zemijan, les « *bako-man* » de Grégbeu ne ruent pas sur les vitres. Ils aident plutôt le voyageur à transporter ses bagages jusqu'à leur gare. Aucun texte ne régit leur activité. Ils se soutiennent mutuellement en cas de malheur.

Figure 4 : Répartition du bénéfice journalier



Source : Nos enquêtes, août 2018

Ce graphique montre que le propriétaire reçoit 50% du bénéfice journalier contre 35% pour le conducteur. Les 15% restants sont réservés à la réparation des petites pannes de la moto : les réparations des chaînes, freins, klaxon, la vidange, les crevaisons de pneus, etc.

Malgré leur mode de fonctionnement anarchique, les « *bako-man* » sont organisés autour de 2 gares : la gare d'Abidjan et celle du canton Flèbo (Figure 5).

Figure 5 : Localisation des gares de motos-taxis à Grégbeu



Source: CNTIG, 2012; Nos enquêtes, août 2018

Réalisation: Taniwameh, UJLog, 2018

La gare d'Abidjan est localisée au quartier Dioulabougou alors que celle de Flèbo se trouve dans le quartier Nigbeuhigbeu. Outre les 4 villages et les 4 campements de la Sous-préfecture de Grégbeu, la gare de Flèbo dessert 2 villages de la Sous-préfecture de Guessabo (Dèbo 1 et 2) et des campements de cette Sous-préfecture. Cette gare est partagée à la fois par les taxis-brousses, les taxis-motos et les tricycles. Quant à celle d'Abidjan, elle relie seulement les campements de la Sous-préfecture de Grégbeu (Tableau 2).

Tableau 2 : Lignes des gares selon les distances et le tarif de transport

Gares	Lignes	Distance (Km)	Tarif (F. CFA)
Flèbo	Konébougou	8	500
	Liabo	10	500
	Dèdègbeu	12	500
	Bahigbeu 1	14	500
	Bahigbeu 2	14	500
	Dèbo 1	15	500
	Dèbo 2	16	500
	Amanikro	2	500
	N'guessankro	3	500
	Petit Cola	18	500
Abidjan	Mossikro	3	500
	Madikro	8	1 000
	Blessekro	12	1 000
	Agnibro	15	1 500
	Bahoukro	16	1 500
	Kouadiokro	19	1 500
	M'Bahiakro	22	2 000
	Koffikro	30	2 000
	Kaméléso	33	2 000
	Abidjan	35	2 000

Source : Nos enquêtes, août 2018

Aucun conducteur de la ligne de Flèbo ne peut circuler sur la ligne d'Abidjan et vice-versa. Les conducteurs de tricycles n'ont pas de gare fixe. Ils sont stationnés tout le long de la voie principale Daloa-Man. C'est à la demande des clients et suite à une négociation du prix que le conducteur exécute la tâche. Il arrive souvent que le propriétaire intervienne dans la négociation du prix lorsqu'il s'agit d'une connaissance (amis, membres de sa famille, etc.).

Le tarif est unique sur la ligne Flèbo (500 FCFA). Cela se justifie par le fait que cette ligne est exploitée par les véhicules à 4 roues (taxis-brousses). La cohabitation des différents moyens de transport est soulignée par S.A. Noukpo : « les zemijan créent leurs propres gares et partagent celles des autres modes de transport ». Pour cet auteur, il ne faut pas parler de gares mais plutôt de station (S.A. Noukpo, 2008, p.141). Sur la ligne d'Abidjan, le tarif varie selon la distance. Le coût du transport sur cette ligne oscille entre 500 et 1 500 FCFA. La variation du tarif est liée non seulement à la dégradation avancée des pistes mais aussi à la non fréquentation des véhicules à 4 roues (taxis-brousses).

La recette journalière des conducteurs de motos-taxis et de tricycles varie entre 2 000 et 15 000 pour les jours ordinaires. Elle varie entre 2 000 et 7 000 FCFA pour les taxis motos depuis 2017 alors qu'elle oscillait entre 9 000 et 15 000 FCFA de 2013 à 2016. Celle des tricycles est estimée entre 15 000 FCFA et 20 000 FCFA contre 50 000 FCFA pour la même période. Cette baisse drastique de la recette est liée à la baisse de

la production de l'or dans la zone, à la normalisation de la vie publique en Côte d'Ivoire et surtout à l'insécurité qui règne dans la Sous-préfecture. En effet, l'exploitation et le développement des taxis-motos et des tricycles ont attiré des braqueurs faisant de Grégbeu une zone à risques. Les braqueurs tendent des embuscades sur les principales pistes de la Sous-préfecture. Ce mode opératoire de ces bandits fait d'eux des « coupeurs de routes ». La fréquence de braquages de motos enregistrée de 2014 à 2017 est en moyenne de deux par jour. Dans les mois de mai à juin 2018, l'on a enregistré 9 braquages. Ces braquages se sont soldés par 9 motos volées et 3 chauffeurs de taxis-motos décédés (Notre enquête, août 2018).

En dépit de la baisse des activités suite à l'insécurité grandissante, les gains journaliers sont sensiblement équivalents à ceux réalisés par leurs collègues du Lomé (B. Ouyi, p.74). Il ressort de son étude que les conducteurs des taxis-motos réalisent environ 5 000 à 8 000 FCFA par jour. Toutefois, les recettes journalières des chauffeurs sont plus importantes le jour du marché de Grégbeu (vendredi). Elles sont d'ordre de 10 000 à 25 000 FCFA pour les motos-taxis et de 25 000 à 60 000 FCFA.

### 2.3.Évaluation du volume de passagers et de marchandises transportés par les motos et les tricycles

Dans la Sous-préfecture de Grégbeu, le transport des personnes est réservé aux motos-taxis alors que celui des marchandises est confié aux motos-bagages appelés tricycles.

#### 2.3.1.Évaluation des passagers transportés par les motos et leur recette

Une moto est un engin qui transporte en principe une à deux personnes. Cependant, celle utilisée pour le transport peut transporter au-delà de cette norme. C'est le cas des taxis-motos de Grégbeu qui peuvent transporter 3 à 4 passagers, hormis le conducteur. Cette surcharge de passagers s'observe également dans la ville de Lomé où les taxis-motos transportent à la fois 5 personnes (Y. Dziwonou, 2009, p.70). La disposition se fait de la façon suivante : 2 ou 3 derrières et 1 devant le conducteur sur le réservoir à essence (Photo 3). La mise en place d'un passager sur le réservoir à essence peut entraîner un manque de visibilité du chauffeur et un risque d'incendie (A. B. A. Mbarga, 2010, p.61). La moto à deux roues sert à transporter parfois des marchandises (Photo 4).



Photos 3 : Disposition des passagers sur un taxi-moto, cliché Tano, août 2018



Photo 5 : Transport de marchandises par une moto à 2 roues, cliché Tano, août 2018

Sur la première image, on observe une surcharge de passagers. Cette manière de disposer les clients est très fréquente chez les « bako-man » à Grégbeu. Le chauffeur a une faible visibilité du fait du passager qui est assis sur le réservoir à essence. Il porte des chaussures bottes du fait du mauvais état de la route. Quant à seconde image, elle montre la disposition de marchandises sur une moto. On observe sur le porte-bagage de cette moto, 2 sacs de riz de 50 kg chacun, 1 biton d'huile de 25 l et sur le réservoir 1 sac. Ce dernier sac peut entraîner un déséquilibre du conducteur au cours du trajet.

### 2.3.2. Evaluation des marchandises transportées par les tricycles et leur recette

Les tricycles ont une capacité de charge normale d'une tonne. Ceux de Grégbeu peuvent aller jusqu'à 1,5 t. Ils transportent les vivriers, des bois de chauffe et les produits de rente (café, cacao et anacarde), etc. Les 2/3 des produits vivriers sont transportés chaque vendredi vers Grégbeu par les motos-bagages selon dame Sali, commerçante de ces produits (Photo 5). Ces données sont supérieures à celles de l'Inde. Dans ce pays, la capacité de charge minimale des véhicules à 3 roues est d'environ 600 kg. Cependant, ils transportent des charges qui peuvent aller jusqu'à 1 000 kg ou contenir 15 passagers (I. Barwell, 1996, p.66).



Photos 5 : Vue d'un chargement de vivriers, cliché Tano, août 2018

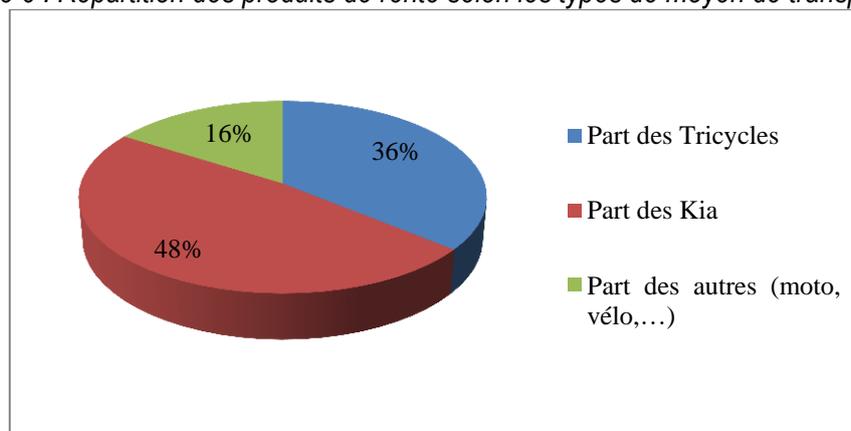


Photo 6 : Vue d'un déchargement de cacao cliché Tano, août 2018

La photo 5 montre un chargement de produits vivriers composés de bananes. Certaines bananes sont empilées dans des sacs de 25 à 50 kg. Les femmes à qui appartient ces marchandises attendent le stationnement du tricycle pour le déchargement. Quant à la photo 6, elle indique un déchargement des fèves de cacao dans des sacs de 50 à 100 kg devant la Coopérative Agricole "Toumtoumda" du Haut-Sassandra (COOP. A.T. H.S). La masse totale du chargement est estimée à 1t.

Sur un total de 376 t de café et de cacao commercialisés par les coopératives agricoles pendant la campagne 2016-2017, les tricycles ont transporté vers Grégbeu 135,36 t, soit une valeur relative de 36% (Figure 6).

Figure 6 : Répartition des produits de rente selon les types de moyen de transport



Source : Nos enquêtes, août 2018

Le graphique atteste que les tricycles jouent un rôle important dans le transport des marchandises à Grégbeu. Ils occupent la deuxième place après les Kia. Ces derniers ont transbordé 180,48 t de café et cacao vers Grégbeu. Les autres moyens de transport, à savoir les motos, les vélos et le portage viennent en dernière position en convoyant 60,16 t de ces produits de rente. On note une absence de véhicules de gros porteurs (remorques) dans la manutention des produits de rente. Or, ces véhicules sont conçus pour le transport de ces produits. Cette absence de remorques se justifie par l'inaccessibilité de la zone par ce type de véhicules spécialisés dans le transport des marchandises.

Les conducteurs de tricycles sont très jeunes par rapport à ceux des motos-taxis. Leur âge varie entre 15 et 25 ans. Ils sont aidés dans leur tâche par deux à trois apprentis dont l'âge varie entre 12 à 19 ans. Ces apprentis de motos-bagages jouent le rôle de manutention.

Ailleurs, les tricycles constituent un moyen de transport des personnes (C. Kpan, 2018 et A. Sow, 2017) alors que dans notre zone d'étude, ils sont utilisés pour l'évacuation des marchandises vers le chef-lieu de Sous-préfecture (nos enquêtes, août 2018). Pour C. Kpan, les ruraux les empruntent pour aller au champ. Quant à A. Sow, ces engins sont utilisés pour se rendre en ville. Ils sont plus empruntés que les autres moyens de transport du fait du coût de transport qui est très compétitif.

## Conclusion

L'essor des taxis-motos et des tricycles dans la sous-préfecture de Grégbeu est lié aux crises politico-militaires qui ont secoué la Côte d'Ivoire depuis 2002. Ces crises ont favorisé l'afflux d'orpailleurs clandestins dans la Sous-préfecture de Grégbeu. L'exploitation des mines d'or a attiré une masse de population venue de divers horizons. Aujourd'hui, la population s'est appropriée les engins à 2 ou 3 roues adaptés à l'état des voiries de la zone. De plus, elle les utilise pour le déplacement des personnes et l'évacuation des produits agricoles. Par ailleurs, les motos-taxis et les tricycles ont contribué à désenclaver les villages et les campements de Grégbeu malgré l'état défectueux des pistes les reliant au chef-lieu de sous-préfecture. Ces nouveaux moyens de transport participent également à la résolution du problème de chômage que vit la jeunesse de la localité. Malheureusement, leur activité est exercée dans l'informel et entravée par l'insécurité due aux agressions et les vols des « coupeurs de route ».

## Références bibliographiques

- BARWELL Ian, 1996, Transport et village, conclusions d'une série d'enquêtes-villages et d'études de cas réalisés en Afrique, *In Document de synthèse de Banque Mondiale, n°334F, série région Afrique*, 68p.
- DZIWONON Yao, 2009, « Étalement urbain et les difficultés de mobilité dans les métropoles d'Afrique Sub-saharienne », *In Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2*, EDUCI, Abidjan, p.60-75
- GUEZERÉ Assogba, 2008, « Les taxis-motos de Lomé, un mode de transport urbain accessible à tous : quelle planification pour un service de qualité », *in CODATU XIII*, 11P
- Journal officiel de la république de Côte d'Ivoire, 58<sup>ème</sup> année- n°7, n°spécial du 29/12/2017, Abidjan, p.94-108
- JULES César, 2018, *Anarchie dans le secteur des transports, gare internationale, limitation de l'âge des véhicules, ...* In le quotidien le Jour plus, n°3924 du 14 /09/ 2018, Abidjan, p. 10
- KAFFO Célestine et al., 2007, « Intégration des "motos-taxis" dans le transport public au Cameroun ou l'informel à la remorque de l'Etat : une solution d'avenir au problème de mobilité et de l'emploi urbain en Afrique Subsaharienne », *In Colloque international sur taxi organisé à Lisbonne*, 17p
- KOFFIÉ-BIPO Yolande Céline et Kra Koffi Siméon, 2013, « La région du Haut-Sassandra dans la distribution des produits vivriers agricoles en Côte d'Ivoire », *Getrope n°2*, Abidjan, p. 95-103
- KPAN Charles, 2018, *Le tricycle, un véhicule pour les besoins du monde rural (agriculteurs)*, AIP, Radio-Côte d'Ivoire, mise en ligne le 20 juin 2018  
<https://aip.ci/category/info-des-regions/gbeke-hambol-ber/nikaramandougou/>
- MARCHAIS Gauthier, 2009, « Règles publiques, règles privées : les taxis-motos au Bénin », *in l'Economie politique 2009/1 n°41*, P.59-68, consulté le 31/08/2018 [https://www.cairn.info/revue-1-economie-politique-2009-1\\_page-59.htm](https://www.cairn.info/revue-1-economie-politique-2009-1_page-59.htm)
- MBARGA Alphonse Bernard Amougou, 2010, « le phénomène des motos-taxis dans la ville de Douala : crise de l'Etat, identité et régulation sociale », *une approche par les cultural studies*, vol. 34, n°1, érudit, Université Laval, p. 55-73
- MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT, 2014, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, INS de Daloa
- MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT, 2008, *Document de stratégie de réduction de la pauvreté 2009-2013, (version provisoire)*, Abidjan, 146p
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, 2007, *La Côte d'Ivoire en chiffres*, MEF/DGE, Abidjan, p.126-137
- NOUKPO San Agossou., 2004, « Les taxis-motos zemidjan à Porto-Novo et Cotonou », *Autrepart 2004/4 (n°32)*, p. 135-148, consulté le 16/09/2018  
<https://www.cairn.info/revue-autrepart-2004-4-page-135.htm>
- NOUKPO San Agossou., 2003, « La diffusion des innovations : l'exemple des zemidjan dans l'espace béninois », *in cahiers de géographie du Québec*, vol.47, n°130, 2003, p. 101-120.
- OUYI Badji, 2026, « Le secteur informel, une solution au problème d'emploi ? Les leçons d'une étude empirique auprès des conducteurs de taxis-motos », *Revue de Cames n°5 le bon-portails des revues africains*, consulté le 11 septembre 2018, publication.lecames.org/index.php/hum/article/viewFile/567/383
- PIRES Alvaro, 1997, « Echantillonnage et recherché qualitative : essai théorique et méthodologique », Université d'Ottawa, 88p.
- SOW Ayoub, 2017, *La moto à trois roues, un engin typique du Sahel*, In Hamadar, <https://hamadar.com>, Consulté le 11 septembre 2018.

---

# Multipartisme et prégnance des stéréotypes ethnopolitiques en Côte d'Ivoire : Cas des imaginaires Baoulé, Bété et Dioula (Mai 1990 -Septembre 1994)

SIMI Dérour Fidèle  
Département d'Histoire  
Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody-Abidjan  
simi.deroux@yahoo.fr

---

## Résumé

Si l'avènement du multipartisme en Côte d'Ivoire en Mai 1990 permet l'effectivité du pluralisme politique, ce n'est pas le cas de la démocratie. Les principaux partis politiques, le PDCI-RDA, le FPI et le RDR, sont dirigés respectivement par des leaders d'ethnie Baoulé, Bété et Dioula. Ces ethnies dont sont issus ces derniers entretiennent entre elles des préjugés sociaux, économiques, politiques et religieux. Ainsi dans leurs imaginaires, le jeu politique apparaît comme une compétition ethnique où chacune doit soutenir son frère pour conserver ou accéder au pouvoir.

**Mots-clés** : Multipartisme – Jeu politique – Ethnicité-Stéréotypes– Ethnopolitiques – Imaginaires.

## Abstract

If the advent of multiparty politics in Côte d'Ivoire in May 1990 allows the effectiveness of political pluralism, this is not the case with democracy. The main political parties, the PDCI-RDA, the FPI and the RDR, are led respectively by ethnic leaders Baoulé, Bété and Dioula. These ethnic groups from which these are born maintain between them social, economic, political and religious prejudices. Thus in their imaginations, the political game appears as an ethnic competition where each must support his brother to maintain or gain power.

**Keywords**: Multipartism – Political game – Ethnicity – Ethopolitical stereotypes– Imaginary.

## Introduction

Le jeu politique en Côte d'Ivoire est l'apanage du PDCI-RDA, parti unique de fait, à partir du 2 Octobre 1956.<sup>4</sup> Le 3 Mai 1990, le multipartisme est réinstauré. Le FPI de Laurent Gbagbo autorisé en Mai 1990<sup>5</sup> et le RDR Djény Kobenan créé, plus tard, en Septembre 1994<sup>6</sup> sont les principaux partis

---

<sup>4</sup>A cette date, le Parti Progressiste de Côte d'Ivoire (PPCI) ferme la marche de tous les partis politiques ivoiriens ayant décidé de répondre à l'invitation d'Houphouët à se fonder au PDCI comme parti unique. Sur les conditions de la dissolution des partis politiques et leur fonte au PDCI, Lire J-N. Loucou, « Le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire et les partis politiques ivoiriens de 1946 à 1960 », in RDA 40 ANS, Acte du colloque international de Yamoussoukro, « Les forces politiques en Côte d'Ivoire de 1944 à 1956 », in Kasa bya Kasa, n°15, Février 1981, pp.5-56. F. GRAH MEL, Houphouët Boigny, Biographie : Le fulgurant destin d'une jeune proie, Abidjan, CERAP, 2003, 868p. Précisément le chapitre 49 intitulé "vers le parti unique," pp. 705-719.

<sup>5</sup> Le FPI existait de manière clandestine depuis 1980. Pour la création du parti jusqu'à son autorisation à la réinstauration du multipartisme en 1990, voir, P. KOKORA, *Le Front Populaire Ivoirien de la clandestinité à la légalité*, Paris, Harmattan, 1999, 233p.

<sup>6</sup> Djény Kobenan est le 1<sup>er</sup> Secrétaire Général du RDR mais le parti s'identifie à Alassane Ouattara. A sa création, Djény ne manque pas de préciser que son parti se réclame de l'enseignement d'Alassane Ouattara (Cf. «PDCI-scission : création du Rassemblement des républicains par des dissidents du parti au pouvoir, Ouattara dans l'ombre», AFRIQUE-EXPRESS N° 55 du 07 juillet 1994, Archives des articles parus dans la revue Afrique-Express en 1995 in [www.afrique-express.com/afrique/cotedivoire](http://www.afrique-express.com/afrique/cotedivoire). Consulté en novembre 2013.) En outre, il déclare que lui et ses militants *feront tout pour*

d'opposition.

Cette ère multipartite ne débouche pas, comme escompté, sur un jeu politique démocratique. En lieu et place des débats d'idées et une confrontation saine des projets de société, le jeu politique ivoirien est érodé par des considérations ethniques. La manipulation politique de l'ethnicité, l'attachement des populations analphabètes aux solidarités ethnoculturelles et leur paupérisation favorisent une perception ethnicisée du multipartisme. Houphouët-Boigny et Henri Konan Bédié sont Baoulé, Laurent Gbagbo est Bété et Alassane Ouattara est Dioula. Dans l'imaginaire de chacune de ces ethnies, le PDCI, le FPI et le RDR sont donc perçus comme des groupes d'intérêts ethniques.

Quelles sont donc les faits qui traduisent l'entretien de préjugés perceptuels du multipartisme, dans les imaginaires Baoulé, Bété et Dioula ?

L'analyse de cette question est une contribution à l'histoire politique de la Côte d'Ivoire. Particulièrement, l'étude participe au débat sur la construction démocratique du pays depuis la réinstauration du multipartisme. Si depuis cette période « nous ne prétendons pas que tout est politique, ni n'aurons l'imprudence de soutenir que le politique a toujours le premier et le dernier mot, nous constatons que le politique est le point où confluent la plupart des activités et qu'il récapitule les autres composantes de l'ensemble social» (C. Delacroix ; F. Dosse ; P. Garcia, 2003, pp. 249-253). Dit autrement, s'il ne résume pas notre étude, l'événement politique dénoncé par les Annales, la motive tout de même. Toutefois, nous adoptons l'ouverture disciplinaire prônée par les Annales, avec le recours à l'anthropologie, la sociologie, et la psychologie.<sup>7</sup> Nous avons « allié la démarche empirique des historiens et l'usage des outils et méthodes des sciences sociales» (C. Delacroix ; F. Dosse ; P. Garcia, 2003, p. 195). Ainsi, notre démarche ne consiste pas à accumuler les événements et les dates comme l'histoire-récit. Mais, de confronter les sources, les ouvrages et articles auxquels nous avons recours, pour en tirer ce qui nous semble objectif.<sup>8</sup>

Notre étude a pour objectif de montrer la variabilité du sens donné au multipartisme en fonction des espaces ethnoculturels des leaders Baoulé du PDCI, Bété du FPI et Dioula du RDR. Sont donc examinés successivement le multipartisme dans les imaginaires des Baoulé (I), Bété (II), et Dioula (III).

## 1. Le multipartisme dans l'imaginaire des Baoulé

L'imagerie Baoulé, accueille l'avènement du multipartisme comme la remise en cause du pouvoir de leur roi et par ricochet un risque de perdre le pouvoir politique.

### 1.1. « L'humiliation de Nanan Boigny par le jeune Bété »

En pays baoulé, l'appellation Nanan traduit la révérence à quelqu'un dont la sagesse ou la majesté sont reconnues. On l'emploie généralement pour désigner les chefs, les rois en un mot les personnes distinguées. Mais, la considération que les Baoulé vouent à Houphouët frise une vénération. Dans le subconscient de certains, leur Nanan Boigny est comme un roi immortel. Disons un Dieu. Dit

---

que Monsieur Ouattara soit candidat (Cf. Interview de Djény Kobina à AFRIQUE-EXPRESS n°86 du 07 avril 1995, Archives des articles parus dans la revue Afrique-Express en 1995 in [www.afrique-express.com/afrique/cotedivoire](http://www.afrique-express.com/afrique/cotedivoire).) Bien avant, le RDR par une motion soulignant ses capacités de rassembleur ainsi que ses "qualités intellectuelles et morales exceptionnelles" le désigne comme candidat aux Présidentielles de 1995. (Cf. « Election présidentielle », AFRIQUE-EXPRESS N° 93 du 14 juillet 1995, Archives des articles parus dans la revue Afrique-Express en 1995 in [www.afrique-express.com/afrique/cotedivoire](http://www.afrique-express.com/afrique/cotedivoire).) Le Professeur Lemassou FOFANA, membre du bureau politique et de la cellule de formation politique du RDR, a publié : Côte d'Ivoire : La longue marche du RDR (Rassemblement des Républicains), Sépia, 2009, 180 p. A la page 10, il révèle que Ouattara en retour appelle tous ses sympathisants et personnalités proches de lui de se mettre à la disposition de Djény.

<sup>7</sup> Nous l'avons fait pour la dissection des thématiques de « l'opinion », « des imaginaires sociaux », de « l'action collective » et « des sensibilités politiques », inhérentes à notre étude.

<sup>8</sup> Puisque pour un même événement, nous découvrons souvent plusieurs versions.

autrement, en Côte d'Ivoire, Houphouët-Boigny est plus perçu par les Baoulé comme leur chef suprême que comme le président de la République.

L'attitude d'Houphouët-Boigny semble conforter ses parents dans leur posture. Dans des déclarations relatives à la vie politique du pays, il évoque la culture Akan comme référence. En effet, se prononçant sur la question relative à sa succession il ne put s'empêcher d'avancer devant la presse le 14 octobre 1985 : « Dans le groupe Akan dont je suis issu, du vivant du chef, que ce soit au niveau d'une région ou d'une famille, personne ne doit connaître le nom de son remplaçant » (F.Grah Mel 2003, p.316).

Le président Houphouët-Boigny semble confondre ici sa tradition ethnique et la gestion républicaine. Parce que dans un État républicain, les questions successorales à la présidence doivent être abordées et interprétées conformément à la constitution en vigueur et non au répertoire de traditions de quiconque.<sup>9</sup> Houphouët-Boigny oppose un principe de la royauté akan selon lequel le successeur n'était jamais connu à l'avance, « humiliant ainsi l'exigence républicaine devant la tradition monarchique » (H. Memel, 1997, pp. 627-628.) Dans cette posture de chef akan, le président Houphouët-Boigny, lors des journées du dialogue du 21 au 29 septembre 1989, rejette la réinstauration du multipartisme<sup>10</sup> et la qualifie « d'une vue de l'esprit » (T. Kouï, 2006, p. 79). En février et mars 1990, des manifestations liées au projet du gouvernement de baisser les salaires débouchent à nouveau sur la réclamation du multipartisme (P. Nda, 1999, pp. 63-68). Elles se traduisent par des grèves et des protestations publiques qui effondrent le mythe d'Houphouët-Boigny. L'exemple des manifestants du vendredi 02 Mars 1990 scandant les propos inédits, tels « Houphouët voleur ! Houphouët corrompu ! Houphouët démission ! » (R. Minangoy, *Cité* par F.Grah Mel, 2003, p. 400), est révélateur de ce fait.

Or, chez certains Akan comme les Baoulé on ne dénonce pas publiquement le chef. Il y aurait certaine occasion pour le faire, mais pas à haute voix et de surcroît dans la rue. Dans ce sens, les Baoulé, ne semblent pas enchantés par les troubles qui écornent l'autorité d'Houphouët-Boigny. Nanan KOFFI Eugène, chef du village de Daoukro en 2017, partage cet avis en affirmant : « Pour nos parents Baoulé, même si Houphouët était président de la République et était en faute, vu tous ce qu'il avait fait pour la Côte d'Ivoire, il ne méritait pas ça. Et le fait d'avoir traité ainsi publiquement un Roi, n'était pas fait pour plaire à tout bon baoulé qui se doit d'obéir à son roi »<sup>11</sup>.

Pour dire, dans l'imaginaire des Baoulé, « l'atmosphère volcanique » (M. Lou-Bamba, 2011, p.36) qui caractérise l'avènement du multipartisme a jeté l'opprobre sur Nanan Boigny. Et cela du fait des autres groupes ethniques particulièrement des « Gens de l'Ouest et leur fils » Laurent Gbagbo. Selon N.K<sup>12</sup>

---

<sup>9</sup> Fut-il Houphouët Boigny.

<sup>10</sup> Pourtant l'article 7 de la constitution prévoit le multipartisme. Le Syndicat National de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (SYNARES) a, pendant ces journées, réclamé l'application de cet article.

<sup>11</sup>Entretien avec Nanan KOFFI Eugène chef du village de Daoukro, le Mercredi 12 Juillet 2017 de 13h40 à 14h 32 à son Domicile à Daoukro sur "le multipartisme et l'ethnicité en Côte d'Ivoire."

<sup>12</sup> Au moment de notre entretien des querelles internes minent la cour royale de Sakassou relativement à la succession du roi Nanan Kouakou Anougble III 12è Roi des Baoulé. Décédé en 2003 suite à des sévices subis par les rebelles du MPCl en 2002 à Sakassou, sa succession a été émaillée de querelles familiales. Pour cette raison, le notable a voulu que relativement à certaines informations qu'il nous a données, nous ne le citons pas. Au risque d'éventuels recoupements des sources de nos différents travaux pouvant conduire à lui, nous avons préféré le nommer N.K partout où nous le citons. Par ailleurs, pour des articles de presses relatifs à ces querelles (Cf. Interview Reine Abla Pokou 2 « Cacophonie au sommet du royaume de Sakassou ;La reine souhaite l'implication du Président de la République ». in *Le Patriote* n° 3377 du Jeudi 21 juin 2012 ; « Sakassou: La reine mère du Walébo, Djè Akissi, expulsée de la cour royale » Dépêche AIP publié par abidjan.net le 16 mai 2012 ; Assoud KONAN, « Débat autour du trône des Baoulés à Sakassou: Le Roi Adou Adjéi Bonsafon du Ghana tranche. Prince Michel KOUASSI est le successeur », 10 octobre 2014, on <http://amanien.info>

notable à la cour royale de Sakassou, certains Baoulé vont même jusqu'à affirmer aujourd'hui que « c'est "le sacrilège" que Laurent Gbagbo a commis en « défiant Houphouët » qui a fait que le sort s'est abattu sur lui par sa déportation à la Haye dans le cadre de la crise postélectorale de 2010»<sup>13</sup>.

Or, les manifestations de 1990 ne sont que la réclamation de la liberté d'expression par des citoyens et non une coalition ethnique. Surtout qu'au sein de l'opposition, il y avait des Akan et des Baoulé qui ne sont pas "moins Baoulé" que ceux de l'imaginaire Baoulé. Par ailleurs, le transfèrement d'un prisonnier, fut-il d'ethnie Bété comme Gbagbo, devant une juridiction internationale ne peut pas être raccourci à un sort. C'est une procédure judiciaire comme toute autre qui peut aboutir à sa condamnation ou son acquittement. Et même s'il est condamné, ce serait parce que la cour l'aurait considéré comme coupable et non parce qu'un quelconque sort l'aurait frappé.

## 1.2. « La hantise de perdre le pouvoir au profit des Gens de l'Ouest »

Les Akan, particulièrement les Baoulé, estiment que leur système politique, la monarchie, est un atout pour eux dans la gestion du pouvoir. Pour les Baoulé, la pondération, la sagesse et surtout la noblesse sont les critères objectifs de choix de leurs dirigeants. Et ce, contrairement selon eux aux Krou, qu'ils désignent sous le vocable de « Gens de l'ouest ». Le système Bété est surtout au cœur de leurs dénonciations. Les Bété sont considérés comme ceux qui ont un système libertaire qui se réfère à des critères subjectifs comme la danse, la force physique et les concours de beauté masculin pour choisir leur chef. Le président Henri Konan Bédié, d'ailleurs, s'approprie ce stéréotype en déclarant, en 1999, dans son œuvre :

« Toutes les sociétés qui ont connu une organisation sociale découlant d'un système monarchique sont d'une certaine manière des sociétés complètes, achevées » (...)  
« Certains acceptent difficilement que le président soit le premier citoyen du pays. Pour eux culturellement, le chef est soit le plus beau danseur, soit le plus fort au combat »  
(H.K. Bédié, 1999, pp.18 et 21)

Pourtant, il n'existe objectivement aucun rapport entre l'appartenance à une ethnie et l'exercice du pouvoir. Des écrits coloniaux présentent les Bété comme « primitifs » et « inférieurs » disposant d'une organisation sociale lignagère et segmentaire traduit par un état d'esprit anarchique et libertaire » (J-P Dozon, 1995, p. 55). Mais cette classification du colonisateur semble être fonction de ses intérêts. Pour preuve, certains écrits discréditent les ethnies mandé et attribuent la supériorité aux ethnies akan quand d'autres considèrent comme civilisées et "supérieures" les Mandé, et tiennent la civilisation akan pour "médiocres" (H. Memel, 1999, p. 23.) On dirait que « ces classifications, toutes idéologiques, dictées par l'intérêt politique du classificateur, sont destinées à exclure certains groupes du pouvoir pour le réserver à d'autres » (H. Memel, 1997 p. 625).

Mais pour les Baoulé, par le multipartisme, les « Gens de l'ouest », qu'ils considèrent comme belliqueux, libertaires et incapables de gérer convenablement le pouvoir, risquent de s'en emparer. En outre, le fait que le leader de la contestation soit Laurent Gbagbo, un Bété, conforte en eux ce sentiment. Surtout que Laurent Gbagbo et son parti n'ont cessé, dans leur politique de dénonciation du parti unique, de considérer que le président Félix Houphouët-Boigny opérait une gestion tribale en faveur des siens. Ces sentiments des Baoulé sont corroborés en 2014, par François Kouassi, un planteur Baoulé qui vit dans la région des Bété :

---

Aux obsèques du roi Nanan Kouakou Anougble III, en mars 2016, c'est N'GA Tanou Monique qui est désignée le 07 Mars comme son successeur. Elle est intronisée plus d'un an après, le 31 Aout 2017, avec pour nom de règne, Nanan Akoua Boni II.

<sup>13</sup> Entretien N.K à la cour royale de Sakassou, le 17 Mai 2014 à Sakassou de 18h à 19h30, sur " L'imaginaire Baoulé et le multipartisme en Côte d'Ivoire."

« Chez nous les Baoulé, le Bété est généralement vu comme quelqu'un qui aime palabrer et qui manque de sagesse. Parce que c'est chez eux qu'on parle à un chef comme on veut. Ce qui n'est pas le cas en pays baoulé, où le pouvoir est sacré. Ainsi, avec le multipartisme et Laurent Gbagbo, nos parents fiers de voir un Baoulé au pouvoir, se sont dit qu'ils risquaient de le perdre au profit des Bété qui banalisent le pouvoir »<sup>14</sup>.

En somme le pluralisme politique a consolidé dans l'imaginaire des Baoulé, le PDCI RDA comme leur parti et son leader baoulé comme leur frère envers qui ils doivent loyauté. Cette perception semble tellement ancrée en eux, que même en 2018, soit 28 ans après la réinstauration du multipartisme, Nanan Assi Ettien, porte-parole du conseil du royaume Baoulé déclare :

« (...) Moi je vous le dis et notez-le bien, nous le peuple baoulé, n'allons jamais, et au grand jamais trahir notre frère Bédié qui au-delà d'être à la tête du PDCI-RDA, est d'abord et avant tout, un Baoulé, et ça c'est sacré chez nous. Bédié est notre fétiche... »<sup>15</sup>. À l'opposé des Baoulé, les Bété ont leur perception du multipartisme.

## 2. Le multipartisme dans l'imaginaire des Bété

Les Bété perçoivent dans leur imaginaire le multipartisme comme l'occasion de se venger des Baoulé. Ils le considèrent aussi comme le triomphe de leur système politique sur celui des Baoulé.

### 2.1. « L'aubaine de se venger des sempiternels bourreaux Baoulé »

Les Bété nourrissent des rancœurs contre Houphouët-Boigny et les Baoulé, depuis les années 50 pour deux raisons principales. Le 30 mars 1953, le sénateur Biaka Boda, un Bété est déclaré mort après une disparition mystérieuse depuis le 27 janvier 1950.<sup>16</sup> Parmi les spéculations relatives à cet événement, une désigne Houphouët comme commanditaire du meurtre<sup>17</sup> « d'un excellent orateur »<sup>18</sup> susceptible de compromettre son leadership.

En octobre 1970 dans le canton Guébié l'armée ivoirienne massacre « environ 3000 »<sup>19</sup> Bété en représailles des élans autonomistes menés par Kragbé Gnagbé. Ce dernier aurait, dénoncé la politique du président Félix Houphouët Boigny en ces termes :

« Depuis dix ans, la politique du PDCI a enfanté et nourri le tribalisme vigoureux et funeste. Houphouët veut faire des Baoulé nos maîtres. Nous ne serons jamais leurs esclaves (...) Soldats, gendarmes, policiers, à tous Houphouët et ses amis vous demandent de porter le fer dans votre chair, de répandre la mort dans vos foyers, de détruire vos familles. Pour quelle récompense ? Asseoir définitivement la suprématie tribale des Baoulé » (J.D Gadji, 2002, p. 64).

Ainsi, dans l'imaginaire des Bété, l'avènement du multipartisme en 1990, est l'occasion de se

---

<sup>14</sup>Entretien avec François Kouassi, Planteur baoulé dans le département de Soubré, le 23 Novembre 2014, 15h-16h30 à Méagui sur " la politisation des problèmes fonciers en Côte d'Ivoire."

<sup>15</sup>Propos de Nanan Assi, retranscrit par Emile. T.K, « Côte d'Ivoire : Prétendue soutien des têtes couronnées du V Baoulé à Ouattara au palais du carnaval de Bouaké, un chef Baoulé révèle : nous avons été trompés », on koaci.com –Mardi 2 Octobre 2018.

<sup>16</sup> Voir F. Grah MEL, *Houphouët Boigny, Biographie : Le fulgurant destin d'une jeune proie*, Abidjan, CERAP, 2003, 868 p, précisément le chapitre 40 intitulée "La mort de Biaka Boda," pp. 562-577.

<sup>17</sup> Idem. pp. 572-574.

<sup>18</sup> Cette qualité est évoquée par C. GERARD, *Les pionniers de l'indépendance*, Paris, Inter-continent, 1975, 191p, p.135.

<sup>19</sup>Une guerre de chiffre demeure jusqu'à ce jour sur la question des Guébié. Les morts varient de cinq cent (500) à quatre mille (4000) selon l'angle sous lequel il est publié.

venger des Baoulé qu'ils considèrent comme leurs sempiternels bourreaux. Pour cela ils promeuvent la pensée selon laquelle, le multipartisme doit permettre à toute ethnie autre que les Baoulé d'accéder au pouvoir. Cela s'assimile à l'appel à une coalition ethnique pour expulser les Baoulé du pouvoir comme le soutient ce chef Bété, en octobre 1999: « La domination baoulé continuera tant que celui qui dirige le pays est de cette ethnie. Il faut que cela change. Qu'importe celui qui viendra au pouvoir ! Qu'il soit du PDCI, du FPI ou du RDR... qu'importe son parti. Mais pourvu qu'il ne soit plus Baoulé» (L. koffi koffi, 1999, pp. 6-7).

Par ailleurs, il y a les chantiers d'embellissements et d'aménagements ouverts par les présidents Félix Houphouët-Boigny et Henri Konan Bédié « pour transformer leurs villages natals respectifs en un paradis terrestre» (T. BEBO, 2000, p. 13.) à travers « une politique accélérée de grands travaux» (J.P.Dozon, 1997, p.781).Cela a amené les Bété à « entrevoir dans la compétition démocratique et l'épreuve du suffrage universel une possibilité de revanche et une chance d'accéder enfin au contrôle de l'État» (T. Coulibaly, 1995, p.144).

En somme, l'imaginaire des Bété accueille surtout le multipartisme comme l'opportunité de permettre à l'un des leurs d'accéder au pouvoir pour venger Biaka Boda, Kragbé Gnagné et par ricochet tous les Bété. Or, concernant Biaka Boda, il n'existe pas de preuves inculpant objectivement Houphouët-Boigny. Ce n'est qu'une hypothèse tout comme celle incriminant les colons.<sup>20</sup> Quant à Kragbé Gnagné, l'insurrection armée qu'il conduit n'est pas réprimée parce qu'il est simplement Bété. Elle l'est parce qu'elle porte atteinte à la sureté de l'État et compromet surtout le pouvoir d'un Houphouët-Boigny terrifié par l'idée d'être déchu. Dit autrement, même si c'était un Baoulé qui menaçait son pouvoir par une entreprise similaire, Houphouët ne l'aurait certainement pas décoré. Pour preuve, lors des faux complots, des Baoulé sont faits prisonniers.

Toutefois, l'avènement du FPI dirigé par Laurent Gbagbo apparait dans l'imagerie des Bété comme une opportunité d'exaucer leur sentiment de vengeance. Exaucement qui serait avoué publiquement, en 2003, quand Gbagbo est au pouvoir, par un artiste Bété lors d'une rencontre des populations bété avec Gbagbo en ces termes : « Les fusils, les lances ont eu raison de Biaka Boda et de Kragbé Gnagné. (...) Vous êtes le vengeur des frères et sœurs»<sup>21</sup>. Comme si après l'époque des Biaka et Kragbé il n'y avait aucun Bété au PDCI. Ou encore, comme si de sa clandestinité en 1982 à son accession au pouvoir en 2000, le FPI n'avait que des dirigeants, militants et sympathisants d'ethnie Bété. Cela n'était pas le cas, puisqu'autant qu'il y avait des Bété au PDCI, il y avait des Baoulé au PDCI.

## **2.2. « Le triomphe de la démocratie villageoise Bété sur la monarchie Baoulé »**

Dans l'imagerie populaire des Bété, le multipartisme apparait comme une vulgarisation de leur tradition politique. En effet, chez eux, contrairement au système monarchique des Baoulé où le pouvoir est sacré, absolu et héréditaire, c'est la démocratie villageoise. Dans ce système, le chef est choisi non en fonction de la lignée à laquelle il appartient, mais selon des critères tels le courage et la sagesse. Aussi peut-il être contesté et remplacé. En d'autres termes les décisions du chef peuvent être remises en cause.

---

<sup>20</sup> Selon cette hypothèse l'Almamy de la ville de Bouaflé, Ali Djabi, chez qui Biaka Boda aurait souhaité passer la nuit l'a fait héberger chez un de ses voisins, Ibrahima Diarra. Ils auraient livré le sénateur Biaka à l'administrateur de la subdivision Raymond Gauthereau qui l'aurait fait exécuter. Cf. Grah MEL, *Houphouët Boigny, Biographie : Le fulgurant destin d'une jeune proie*, Abidjan, CERAP, 2003, 868 p, précisément le chapitre 40 intitulée "La mort de Biaka Boda," pp. 562-577.

<sup>21</sup> Propos recueillis par Bruno Anderson in *Notre Voie* n°1630 du Mercredi 5 Novembre 2003 /2 cité par G.KONE, *Violences politiques à caractère communautaire et inégalités horizontales en Côte d'Ivoire d'octobre 2000 à mars 2004*, Mémoire de DEA, Université de Bouaké, 2005, 135p, p56.

Ainsi, là où les Baoulé auraient qualifié Laurent Gbagbo d'« arrogant » parce qu'ayant humilié « Nanan » Boigny, les Bété n'hésitent pas à vanter le courage et la bravoure dont il a fait preuve. D'où le pseudonyme de « Woody » imputé à Gbagbo, qui signifie brave garçon en langue Bété. En effet, les Bété considèrent les Baoulé comme des hypocrites et des peureux.

Pourtant Houphouët a affronté les colons blancs en menant la lutte anticoloniale. On se demande donc comment « ce baoulé peureux » a pu, malgré la barbarie et les intimidations des colons, assumer la direction de cette lutte. En plus, au sein du FPI, on a des militants Baoulé. Ces Baoulé cesseraient-ils d'être « peureux » parce qu'ils sont aux côtés de Gbagbo pour s'opposer au PDCI ? Ou redeviendraient-ils peureux s'ils décidaient un jour de se joindre au PDCI ? En plus, dans la vie du parti dirigé par Gbagbo, certains Bété comme Louis Dacoury Tabley l'ont lâché<sup>22</sup> quand des « hypocrites baoulé » tel Michel Amani N'Guessan sont restés à ses côtés contre vents et marées.<sup>23</sup>

Malgré ces insuffisances, la prévalence du parti unique est mal digérée dans le subconscient des Bété. Ils pensent avoir été obligés de sacrifier leur tradition politique qui permet la liberté d'expression, pour se soumettre à celle du Baoulé. Partant, selon leur imaginaire, la réinstauration du multipartisme en dépit du « Roi des Baoulé », est une consécration nationale du courage de « leur fils Gbagbo » et indirectement de leur système politique. Les propos de DIZOE Robert, président du comité des chefs de grand Guibéroua, corroborent ces faits en Aout 2017 :

« Pour nos parents Bété, Gbagbo incarne le modèle du Bété, quelqu'un qui n'a peur de rien et qui dit ce qu'il pense. Les Bété le considèrent comme une grande fierté pour toute la nation. Car, il est le seul à avoir tenu tête à Houphouët jusqu'au bout. C'est vrai qu'il ne l'a pas battu, mais le fait d'avoir obtenu le multipartisme après une longue lutte qu'il a dirigée, était quelque chose d'important. Il a été courageux, il a dit à Houphouët ce que les gens pensaient bas et avaient peur de dire »<sup>24</sup>.

Comme si au sein de ce FPI dont il était le leader, il n'y avait que les Bété. Ou encore, comme si les Bété qui militaient au sein du PDCI considérés comme le parti des Baoulé peureux, étaient « moins Bété » que ceux qui militaient au FPI.

En outre, les Bété entendent montrer que les Baoulé n'ont pas le monopole de la gestion du pouvoir politique en Côte d'Ivoire. Ils conçoivent le multipartisme comme l'opportunité de mettre fin à ce qu'ils considèrent comme « un régime monopartite qui s'est appuyé essentiellement sur les Akan et tout particulièrement sur l'ethnie baoulé » (T. Coulibaly, 1995, p.144). En effet, l'accession d'Henri Konan Bédié, d'ethnie Baoulé à la tête de l'État ivoirien plus de 30 ans après Félix Houphouët-Boigny, a « rendu une alternance prochaine improbable et a consacré la continuité de ce qui apparaissait aux yeux de certains Ivoiriens comme une monarchie akan et particulièrement baoulé » (K. Nguessan, 2002, p.54)

---

<sup>22</sup> Louis Dacoury Tabley est dans les années 90 Responsable du service de sécurité de Gbagbo et membre du secrétariat général du FPI. Il démissionne en mars 1993 suite à une affaire de 20 millions qui fit grand bruit dans les médias (Cf. M.K.LIDA, *Témoignage sur la crise ivoirienne. De la lutte pour la Démocratie, à l'épreuve de la rébellion*, Harmattan, Paris, 2010, 272 p. p65 et 87). Cet ancien responsable du FPI, d'ethnie Bété se retrouve, en septembre 2002, au sein des rebelles du MPCl qui après avoir échoué dans leur tentatives de Coup d'Etat contre Laurent Gbagbo alors au pouvoir ont occupé la moitié du pays. Il est d'ailleurs l'un des adjoints de Guillaume SORO, Secrétaire Général de la rébellion.

<sup>23</sup> Engagé au FPI à l'avènement du multipartisme, il dut affronter insultes, humiliations et rejet des siens baoulé, tout simplement parce qu'il militait aux côtés d'un Bété au détriment du PDCI d'Houphouët qui était Baoulé. ( Cf Entretien avec le Ministre Amani N'Guessan Michel sur "Multipartisme et ethnicité en Côte d'Ivoire", 15 Mars 2016, 11h10-13h15, à son Domicile sis à la Riviera. Abidjan) En dépit de toutes les intimidations et les tentatives de débauchages menées par le PDCI, il est resté loyal au parti.

<sup>24</sup> Entretien avec DIZOE Robert Président du comité des chefs de grand Guibéroua, Chef du village de Guiberoua, à son domicile à Guiberoua, le 05 Août 2017, de 20h 45 à 21h50, sur " Les affrontements meurtriers entre Bété et Baoulé lors du boycott actif de 1995 à Guibéroua."

Gnaly Irigui Alphonse, un chef Bété, reconnaît cela en Août 2017 :

« Pour certains de nos frères Bété, les Baoulé se comportaient comme les propriétaires de la Côte d'Ivoire. (...) D'abord il y a eu Houphouët depuis l'indépendance. C'était un Baoulé. Il meurt, après avoir pris le soin de tout faire pour réserver l'héritage à un autre Baoulé, Bédié. Et ce dernier veut se comporter comme un roi en refusant d'ouvrir le jeu démocratique. Pourtant la Côte d'Ivoire n'est pas un royaume baoulé. Cette situation, en mon sens, semblait agacer un peu les Ivoiriens en général et les Bété en particulier...»<sup>25</sup>.

Enfin, le multipartisme est perçu dans l'imaginaire Bété comme une occasion pour gommer certaines représentations populaires. D'une part celles, selon lesquelles la fonction présidentielle leur est incompatible parce qu'ils sont des « coureurs de femmes » et disposent « d'une organisation sociale lignagère et segmentaires traduit selon les administrateurs coloniaux par un état d'esprit anarchique et libertaire. » (J-P Dozon, 1985, p. 55) D'autre part, une selon laquelle les Akan avec leur civilisation sylvestre et supérieure, (H. Memel, 1999, p.24) possèdent seuls ou mieux que les autres familles ethnoculturelles, le sens de l'État. À côté de cet imaginaire des Bété, émerge celui propre aux Dioula.

### 3. Le multipartisme dans l'imaginaire des Dioula

Les populations du nord de la Côte d'Ivoire, à savoir les Mandé Nord et les Voltaïques, sont communément désignés sous les vocables de « Dioula » ou « Nordistes. » Elles estiment devoir accorder leur soutien à Alassane Ouattara dans la course à la magistrature suprême pour qu'il les réhabilite avec la religion musulmane.

#### 3.1 : « L'opportunité de la réhabilitation politique des Nordistes »

Les Dioula revendiquent avoir longtemps constitué avec « les parents baoulé d'Houphouët Boigny, » l'électorat majeur du PDCI. Cependant, cette collaboration semble n'avoir toujours pas porté les fruits qu'ils espéraient. Au niveau de la citoyenneté ivoirienne par exemple, ils considèrent la leur comme bafouée. En effet, la similitude des noms des nordistes et ceux de certains ressortissants des pays voisins<sup>26</sup> aurait entraîné une suspicion sur la citoyenneté ivoirienne des Dioula. Déjà, en 1957, Lamine Fadiga, conseiller général de Côte d'Ivoire, résident à Bouaké, profite de l'opposition d'Houphouët-Boigny et de Sékou Touré pour manifester secrètement son soutien à ce dernier. Il dénonce le traitement dont les Dioula sont selon lui, victimes en ces termes :

« Cher Ami Sékou Touré, J'ai vivement regretté de ne t'avoir pas joint après le Congrès pour exprimer mes félicitations au sujet de tes énergiques interventions contre le rapport ridicule du PDCI. Je ne sais pas ce que pensaient les élus dioulas de la Côte d'Ivoire à propos de tes interventions, quant à moi, j'en étais fier. En effet, depuis un moment, les éléments du Nord de la Côte d'Ivoire appelés vulgairement dioulas, sentent de plus en plus une politique en Côte d'Ivoire basée sur le racisme à leurs dépens. Le pire dans cette psychose est la caution manifeste de Houphouët lui-même. (...) » (F. Grah Mel, 2003, p. 24).

<sup>25</sup> Entretien avec Gnaly Irigui Alphonse, Chef du village de Ziriwa, à Ziriwa s/p de Guiberoua le 05 Août 2017, de 10h40 à 12h15 sur "Les affrontements meurtriers entre Bété et Baoulé lors du boycott actif de 1995 à Ziriwa." Dans ce village les affrontements entre Bété et Baoulé ont fait plusieurs morts dont la majorité était des Baoulé. La presse en avait alors fait cas. Nos investigations sur le terrain ont confirmé ce fait même si les chiffres des morts varient. Un campement baoulé situé entre ce village et celui de Lebam n'existe plus depuis lors. Il a été détruit. M. Gnaly dit être témoin des faits.

<sup>26</sup> Ce sont le Burkina Faso, le Mali et la Guinée. On retrouve par exemple, des Touré tant à Odienné qu'en Guinée et au Mali, les Coulibaly tant à Korhogo qu'au Mali, les Ouattara tant à Kong qu'au Burkina Faso...

En outre, les nordistes estiment être marginalisés au niveau politique. Ces clichés entretenus dans leur imagerie sont traduits dans un manifeste anonyme paru en 1992. Intitulé la Charte du Nord, ce manifeste « dit ce qui ne peut se discuter ouvertement » (B Sery, 2005, p.82). Abordant ainsi, la question du statut des nordistes en Côte d'Ivoire, le Professeur Yacouba Konaté (2002, p.305) soutient « que le vrai problème est celui évoqué par les rédacteurs de la Charte du Nord ».

En effet, pour les Dioula, la retraite certaine d'Houphouët-Boigny du jeu politique sonne pour eux qui ont pendant longtemps été un soutien électoral indéfectible pour le PDCI, le temps d'être enfin récompensés. Et la nomination d'un premier Ministre dioula, « rappelé alors qu'il était hors du pays et ayant réussi à sauver le régime d' Houphouët-Boigny, là où les cadres de toutes les autres ethnies ont échoué, » n'est, selon eux, qu'un signe avant-coureur. Raison pour laquelle, l'avènement du RDR est perçu dans l'imaginaire dioula comme l'aubaine de porter Ouattara à la présidence de la république de la Côte d'Ivoire. Ce fort pressentiment de leur frère Alassane Ouattara, au poste de président, est résumé par le professeur Yacouba Konaté :

« *Les gens du Nord* » considèrent que jusqu'ici, ils ont roulé pour les autres. L'heure est enfin venue de battre le tam-tam pour soi-même et c'est Alassane Ouattara qui en aurait donné le signal. Pour avoir aménagé une sortie honorable à Houphouët-Boigny et à son régime, pour avoir mis un point d'arrêt aux mouvements sociaux qui, partout en Afrique, réclamaient plus de libertés, plus de justice, et pour s'être trouvé le plus près possible du pouvoir suprême, exerçant le pouvoir réel en qualité de Président par intérim de mars à décembre 1993. Alassane Ouattara a conjuré le destin qui faisait des hommes du nord d'éternels seconds couteaux » (Y. Konaté , 2002 , p.305).

Ainsi, selon l'imaginaire des Dioula, le rassemblement de la communauté du Grand Nord, toutes ethnies confondues, à laquelle appartient Alassane Ouattara, apparaît désormais comme inéluctable en vue de l'aider pour la réhabilitation à laquelle aspire tous les fils du grand nord ; afin que ces derniers retrouvent entièrement leur citoyenneté ivoirienne et ne soient plus traités d'Ivoiriens de seconde zone.<sup>27</sup>

Pourtant, c'est Ouattara qui contribue fortement à la remise en cause de la citoyenneté de ses paires. En effet, quand il est premier ministre, il instaure en octobre 1991 la carte de séjour au prix de 5000 F CFA pour permettre selon lui, de renflouer les caisses de l'État. Cette mesure intensifie les tracasseries policières contre les nordistes qui ont sensiblement les mêmes patronymes et habitudes vestimentaires que bon nombre des migrants venant en majorité du Burkina Faso et du Mali<sup>28</sup>.

En 2003, le géographe « nordiste » Ousmane Dembélé, un partisan de la victimisation des nordistes, le confirme en ces termes : « La carte de séjour est à l'origine d'un malaise persistant chez tous les nordistes ivoiriens, en raison des liens de parenté qu'ils entretiennent avec nombre de ressortissants sahéliens » (O. Dembélé, 2003, p. 41.) Malheureusement Dembélé ne mentionne pas que c'est Ouattara qui la crée.<sup>29</sup> Contrairement à lui, Mamadou Coulibaly est plus objectif, en Octobre 2001,

---

<sup>27</sup> La Charte du Nord n° 1, *Fraternité Matin*, Mardi 21 octobre 2003, pp. 14-15.

<sup>28</sup> Le décret n°91-631 du 2 octobre 1991 portant application de la loi n°90-437 du 29 mai 1990 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire. Il prévoit que les étrangers doivent toujours être en mesure de présenter leurs cartes de séjour à toute réquisition des agents habilités de l'administration ainsi que pour l'accomplissement de certains actes de la vie civile auprès du service de l'emploi. L'on se souvient de cette descente en 1991 de la police dans une mosquée d'Abobo (Abidjan) pour contrôler la carte de séjour des fidèles d'origine étrangère alors que ces personnes étaient en pleine prière. L'intervention a fait de nombreux blessés.

<sup>29</sup> Dans la continuité de l'imaginaire dioula, Dembélé attribue insidieusement la paternité de cette carte à Bédié, Guéi et Gbagbo. Il déclare : « (...) un certain nombre de décisions et d'initiatives prises par les trois ténors qui se sont succédé au pouvoir de 1993 à 2003 consacrent l'orientation tribaliste de l'action dite démocratique. Ce sont, pour les plus importantes: la loi foncière votée par l'Assemblée nationale en 1998, l'instauration de la carte de séjour... » (Cf. O. DEMBELE, « Côte d'Ivoire : La fracture communautaire », op. cit. p 39).

quand il précise :

« (...) En outre, il faut reconnaître que les tracasseries ont légalement commencé et se sont amplifiées le jour où la loi Alassane Dramane Ouattara alors premier Ministre a introduit la Carte de séjour dans notre pays. Le brevet officiel a été délivré aux forces de l'ordre par un homme du Nord pour lancer du gaz lacrymogène dans la mosquée. Pour contrôler nos sœurs et nos femmes en boubou sur les marchés de Bouaké, Korhogo, Daloa ou Abidjan et partout... »<sup>30</sup>.

### 3.2 « L'opportunité de la réhabilitation religieuse des Nordistes »

Les Mandé Nord et les Voltaïques sont musulmans aux taux respectifs de 95,6 et 44,7 % en 1998<sup>31</sup>. Ils estiment être lésés par rapport aux catholiques. Pour eux, les investissements consentis par Houphouët-Boigny en faveur de ces derniers sont plus importants.<sup>32</sup> Ce sentiment de favoritisme, au détriment de leur religion, est renforcé par le refus d'Houphouët-Boigny d'établir des relations diplomatiques avec l'Arabie saoudite, symbole important de l'Islam. Pendant ce temps, la Côte d'Ivoire reçoit, en liesse, en moins de 10 ans, trois visites du Pape Jean-Paul II.<sup>33</sup> Or, le refus de liens avec l'Arabie Saoudite, astreint les musulmans ivoiriens à s'adresser aux représentations saoudiennes des autres pays de la sous-région, pour les formalités de voyage de leur pèlerinage à la Mecque. Et en terre sainte, ils étaient représentés par l'ambassadeur du Sénégal (M. Miran, p.180).

L'entretien par les musulmans, de cette idée de marginalisation à leur égard, est relevé en 1990 par un rapport du Ministère de l'intérieur. Il précise qu'il était « répandu (dans l'opinion publique musulmane) que le Ministère de l'intérieur s'oppose et ce de manière discriminatoire à l'agrément des associations musulmanes alors qu'il favorise par ailleurs la création de celle d'inspiration catholique »<sup>34</sup>.

Avec la nomination de Alassane Ouattara à la primature, le gouvernement va promulguer comme jours fériés, les lendemains des fêtes de Tabaski et de Ramadan tombant un dimanche et celui de la nuit du destin. Cette promulgation « a clairement attiré la sympathie des musulmans » (M. Miran, p. 180). Elle a aussi renforcé dans les clichés des nordistes cette conviction que "l'avènement de leur frère, fils et coreligionnaire allait mettre fin au traitement méprisant à l'égard des adeptes de l'islam, et permettre sa réhabilitation."

Dans ce sens, en 1993, la communauté musulmane estime que Alassane Ouattara n'a pas eu accès à la magistrature suprême après le décès d'Houphouët-Boigny, tout simplement, parce qu'il est musulman et Dioula. Le mensuel islamique Plume Libre de Décembre 1993 déclare :

---

<sup>30</sup>« Intervention MAMADOU COULIBALY, Président de l'Assemblée Nationale au Forum de la réconciliation nationale », *Fraternité Matin* Mercredi 31 Octobre/ Jeudi 1<sup>er</sup> Novembre 2001, p 3.

<sup>31</sup> INS, *RGPH 1998 Volume IV : Tome 1 : État et structure de la population*, p.68.

<sup>32</sup> Ce sont, par exemple, en 1985, la cathédrale Saint Paul du Plateau d'un coût de six milliard de franc CFA, ( Cf. Libération 10-11 Août 1985 cité par M. MIRAN, *Islam, histoire et modernité en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 2006, 535p. p.184) le Sanctuaire Marial en 1987 d'un coût de 800 millions ( Cf. Historique du Sanctuaire in [sanctuairemarialnational.ci](http://sanctuairemarialnational.ci), consulté le 11 Novembre 2015 à 02h 50) et la basilique Notre Dame de la Paix de Yamoussoukro qui a été « personnellement offert » par Houphouët au Saint Siège avec un montant officiel de 1,2 milliard de Franc Français.

<sup>33</sup> Mai 1980 : Première visite et bénédiction de la première pierre de la cathédrale St Paul du Plateau. Aout 1985 : Deuxième visite, consécration de la cathédrale St Paul et bénédiction de la première pierre de la basilique notre dame de la paix de Yamoussoukro. Septembre 1990 : Troisième visite : consécration de la basilique notre Dame de la Paix de Yamoussoukro.

<sup>34</sup> Archives Ministère de l'Intérieur : note du 15 Mars 1990 in M. MIRAN, op.cit, p.181.

« Mais personne n'est dupe ; il ne s'agissait pas d'un adversaire politique à combattre mais un "Dioula", un musulman à abattre, à humilier, à chasser comme l'ont été ses illustres devanciers». Bien avant, dans son éditorial, le journal des musulmans ivoiriens s'insurge : « Il semble que dans l'esprit de nombreux Ivoiriens, le poste de président de la République de Côte d'Ivoire soit la chasse-gardée d'un groupe ethnico-religieux bien précis... Le président de la République de Côte d'Ivoire ne peut être qu'Akan et chrétien. Les choses sont ainsi et doivent le demeurer le plus naturellement du monde» (P. Nda, 1999, p.110 et 111).

Pourtant, l'accès à la présidence de la république, au décès d'Houphouët-Boigny était prévu par la constitution en son article 11. C'est plutôt Alassane Ouattara qui a voulu l'outrepasser avec pour prétexte la saisine de la cour suprême. En effet, cet article stipule: « En cas de vacance de la présidence de la République par décès, démission ou empêchement absolu constaté par la cour suprême saisie par le gouvernement, les fonctions de président de la République sont dévolues de plein droit au président de l'Assemblée nationale.» Le nombre <sup>35</sup> de l'épithète « constaté » qui suit les notions de « décès », « démission » et « empêchement absolu » signifie simplement qu'elle s'accorde à la troisième notion. Sinon l'épithète aurait été au pluriel. Dit autrement, la saisine de la cour suprême n'avait pas à être faite, puisque seul l'empêchement absolu, et non le décès, nécessitait d'être constaté. Encore, la cour suprême ne pouvait siéger régulièrement parce qu'incomplète. Son président impliqué dans un scandale de chèques sans provision avait démissionné des mois avant. Entretemps, deux de ses membres sont décédés et les décrets présidentiels impératifs pour leurs remplacements n'ont pas été pris par Houphouët avant sa mort.<sup>36</sup> En somme, ce n'était pas une question de musulman à combattre, ni de Dioula à abattre, mais plutôt de respect de constitution.

Toutefois, ces stéréotypes ancrés dans le subconscient des Dioula, font qu'ils accueillent dès Septembre 1994, le RDR comme le parti dont l'avènement au pouvoir permettrait à Alassane Ouattara de réhabiliter l'Islam en Côte d'Ivoire.

## Conclusion

L'euphorie qui s'est emparée de la société ivoirienne qui espérait que la réinstauration du multipartisme déboucherait sur un jeu démocratique s'est muée en désaffection. La sous-estimation des solidarités culturelles voire leur inadaptation au pluralisme politique n'a évidemment pu empêcher l'ethnicité de s'emparer du jeu politique et de le régenter. On assiste donc à une compétition ethnique entre Baoulé, Bété et Dioula. Comme l'analyse l'a montrée, le sens donné au multipartisme varie, selon les espaces ethnoculturels. L'imaginaire baoulé le perçoit comme une atteinte à l'encontre du "Roi Houphouët Boigny." Pour les Bété c'est une occasion de consacrer "leur fils Laurent Gbagbo du FPI et mettre fin à l'hégémonie baoulé dont ils ont longtemps pâti." Quant aux Dioula, ils pensent "qu'il est, enfin, temps après avoir longtemps soutenu le PDCI qui les méprisait, d'aider Alassane Ouattara et le RDR à les réhabiliter." Ces éléments traduisent la complexité de l'adoption du pluralisme politique en Afrique Noire mais interpellent surtout sur la nécessité, pour la Côte d'Ivoire qui connaît des crises ethnopolitiques à répétition, de mener des réflexions dans ce sens.

---

<sup>35</sup> Singulier

<sup>36</sup>Notre analyse à ce niveau est tirée de l'argumentaire aux pp 482-483 de F.GRAH MEL, *Houphouët Boigny, biographie : La fin et la suite*, T.3, Abidjan, op. cit. Précisément le chapitre 21 « La guerre de succession » pp. 475-497.

## Sources et bibliographie

### Sources écrites

Human Rights Watch Report, « Le nouveau racisme, la manipulation politique de l'ethnicité en Côte d'Ivoire », Vol. 13, No. 6(A), août 2001, 73p.

La Charte du Nord n° 1, *Fraternité Matin*, Mardi 21 octobre 2003, pp 14-15.

#### Sources orales

Entretien Nanan KOFFI Eugène chef du village de Daoukro, le Mercredi 12 Juillet 2017 de 13h40 à 14h 32 à son Domicile à Daoukro sur "le multipartisme et l'ethnicité en Côte d'Ivoire."

Entretien Gnaly Irigui Alphonse, Chef du village de Ziriwa, à Ziriwa s/P de Guiberoua le 05 Août 2017, de 10h40 à 12h15 sur "Les affrontements meurtriers entre Bété et Baoulé lors du boycott actif de 1995 à Ziriwa

Entretien DIZOE Robert Président du comité des chefs de grand Guibéroua, Chef du village de Guiberoua, à son domicile à Guiberoua, le 05 Août 2017, de 20h 45 à 21h50, sur " Les affrontements meurtriers entre Bété et Baoulé lors du boycott actif de 1995 à Guibéroua."

### Sources électroniques

[www.afrique-express.com/afrique/cotedivoire](http://www.afrique-express.com/afrique/cotedivoire)) : Archives des articles parus dans la revue Afrique Express. (Consulté en novembre 2013).

Koaci.com : Emile. T.K, « Côte d'Ivoire : Prétendue soutien des têtes couronnées du V Baoulé à Ouattara au palais du carnaval de Bouaké, un chef Baoulé révèle : nous avons été trompés », Mardi 2 Octobre 2018 (Consulté le Mardi 02 Octobre 2018).

### Ouvrages et articles

AKINDES Francis, 1987, *Ethnies, problématique de développement et classes sociales en Afrique noire*, Abidjan, ORSTROM, 18p.

BEBO T, « Côte d'Ivoire, Yamoussoukro et Daoukro : Deux rêves brisés », *Sentiers* n°1, Juillet 2000, pp 12-13, p. 13.

BEDIE Henri Konan, 1999, *Les Chemins de ma vie*, Paris, Plon, 247p.

COULIBALY Tiémoko, Juin 1995, « Démocratie et surenchères identitaires en Côte d'Ivoire », *Politique africaine*, n°58, pp 143-150.

DEMBELE Ousmane, Mars 2003, « Côte d'Ivoire : La fracture communautaire », *Politique africaine* n° 89, pp 34-48.

DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick, (Sous la direction de), 2003, *Histoires et historiens en France depuis 1945*, Paris, adpf, 320p.

DOZON J-P, « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire » in B.CONTAMIN et H.MEMEL, *Le modèle ivoirien en question*, Paris, Karthala, 1997, pp. 778-798.

CHAUVEAU Jean-Pierre et DOZON Jean-Pierre, 1988, « Ethnies et État en Côte-d'Ivoire » in *Revue française de science politique*, n°5, pp. 732-747.

- EKANZA Simon-Pierre, 2007, *Côte-d'Ivoire : de l'ethnie à la nation, une histoire à bâtir*, CERAP, Abidjan, 88p.
- FOFANA Lemassou, 2009, *Côte d'Ivoire: La longue marche du RDR (Rassemblement des Républicains)*, Sépia, 180 p.
- GADJI. Joseph, 2002, *L'affaire Kragbé Gnagbé, un autre regard 32 ans après*, NEI, Abidjan, 176p.
- GRAH MEL Frédéric, 2003, *Houphouët Boigny, biographie : Le fulgurant destin d'une jeune proie*, Abidjan, CERAP, 868 p.
- KIPRE, Pierre, 2000, « Nationalité, identité, citoyenneté et élections en Afrique : Etranger, qui es-tu ? », *Sentiers*, n°1, pp 3-9.
- KOFFI KOFFI Lazare, 1999, « Les Bété : " Nous n'accepterons plus de vivre en communautés séparées." Les Baoulé "Seul Gbagbo peut régler nos conflits." », *Notre Voie* n°434 du lundi 18 Octobre, pp. 6-7.
- KOKORA Pascal, 1999, *Le Front Populaire Ivoirien de la clandestinité à la légalité*, Paris, Harmattan, 233p.
- KONATE Yacouba, 2002, « Le destin d'Alassane Ouattara » in LE PAPE (Marc) et VIDAL (Claudine), *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Paris, Karthala, pp 253- 309.
- KOUAME N'guessan, 1983, « Tribalisme en Côte d'Ivoire : Mythe et réalité » in *Kasa bya kasa* n°2, pp 129-155.
- KOUAME N'guessan, 2002, « Le Coup d'Etat de Décembre 1999 : espoirs et désenchantements », in M.LE PAPE et C.VIDAL, *Côte d'Ivoire : L'année terrible, 1999-2000*, Paris, Karthala, pp. 51-80.
- KOUI Théophile, 2006, *Multipartisme et idéologie en Côte d'Ivoire, droite, centre, gauche*, Paris, Harmattan, 224p.
- LOUCOU Jean-Noël, 1992, *Le multipartisme en Côte d'Ivoire*, Neter, Abidjan, 213p.
- M'BONIMPA Melchior, 1994, *Ethnicité et démocratie en Afrique*, Paris, Harmattan, 127p.
- MEMEL-FOTE HARRIS, 1999, « Un mythe politique des Akan en Côte d'Ivoire : Le sens de l'Etat », pp 21-42, p.23, in V. PIERLUIGI et V. FABIO (Sous la direction de), *Mondes Akan : Identités et pouvoir en Afrique occidentale*, Paris, L'Harmattan.
- MEMEL-FOTE HARRIS, 1997, « De la stabilité au changement », pp. 611-633, in B.CONTAMIN et H.MEMEL, *Le modèle ivoirien en question*, Paris, Karthala, 702 p, pp 627-628.
- NDA Paul, 1999, *Le drame démocratique africain sur scène en Côte d'Ivoire*, L'harmattan, Paris, 288p.
- SERY Bailly, 2005, *Ne pas perdre le Nord*, Abidjan, EDUCI, 193p.
- VITI Fabio, 2005, « Entre l'Etat et l'anarchie : un siècle d'historiographie et d'anthropologie politique du baoulé », *Journal des Africanistes*, vol 75, n°1, pp 117-138.

---

# Société senoufo et genre : La perception de la femme chez les Tagbana et Tiembara du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours

Tiegbé TOURE

Département Histoire

Université Félix Houphouët Boigny Cocody- Abidjan

tiegbet@yahoo.fr

---

## Résumé

La femme dans les sociétés tagbana et tiembara d'autrefois ne pouvait participer à certaines activités politiques, économiques et sociales notamment la fonction de chef de village ou chef de terre par exemple ou faire valoir ses droits au *poro* communautaire. L'homme justifiait ces exemptions par le physique trop fragile de la femme, par la volonté d'alléger ses nombreuses tâches quotidiennes et par la puissance de celle-ci. Ces mesures visaient aussi à protéger la femme et non à la dominer. Ce n'était donc pas une société phallocratique. Au contraire, la femme était très respectée par l'homme d'abord en tant que procréatrice et ensuite en tant que divin parce que possédant une force surnaturelle. Depuis la colonisation, l'homme et la femme exercent souvent les mêmes activités. Cela met fin aux barrières socio-économiques édictées par la tradition. La fin de la hiérarchisation des tâches en fonction des sexes a été acceptée dans plusieurs domaines par le Senoufo parce que l'organisation sociale portait les germes de l'amélioration de la condition de la femme.

**Mots-clefs** : Senoufo – Femme – Homme – Domination – Protection sociale.

## Abstract

Women in the Senoufo society of the past could not participate in certain political, economic and social activities, such as the function of village chief or chief of land, for example, or their community *poro* rights. The man justified these exemptions by the woman's too fragile physique, by the desire to alleviate her many daily tasks and by the power of the latter. These measures also sought to protect women, not to dominate them. So it was not a phallocratic society. On the contrary, woman was highly respected by man first as a procreator and then as a divine because possessing supernatural strength. Since colonization, men and women often perform the same activities. This puts an end to the socio-economic barriers imposed by tradition. The end of the hierarchy of tasks according to the sexes was accepted in several areas by the Senoufo because the social organization carried the germs of the improvement of the condition of the woman.

**Keywords**: Senoufo – Woman– Man– Domination – Social protection.

## Introduction

Les senoufo, un peuple du groupe ethnique gour, occupent quasiment la moitié nord du territoire ivoirien. Ils sont composés de plusieurs tribus dont les Tagbana et les Tiembara situés respectivement dans les départements de Katiola et de Sinématiali. Dans ces tribus, la femme n'exerçait pas les mêmes activités que l'homme. Cette distribution des tâches dérivait de la perception que l'homme avait de la femme. À partir de 1850, on assiste aux incursions des conquérants mandé-dioula et plus tard l'installation des Français dans ces zones. Ces présences étrangères qui ont pour but la domination de ces peuples, ont parfois bouleversé l'ordre social établi. Comment l'homme a-t-il perçu la femme de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours ? L'objectif de l'étude est de montrer la place que l'homme accorde à la femme dans les pays tagbana et tiembara. Cela a nécessité une méthodologie basée sur la confrontation des sources orales et écrites. Ainsi, nous avons mené d'abord des enquêtes de terrains chez les Tagbana et les Tiembara. Ensuite, nous avons consulté les ouvrages issus de centres de documentation. Les informations recueillies dans les ouvrages ont été confrontées à celles des sources orales. À partir des recoupements de ces différentes sources, le travail s'articule autour de trois axes. Le premier traite de la perception de la femme par l'homme chez les Tagbana et les Tiembara avant la colonisation, le second axe met en relief les exemptions faites à la femme dans ces deux tribus à la même période et le troisième axe aborde les changements intervenus dans la perception de la femme de la colonisation à nos jours.

### 1. La représentation de la femme par l'homme en pays tagbana et tiembara dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle

À partir du 1850, des conquérants mandingues<sup>37</sup> pénètrent l'espace des Sénoufo en vue d'une occupation territoriale et d'une expansion musulmane. Ces incursions qui s'accompagnent de tueries et de déplacements de populations modifient considérablement la configuration géopolitique et sociale des Sénoufo<sup>38</sup>. Mais la condition de la femme n'a pas connu de changement auprès de l'homme. La situation de la femme dans la société sénoufo ne saurait être correctement appréhendée si l'on ignore la pensée de l'homme à l'égard de sa femme. Il faut souligner que la femme était perçue sous un angle ambivalent dans la société sénoufo : elle était à la fois un être faible ayant besoin du secours de l'homme et un être très craint et vénéré. D'où son exclusion de certaines tâches dans la société. L'exclusion ici se rapporte à l'impossibilité pour la femme d'exercer certaines fonctions ou activités dans la société sénoufo en raison de son sexe. Même si cette réalité n'est pas différente des autres peuples ivoiriens, elle est beaucoup prononcée chez les Sénoufo. Cette exclusion ne renvoie pas à un rejet de la femme mais plutôt à une exemption de la femme pour certaines tâches. Les raisons de cette exemption apparaissent dans la vision de fragilité et de puissance que l'homme a d'elle.

#### 1.1. La femme, un être social limité

Le corps de la femme est soumis aux maternités qui l'affaiblissent continuellement et la rendent vulnérable aux maladies. De plus, sa constitution biologique ne lui permet pas en général d'avoir un corps robuste comme celui de l'homme. Elle est en général frêle comme l'exprime S. DE Beauvoir (1976, p.61) : « Son squelette est plus grêle, le bassin plus large, adapté aux fonctions de la gestation et de l'accouchement (...) la force musculaire est beaucoup moins grande chez la femme ». Toutes ces réalités amènent l'homme à la considérer comme un être faible qu'il faut protéger en l'exemptant des

<sup>37</sup>Il s'agit de Tiéba Traoré, de Ba Bemba, de Mori Touré et de Samory Touré.

<sup>38</sup> entre Mandé-dioula et Senoufo occasionne la fuite des populations vers des zones paisibles ( les Tagbana se retrouvent nombreux en pays baoulé) l'introduction de l'islam et l'effritement de certaines réalités sociales notamment le changement de noms patronymiques senoufo, le mode de communication etc ...

dures épreuves. Dans la société senoufo, la femme n'était pas l'égal de l'homme dans les activités champêtres comme le signifie P.Knops (1980, p.51) : « Dans la culture des principaux produits de base, igname, maïs, mil, le buttage se fait à grande houe, *tya* maniée par les adultes masculins et interdite aux femmes à cause de leur ménorrhée désacralisant, »

Pour le Sénoufo, soumettre la femme au *tya*<sup>39</sup> causerait la dégradation de son physique, or ce corps bien que frêle joue un rôle important dans la société. Trop l'éprouver peut provoquer des troubles gynécologiques pouvant aboutir à la stérilité. Si Pierre Knops parle d'interdiction du *tya* à la femme, C. Sinaly (1978, p.61) pense que le *tya* n'était pas interdit aux femmes mais en raison de leur constitution morphologique fragile, elles avaient un autre type de *tya* qui selon lui « diffère de celle des hommes non seulement par ses dimensions plus modestes, mais aussi par le mode d'agencement de ses deux principaux éléments : le manche et la lame en fer ». Au-delà des travaux champêtres, l'homme refusait les compétitions physiques avec la femme. C'est d'ailleurs pour cela qu'on n'admettait jamais qu'un homme mesure sa force physique à celle d'une femme. Si cela avait lieu, on entendait dire à l'homme ceci "n'as-tu pas honte de battre une femme?". L'homme pouvait pourtant battre sa femme. Dans ce cas, on parlait de correction conjugale. Toutes ces attitudes révèlent que l'homme considérait la femme comme un être vulnérable dont une protection ou une prise en charge était nécessaire ? C'est d'ailleurs pourquoi, contrairement à l'homme qui est critiqué pour jouer un rôle de femme, la femme présentant des caractéristiques d'un homme faisait l'objet d'admiration. On considère qu'elle est à peu près comme un homme capable d'assumer sa prise en charge. On la surnomme très souvent « femme-garçon ». Cette femme se caractérisait par sa vivacité, sa corpulence semblable à celle d'un homme, et son aptitude à réaliser les épreuves dévolues aux hommes.

La femme était également considérée comme un être vulnérable dans le comportement. En effet, chez le Sénoufo, être fort, c'était non seulement parvenir à braver les épreuves difficiles mais aussi à avoir le sens de la retenue et de la discrétion. A ce titre, la femme était faible à cause de son indiscrétion. Selon Filibert Lassinan, « la femme dévoile tout sans retenue, surtout quand elle est énervée ou quand elle est avec son amant. Cela relève du fait qu'elle ne possède pas cet organe que l'on appelle pomme d'adam. Il permettrait de retenir les informations, les soumettre à la raison avant de les laisser passer.<sup>40</sup> » Dépourvue de cet organe<sup>41</sup>, la femme était considérée chez l'homme comme un être faible ayant besoin d'encadrement de l'homme. C'est donc à juste titre que les secrets concernant la communauté ne lui étaient pas livrés. Elle bénéficiait de ce privilège seulement à l'âge adulte où elle était censée devenir plus mature, plus sage. Cette conception était d'ailleurs, partagée par la plupart des sociétés africaines. Cela offusque C.Yai (2014, p.52) qui s'insurge contre le fait que les hommes considèrent la femme comme une « éternelle mineur » placée sous leur puissance. Pour elle, la femme a de la valeur et elle doit jouir d'une véritable considération.

Au regard de cette perception relative à la faiblesse physique de la femme, nous pensons que les charges exercées par la femme démontrent une réalité différente. La femme travaille autant que l'homme. En effet, dans la société senoufo, l'homme s'occupe des travaux champêtres et la femme **les** des activités domestiques. Ces activités absorbent la femme, du matin au soir. Elle est obligée de se lever tôt pour apporter la nourriture et l'eau au champ. Aussi aide-t-elle son homme dans son champ avant d'aller s'occuper de son potager censé approvisionner sa cuisine le soir. Cela nécessite de l'endurance de la part de la femme sans oublier qu'elle doit apporter de l'affection à son enfant et à son époux. Cela est notifié pour traduire le rôle économique et social important joué par la femme en pays tagbana et tiembara. Mieux, dans ces sociétés, la femme était au début et à la fin de toute activité communautaire.

---

<sup>39</sup> Le *tya* signifie en langue senoufo la houe qui permet de faire les buttes

<sup>40</sup> Entretien avec Filibert Lassinan le 10/10/2006 à Niakara

<sup>41</sup> Cet organe appelé pomme d'adam est un des cinq cartillages thyroïdiens qui composent le larynx. Le larynx est un organe qui facilite la respiratoire, le parler etc. il n'a donc pas pour rôle de retenir les informations comme le stipule cet informateur.

## 1.2. La femme, une force dans la société senoufo

Toute société a besoin d'un socle spirituel et éducationnel. Pour le Sénoufo, l'atteinte de cet objectif ne pouvait se faire sans la femme. Elle était une véritable actrice de la transformation de la société. Pour le sénoufo, même s'il y'a une différence entre Katiéléo (divinité) et la femme physique, le respect et la considération à accorder à ces deux entités doivent être les mêmes. Ainsi, la femme apparaît comme l'intermédiaire entre le spirituel et le temporel. Cette force octroyée par le créateur lui confère le droit de purifier les hommes. Et elle ne s'en dérobe point à l'instar de la divinité. T.Ouattara (2007, p.132) le signifie en ces termes :

« *Koulotiolo*, l'être suprême de toute chose a chargé *Katiéleo* ; la mère du village, de la société, du peuple ; de l'univers d'achever sa création à travers l'institution initiatique *tchologo*. Cet acte d'achèvement de perfection du monde humain doit être un accouchement, donc une renaissance de cet être humain ».

Chargée de cette mission spirituelle, la femme bénéficiait d'un respect incontestable à l'instar de *Katiéleo* la mère des membres du bois sacré. Elle était non seulement respectée mais surtout aussi assez crainte. Elle était plutôt consultée pour les problèmes qui dépassaient les hommes. En effet, l'idée de lutter contre les sorciers, les jaloux, les mauvaises gens de toutes sortes, animait continuellement tout sénoufo. Cette lutte ne pouvait être possible que si l'individu était mieux informé sur sa vie et certains événements qui lui échappaient.

Il consultait alors une femme " devin " appelée « Tchelfolo » en langue tagbana, capable de décrypter les mystères et lui apporter en conséquence, bonheur et prospérité. Monseigneur J. M. Keletigui (1978, p.64) exprime ce rôle social de la femme sénoufo en ces termes : « ce rôle que jouent encore les femmes de " bonne aventure " que même les chrétiens consultent ou font consulter, bien sûr en cachette ». Comme on peut le constater, la femme en pays sénoufo était entourée de mystères occasionnant une vénération de la part des hommes. Elle se voyait alors attribuer à la fois la formation spirituelle et morale de la jeunesse ; devenant ainsi actrice du devenir de la société.

## 1.3. La garantie de l'identité culturelle sénoufo

Par sa faculté de procréation, la femme pérennise l'existence de la société sénoufo. Elle devient de ce fait le pilier de la famille et la principale éducatrice des générations. Au niveau familial, elle avait la charge des enfants tant qu'ils étaient dans le jeune âge (garçons) et s'occupait de ses filles jusqu'à leur mariage. Les enfants apprenaient avec elle la conduite recommandée pour être acceptés dans ces tribus. Cela se faisait à travers des institutions initiatiques (l'excision par exemple) ou par l'apprentissage quotidien des conduites acceptées dans la société. De plus, elle les aidait dans la connaissance des choses du monde sénoufo et les invitait à leur préservation. Au niveau social, toute la société s'efforçait de devenir sa ressemblance afin de vivre en parfaite harmonie avec le créateur *gninlin* ou *Koulotiolo*<sup>42</sup>. C'est donc pourquoi, elle devait purifier la vie des jeunes garçons à travers l'initiation du *tchologo*<sup>43</sup> qui les débarrassait de toute souillure humaine.

Après le contact avec *Katiéleo*, cette divinité féminine, les jeunes senoufo ayant appris les connaissances par le poro se trouvaient désormais dans un milieu coupé des réalités humaines. T. Ouattara (2007, p.127) confirme cela en ces termes : « l'accouchement fait par *Katiéleo* est l'ultime et suprême procréation de l'humanité. Ainsi les êtres humains nés d'elle ne doivent plus être des foyers de reproduction humaine ». Quelle soit physique ou mystique, la femme participait activement à la préservation de l'univers sénoufo sous toutes ses formes. Malgré ce rôle vivifiant reconnu par tous, la

<sup>42</sup>*Gninlin* ou *Koulotiolo* sont les désignations de Dieu en langue senoufo

<sup>43</sup> Le *tchologo* est l'étape suprême de la formation du poro communautaire

femme était paradoxalement exclue de certaines activités importantes de la société. Notre exposé porte concomitamment sur les activités dont les femmes étaient exclues et l'origine d'une telle exclusion ou exemption.

## 2. Les exemptions faites à la femme dans la société senoufo

L'exclusion de la femme en pays senoufo était notable au niveau du pouvoir, de la propriété foncière et de certaines actions sociales notamment l'initiation au *poro* communautaire, les enterrements etc ...La condition humaine et l'attitude de la femme, le caractère mystique du pouvoir et de la terre, étaient entre autres les raisons qui justifiaient cette exclusion.

### 2.1. L'exclusion de la femme de la gestion courante du pouvoir

Dans la société sénoufo, le pouvoir se transmettait à travers la femme mais son exercice était dévolu aux hommes. C'est la raison pour laquelle le neveu héritait de l'oncle maternel et non la nièce de la tante. L'enfant portait le *tienlin* ou *feligué*<sup>44</sup> de sa mère. Mais la femme, bien que caution de l'autorité politique était exclue des « débats palabreux ».

Les raisons évoquées étaient diverses. En effet, dans la société sénoufo, les femmes célibataires étaient non seulement rares mais avoir ce statut était inconcevable. Chaque femme était mariée à un homme. Le mariage était une institution qui parachevait la formation de la jeune fille après l'excision. Il était patrilocal et cela obligeait les épouses à rejoindre les familles de leurs maris<sup>45</sup>Le pouvoir quant à lui demeurait dans une cour. Il ne se déplaçait jamais à moins que le village ait été déplacé vers un nouveau site. Au-delà, la femme était exclue du pouvoir à cause des attaques des conquérants. On la trouvait trop faible pour défendre un village des envahisseurs.

Permettre que la femme exerce le pouvoir posait un sérieux problème. L'épouse devait-elle quitter le foyer conjugal pour rejoindre la famille et exercer le pouvoir ? Ou devait-elle déplacer le pouvoir chez son époux ? Ne trouvant pas une réponse à ces deux situations et ne permettant pas l'attitude inhumaine des princesses Ganda<sup>46</sup>, il était recommandé de laisser la gestion aux hommes qui demeurent toujours dans l'espace du pouvoir.

Une autre raison avancée était que la femme est dotée de pouvoirs surnaturels selon la pensée du sénoufo. A ce titre, elle devait se mettre au-dessus du monde. Comme *Katiéléo*, elle devait surveiller les actions des hommes et les guider en cas de dérapages. Elle ne pouvait être " juge et partie". Détentrice d'une sagesse inégalée, elle devait jouer le rôle de conseillère plutôt que d'être au pouvoir qui corrompt absolument à l'exercice. La femme devait perdre ses facultés normatives si elle participait activement à la gestion du pouvoir. Elle devait donc rester discrète et influencer les décisions des hommes pour le meilleur de la communauté. En pays sénoufo, la femme était trop occupée. En effet, elle était chargée

---

<sup>44</sup>Tienlin ou feligué sont des désignations du patronyme en pays senoufo.

<sup>45</sup> Il y'a pourtant une exception avec le Kékrougou ou Kekourougou (qui signifie en langue locale à travers le mari ou mari visiteur). On rencontre ce système chez les Nafara ou Nafambélé dans la région de Napié à quelques kilomètres de Korhogo. Il se caractérise par la matrilocalité du domicile conjugal La femme habite dans sa famille maternelle avec les enfants et l'homme se déplace pour venir dormir chez elle et retourner chez lui le lendemain. La femme et les enfants sont nourris là où ils vivent.

<sup>46</sup> Selon Catherine Vidrovitch, les princesses Ganda (Afrique Orientale) se virent jusqu'au XXe siècle interdites le mariage. Non seulement elles n'avaient pas le droit de se marier mais encore moins d'avoir des enfants. Auparavant, en cas de grossesse, elles devaient recourir à l'avortement ou bien tuer le nouveau-né si elles n'avaient pas réussi à le confier à des roturiers. »Catherine (V), 1994, les Africaines Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX-XXe s, paris, Editions Desjonquères, p.67.

d'assurer les travaux domestiques et champêtres, l'éducation des enfants, le devoir conjugal. En plus de ces charges, si elle assurait le pouvoir qui nécessite une activité réflexive permanente, son efficacité pouvait rester à désirer.

La femme était perçue en pays sénoufo comme une personne indiscrete. La hisser à un très grand niveau de la prise de décision pourrait être un danger pour la communauté. Les secrets qui permettaient le fonctionnement et la solidité de la société pouvaient être dévoilés au grand jour et certains malfaiteurs pouvaient en faire usage pour détruire la communauté. Katiéléo et les vieilles femmes pouvaient garder les secrets du Poro communautaire.

Enfin, la femme était exclue de la gestion du pouvoir parce que le pouvoir s'accompagnait de certains rituels interdisant le sang humain. Comment la femme s'y prendrait-elle en période de menstrues ? L'homme ne vivant pas cette condition humaine, il est plus apte à ce poste.

Si certaines raisons avancées nous paraissent objectives, d'autres sont discutables notamment celles relatives à l'indiscrétion, à la pureté du corps au cours des rituels. En effet, dans la mesure où la société sénoufo était gérontocratique, les vieilles femmes ménopausées ne jouissaient – elles pas assez de sagesse pour diriger ? N'étaient-elles pas pures ? D'autre part, les femmes avaient leurs initiations, l'excision par exemple venait-elle divulguer les secrets féminins de cette pratique malgré leur indiscrétion ?

Pour nous, ceux qui justifient l'exclusion du pouvoir par ces raisons méconnaissent l'origine de la hiérarchisation des tâches par le sexe. Une autre exclusion était notable au niveau de la terre. La femme ne pouvait avoir un titre foncier même dans le cadre de l'héritage.

## **2.2. L'impossibilité pour la femme de détenir une propriété foncière**

La véritable activité traditionnelle de production était l'activité agricole pratiquée à plein temps. Elle était orientée vers la subsistance du producteur et de son entourage immédiat. Le chef de la famille n'était pas celui qui thésaurisait mais celui qui était chargé de subvenir aux besoins de sa femme et de ses enfants. Avant d'accepter de donner leur fille en mariage, les familles s'assuraient que le futur mari pourrait assumer cette responsabilité.

Dans le cas contraire, le mariage était refusé. Monseigneur J. M. Kletgui (1978, p. 44) souligne l'importance de ce critère : « le premier critère était le suivant : Est-ce que Notre fille en épousant ce garçon sera-t-elle heureuse, elle et ses enfants ? Auront-ils de quoi manger ? » La femme était donc exclue de la possession de titre foncier dans la société sénoufo parce qu'elle était prise en charge entièrement par son époux qui, d'ailleurs lui octroyait une parcelle pour semer des arachides, des légumes, des pois chiches. En plus les fétiches de la terre n'étaient détenus par les femmes pour n'avoir pas participé au Poro communautaire.

Les hommes ne jugeaient pas utiles de l'associer à la gestion foncière. Aussi pour être propriétaire terrien en pays sénoufo, il fallait être héritier ou le premier à découvrir une terre jamais exploitée. Les découvertes se faisaient pendant les « séances de chasse. » K.F. Offoumou (1994, p.180). La femme ne pratiquait pas cette activité. Alors il lui était impossible de découvrir une terre non encore exploitée. C'est pourquoi elle ne détenait pas de titre foncier. Elle était également exclue de la succession de son défunt mari et de celle de son lignage. Elle n'avait pas le droit d'hériter de son mari. Si elle gardait par devers elle certains biens appartenant à son défunt mari (y compris la terre) sans les déclarer à la famille de ce dernier, elle encourait la mort N.Yeo (2015, p.33).

S.Nene Bi (2015, p.366) corrobore cette exclusion de la femme en ces termes : « Elle était frappée d'une incapacité de jouissance et ne possédait même pas un patrimoine ». Ses propos sont également soutenus par S.Coulibaly (1978, p.125) qui indique que : « la femme même lorsqu'elle met sa force de travail au service de l'exploitation collective, elle ne peut rien attendre que ce que le chef de lignage

voudra bien lui donner» L'exclusion de la femme dans la société sénoufo n'était pas seulement politico- économique, elle était aussi sociale.

## 2.2. La non-participation de la femme à certaines actions communautaires

Chez le sénoufo, la femme était exemptée de certaines actions notamment l'initiation au *tchologo* et les enterrements. La jeune fille n'était pas admise à la formation communautaire du *tchologo*, qui selon T. Ouattara (2007, p.133) est une « université où tout membre de la société reçoit, par degré, une instruction parfaite permettant de découvrir le sens de l'univers, la révélation de la nature, le caractère divin de l'homme ». La femme était exemptée de cette formation non pas parce que l'homme voulait une plus-value de connaissance mais plutôt parce que sa constitution physique ne lui permettait pas. En effet, la condition physique de la femme était incompatible à certaines situations. Le lieu où se faisait la formation était sacré et ne devait pas être souillé. La fille en période de menstrues pourrait le souiller et entraîner la colère des génies protecteurs. De plus son corps était inapte aux épreuves difficiles qui pourraient avoir des conséquences sur son fonctionnement gynécologique.

Par ailleurs, il convient de souligner que pendant la formation les néophytes étaient nus ou presque. Il fallait éviter d'exposer l'intimité de la femme aux regards des jeunes hommes toujours prompt à valoriser leurs attributs sexuels<sup>47</sup>. Pour toutes ces raisons, on préférait qu'elle accède à cette formation à l'âge de la ménopause. La femme participait à toutes les activités funéraires sauf l'enterrement. Cela s'explique par le fait que cette étape était difficile à supporter par une personne faible et sensible qu'est la femme. En effet, les enterrements se faisaient dans des conditions difficiles à cause du manque non seulement de cercueils mais aussi de moyens adéquats. Les hommes étaient souvent obligés de casser les membres d'un cadavre pour bien le placer dans la tombe. Aussi, certains cadavres, faute de moyen de conservation se trouvaient-ils dans un état de putréfaction avancée. L'homme censé avoir une forte personnalité pouvait supporter de telles actions. Il fallait épargner la femme beaucoup plus sensible à de telles scènes.

En clair, si la femme était exclue de ces actions sociales, cela se justifiait par sa vulnérabilité et sa condition de procréatrice. C'étaient des mesures de protection sociale prises à l'égard de la femme. Le sénoufo n'avait pas pour intention de marginaliser la femme. L'homme n'était pas plus que la femme dans la pensée sénoufo. C'était tout simplement une division des tâches en fonction des aptitudes et de la valeur de l'individu. Le rôle de la femme en termes de participation effective à la vie de la communauté était établi. La vie quotidienne était réglée par des lois de complémentarité. L'époux et sa conjointe étaient saisis comme des personnes sociales de valeur différente. Cette réalité sociale entraînait des droits et des devoirs différents. En fait, le rôle ou la fonction assignée à un membre du village ou dans la famille constituait un domaine de compétence et de prérogatives connues par tout le monde et ayant force de loi. C'était « une série de relations complémentaires grâce auxquelles l'existence se déroulait sans traumatisme et sans cauchemar dans une chaleur humaine permanente. A.Ouinde (1979, p.68). D'ailleurs, la femme ne vivait pas ces exclusions comme une domination de l'homme. Pour elle, il était normal que le fonctionnement de la société soit ainsi Soro Fanta exprime cela en ces termes :

« Dans la société, les responsabilités doivent être confiées aux hommes. Même nos propres fils sont au-dessus de nous. Vouloir faire les mêmes choses que l'homme comme chez les Blancs n'est pas normal. Dieu a créé l'homme avant la femme. Il sait pourquoi. Il ne revient pas à nous de changer cet ordre <sup>48</sup>».

<sup>47</sup> Même si dans certains endroits, les néophytes devaient faire face à une femme nue pour le début de leur initiation afin de jauger leur capacité de maîtrise corporelle.

<sup>48</sup> Entretien avec Sorofanta à Korhogo le 13 Novembre 2015 de 10h à 10h30 mn

Pour certains penseurs comme Thery Irène, c'est parce que les femmes sont animées, par l'amour de la domination<sup>49</sup> qu'elles acceptent cette situation de victimes résignées. C.Yai (2014, p.44) met plutôt l'accent sur l'ingéniosité de l'homme à parvenir toujours à ses fins. C'est pourquoi « pour justifier et faire accepter leur soumission et la concentration des pouvoirs entre les mains des hommes, il a été fait appel à la culture et à idéologie ».

C'est donc la perpétuation d'une pratique qui permet de soumettre la femme tout en assurant sa dépersonnalisation. Il n'est pas juste de considérer que la femme senoufo menait une existence opprimée. La société senoufo n'était pas phallocrate tout comme les autres sociétés. « L'homme et la femme seraient inextricablement connectés, chacun étant assigné à son rôle dignifié et respectable, interagissant en coopération et en harmonie<sup>50</sup>.

Au contraire, la société protégeait la femme en lui attribuant les activités qui préservaient sa dignité. On pourrait même dire qu'elle bénéficiait de plus de liberté d'action. Une preuve tangible est que les interdits qui frappaient l'homme sont demeurés inchangés alors que ceux qui touchaient la femme changent ou admettent des exceptions. Par exemple l'homme ne pouvait jamais assister à un rite féminin alors que les vieilles femmes participent à certaines cérémonies sacrées masculines. L'interdiction faite aux hommes de s'asseoir sur les *Kponlon* ou *Kponguélé* (le foyer de la cuisine) est toujours d'actualité. Lorsque l'homme viole cet interdit et est surpris par une femme, il doit subir un acte de purification qui consiste à rester assis sur les *Kponlon / Kponguélé* et se faire mouiller avec l'eau. S'il refuse, il s'expose à des « sanctions qui peuvent aller de la stérilité au déséquilibre de toute sa famille ». N.Yeo (2015, p.42).

Ce "contrat social" a bien fonctionné dans un respect mutuel mais depuis l'installation des Français à partir de 1900, il connaît des changements, dus aux nouvelles réalités économique- culturelles. La distribution des tâches en fonction du sexe n'est plus véritablement respectée. L'activisme de la femme se manifeste dans divers domaines dévolus autrefois à l'homme.

### **3. L'évolution de la perception de l'homme vis-à-vis de la femme senoufo de l'époque coloniale à nos jours**

Malgré leur apparente rigidité et immuabilité, les structures sociales et relationnelles de la société senoufo sont en pleine mutation. Il y'a une levée progressive des barrières sociales, économiques et politiques entre l'homme et la femme. En effet, en 1898, Samory Touré est arrêté à Guélérou(Man). Et à partir de 1901, les Français prennent possession des terres des Senoufo. Au nom d'une mission civilisatrice, c'est toute la culture et le système de valeur des Senoufo qui sont remis en cause. Les Français instaurent des nouveaux systèmes qui bouleversent l'ordre ancien. L'homme et la femme sont mis sur un pied d'égalité. Cela se traduit par le paiement uniforme de l'impôt, la scolarisation, les travaux de main d'œuvre. La hiérarchisation des tâches disparaît. Des interdits dans divers domaines n'existent plus ou du moins ne sont plus respectés par les deux sexes. Les femmes assistent maintenant à certains rites masculins. Nous pouvons citer entre autres l'initiation au poro communautaire et les enterrements.

---

<sup>49</sup> Irène THERY, qu'est ce que la distinction de sexe ? consult » en ligne le 16/11/2016 à 11H00 sur [http://www.vapaka.be.files\\_publication\\_TA\\_Genre\\_identité.pdf](http://www.vapaka.be.files_publication_TA_Genre_identité.pdf)

<sup>50</sup>C. DUFFOUR 2006 , l'évolution de la position sociale des femmes en chine au XX e siècle , mémoire de fin d'études, Université de Lyon I Consulté le 16/11/2016 à 11H30 mn sur [www.doc.science-po.lyon.fr/Ressources\\_etudiants/memoires/cyberdocs/MFE\\_2006/duffour/pdf](http://www.doc.science-po.lyon.fr/Ressources_etudiants/memoires/cyberdocs/MFE_2006/duffour/pdf).

### 3.1. Ouverture de certains rites aux femmes

Autrefois, la formation au poro communautaire (Tchologo) était réservée exclusivement aux jeunes gens et aux femmes ménopausées. Mais actuellement, les jeunes filles participent activement à cette formation dans certaines contrées de la société senoufo. R.T Soro (2012, p.27 ) nous le révèle en ces termes : « Nous avons trouvé une exception dans la région de M'bengué chez les Tagbambélé et à Bonguebougou à vingt kilomètres au Nord de Korhogo. Même si ce sont des cas rares, il révèle tout de même une réalité nouvelle dans cette société. Les jeunes femmes peuvent se faire initier au poro communautaire ». Dans la société qui se modernise, les jeunes femmes assistent aux enterrements. Cela était impossible dans le passé. En effet, lors des enterrements, les femmes n'avaient pas accès au cimetière. Elles restaient à quelques lieues afin de laisser libre manœuvre aux hommes dans le cimetière. Actuellement, même si elles ne sont pas encore actives dans les manœuvres de l'enterrement, elles accèdent au cimetière au même moment que les hommes. Nous tentons d'expliquer cela par deux raisons essentielles. D'une part, les cadavres sont désacralisés actuellement. En effet, lors des cérémonies funéraires, les cercueils sont exposés au milieu des foules où s'entremêlent toutes les catégories sociales ; Le mythe qui entourait le mort disparaît peu à peu. D'autre part, les conditions des enterrements ne sont plus assez effrayantes comme par le passé. Les corps sont en général bien conservés et les tombes sont creusées en fonction des dimensions du cercueil. Datoliban, offusqué par cette présence féminine dans les cimetières nous disait ceci :

« Actuellement, dans les cimetières, les femmes sont présentes. Elles donnent même souvent des consignes aux hommes. Des consignes du genre : Attrapez bien les cordes ; Ne laissez pas tomber le cercueil trop fort dans la tombe. Vous n'avez pas fait ceci ou cela. C'est vraiment un changement dans la société senoufo. Ne soyez pas surpris demain qu'elles viennent nous apprendre le creusage des tombes <sup>51</sup> ». Cette attitude de la femme est liée à l'avènement des religions révélées.

### 3.2. L'effritement progressif des barrières économiques

Le contact avec la civilisation occidentale a fait naître de nouveaux besoins que l'homme seul n'est plus en mesure de satisfaire. On assiste à un remodelage économique de la société. La séparation des activités champêtres disparaît. Une double idée naît : subvenir aux besoins alimentaires de la famille et se procurer l'argent pour d'autres besoins notamment l'impôt. En effet, l'arrêté local du 14 mai 1901 du Gouverneur Clozel établit un impôt de capitation sur les indigènes de la colonie de la Côte d'Ivoire. Selon René Pierre Anouma ( 1975, p126), cette contribution est due pour chaque habitant indigène, homme, femme et enfant âgé de plus de 10 ans ( ...) le montant de la contribution s'élève à 2,50 francs par an, quel que soit le rôle ou l'âge de l'assujetti. Quelques années après, le Gouverneur Angoulvant voulant entreprendre des investissements importants, fut obligé d'augmenter l'impôt en 1909 de 2,50 F/an à 4,50 F/an. Cette situation entraîna un changement dans la société senoufo. La femme fut désormais impliquée dans tout le processus agricole afin de rentabiliser et pouvoir assurer l'impôt. R.P. Anouma (1975, p.127)

À partir de la décennie 1990, l'implication de la femme dans l'activité économique relève d'une réelle aspiration vers le bien être. En effet, en dehors du champ familial, la femme s'affirme désormais en cultivant un champ à son compte dont le revenu est destiné à mieux faire face aux dépenses familiales. Les barrières imposées par l'ordre ancien entre l'homme et la femme disparaissent. Autant les femmes possèdent de manière individuelle des hectares de produits de rente tel que l'anacarde autant les hommes mettent en valeur de grandes surfaces pour les légumes. Au-delà de l'économie, le

---

<sup>51</sup> Entretien avec Datoliban (T) à Fronan ,le 28 Mars 2016

bouleversement de l'ordre social hérité des ancêtres senoufo est aussi observable dans la gestion politique.

### 3.3. L'activisme de la femme dans la vie de la communauté

La vision des senoufo tendant à ne pas associer directement la femme dans la gestion du pouvoir connaît un changement. Actuellement, certaines femmes sont des chefs de famille et souvent même chefs de village, parce qu'il n'y a d'héritiers. La société étant gérontocratique, l'honneur échoit à la femme la plus âgée de gérer le pouvoir. C'est une sorte de régence. Dans certains villages de Sinématiali, des femmes sont des chefs<sup>52</sup>. Les femmes ne sont plus discrètes ou du moins, elles ne se limitent plus aux conseils nocturnes. Elles participent à la prise de décisions à travers les 'débats palabreur'. Il n'est plus rare de voir les hommes et les femmes prendre part ensemble aux assemblées pour réfléchir sur des actions de développement. Des femmes sont élues comme députés par la population. Pour Arouban, l'école est la cause de ce changement :

« Les filles et les garçons font les mêmes études. Certaines sont plus excellentes que les garçons. Elles ont un réel savoir qu'elles peuvent mettre au service de la communauté. Vouloir agir comme nos ancêtres, c'est refuser d'être réaliste. L'école a transformé la mentalité de nos filles en les rendant plus intelligentes et moins indiscrettes »<sup>53</sup>.

En plus de l'école, l'évangélisation a participé à la déconstruction de la mentalité du Senoufo à l'égard de la femme. Cela a été possible grâce aux messes qui unissent hommes et femmes en un seul espace alors qu'autrefois cela n'était pas possible car chaque entité possédait ses cultes et ses espaces d'adoration. Il y'a aussi l'implication des femmes senoufo converties dites " sœurs" dans l'œuvre d'évangélisation. Ces femmes participent à l'œuvre de conversion de certains hommes.

Malgré tout, le changement n'est pas total. Certaines exemptions demeurent encore chez la femme. Il s'agit notamment du rôle de chef de la terre et de l'adoration de certains fétiches .Les autorités coutumières justifient cette obstination d'une part, par le fait qu'il faut respecter la mémoire des ancêtres. En effet, en constituant la société, les ancêtres avaient décidé que ces domaines soient exclusivement réservés à l'homme. Vouloir associer la femme à la gestion, nécessite des cérémonies expiatoires. Mais comme ces rites ne leur ont pas été légués, les autorités préfèrent toujours écartela femme au risque d'attirer la colère des ancêtres .D'autre part, adorer les fétiches, implique la détention de certains pouvoirs non possédés par la femme. Permettre à la femme d'approcher ces fétiches masculins peut provoquer la démence de celle-ci ou tout simplement des conséquences négatives dans la communauté .C'est dire que la présence française dans la société senoufo, n'est pas parvenue à uniformiser toutes les activités entre l'homme et la femme. Cet attachement à l'ordre ancien amène Y. N'Diaye (1977, p.152) à dire que le droit traditionnel paraît d'une vitalité surprenante.

---

<sup>52</sup>c'est le cas de Yéo GassinibéPédehe qui dirigea le village de Nabankaha jusqu'à sa mort en 2015. Durant ses dix années de chefferie, elle a correctement assumé ses charges et attirait le respect de tout le monde même les notables qui étaient des hommes

<sup>53</sup> Entretien avec Hili Arouban, le 3 Juillet 2016 à Katiola

## Conclusion

La société senoufo a souvent été considérée comme étant phalocrate en raison de l'exemption de la femme à certaines pratiques sociales. Pourtant, derrière des comportements exclusionnistes, la femme faisait l'objet de vénération et de protection dans la société. La vénération trouvait sa source dans le fait que pour le senoufo, la femme n'était pas un être ordinaire ; elle était pleine de mystères et de symboles. Par conséquent, il ne fallait pas l'associer à certaines pratiques sociales qui concouraient à sa "souillure" morale et physique ; d'où l'exclusion de la femme du politique, des initiations exposant son corps aux regards des hommes, de la guerre, de la chasse etc...C'était tout simplement une hiérarchisation des tâches en fonction de la qualité de l'individu et non une volonté manifeste de domination masculine. La femme jouait le rôle de guide spirituel, politique favorisant ainsi l'épanouissement individuel et collectif. C'est d'ailleurs pourquoi l'ouverture sur le monde extérieur entraînant progressivement la disparition de cette hiérarchisation des tâches entre l'homme et la femme n'a pas constitué une véritable rupture. Dans les tribus tagbana et tiembara actuelles, la femme participe à certaines activités dévolues autrefois à l'homme. La réciproque est souvent aussi vérifiée.

## Sources et références bibliographiques

### Sources orales

Datoliban Traoré à Fronan , interrogé le 28 Mars 2016 .  
Hili Arouban , interrogé le 3 Juillet 2014 à Katiola  
Lassinan Filibert, ancien maire de Niakara, interrogé le 10/10/2006 à Niakara  
Soro Fanta, interrogée à Korhogo le 13 Novembre 2015  
Yéo Félicien interrogé à Sinématiali, le 20 juin 2016.

### Sources numériques

DUFFOUR (C) 2006, L'évolution de la position sociale des femmes en chine au XXè Siècle, mémoire de fin d'études, Université de Lyon I Consulté le 16/11/2016 à 11H30 mn sur [www.doc.sciences-po.lyon.fr/Ressources/Documents/étudiants/mémoirescyberdocs/MFE\\_2006/duffour/pdf](http://www.doc.sciences-po.lyon.fr/Ressources/Documents/étudiants/mémoirescyberdocs/MFE_2006/duffour/pdf).  
THERY (I), Qu'est ce que la distinction de sexe ? consulté en ligne le 16/11/2016 à 11h00 sur [http://www.Vapaka.be.files/publication/T\\_A\\_Genre\\_identité.pdf](http://www.Vapaka.be.files/publication/T_A_Genre_identité.pdf)

### Références bibliographiques

ANOUMA René Pierre, 1975 « L'impôt de capitation en côte d'Ivoire de 1901 à 1908 : modalité et l'implication d'un instrument de politique d'économie coloniale » in *Annales de l'université* tomes 3, série I, Histoire, pp 121-139.  
BEAUVOIR De Simone, 1976, *Le deuxième sexe*, Paris Gallimard, 61.p.  
KELETIGUI Jean Marie, 1978, *Le senoufo face au cosmos*, NEA, Abidjan - Dakar, 102.p.  
KNOPS Pierre, 1980, *Les anciens senoufo*, Afrika Muséum, Bergendal, 312p.  
NENE BI Séraphin, 2015, *Histoire du droit et des institutions méditerranéennes africaines*, Abidjan, les éditions ABC ,366. p.  
N'DIAYE Youssoufa , 1977 , « La résistance du droit africain » in *RSD* , n°21 Dakar,NEA , pp .141-152.  
OFFOUMOU Kaudhis Françoise, 1994, *Mariage en Côte d'Ivoire. De la polygamie à la Monogamie*, Abidjan, KOF éditions, 180. p.

OUATTARA Tiona 1979, « Les origines du poro communautaire sénoufo » in *Fraternité Matin, le grand quotidien ivoirien d'information*, N° 4299 du mardi 27 Février.

OUATTARA Tiona, 1991, Tradition orale, initiation et histoire. La société sénoufo et sa conscience du passé. Thèse pour le Doctorat d'Etat en Lettres et Sciences Humaines, 4 tomes, Université Paris I, 979.p.

OUATTARA Tiona, 2007, « Femmes et Poro Senoufo » *Revue des Lettres et des Sciences Sociales de l'Université de l'Atlantique- Abidjan – Côte d'Ivoire*, N°1, EDUCI, PP 124-139.

OUIINDE Antoine, 1979, « Flash culturel sur le pays tagbana » in *La fête au pays tagbana*, édité par *Fraternité Hebdo*, pp.64-79.

SINALI Coulibaly, 1978, *Le paysan Senoufo*, NEA, Dakar – Abidjan, 245 p.

SORO Tiona Rémy, 1971, *Quelques aspects de la notion d'espace et du problème de la mort, le sacré et le profane chez les senoufo*, Mémoire de Maîtrise, philosophie, Université de Poitiers, Editions Balafons, 160. P.

TOMA'M Yai Constance, 2014, *Les traditions –prétextes. Le statut de la femme à l'épreuve du culturel*, Abidjan, JD Editions, 151p.

TOURE Tiegbe, 2014, *Les Senoufo tagbana et le monde extérieur du XVe siècle à 1960*. Thèse unique de Doctorat d'histoire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire), 385.p.

VIDROVITCH COQUERY Catherine, 1994, *Les Africaines Histoire des femmes d'Afrique Noire du XIX è au XXè siècle*, Paris, Editions des conquières, 395 p.

YEO Nassougo, 2015, *La condition juridique de la femme africaine. Le cas des Senoufo de Komborodougo (Sinématiali)*, mémoire de master, CERAP

---

# La prépondérance du commerce anglais en Côte d'Ivoire de 1843 à 1914

Zoumana Bakayoko  
Département d'Histoire  
Université Félix Houphouët Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire)  
E-mail : zoumanabak1@gmail.com

---

## Résumé

La Côte d'Ivoire a connu entre 1843 et 1914, la présence des commerçants de la couronne britannique. Ces derniers ont mené avec les populations un négoce intense dans une atmosphère de concurrence avec les autres puissances impérialistes. Sur le terrain, l'Angleterre dominait le commerce et se présentait comme le principal maître du jeu. Cette prépondérance trouva son explication dans des facteurs internes et externes. Sur le plan externe la domination anglaise reposait sur le fait que l'Angleterre disposait d'une industrie de qualité que le pays mit à la disposition de son commerce. Au niveau interne, les liens séculiers avec les anglais, la préférence de leurs produits par les populations africaines expliquaient cette prépondérance du commerce anglais.

**Mots-clefs** : Commerce – Prépondérance – Factorerie – L'exclusive – Tarif différentiel.

## Abstract

Traders between 1843 and 1914. The latter conducted intense trade with the people in an atmosphere of competition with the other imperialist powers. On the ground, England dominated commerce and presented itself as the Chief Master of the game. This preponderance was explained by both internal and external factors. On the external level, English domination was based on the fact that England had a good industry which the country put at the disposal of its commerce. At the domestic level, the secular ties with the English, the preference of their products by the African populations, explained this preponderance of English trade.

**Keywords**: Commerce – Preponderance – factor – Exclusive – Differential tariff.

## Introduction

Située en Europe du nord, l'Angleterre apparaît comme la première puissance maritime et navale du monde à cause de la révolution industrielle. Cette importance est relevée par E.J. Hobsbawm (1977, p.13), en ces termes :

« La révolution industrielle a transformé le monde plus que tout autre évènement. Pendant une courte période, elle a coïncidé avec l'histoire de la seule Grande-Bretagne. Tout son système économique a gravité autour de ce pays qui put jouir temporairement d'une influence et d'une puissance qu'aucun Etat de dimension comparable n'avait jamais atteint et n'atteindra jamais plus. Elle eut sur le monde le monopole quasi exclusif de la manufacture, de l'importation et de l'exportation, du transport, de l'impérialisme, et fut pratiquement son seul investisseur étranger ; c'est

pourquoi elle fut aussi l'unique pays à avoir une véritable politique étrangère. Parce que personne ne contestait sa souveraineté, elle fut souveraine dans tous les domaines ».

C'est un empire colonial qui posséda des colonies sur lesquelles elle exerçait un monopole<sup>54</sup>. Ces colonies représentaient des marchés non négligeables pour l'industrie anglaise. L'Angleterre constituait ainsi, l'axe mondial de l'économie du XIX siècle. Les capitaux et les biens passaient par des mains ou des institutions britanniques et étaient évalués en livres sterling, facilitant son hégémonie sur le monde. C'était un pays riche, surtout grâce à son commerce et à son esprit d'entreprise, dont la puissance reposait sur la marine.

L'Angleterre se lança dans un vaste programme de conquête qui s'expliquait par la montée du courant impérialiste dans la société britannique au cours des années 1870 et 1880. (J. Ganiage, 1975, tome 2, p.14). L'animateur de ce courant fut Disraeli<sup>55</sup>. Il vint légitimer la position des hommes d'affaires Anglais qui étaient omniprésents sur presque tous les continents et dans le Golfe de Guinée. Le pays profita pour tisser des relations commerciales avec le territoire ivoirien. Car les mercantilistes étaient convaincus que le commerce international devait faire partie des priorités de la Grande-Bretagne. (K.E. Knorr, 1963, p.19).

L'exercice d'un commerce anglais en Côte d'Ivoire n'était pas étonnant. Mais, c'était plutôt l'importance acquise par ce commerce en Côte d'Ivoire qui attirait l'attention dans la mesure où le territoire était officiellement sous influence française depuis 1893. Le commerce devint une activité intense en Côte d'Ivoire et les puissances impérialistes se firent la concurrence pour prendre le contrôle des activités mercantiles. Dans cette diversité de nationalités présentes sur le sol ivoirien, la plupart des écrits sur la question du commerce en Côte d'Ivoire sont dédiés au commerce français marginalisant les autres nations dont l'Angleterre. C'est ce qui justifie l'écriture de cet article. Il s'agit, pour nous, d'expliquer la prépondérance commerciale de l'Angleterre en Côte d'Ivoire précoloniale et coloniale entre 1843 et 1914.

En effet, l'année 1843 marque le début de la volonté française de renforcer ses positions économiques et commerciales dans le Golfe de Guinée. Est à cet effet formulé de la politique des points d'appui par le ministre français des affaires étrangères François Guizot. Dans cette perspective le comptoir d'Assinie achevé le 29 juillet 1843 est baptisé Fort Joinville. Quelques mois plus tard, le 28 septembre le Fort Nemour de Grand-Bassam est également achevé (J.N Loucou, 2016, pp. 33-35). Malgré cette présence française, le commerce anglais est prédominant jusqu'en 1914.

En 1914, le déclenchement de la première guerre mondiale fut l'occasion pour la France de réorganiser ses colonies à son profit en demandant des matières premières avec l'effort de guerre, les recrutements et la traite administrative. Ainsi, la France réussissait-elle à mettre un terme à l'hégémonie commerciale anglaise en Côte d'Ivoire ?

Entre 1843 et 1914, malgré la présence française, les anglais dominent le commerce en Côte d'Ivoire. Quels sont les éléments qui ont favorisé l'hégémonie commerciale de l'Angleterre en Côte d'Ivoire ? En d'autres termes, comment l'Angleterre parvint-elle à dominer le commerce dans une colonie française comme celle de la Côte d'Ivoire ?

Dans l'atteinte de cet objectif ; nous nous sommes référés aux sources constituées des sources narratives, des sources d'archives et d'une bibliographie composée d'ouvrages généraux, de thèses et d'articles. Cette matière première dans sa diversité nous a permis après recoupement des informations de retenir la vérité historique sur la question du commerce anglais en Côte d'Ivoire. Les informations

---

<sup>54</sup> Les 12 colonies d'Amérique, les Antilles, Bombay, Canada, les Indes et les comptoirs africains.

<sup>55</sup> Benjamin Disraeli (1804-1881) ; est un homme politique et écrivain britannique, est parmi les hommes d'Etats qui ont joué un rôle dans le renouveau d'expansion européenne à la fin du XIX e siècle. Impérialiste, il se proclamait partisan résolu d'une plus grande Bretagne avec un empire colonial étendu sur tous les continents. Son cabinet faisait voter un train de lois sociales qui lui conciliaient les Trades Unions.

recueillies permirent de comprendre la toute-puissance du commerce anglais en Côte d'Ivoire précoloniale et coloniale quel que soit l'origine des auteurs. Nous avons procédé par une extension de nos lectures, ce qui nous a permis de faire un large ratissage et répertorier chez les auteurs, les facteurs de la prépondérance commerciale de l'Angleterre en Côte d'Ivoire. La complémentarité chez les auteurs et des informations a donc prévalu.

Ainsi, le présent article s'articule autour de deux axes. Le premier axe ; aborde les facteurs internes de la prépondérance commerciale de l'Angleterre en Côte d'Ivoire. Le second, fait la lumière sur les facteurs externes prépondérance du commerce anglais.

## 1. Les facteurs internes de la prépondérance commerciale anglaise

Pour dominer le commerce en Côte d'Ivoire, l'Angleterre bénéficia d'atouts qu'elle a mis au service de son commerce. C'étaient : la qualité de son industrie, la loyauté de ses commerçants et le prix abordable de ses marchandises.

### 1.1. La qualité de l'industrie anglaise

L'Angleterre avait, à sa disposition une industrie de qualité qu'elle mit à la disposition de son commerce international. En effet, La première révolution industrielle eut lieu en Grande-Bretagne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, vers 1780.<sup>56</sup> Elle modifia profondément l'économie et la société britannique. Les changements les plus immédiats touchèrent la nature de la production. La force de travail fut transférée de la production des produits primaires à celle de biens manufacturés et de services. La production d'articles manufacturés augmenta considérablement grâce à l'innovation technique. La Grande-Bretagne, devint pour un temps le laboratoire d'un profond changement économique et social. Pendant la plus grande partie du XVIII<sup>e</sup> siècle et une bonne partie du XIX<sup>e</sup>, Londres fut le centre d'un réseau commercial qui s'étendait sur le monde entier et où s'accrurent les exportations de marchandises.<sup>57</sup> L'économiste et théoricien politique américain, Walt Whitman Rostow, a appelé cette phase d'industrialisation qui se répandit peu à peu dans toute l'Europe le « *décollage économique* » (ou *take off*).<sup>58</sup> Il s'est effectué entre 1780 et 1820 en Angleterre, entre 1830 et 1870 en France. Cette différence concernant les périodes qui marquèrent la vitesse de croisière pour la révolution industrielle en Angleterre et en France ne voila pas l'avance considérable entre ces deux puissances. C'est donc, fort de sa supériorité industrielle que l'Angleterre s'imposa comme un acteur dominant du commerce en général et en Côte d'Ivoire en particulier sous les yeux de la France. Avec la qualité de son industrie qui mit à la disposition du commerce des produits variés et en grande quantité ; mais surtout de très bonne qualité, l'Angleterre avait une bonne audience auprès des populations. Les écrits sont unanimes sur la qualité des produits anglais et cela quel que soit la nationalité des auteurs. C'est l'exemple de B. Schnapper (1961, p.25) qui avouait que :

« Notre infériorité commerciale sur la côte ne tient pas, à l'absence de compagnies privilégiés ; les Anglais n'en ont pas plus que nous. Les causes de cette infériorité nous

---

<sup>56</sup> La première révolution industrielle fut celle de la machine à vapeur et du charbon. Inventée par Denis Papin en 1690, la machine à vapeur est mise au point par James Watt en 1769. C'est une machine polyvalente qui sera utilisée dans l'industrie textile (notamment cotonnière), agriculture, les transports, (l'automobile, les navires et les trains). Le charbon devient le combustible indispensable au fonctionnement des machines, au développement de l'industrie sidérurgique donnant un puissant essor aux moyens de transport et les applications industrielles de la machine à vapeur permettent d'améliorer la force de travail et une augmentation de la productivité dans plusieurs secteurs industriels.

<sup>57</sup> « Révolution industrielle ». Microsoft R Etudes 2008 "DVD" Microsoft corporation, 2007(24-06-15)

<sup>58</sup> « Révolution industrielle ». Microsoft R Etudes 2008 "DVD" Microsoft corporation, 2007(24-06-15)

paraissent mieux expliquées par l'emploi trop restreint des produits et notamment par le manque de débouché de l'aliment principal, l'huile de palme, soit par la faute de notre industrie, soit par celle de nos tarifs ».

L'auteur situa les raisons de l'infériorité française à plusieurs niveaux à savoir : l'emploi trop restreint de produits, le manque de débouché de l'aliment principal l'huile de palme, le tarif des produits. Les causes évoquées ici étaient la conséquence directe du retard industriel de la France. Les produits anglais étaient prisés comme ce fut le cas des tissus. À ce propos la Petite Bibliothèque du Moniteur des Colonies révèle ceci : « Dans presque toutes nos colonies, la plus grande partie des tissus vient d'Angleterre ».<sup>59</sup> La mise à disposition de l'industrie au service du commerce était telle que les industriels anglais tenaient compte du goût des populations locales. En effet, les Anglais n'avaient qu'une idée : vendre, et, pour cela, faire ce qui plait à leur clientèle ; tant pis si c'est laid ; c'est la véritable loi commerciale (Le Moniteur des Colonies, 1903, p.15). Cette attitude de l'industrie anglaise en matière de recherche de goût des populations donna une avance aux commerçants Anglais. Cette avance trouva son illustration dans le moniteur des colonies qui révèle ceci : « *Il est inutile de dire que là, comme dans presque toutes nos colonies, la plus grande partie des tissus vient d'Angleterre environ (2, 582,000) francs sur un total de (2, 828,000) francs* ». (Le Moniteur des Colonies, 1903, p.15). À l'analyse de ces chiffres, nous remarquons que les cotonnades d'origine anglaises abondaient sur le marché ivoirien et dépassaient de loin le volume de tissus français dans la colonie. Sur une valeur totale de (2 828 000) francs ; l'Angleterre pesait pour (2 58 000) francs et le reste revenait à la France pour seulement (246 000) francs.

## 1.2. La supériorité maritime anglaise

Une fois l'avantage sur les produits acquis grâce à sa prouesse industrielle, l'Angleterre joua aussi avec sa supériorité maritime qui lui donna un avantage en matière de fréquence comparée avec les navires français. Les navires anglais avaient une présence régulière sur les côtes ivoiriennes. En effet, les bateaux anglais qui fréquentaient la côte occidentale d'Afrique et la Côte d'Ivoire en particulier, appartenaient à deux compagnies : AfricanSteamShip Co et British and AfricanSteam navigation Co Limited (Elder Sempster et Cie agent à Liverpool). Ces deux compagnies disposaient d'une flotte de 60 paquebots dont une dizaine de 3000 tonnes. Plus de 26 départs s'effectuaient de Liverpool par an. Ce qui donnait, avec les voyages de retour, 52 passages de paquebots. De plus, tous les mois, partait de Hambourg un bateau chargé de genièvre ; soit avec les voyages de retour 24 passages de paquebots. Une douzaine de paquebots irréguliers s'arrêtaient également chaque année en Côte d'Ivoire. On arrivait ainsi à un total de 88 passages de paquebots par an. Ce qui revenait à dire qu'un paquebot anglais touchait tous les quatre jours, dans la colonie, les grands « ports » (J.B Seka, 2013, p.145).

En ce qui concerne au contraire les lignes de navigation françaises, la Côte d'Ivoire n'était reliée à la métropole que par la Compagnie Fraissinet, qui faisait un voyage par mois ; la Compagnie des Chargeurs Réunis, qui faisait un, tous les deux mois ; la Compagnie Mixte qui en faisait un tous les six semaines, soit en tout 26 voyages seulement par an. En comptant les retours cela donnait 52 passages, soit 36 de moins que les paquebots anglais. Encore fallait-il laisser les paquebots des deux premières compagnies établies à Marseille où le marché du caoutchouc n'existait qu'à l'état embryonnaire. Il ne restait, cette élimination faite, que les paquebots des Chargeurs réunis qui touchaient la Côte d'Ivoire à Bassam 6 fois par an avant de rentrer au Havre. Cette énorme différence suffisait à expliquer la prédominance du commerce anglais en Côte d'Ivoire (J.B Seka, Op cit, pp.146-47)

L'Angleterre domina également le commerce en raison du prix abordable de ses produits et la loyauté de ses commerçants.

## 1.2. L'esprit d'initiative et la compétitivité des anglais

Pour avoir le dessus sur les concurrents, les commerçants Anglais offraient leurs produits à des prix assez bas. La stratégie permit donc aux produits anglais d'être prisés et de pénétrer toutes les zones. La politique du « *bas-prix* » pratiquée par les commerçants Anglais fut attestée par de nombreux écrits dont le *Moniteur des colonies* qui dit ceci : « Les tissus français (...) sont d'un prix élevé »<sup>60</sup>. Les tissus anglais coûtaient moins chers que les français. Comme conséquence de cette politique commerciale, les tissus anglais firent l'objet de convoitise de la part de la population. Elle contraignit les commerçants français à s'approvisionner en marchandises anglaises de peur de disparaître. On estime que les deux-tiers (2/3) des cargaisons françaises étaient à Grand-Bassam constitués par ces marchandises. (*Le Moniteur des Colonies*, 1903, p.116).

De par cette même stratégie, les anglais arrivaient à s'approprier les produits avec facilité selon B. Schnapper (1961, p.25) qui affirma : « A, Assinie à Grand-Bassam, (...) la situation du commerce africain était chaque fois différente et pourtant chacun de ces points, les commerçants Anglais (...) réussissaient à drainer la majeure partie de la production africaine ». Profitant donc de cet avantage commercial, l'Angleterre s'implanta solidement sur le territoire au point de s'approprier le gros de la production d'acajou. Cet avantage lui était également dû au fait qu'elle accordait un prix d'achat intéressant aux produits tropicaux par rapport aux français. En effet, depuis le début de la traite de l'huile de palme, les anglais, offraient des prix rémunérateurs selon E.J.M. Latte (2008, p.834). Entre 1854 et 1880 au moment où les commerçants français proposaient 45 manilles pour le krou d'huile de palme ; les Anglais quant à eux offraient pour la même quantité 60 manilles. La différence était nette avec un écart de 15 manilles <sup>61</sup>.

Par ailleurs, même en période de baisse des cours du palmier à huile, l'Angleterre maintint l'écart d'après E.J.M. Latte (2008, p.834) : « Au cours des années 1880, pour le krou d'huile de palme, les commerçants français ont proposé 35 à 40 manilles, alors que les Anglais pour la même quantité donnaient 50 manilles ». Elle maintint cette politique jusqu'en 1886, correspondant à la troisième baisse des cours de l'huile de palme. Malgré la baisse, les Anglais par leurs intermédiaires les Alladian proposaient plus que les français. Au moment où les Anglais proposaient 40 manilles pour le krou d'huile de palme ; les subrégions françaises proposaient 30 manilles. (E.J.M. Latte, 2008, p.834).

Par ailleurs, les frets anglais étaient relativement bas, ils donnaient 47,41F par tonne de caoutchouc contre 66 francs par tonne pour les navires français. (J.B ; Seka, 2013, p.233). L'infériorité numérique des navires français et la faiblesse de son commerce du caoutchouc s'expliquait par ailleurs par les hésitations du commerce français en Côte d'Ivoire. Le caoutchouc était exporté par plusieurs appointements dont les plus importants étaient Assinie, Grand- Lahou, San-Pedro. Assinie se présentait comme le premier « port » du caoutchouc. (J.B, Seka, op cit, p.234).

La tendance faisait que la monnaie anglaise déjà présente dans la zone gagnait en influence car les populations arrivaient facilement à s'en procurer. Cette abondance de numéraires anglais et la difficulté de son retrait par la France boosta la domination anglaise au détriment du commerce français. A Bondoukou, l'administration coloniale était obligée d'intervenir tous les matins dans les marchés pour faire accepter la monnaie française par les populations qui utilisaient exclusivement la Livre Sterling.

---

<sup>61</sup> Les Alladian sont les partenaires privilégiés des commerçants anglais sur la côte des quaquas. Ces derniers achetaient le krou d'huile de palme dans le Haut –Ebré à 50 manilles, pour le revendre à 60 manilles aux commerçants anglais. Ce qui leur permettait de réaliser un bénéfice de 10 manilles. Sur chaque barrique d'huile de palme vendue aux commerçants anglais, les traitants Alladian réalisaient un bénéfice de 80 manilles.

Dans le cercle de Bondoukou les traitants Anglais qui venaient pour acheter le caoutchouc, le payèrent plus cher que les français.<sup>62</sup> C'est ce que B.Schnapper (1961, p.132), témoigna : « Les commerçants et le gouvernement français n'allaient pas tarder à constater que les Anglais jouissaient d'une incontestable supériorité pour s'approvisionner en marchandises européennes et écouler les produits tropicaux ». La stratégie ne laissa pas de chance aux concurrents de l'Angleterre. D'ailleurs, on notait l'inexistence de certains marchés comme celui du caoutchouc en France avant 1898. Alors que l'Angleterre était le principal marché des produits tropicaux. Dans ce cas, les commerçants français exportaient certains produits en Angleterre avant de les réexpédier en France. A côté de la politique des prix, le pays bénéficia de la bonne foi de ses commerçants.

En effet, les commerçants anglais étaient loyaux. Ils vendaient des marchandises de qualité et à bon prix. A l'opposé des Français, les Anglais ne vendaient pas de marchandises avariées aux populations. Ce qui était une pratique courante chez les français et de plusieurs maisons de européennes de commerce qui ne respectaient pas le goût des populations africaines (J.B Seka, 2016, p.201). Aussi, ne majoraient-ils pas les prix des marchandises contrairement aux français. Par ces pratiques malhonnêtes, les commerçants français s'étaient approprié le qualificatif de commerçants déloyaux qui cherchaient en réalité à tromper les populations et se faire le maximum de profit.

B. Schnapper (1961, p.113), en exposant les raisons de la supériorité anglaise dans le domaine du commerce estime que la loyauté des Anglais était un fondement de la suprématie du commerce anglais : « *Les commerçants et le gouvernement français n'allaient pas tarder à constater que les Anglais jouissaient d'une incontestable supériorité : cela tenait sans doute (...) sur la qualité des commerçants britanniques* ». Cette attitude a renforcé leur crédibilité auprès des populations. La présence britannique en Gold-Coast contribua à donner un plus à la prépondérance anglaise.

## 2. Les facteurs externes

Des facteurs externes ont contribué à rendre le commerce anglais prépondérant en Côte d'Ivoire. Ce sont : la préférence des populations pour le model anglais, un lien étroit entre les populations de part et d'autre des frontières, un régime commercial libéral

### 2.1. La préférence des populations pour le model anglais

Les populations manifestaient une attraction pour l'administration Britannique. Cette attitude était si manifeste que les rapports des administrateurs français en témoignèrent. Ce fut un sentiment général chez les habitants du pays.<sup>63</sup> En effet, la façon d'administrer des Anglais conforme dans ses applications aux lois générales du pays fut pour beaucoup dans la préférence pour le système britannique. C'est pourquoi l'on se proposa d'indiquer dans les grandes lignes le mode d'administration adopté par l'Angleterre dont la méthode si différente de celle de la France donnait des résultats très remarquables.

En effet, la gestion de la Gold-Coast prenait en compte tous les aspects de la vie et donnait ceci en ce qui concerne l'administration d'un cercle :<sup>64</sup> A la tête du cercle se trouvait le district-commissioner ayant sous ses ordres un certain nombre des « *Clarks* », des « portes paroles » assistés et rétribués, des gardes et une équipe de porteurs à solde mensuelle qui étaient employés par les représentants de l'administration. Le chef indigène de la région, considéré comme un fonctionnaire, recevait ses ordres

---

<sup>62</sup>A.N.C.I: Série 1EE40, Rapport mensuel, 1900-1912(cercle de Bondoukou)

<sup>63</sup> A.N.C.I : Extrait du rapport politique n°286 du 2<sup>ème</sup> trimestre 1920du cercle de l'indénié : renseignement recueillis sur administration de Gold-Coast

<sup>64</sup> A.N.C.I : Renseignements recueillis sur administration de Gold-Coast ; extrait du rapport politique n°286 du 2<sup>ème</sup> trimestre 1920du cercle d'Assinie

du district commissioner, puis les transmettait au chef secondaire responsable de l'exécution. L'administration anglaise conservait le beau rôle du contrôle sans responsabilité : c'est ce qui lui a valu le nom de « *administration indirecte ou indirect rule* » (A. Kadjo, 1985, p.79).

Pour cette raison, certaines populations des cercles proches de la Gold-Coast s'exilèrent en Gold-Coast qui représentait l'« Eldorado ». (A. Kadjo, 1985, p.79). C'est-à-dire la contrée de rêves, mais surtout de liberté. La préférence du système anglais était telle que les populations du cercle d'Assinie se défendaient d'être sujet français : ils comprenaient l'anglais, préféraient le shilling au franc.<sup>65</sup> Aussi, la gestion des armes et celle de la poudre était simple. Un permis de port d'arme était délivré à tout indigène se présentant dans les bureaux et versant la somme de 12 francs 50. Dans la colonie française, c'était tout le contraire et l'acquisition d'un permis de port d'arme ; beaucoup plus compliquée. La France va même plus loin en interdisant par le décret du 22 juillet 1892, l'importation et la vente d'arme à feu dans la colonie de Guinée et dépendance. (E.J.M. Latte, 2008, p. 697).

Par ailleurs, les anglais ne prêchaient pas l'abstinence en matière d'alcool. Les Ashantis pouvaient absorber à leur choix toutes les boissons qu'elles soient tirées des palmiers ou vendues par les maisons de commerce s'ils évitaient le scandale public trop flagrant. Donc, pas d'impôt, pas de longues prestations pour les constructions de routes, des fusils et de la poudre à volonté, du gin, du whisky, du vin de palme. Tous ces liquides plus qu'alcoolisées bus au grand jour. L'on conçoit dans ces conditions l'attraction qu'exerçait sur les populations ivoiriennes, la gestion britannique.

## **2.2. La persistance des relations commerciales entre la Gold Coast et la Côte d'Ivoire**

L'impérialisme Européen aboutit en Afrique de l'ouest à la création de la colonie de la Gold-Coast et celle de la Côte d'Ivoire. Après les prises de position, la délimitation des frontières s'imposa. Elle fut, le résultat de houleuses rencontres. La division géographique se fit ; mais les populations gardèrent les liens surtout que les populations de cette portion du territoire étaient d'origine Akan. Il s'agit entre autres des populations du Sud, sud-est et de l'Est. Les historiens du peuplement font venir les Akans de Côte d'Ivoire de la Gold –Coast.

C'est aussi, l'occasion de rappeler l'existence de liens économiques anciens entre ces différentes populations. C'est-à-dire celles de la colonie de la Côte d'Ivoire et de la Gold-Coast. Ce fut le cas entre le royaume Ashanti et ses vassaux comme les royaumes de l'Indénié, du Sanwi ou du Djuablin. En effet, il existait des liens séculaires entre les peuples Akan dans leur généralité et plus précisément les Akan frontaliers, lagunaires et les Fanti de la Côte de l'Or. Par exemple, le commerce indénien devait passer par l'Ashanti et les « ports » comme Axim et Cape Coast étaient d'importants centres où allaient commercer les Agni et autres. Or ces zones étaient contrôlées par les Anglais. Dans le Moronou, les Morofwè descendaient le plus souvent à la côte à Gua<sup>66</sup>(Cape-Coast) pour s'y approvisionner. (S.P. Ekanza, 1981, p.67). Dans le cercle d'Assinie, les Agni de Krindjabo dans le royaume sanwi détenaient fort longtemps le monopole du commerce entre la Côte et les Ashanti de Koumassie. Les traitants de ces localités se rendaient dans les villages frontaliers de la Gold-Coast précisément à Newtown et à Axim pour se procurer les produits anglais. (E.J.M. Latte, 2008, p.759).

Les populations ne virent aucun mal à commercer avec les Anglais venant de la Gold-Coast. C'est bien la preuve que les liens anciens existant entre les peuples de Côte d'Ivoire et ceux de la Gold-Coast stipulent également la réalité de liens commerciaux étroits et très anciens entre eux. La prépondérance anglaise était également suscitée par des règles commerciales libérales.

---

<sup>65</sup> A.N.C.I : Série 1EE24 (1/4) : Rapport annuel 1921, 16feuilles(X-27-14)

<sup>66</sup> Gua est le nom anyi de Cape-Coast signifiant « le marché ».

### 2.3. Un régime commercial libéral

Quand l'Angleterre se présentait sur les Côtes, elle exerçait un commerce libre qui ne lui infligeait aucun droit à payer à l'exception des coutumes ou cadeaux qu'elle donnait aux autorités indigènes. Pendant cette période qui court jusqu'en avril 1893, son commerce ne faisait l'objet d'aucune restriction à savoir : droit de douane, taxe etc. (E. Maestri, 1976, p.3). Les Anglais profitèrent pour faire connaître leurs marchandises et se firent apprécier des populations. Ils étaient omniprésents dans tous les ports.<sup>67</sup>

Mais, cette situation favorable au commerce anglais était mal appréciée par la France qui décida de l'instauration des droits de douane. En effet, l'initiative de la douane prend sa source du constat de la situation difficile de la France quant aux charges que suscitaient sa politique d'occupation et de gestion du territoire. C'est fort de ce cela que Verdier proposa l'établissement d'un régime douanier. Il adressa à cet effet une lettre en janvier 1889 au Sous-Secrétaire d'Etat aux colonies :

« J'ai déposé sur votre demande un projet de régime douanier au mois de mai 1888. Que ce régime soit établi, l'Etat se verra aussitôt déchargé de toutes les dépenses de nos établissements de la Côte d'Or. Des coutumes plus nombreuses seront payées aux différents chefs, système de beaucoup le plus avantageux, et le plus économique en Afrique. Il supprime toute occupation militaire et par suite toute chance de guerre. Les voies commerciales seront largement ouvertes et la colonie prendra un rapide essor, grâce à des taxes douanières sagement favorables, et à la ligne française de vapeur, l'industrie et les commerces français profiteront largement ». (Courrèges, 1987, document non paginé).

La proposition reçut un écho favorable et la même année au mois de Septembre, le décret instituant les taxes douanières était signé. Les premières localités prises en compte étaient Assinie et Grand Bassam pour s'étendre plus tard aux localités que sont : Jacquenville, Sassandra, Grand-Drewin, Bereby, Blerion et aux postes frontaliers avec la Gold-Coast (Niabli et Bondoukou).

L'Angleterre ne se laissa pas faire : « Mais la Grande-Bretagne qui veille sur ses intérêts à la Côte d'Or obtient au grand dam de Verdier, que les taxes douanières s'appliquent à toutes les marchandises importées quel que soit leur origine ». (Courrèges, 1987, document non paginé). Selon les textes, il ne pouvait en être autrement dans la mesure où la Côte d'Ivoire n'était pas soumise à la règle de l'exclusif. (D.C. Domergue, 1974, p.67). Elle était plutôt soumise à la convention du 14 juin 1898 dite convention du Niger.<sup>68</sup>Aucun tarif différentiel ne pouvait donc frapper les produits anglais au profit du commerce français. En plus, on ne saurait oublier la part de la « franchise » qui contribua à rendre ce commerce plus équitable. B. Schnapper (1961, p.105), nous parle de la franchise en ces termes : « La franchise absolue permettait aux étrangers de faire librement du commerce de mouillage devant Assinie et Grand Bassam ou dans la baie du Gabon. Elle permit aux étrangers de vendre sous voile (...) ».La franchise permit aux commerçants Anglais de mener tranquillement le commerce en Côte d'Ivoire et à

---

<sup>67</sup> Ce sont : Assinie, Grand-Bassam, Lahou San-Pedro, Grand-Blérion et sans oublier le cercle de l'indenié surtout Bondoukou, Aboisso, krindjabo etc.

<sup>68</sup>L'article neuf de cette convention illustre bien le cadre juridico-commercial dans lequel se déroule le commerce anglais. L'article dit ceci : « A l'intérieur des limites tracées sur la carte numéro deux, annexée au présent protocole, les citoyens britanniques pour leurs personnes comme pour leurs biens, les marchandises et les produits naturels ou manufacturés de la France et de la Grande-Bretagne, de leurs colonies, possessions et protectorats respectifs pendant trente années à partir de l'échange des ratifications de la convention mentionnée à l'article cinq bénéficient du même traitement pour tout ce qui concerne la navigation fluviale, le commerce, le régime douanier et fiscal, et les taxes de toute nature ».

l'installation de plusieurs maisons de commerce anglaises<sup>69</sup>. Elles mirent en place des factoreries et occupèrent le terrain des échanges selon, A.C Namoi (2007, p.107).

## Conclusion

La suprématie commerciale de l'Angleterre en Côte d'Ivoire trouva son explication dans plusieurs facteurs. La Grande-Bretagne occupa une place importante dans le monde dû au fait qu'elle fut le centre de la révolution industrielle. Cette position faisait de l'industrie anglaise une industrie très performante par rapport aux autres pays. Ainsi, elle mit à la disposition du commerce une masse importante de produits. Avec, cette quantité importante de marchandises, les commerçants anglais offraient des prix qui défiaient toute concurrence. En plus, les clauses commerciales des Anglais étaient basées sur des rapports d'honnêteté et de facilité qui offraient surtout des prix incitateurs aux populations pour l'achat des produits tropicaux, contrairement à leurs homologues français à qui les populations reprochaient leur mauvaise foi dans les transactions commerciales.

Aussi, le pays disposa-t-il d'une base arrière qui était la Gold-Coast. A partir de cette colonie, les Anglais menaient des incursions commerciales en Côte d'Ivoire. La Gold-Coast constituait un point de rupture pour les produits ivoiriens qui transitaient par ses ports pour se retrouver en Angleterre et vis versa. D'autres facteurs à leur tour vinrent davantage renforcer la suprématie anglaise dans le pays. Il s'agit de la préférence des populations pour le model anglais qui attira les populations de la colonie française. En plus, il existait un lien fort entre les populations des deux colonies qui avaient en commun les mêmes ancêtres. Hors mis ces dispositions, le commerce dans sa pratique a mis en avant le libéralisme de sorte que la Grande Bretagne eut libre cours à commercer dans la colonie française de la Côte d'Ivoire. Le commerce anglais bénéficia aussi de la politique française de création d'infrastructures qui profitèrent plutôt au commerce anglais.

## Sources et bibliographie

### Sources

#### Les sources narratives

La petite bibliothèque du moniteur des colonies, 1903, La Côte d'Ivoire, Paris, édité par le Moniteur des Colonies, 222 p.

#### 2. Les sources d'archives

Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI) : Renseignements recueillis sur administration de Gold-Coast ; extrait du rapport politique n°286 du 2<sup>ème</sup> trimestre 1920 du cercle d'Assinie.

-Série EE : Affaires Politiques et commerciales

1 EE 24(3/12) : Assinie rapport mensuel, 26 feuilles, 1910, ANCI.

1EE 40 : Cercle de Bondoukou :correspondance relative aux incidents de Bondoukou : occupation par les anglais et occupation par les français après les anglais 1897, ANCI.

1EE 40 : -Occupation de Bondoukou par les français après l'évacuation des anglais, Décembre 1897. ANCI.

---

<sup>69</sup>Ce sont la maison Swanzy, The Imperial West African Compagny, Ambus Trading, R.W.King, Rider and Son, Lucas, et Walter Woodin and Company, les maisons Sarah, Alphens et Jacob Williams.

1EE 40(7) : Colonie de Côte d'Ivoire-cercle de Bondoukou : Rapport sur la situation politique du cercle pendant le 3<sup>ème</sup> trimestre de 1912, ANCI

## Bibliographie

- Courrèges G, (1987), *Grand-Bassam et les comptoirs de la côte*, Abidjan, (document non paginé).
- Domergue C. D, (1974) *Influence de la première guerre mondiale sur l'évolution politique économique et sociale (1912-1920)*, volume 1 et 2, Toulouse, 627p.
- Eboi M.W, (1987), *De la prospérité à la paupérisation de la région des Lagunes de Côte d'Ivoire (1893-1960)*, Abidjan, les Nouvelles éditions Africaines, 170p.
- Ekanza S.P, (1981), « *Le Moronou à l'époque de l'administrateur Marchand : aspects physiques et économiques* », In Annales de l'Université d'Abidjan, série I, histoire, volume 9, pp,53-70.
- GANIAGE J, (1975), *L'expansion coloniale et les rivalités internationales, tome1*, Paris, 414p.
- GILLET M, (1970), « *Révolution industrielle ou take-off* », In information historique (Mars-Avril), lieu d'édition, éditeur, pp. 67-74.
- HAWSBAM E.J, (1977), *Histoire économique et sociale de la Grande-Bretagne, tome2*, 463p.
- HUGON A, (2004), *Un protestantisme africain au XIX<sup>ème</sup> siècle : L'implantation du méthodisme en Gold-Coast (Ghana) 1835-1874*, Paris, Karthala, 404p.
- KADJO. A., (1985), *Les différents exodes des populations Agni du Sanwi vers la Gold-Coast de 1900 à 1939*,138p.
- KNORR K.E, (1963), *British colonial theories 1570-1850*, USA, 420p.
- Latte E. J-M,(2008), *Les échanges commerciaux dans le bassin occidental de la lagune Ebrié 1830-1913*, Paris, 1473p. (Thèse d'Etat d'histoire).
- LATTE E J M, (1985), *L'huile de palme et le développement d'une économie de traite en pays Odzokru (1850-1914)*, Abidjan, Université Nationale de Côte d'Ivoire,148p.
- MAESTRI E, (1976), *Le chemin de fer en Côte d'Ivoire : historiques, problèmes techniques, influences sociales et culturelles*, thèse de doctorat 3<sup>ème</sup> cycle,2 volumes,870p.
- NAMOI A. C, (2007), *La Côte d'Ivoire précoloniale : économie et société 1687-1900*, Université de Cocody, 450 p.
- SEKA J.B, (2013), *La traite du caoutchouc naturel en Côte d'Ivoire : naissance, développement et déclin (1880-1920)* thèse de doctorat unique en histoire, sous la direction de Simon- Pierre Ekanza, UFR Sciences de l'homme et de la Société, filière des sciences historiques, Université d'Abidjan-Cocody.
- SEKA J.B, (2016), « *Les maisons européennes de commerce en Côte d'Ivoire, 1893- 1912. Stratégies de rationalisation économique* »in Sabine Dullin et Brigitte Studer , *Monde(s) histoire espace relations* n° 10, , Presse Universitaire de Rennes, Université de Rennes 2, pp. 187- 204.
- SCHNAPPER B, (1961), *la politique et le commerce français dans la Golfe de Guinée de 1938 à 1871*, Paris, 285p.
- Tauxier L, (1932), *Religion mœurs et coutumes des Agnis de la Côte d'Ivoire (Indenié et Sanwi)*, Paris, ,254p.

---

## La gestion de la ville de Daloa de 1960 à 1970

Diabaté Alassane  
Enseignant-chercheur  
Université Félix Houphouët-Boigny  
E.Mail : diabatealassane2008@yahoo.fr

---

### Résumé

La ville de Daloa en tant que commune et malgré la délégation spéciale qui assure sa gestion à partir de 1964, a bel et bien existé, bel et bien fonctionné au regard de son organisation, des finances communales et du travail municipal accompli entre 1960 et 1970. Ce travail municipal est surtout à mettre à l'actif du préfet-maire aidé en cela par l'État central qui choisit Daloa en 1967 comme la localité devant abriter la fête tournante de l'indépendance. Cette fête contribue à changer la physionomie de la ville.

**Mots-clefs :** Ville de Daloa – Gestion municipale – Délégation spéciale – finances communales-commune.

### Abstract

As a municipality, the city of Daloa was managed by a deputized body in the year 1954; as such the city's administration worked very well considering the way it was organized, its financial situation as well as the work completed by the members of the administration between 1960 and 1970. The work of the municipal administration is to be credited to the Prefect-Mayor who was supported by the central administration choosing Daloa as the city to host the independence celebration. This celebration contributed to changing the city.

**Keywords:** City of Daloa – Municipal management - Special delegation – Municipal finances – Town.

### Introduction

La ville de Daloa, encore dénommée la « cité des antilopes », est située dans le Centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Sa dénomination en rapport avec cet animal provient du fait qu'à l'origine, selon L.D Fologo<sup>70</sup> (1967, pp40-42), Daloa n'était qu'un petit campement de chasseurs d'antilopes. L'un de ces chasseurs, du nom de Frebo Gboto, en est le fondateur. De *Galbawa* qui signifie « tueurs d'antilopes », le campement devint Daloa, c'est-à-dire « descendants de Dalo » quand ce dernier (Dalo), à la mort de Gboto, assura le rayonnement du campement de par la diversité de ses activités. Les principaux quartiers de Daloa, Lobia, Tazibouo, Zaguiguia, et Tagoura portent les noms des enfants de Dalo.

La ville a le statut de commune depuis la période coloniale<sup>71</sup>. Quand s'ouvre l'ère de l'indépendance en 1960, la ville est alors promise à un bel avenir au plan du développement communal. L'année 1970

---

<sup>70</sup> Certes, LD Fologo n'est pas historien, mais c'est à la faveur d'une interview au titre très évocateur : « A la découverte de Daloa, un vieux bété m'a dit... », que le journaliste qu'il est, rapporte ces informations. Celles-ci ne sont donc pas de lui, mais d'un originaire de Daloa, octogénaire de surcroît (voir Bibliographie).

<sup>71</sup> Daloa a le statut de commune mixte en 1953 puis de commune de moyen exercice en 1955(Loi N° 55-1499 du 18 novembre 1955 relative à la Réorganisation municipale en AOF, au Togo, au Cameroun et à Madagascar). Elle gardera ce statut après l'indépendance faute de réforme municipale.

n'aurait pu compromettre ce bel avenir puisqu'elle s'inscrit économiquement dans la période faste de la Côte d'Ivoire<sup>72</sup>. Mais coup de théâtre, de 1960 à 1970, la ville de Daloa doit faire face à deux obstacles majeurs qui minent son existence en tant qu'entité décentralisée. Le premier, c'est la renonciation des nouveaux dirigeants du pays à promouvoir le développement de la commune ; les impératifs d'unité nationale et d'unicité du territoire plaidant pour une forte centralisation administrative. La commune de Daloa, à l'instar de toutes les communes de Côte d'Ivoire héritées de la période coloniale, voit la mise en veilleuse de son développement par la tutelle étatique à partir de 1960. Plus grave, et c'est là le second obstacle, Daloa connaît en 1964, l'instauration d'une délégation spéciale<sup>73</sup> en remplacement du conseil municipal. Quel a été alors le fonctionnement de la commune de Daloa au regard de ces obstacles ? En d'autres termes, a-t-il existé, en tant que tel, un travail municipal exécuté par les autorités locales ?

Il faut entendre par « gestion de la ville de Daloa de 1960 à 1970 », la gestion municipale entreprise au cours de cette période, le fonctionnement de la commune, le travail municipal. Nous optons pour la méthode narrative et analytique qui nous permet de retracer et d'analyser non seulement l'évolution de cette ville mais surtout sa gestion durant la période susmentionnée.

Nous avons exploité les documents d'archives des Archives Nationales de Côte d'Ivoire (ANCI) et des Archives préfectorales de Daloa (APD). Ils sont constitués d'abord du rapport-bilan que le Préfet-maire de Daloa a adressé au Ministère de l'Intérieur. Ce rapport concerne la gestion municipale de 1964 à 1969. À ce rapport, il faut ensuite ajouter les délibérations de la délégation spéciale de cette même période et les comptes administratifs de la commune produits par le Ministère de l'Économie et des Finances. Ces comptes, contenus dans un tableau<sup>74</sup>, décrivent la situation économique et les finances de la commune de Daloa à l'époque de notre étude. Ils font l'objet de notre analyse et permettent d'apprécier les moyens et la vitalité de la commune. Enfin, la documentation relative à la Monographie de Daloa est aussi une de nos sources d'archives. Elle comporte de nombreuses pièces dont les plus essentielles sont celles sur la monographie du cercle du Haut-Sassandra<sup>75</sup> (années 1912-1915), les rapports trimestriels et politiques. Cette documentation fait l'historique de Daloa et retrace son évolution. De façon générale, toutes ces sources mettent en exergue le travail municipal à Daloa de 1960 à 1970. Aussi, notre étude se décline-t-elle en trois parties dont la première est intitulée la ville de Daloa, cadre d'exercice de la gestion municipale : présentation et organisation. La seconde a trait aux finances communales qui sont la traduction de cette gestion municipale et de la politique communale. La troisième partie montre les réalisations de la délégation spéciale.

## **1. La ville de Daloa, cadre d'exercice de la gestion municipale**

Il s'agit d'abord de présenter la ville de Daloa. Une présentation qui remonte aux origines de sa création par le colonisateur. Il s'agit ensuite de mettre au jour l'organisation communale dans la période 1960 – 1970.

### **1.1. L'évolution territoriale de Daloa à partir de 1905**

Capitale du Centre-ouest du pays, la ville de Daloa, gros bourg pendant la période coloniale, a connu au plan spatial et juridique, une évolution fulgurante. En effet, sa situation de ville carrefour telle

---

<sup>72</sup> Cette période faste, ce sont les années dites du "miracle économique ivoirien", celles où la croissance économique avoisinait les 9% du PIB.

<sup>73</sup> *Infra*, titre 1-2.

<sup>74</sup> Voir *Tableau*, p. 13.

<sup>75</sup> A cette époque, Daloa est son chef-lieu et le cercle couvre une partie des pays bété, gouro, niaboua, kouzié. Les autochtones de Daloa sont composés des peuples du même nom, principalement des Bétés.

que décrite par P. Kipré dans son ouvrage (1985, p.178), en fait très tôt le relais entre les routes nationales : Man-Abidjan d'une part et Odienné-San-Pedro de l'autre, pour ne citer que celles-là.

C'est en 1905 que Daloa devient un poste administratif français<sup>76</sup>. Composé selon P. Kipré (1985, p.126), « d'un grand bâtiment en pisé flanqué de deux larges ailes pour le logement des Européens, huit cases pour les gardes de police », ce poste marque le point de départ de l'urbanisation de la ville de Daloa qui n'était à l'origine que l'assemblage de quatre villages cités plus haut. Déjà en 1930, le projet de lotissement de la ville tel que voulu par le gouvernorat central, rencontre un avis controversé de l'administration locale. Pour celle-ci, l'aménagement de Daloa qui concerne une « quarantaine » de « lots » est jugé « extrêmement coûteux en raison de l'endroit choisi, trop en pente<sup>77</sup> ». Elle suggère « le plateau situé à l'ouest du poste » afin d'amoinrir les dépenses qui s'élèveraient à « deux cent mille francs au minimum »<sup>78</sup> et d'éviter que la ville européenne ne soit à la merci des « vents dominants du village indigène qui déverse sur elle ses eaux de pluie chargées d'immondices<sup>79</sup> ». Si le projet de lotissement de la ville en 1930 était à l'ordre du jour, c'était parce que la question cruciale de l'eau potable alimentant la ville ou du moins une partie de celle-ci, avait trouvé une solution heureuse cette année-là. En effet, au départ, le poste « était alimenté en eau par des émergences qui se produisaient au fond d'un trou béant »<sup>80</sup>, comblé par la suite « avec de grands blocs de pierres ». De ces blocs, sort l'eau qui « arrive dans une solide chambre à eau où elle est retenue avant de couler dans un tuyautage<sup>81</sup> » pouvant desservir la population.

C'est en 1940 que le gouverneur Péraldi<sup>82</sup> fait de Daloa, une ville moderne au tracé comportant un quartier administratif, un quartier de fonctionnaires ou quartier européen, un quartier commercial et un quartier africain limité au sud par une zone basse marécageuse. La saturation du quartier africain du fait de l'accroissement de la population, caractérisée selon C. Hallouin (1947, p.50) par « l'arrivée massive des Dioula en 1941, (près de 1500) », engendre la création de nouveaux quartiers. Ainsi, au-delà de la zone basse marécageuse, apparaît en 1959, le quartier Marais tandis que la ville s'étire vers le nord avec les quartiers populaires tels Belleville, Aviation, Gobélé au Nord-Ouest et en 1967, un quartier résidentiel au Nord-est : c'est le quartier Piscine<sup>83</sup>. Si le processus d'urbanisation s'estompe en 1970, il faut tout de même faire remarquer que la ville couvre 645 hectares et l'espace communal, outre la ville, comprend les villages de Gbokora, Zaguiguia et Tagoura situés sur l'axe Daloa-Vavoua et les villages de Tazibouo, Balouzon et Sapia sur l'axe Daloa-Bouaflé.

Le bouleversement du paysage urbain s'accompagne de problèmes fonciers dont les raisons transparaissent bien dans le rapport du commandant de cercle à la fin des années 50 : « dans les lotissements approuvés de Daloa, les Bété continuent à vendre aux étrangers Dioula, des terrains dont ils ne sont plus propriétaires »<sup>84</sup>. Cette situation ne va pas sans créer des frictions entre autochtones et allogènes qui vont être ressenties jusque dans le fonctionnement du conseil municipal<sup>85</sup>. Un fonctionnement qui se dégage de l'organisation de la commune de moyen exercice de Daloa.

<sup>76</sup> ANCI, *Monographie de Daloa*, « Monographie du cercle du Haut Sassandra. Année 1912-1915 ».

<sup>77</sup> ANCI, *Monographie de Daloa*, « Renseignements divers. Lotissement de Daloa » *Rapport trimestriel. 1<sup>er</sup> trimestre 1930*.

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> *Ibid.*

<sup>80</sup> ANCI, *Monographie de Daloa*, « Rapport sur les travaux exécutés ». *Rapport trimestriel. 3<sup>e</sup> trimestre 1930*.

<sup>81</sup> *Ibid.*

<sup>82</sup> M. Sévérin Péraldi, Administrateur de 2<sup>e</sup> classe des colonies, Commandant de cercle titulaire de Daloa. *Journal officiel de Côte d'Ivoire (JOI)*, 1940, p. 315 et p. 335.

<sup>83</sup> APD, *Procès-verbal de la Délégation spéciale en sa réunion du 15 mars 1970*.

<sup>84</sup> ANCI, *Monographie de Daloa, Rapport politique du Cercle de Daloa 1956-1957*.

<sup>85</sup> Voir titre : 1-2 l'organisation de la commune de moyen exercice.

## 1.2. L'organisation de la commune de moyen exercice

Cette organisation, comme dans toutes les communes de moyen exercice, repose sur trois piliers : le maire, le conseil municipal et le secrétaire général. Dans le cas d'espèce, en l'occurrence la commune de moyen exercice de Daloa, le maire est un préfet nommé par l'Administration centrale conformément à la loi du 10 avril 1961<sup>86</sup> qui, elle, s'inspire de la loi du 18 novembre 1955<sup>87</sup>. On parle alors de préfet-maire puisque Daloa est une circonscription administrative, une préfecture précisément, abritant une commune.

Le préfet-maire de Daloa est le véritable animateur de la vie communale. La commune de Daloa de 1960 à 1970 a connu cinq maires nommés par l'Administration centrale. Ce sont : Saint Alary Gérard, Bernard Henri, Loucou Koffi, Koffi Jules et Koblan Huberson. Le dernier fut nommé en 1970 en remplacement de Koffi Jules, préfet de Daloa qui a géré la commune de 1963 à 1970. Quant à Saint Alary Gérard, il fut à la tête de la commune de 1960 à 1963. Il fut suppléé pendant son congé en 1960 par Bernard Henri.<sup>88</sup> Toutes ces personnalités avaient le grade d'administrateur civil. Si certaines d'entre elles ont dirigé le conseil municipal de Daloa, d'autres ont été à la tête de la délégation spéciale, structure remplaçante du conseil municipal à la dissolution de celui-ci. C'est le cas de Koffi Jules qui passe pour être le plus fervent bâtisseur de la ville<sup>89</sup>.

Le conseil municipal est le second pilier de la commune de moyen exercice de Daloa. Ses membres n'ont pas été nommés mais la structure a été mise en place suite à l'élection municipale du 23 décembre 1956. Le conseil municipal n'est pas renouvelé jusqu'à sa dissolution le 16 avril 1964 « pour incapacité notoire d'assurer une gestion normale des intérêts communaux »<sup>90</sup>. La délégation spéciale, prévue à l'article 43 de la loi de 1955 peut être considérée selon A. Degni-Segui (1982, p. 137) comme une « institution temporaire destinée à régler une situation de crise ». Composée de trois membres, son but est de prendre des actes de pure administration conservatoire et urgente. Mais qu'a-t-il pu bien se passer pour qu'il y ait institution d'une délégation spéciale en lieu et place du conseil municipal à Daloa ? On ne le saura peut-être jamais. Mais il ressort des écrits<sup>91</sup> qu'à la fin des années 50, une sorte de malaise entre les différentes communautés bété et dioula affecte la vie du conseil municipal. En effet, dans cette ville de Daloa, « aux 4/5<sup>e</sup> soudanaise »<sup>92</sup>, les autochtones « bété et leurs conseillers à leur tête accusent les "étrangers dioulas" de les déposséder »<sup>93</sup> ; dépossession territoriale mais aussi politique. Une preuve de cette dépossession, la victoire aux élections municipales en 1956, de Ladji Sidibé comme tête de liste PDCI-RDA à Daloa. Il n'est donc pas étonnant de voir le conseiller Gauze, originaire de Daloa, se détourner des affaires municipales pour dénoncer « la participation bété insuffisante au Conseil<sup>94</sup> ». De par les patronymes des conseillers municipaux au nombre de 26, quinze

---

<sup>86</sup> Loi N° 61-84 du 10 avril 1961, *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI)*, 1961, p. 556.

<sup>87</sup> Loi N° 55-1499 du 18 novembre 1955 relative à la réorganisation municipale en AOF, au Togo, au Cameroun et à Madagascar.

<sup>88</sup> *JORCI*, N° 62 du 19 novembre 1960, p. 15.

<sup>89</sup> Voir le 3- Les Réalisations de la délégation spéciale.

<sup>90</sup> *JORCI*, N° 24 du 30 avril 1964, p. 557.

<sup>91</sup> ANCI, *Monographie de Daloa, Rapport politique 1956-1957 du Cercle de Daloa*.

<sup>92</sup> *Ibid.* L'allusion au Soudan, (actuel Mali) pour dire que la ville de Daloa était constituée majoritairement d'une population dioula originaire du Soudan.

<sup>93</sup> ANCI, *Monographie de Daloa. Rapport politique 1956-1957...*, *Ibid.*

<sup>94</sup> *Ibid.*

sont d'origine étrangère, dont huit Dioulas<sup>95</sup>. C'est donc en toute logique que les réunions du conseil municipal de Daloa ont été certes nombreuses mais agitées. Le délitement du conseil se remarque aussi avec le départ en 1957 d'un de ses membres, Diarrassouba N'godjigui, d'ethnie dioula. Ce dernier va tenter sans succès, avec la bénédiction du pouvoir central, une autre aventure politique dans une autre contrée du Centre-ouest, la région de Gagnoa, un autre pays bété<sup>96</sup>.

Quand est instituée en 1964 la délégation spéciale, elle compte, outre le préfet-maire Koffi Jules qui en est le président, deux conseillers qui se trouvent être des « fils » de Daloa : Zogbo Pha Gaston et Tapé Zézé Georges, tous deux appartenant au conseil municipal déchu. Comme si l'autorité centrale par la création de la délégation spéciale, voulait écarter de la gestion municipale les non originaires. Malgré l'avènement de la délégation spéciale, la mairie de la commune de moyen exercice de Daloa, à l'instar de toutes les mairies, avait un secrétariat général auquel étaient rattachés trois services : le bureau des domaines et du cadastre, celui des archives et le bureau d'ordre<sup>97</sup>.

L'organigramme de la mairie présente le secrétaire général comme le véritable régulateur des connexions entre les différents services et l'autorité municipale. Le bureau des domaines et du cadastre s'occupe de la politique foncière de la commune. Une politique qui se résume à la planification des lotissements, à l'attribution et la gestion des terrains. Quant au bureau des archives de la mairie, il est la mémoire de la commune, avec pour rôle, la classification et la conservation de ses documents officiels.

Le bureau d'ordre est le prolongement du secrétariat général. Il veille au bon déroulement des activités des services techniques ou d'exécution que sont : le service financier, l'état civil et le bureau militaire et des élections. Le service financier gère au quotidien les finances de la commune en recouvrant les taxes et les diverses formes de recettes et en coordonnant les dépenses de la commune. Les collecteurs, le receveur municipal et le service de la comptabilité sont astreints à cette tâche. L'état civil, lui, établit les actes de mariage, de naissance et de décès. L'encadrement de la police municipale est du ressort du bureau militaire et des élections. Ce bureau s'occupe aussi des fichiers électoraux grâce aux recensements opérés à l'initiative de la tutelle, en l'occurrence le Ministère de l'Intérieur.

En 1968, une vague de licenciements intervient, touchant tous les services de la mairie de Daloa. Elle s'explique par la pléthore d'agents recrutés au cours des quatre années précédentes. Ce dégraissage du personnel communal concerne 48 personnes sur un effectif de 167 agents<sup>98</sup>. Il est bon de remarquer que ce sont les agents subalternes aux fonctions secondaires qui en font les frais. Ce sont : les agents auxiliaires, les manœuvres, les maçons et autres mécaniciens, chauffeurs, menuisiers, électriciens.<sup>99</sup> Ce groupe de travailleurs recruté par la mairie se distingue de ceux mis à la disposition de la commune par la tutelle et qui sont des agents et des fonctionnaires de l'administration publique. Ces derniers ont une formation supérieure et qualifiante tandis que le niveau intellectuel des premiers laisse à désirer. Leur recensement n'a pas été planifié en fonction de l'évolution budgétaire de la commune.

---

<sup>95</sup> Voir liste des élus des communes de moyen exercice à l'élection municipale de 1956. *Abidjan-Matin* N° 1627 du 23 décembre 1956.

<sup>96</sup> Selon J.Tchéro, Diarrassouba N'godjigui est désigné en 1957 par Félix Houphouët-Boigny, alors Chef du parti unique, le PDCI-RDA, comme le choix de ce parti aux élections au Conseil Général à Gagnoa. Les autochtones bété le récusent, frustrés et outrés de ne voir un des leurs, Adrien Dignan Bailly, leader politique de la région, porter cette candidature. Il s'en suit une chasse aux « étrangers » et Diarrassouba est assassiné (J.Tchéro, *Santé et développement en Afrique subsaharienne. La maladie : approche historique, d'hier à aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan-Côte d'Ivoire, 2014, pp. 59-64.

<sup>97</sup> APD, Ministère de l'Economie et des Finances, *Etude financière des collectivités locales. Tome VI : Commune de Daloa*, Ministère de l'Economie et des Finances, Abidjan, 1971, p. 25.

<sup>98</sup> APD, Ministère de l'Economie et des Finances, *Etude financière des collectivités locales...Op.Cit*, pp. 43-44.

<sup>99</sup> *Ibid.*

Au total, on peut affirmer qu'en dépit de cette institution précaire qu'est la délégation spéciale, la commune de moyen exercice de Daloa a existé bel et bien, a fonctionné tant bien que mal de 1960 à 1970. L'existence et l'état des finances communales en sont les preuves.

## 2- Les finances communales de Daloa 1960-1970

Les inscriptions au budget de la période et l'évolution de la situation budgétaire de la commune de Daloa font ressortir des finances en phase avec la vie locale.

### 2.1. Les inscriptions aux différents budgets

La commune de Daloa sur la période 1960-1970 a adopté des budgets dont la spécificité se retrouve dans la nomenclature et le caractère local de ceux-ci. En effet, comme tous les budgets des communes d'avant 1980, le budget de Daloa se scindait en quatre grandes rubriques : les recettes ordinaires et les recettes extraordinaires d'une part, les dépenses ordinaires et les dépenses extraordinaires de l'autre<sup>100</sup>. Le caractère local de ce budget se dégage à travers les différents produits au sein des rubriques. Ces produits sont répartis en divers chapitres témoignant de la vitalité des finances et du fonctionnement de la commune malgré la délégation spéciale à partir de 1964.

Les Recettes Ordinaires comptent, entre autres chapitres, celui relatif aux taxes et autres impositions perçues en vertu des rôles. Il s'agit de rôles, émis aussi bien par les services d'État que par les services communaux pour recouvrer un certain nombre de taxes. Les services étatiques s'intéressaient aux taxes sur les propriétés bâties et non bâties, celles sur la voirie et l'hygiène, sur les locaux professionnels tandis que la commune, elle, émettait des taxes forfaitaires des petits commerçants et artisans. En 1969, ces petits commerçants et artisans étaient des cordonniers, des camelots, des ouvriers, des vendeurs de pagnes, des bars qui payaient entre 300f et 1500f par jour à la mairie en fonction des activités<sup>101</sup>.

Était inscrit aussi aux Recettes Ordinaires le chapitre concernant les taxes et autres impositions perçues en vertu des titres de recettes diverses. Il fait ainsi allusion aux taxes sur les pompes distributrices de carburant, sur les charrettes, l'exploitation des embarcations, les entrées payantes aux manifestations sportives, les spectacles et galas. La commune de Daloa, au cours de la décennie 60, n'ignorait pas ces types d'activités taxés à son profit puisqu'elle percevait « 5% des entrées payantes aux champs de course vélodrome, aux terrains de sport<sup>102</sup> ». Les établissements de nuit « avec orchestre par soirée ou sans orchestre<sup>103</sup> » de même que les appareils de tout genre fonctionnant dans les cafés, hôtels et autres établissements étaient eux aussi assujettis à des taxes entre 500f et 2000f. C'est dire la vitalité de la commune ne serait-ce qu'au niveau de son animation.

Ce même dynamisme s'observait à travers la présence dans la ville de panneaux et enseignes lumineux servant de cadres publicitaires. Le coût de leur utilisation était fonction de l'espace qu'ils occupaient : « 6000f jusqu'à 1m<sup>2</sup> par an ; 12000f, 1m<sup>2</sup> à 5m<sup>2</sup> par an ; 24000f, 5m<sup>2</sup> à 10m<sup>2</sup> par an ; 36000f, plus de 10m<sup>2</sup> par an<sup>104</sup> ». La taxe des panneaux et enseignes collectifs de publicité pouvait aller jusqu'à 50000f par an. Le chapitre des Recettes Ordinaires dans lequel sont inscrites ces taxes publicitaires est celui intitulé : Taxes, Droits et Rémunérations. Ce chapitre contient aussi les taxes

---

<sup>100</sup> Voir *Tableau*. Après 1980, la nomenclature des budgets communaux se subdivisait en deux grandes parties : le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

<sup>101</sup> APD, Ministère de l'Économie et des Finances, *Op. Cit.*, pp. 36-37.

<sup>102</sup> *Ibid.*

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> *Ibid.*

relatives à des produits plus classiques en rapport avec la vie d'une commune comme les stalles des marchés, des boulangers, les droits de place perçus sous les halles, les tickets de marchés, les taxes de stationnement, celles d'abattage. D'autres chapitres alimentent aussi les Recettes Ordinaires<sup>105</sup>.

Quant aux Dépenses Ordinaires, trois de ces chapitres viennent rappeler le caractère communal des budgets de la période. Ce sont ceux ayant trait à la salubrité et à la santé, à la voirie, aux abattoirs et halles des marchés (Chap. III – IV – V). Il faut y ajouter le chapitre dénommé Propriétés communales (Chap. VII). Comme on pouvait s'y attendre, ce sont les questions de voiries qui ont occasionné pour tous les budgets de la période, les dépenses les plus significatives<sup>106</sup>. C'est le propre de toutes les communes, surtout dans nos pays africains, où les problèmes de voirie continuent de constituer un nœud gordien pour les gouvernants locaux. De même, cet autre chapitre, Administration générale, relatif aux dépenses du personnel, qui révèle la propension des budgets communaux, de 1960 à 1969 à consacrer une bonne partie de leurs dépenses au personnel. Il n'est pas étonnant qu'en 1970, la mairie de Daloa se soit résolue à se séparer d'une partie de son personnel, particulièrement celui au statut précaire<sup>107</sup>. La politique sociale de la commune de Daloa dans la décennie est aussi perceptible à travers les postes budgétaires de dépenses recensés d'une part au chapitre Enseignement, Sport, beaux-arts et d'autre part au chapitre Assistance et Prévoyance.

En définitive, les finances communales, de par les inscriptions aux différents budgets, permettent une certaine traçabilité de la vie municipale à Daloa, donc de la gestion municipale. L'évolution de la situation budgétaire de la commune de Daloa de 1960 à 1969 en fait autant ; ce qui confère aux finances de cette commune son rôle de baromètre de l'économie locale. C'est à l'étude de cette évolution que nous nous attelons dans le titre qui suit.

## 2.2. L'évolution de la situation budgétaire de Daloa

Les comptes administratifs de la commune de Daloa de 1960 à 1969 présentent des budgets tantôt en déficit, tantôt en excédent. C'est une évolution en dents de scie de ces budgets caractérisée par un déficit criard en 1968 : plus de 14 millions de francs<sup>108</sup>. Quand on sait que la ville de Daloa a accueilli en 1967, les fêtes tournantes de l'indépendance de la Côte d'Ivoire<sup>109</sup>, on peut légitimement penser que ce « trou » financier provient de dépenses occasionnées par ces fêtes. En effet, en 1967 même, année des festivités, le budget de la commune est tout aussi déficitaire mais dans des proportions moindres<sup>110</sup>. Ce qui provoque ces déficits pour ces deux années, ce sont les dépenses de voirie s'étendant à une vingtaine de millions pour chacune d'elle<sup>111</sup>. L'État central pour la fête a dû laisser à la commune le soin de s'occuper des petits ouvrages (la voirie) tandis que lui s'attaquait aux gros œuvres<sup>112</sup>.

Les premières années de la commune à Daloa sont des années difficiles au plan des finances ou de la gestion. En effet, si en 1960, les comptes sont quasiment équilibrés, les deux années qui suivent à

---

<sup>105</sup> Chap.I: Produits centimes ordinaires et spéciaux; Chap. V: Produits de service à caractère industriel et commercial exploités et régie; Chap. VI: Produits de concession de service public; Chap. VII: Revenus ordinaires du patrimoine... Voir *Tableau*, p. 13.

<sup>106</sup> Avec les dépenses de voiries, il y a celles au chap. VI : Services à caractère industriel et commercial qui sont tout aussi élevées Voir *Tableau* p. 13.

<sup>107</sup> Voir *supra*, p.6.

<sup>108</sup> *Tableau*, p. 13.

<sup>109</sup> Comme leur nom l'indique, les fêtes tournantes de l'indépendance sont des festivités organisées tour à tour dans les villes du pays, généralement dans les plus grandes en vue de commémorer l'accession à l'indépendance de la Côte d'Ivoire le 7 Août 1960. Ce sont des occasions au cours desquelles l'Etat dote la ville, surtout d'infrastructures routières.

<sup>110</sup> En 1967, il y a eu déficit du budget exactement 2.183.000 f CFA contre plus de 14 millions pour 1968.

<sup>111</sup> Voir *Tableau*, p. 13.

<sup>112</sup> Voir le titre : 3 – Les réalisations de la délégation spéciale.

savoir 1961 et 1962 restent déficitaires. Étaient-ce ces déficits qui motivèrent en 1964 ce décret gouvernemental qui institua la délégation spéciale en remplacement du conseil municipal qu'il disait « dans une incapacité notoire d'assurer une gestion morale des intérêts communaux » ? Ces déficits étaient-ils la conséquence de ces mésententes entre conseillers évoquées plus haut<sup>113</sup> ? On ne pourrait répondre avec exactitude à ces questions, ce d'autant que les années qui ont suivi, c'est-à-dire en 1963 et 1964, les comptes étaient bons ou excédentaires. Ils le restèrent ainsi jusqu'en 1966, avant d'être au rouge à partir de 1967. C'est dire que la délégation spéciale, trois ans après son instauration n'a pu redresser la barre en annulant les déficits. Ceux-ci se sont même aggravés en 1968 et en 1969<sup>114</sup>. Mais le déficit d'un budget signifie-t-il échec de la gestion ou mauvaise gestion ou encore absence de fonctionnement de l'institution ? Si l'on peut avancer sans risque de nous tromper que le déficit budgétaire n'insinue pas l'absence de fonctionnement d'une structure, par contre, il peut signifier échec de la gestion ou mauvaise gestion car dans toutes les écoles de finances, l'orthodoxie budgétaire impose l'équilibre du budget. C'est certainement pour parer aux déséquilibres précédents qu'en 1970, l'administration communale de Daloa procède à un licenciement.

En effet, les dépenses d'Administration générale, poste budgétaire qui prennent en compte le personnel, en neuf ans, sont passées pratiquement du simple au double soit de 7588000f CFA à 14514000f CFA de 1960 à 1969. À cela il faut ajouter deux autres postes de dépenses budgétivores. Le premier, celui du chapitre VI : Services à caractères industriel et commercial, est à concurrence avec les dépenses de voirie sur toute la période. S'il semble justifié au regard de cette appellation même, en phase avec les réalisations concrètes<sup>115</sup>, Il n'en est pas de même du second poste de dépenses, celui dit : Dépenses ordinaires diverses et Imprévues, qui a englouti en 1969 plus de 24000000f CFA du budget communal, soit un montant aussi élevé que les dépenses de voirie et plus élevé que celle de l'Administration générale. C'est donc le deuxième poste de dépenses du budget, ce qui paraît anormal quand on sait qu'à l'Assistance et à la Prévoyance de même qu'à l'Enseignement, au Sport, moins de trois millions ont été dégagés par la commune en 1969. D'ailleurs, le chapitre des Dépenses Ordinaires Diverses et Imprévues, pour tous les budgets des années 60, a toujours été élevé comparativement aux autres postes de dépenses de ces budgets. Il y a lieu de s'interroger sur la destination des sommes d'argent affectées à ce chapitre vu qu'il n'est pas détaillé et a pu passer pour être la couverture de dépenses sans lien avec la commune, effectuées par les autorités municipales<sup>116</sup>. Il pourrait donc apparaître comme une sorte de « caisse noire » de la mairie<sup>117</sup>.

Les recettes et dépenses extraordinaires semblent inexistantes pour tous les budgets sauf pour celui de l'année 1969. Elles s'élèvent et s'équilibrent à 130000000f CFA. Il s'agit d'un emprunt de la commune, destiné à la construction du grand marché de Daloa. En réalité, c'est la troisième recette extraordinaire. Il en existe deux autres que le tableau ne fait pas apparaître. En effet, la première recette extraordinaire s'élevait à une quinzaine de millions de francs CFA, versée par le Ministère de l'Intérieur en 1966 à la mairie pour le remboursement de l'hôtel de ville utilisé comme préfecture. La seconde recette extraordinaire est d'un montant de neuf millions six cents mille francs CFA (9600000f CFA),

---

<sup>113</sup> *Supra*, (l'organisation de la commune de moyen exercice de Daloa).

<sup>114</sup> Respectivement 14460000f CFA et 6258000f CFA.

<sup>115</sup> Voir titre suivant, 3.

<sup>116</sup> Dans le 3- les réalisations de la délégation spéciale, nous voyons que cette délégation a par exemple procédé à la construction de la maison du parti, le PDCI-RDA, parti unique.

<sup>117</sup> Le sens que nous donnons à cette expression « caisse noire » n'est pas forcément péjoratif. Il faut plutôt y voir une caisse de souveraineté du préfet-maire, chargée d'absorber certaines dépenses imprévues comme celles qui apparaissent dans les réalisations de la délégation spéciale et non inscrites au budget. C'est le cas des dépenses d'électricité effectuées par exemple pour l'électrification de Daloa.

servant à la location de la gare routière par quatre stations-services pour une période de dix ans, soit de 1969 à 1978<sup>118</sup>.

Ainsi, l'évolution budgétaire présentée ci-dessus de même que les produits inscrits aux différents budgets montrent à quel point le fonctionnement de la commune de Daloa, donc le travail municipal, est une réalité malgré la délégation spéciale. Cette réalité est encore plus appréciable à travers les résultats de ce travail municipal de 1960 à 1970, c'est-à-dire à travers les Réalisations de la délégation spéciale.

### 3. Les réalisations de la délégation spéciale

Les réalisations concrètes opérées dans la commune de Daloa de 1960 à 1970, l'ont été sous l'action conjuguée de la commune et de l'Etat. Grosso modo, on assiste alors à la destruction des habitats précaires, à des actions socioculturelles et d'auto équipement de la mairie.

#### 3.1. La fin des constructions anarchiques dans la ville

En matière d'urbanisation de la ville de Daloa, le préfet-maire Koffi Jules est à cette ville dans les années 60, ce que le gouverneur Péraldi a été pour elle bien plus tôt, dans la période coloniale, c'est-à-dire un bâtisseur. En effet, Koffi Jules est ce préfet-maire qui, de 1964 à 1970, engage la délégation spéciale dans l'entreprise de destruction des taudis de Daloa.

Quand intervient la fête nationale à Daloa en 1967, cette ville est à cette époque « la seule ville de Côte d'Ivoire sans paillette ni taudis ». C'est ce qui ressort de l'interview que donne Koffi Jules à L.D Fologo dans le journal *Fraternité Matin* (1967, pp.54-56). Certes, B.S Méité (2014, p.105) nous montre « la métamorphose de la ville de Daloa après la fête d'indépendance tournante » et ce, grâce à l'intervention financière étatique dans maintes domaines à cette occasion. Mais il est bon de faire remarquer que la disparition des habitations spontanées est antérieure à 1967, année où Daloa est choisi pour la célébration de la fête tournante de l'indépendance. En effet, pour en arriver là, il a fallu, selon Jules Koffi, prendre deux ans plus tôt, la décision impopulaire de « détruire tous les quartiers à paillette de la ville et en particulier le quartier Dioulabougou, cela, « contre vents et marées », non « sans mal ». À l'heure des festivités de l'indépendance, les femmes de la ville lui ont été reconnaissantes en ces termes : « Vous avez bien fait de détruire nos vieilles maisons, sinon nos maris ne l'auraient jamais fait d'eux-mêmes si tôt » (L.D Fologo, 1967, pp.54-56). Celles que nous habitons sont « désormais... en dur couvertes de tôles ». De façon concrète, les premiers lotissements de la ville qui datent de la période coloniale ont été stoppés en raison de nouvelles normes de construction moderne instaurées par la délégation spéciale. Ainsi, celle-ci a réalisé et aménagé divers quartiers par l'octroi de 1869 lots pour un montant de 8,41 millions de francs CFA auxquels il faut ajouter les indemnités et le rachat de deux titres fonciers évalués à 5,5 millions de francs CFA<sup>119</sup>.

La commune a pris à sa charge le lotissement des villages périphériques de Zaguiguia, Balouzon et Sapia. La viabilisation des lotissements a nécessité l'ouverture des rues et une véritable déforestation. Ainsi de 1964 à 1970, la voirie urbaine a été améliorée, l'État a offert à Daloa 13 kilomètres de rues bitumées tandis que la mairie ouvrait dans les nouveaux quartiers, 13 kilomètres de boulevards périphériques et 15 kilomètres de caniveaux. La commune a poursuivi ce mouvement de transformation du paysage urbain par des embellissements de la ville le long des grandes artères et par l'ouverture d'un square avec jet d'eau et illumination à l'emplacement de l'ancien marché de Dioulabougou.

---

<sup>118</sup> APD, Ministère de l'Economie et des Finances, *Op. Cit*, p. 8.

<sup>119</sup> APD, *Rapport-bilan du préfet-maire de Daloa au ministère de l'Intérieur concernant la gestion municipale de 1964 à 1969*.

La fin des constructions anarchiques a eu pour conséquence l'électrification et l'adduction en eau potable de la ville. En 1970, hormis le quartier Piscine extension, tous les autres nouveaux quartiers sont dotés d'électricité ou sont en voie de l'être. Ce sont des actions de renforcement de l'existant car en 1967, à la faveur de la fête nationale à Daloa, le slogan : « opération indépendance. Votre branchement confort gratuit », avait été lancé dans les colonnes de *Fraternité Matin* (1967, p.41) par la société de production et de commercialisation de l'électricité, l'EECI<sup>120</sup>. Au-delà de la ville, l'électrification a connu une extension vers les villages communaux. Ces travaux ont été financés par l'EECI avec la participation du budget communal en ce qui concerne l'amélioration de l'éclairage public dans les quartiers Dioulabougou, Baoulé et Lobia<sup>121</sup>.

Quant à l'adduction de la ville en eau potable, des études étaient en cours à la fin de l'année 1969 pour l'ensemble des nouveaux quartiers. Néanmoins, un château de 2500 m<sup>3</sup> fut construit en 1967, année de l'organisation de l'indépendance. A cette occasion, LD Fologo (1967, pp.40-41) rapporte que trois réalisations d'importance voient le jour. Il s'agit d'un « hôtel de 45 chambres tout confort, d'une piscine gigantesque toute fleurie remplie par un jet d'eau de 35 mètres », d'un parc forestier aménagé par la mairie que M. Koffi Jules se plaisait à appeler « Bois de Boulogne <sup>122</sup> ». Durant la période de la délégation spéciale, la mairie s'est aussi auto équipée.

### 3.2. L'équipement de la mairie de Daloa et l'extension de ses activités

Il concerne les actions de la commune consacrées à la construction d'infrastructures, notamment des bureaux pour les services municipaux, des hôtels et à l'acquisition de matériels roulants. En effet, le bureau de l'Etat-civil a bénéficié d'une réfection totale et la mairie a aussi financé la construction de la maison du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), parti-Etat à hauteur de 14 millions de f. CFA. Sans aucun doute, ce financement provenait du chapitre du budget consacré aux "Dépenses Imprévues". Le PDCI, parti unique à cette époque, passait pour être un patrimoine national, la chose de tous les Ivoiriens. Il n'est donc pas surprenant que sa construction soit financée par la mairie.

La mairie a contribué au développement des infrastructures hôtelières. On l'a dit, il s'agit de l'hôtel "les Ambassadeurs", sorti de terre grâce au projet d'organisation de l'indépendance nationale à Daloa. La commune a pris une part au capital de la société mixte hôtelière de Daloa. L'acquisition de matériels roulants s'étend de 1964 à 1968 et les frais s'élèvent à 21 998 000 de f. CFA. Le matériel a une composition diverse. Il y a les bennes à ordures et ceux destinés aux travaux de voiries. On y compte aussi des cars de transport urbain des enfants des classes maternelles, des véhicules de commandement affectés au préfet-maire, au secrétaire général et aux membres de la délégation spéciale.

## Conclusion

Au terme de cette étude, nous pouvons retenir que Daloa a connu pendant la première décennie de la souveraineté nationale, une certaine vie municipale malgré les restrictions engendrées par les exigences de la construction d'un Etat fort. Les différents budgets annuels de la commune de Daloa qui attestent d'un réel travail municipal en sont la preuve. En effet, les produits qu'on y trouve, les sommes qui y sont affectées, les excédents ou les déficits qui en transparaissent témoignent de cette vitalité. De même, la présence de services municipaux aux compétences précises achève de convaincre du

---

<sup>120</sup> Énergie Électrique de Côte d'Ivoire. L'EECI a été privatisée, du moins sa partie commercialisation, devenue la Compagnie Ivoirienne d'Electricité depuis les années 90.

<sup>121</sup> C'est à ce niveau qu'ont pu intervenir les Dépenses Imprévues qui nous avaient interpellé et qui avaient pu expliquer notre commentaire sur la "caisse noire" de la mairie dans le titre 2.2.

<sup>122</sup> Le préfet-maire fait ainsi référence au bois de Boulogne, espace vert, lieu de récréation et de distraction à l'ouest de Paris en France.

fonctionnement de la commune de Daloa et du travail municipal qui y est abattu. Malgré l'augmentation de sa population estimée à plus de 60 000 habitants en 1970 alors qu'elle n'était que de moins de 20 000 habitants en 1955 au moment de son élévation au statut de commune de moyen exercice, la ville de Daloa garda ce niveau statutaire jusqu'en 1980. Cette date marque le début de l'ère de la démocratie locale en Côte d'Ivoire, qui voit ainsi disparaître la délégation municipale, en vigueur depuis 1964.

**Tableau des comptes administratifs officiels de Daloa**

redressés

		1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1967	1968	1969	
A	<b>RECETTES</b>	TOTAL	38.854	38.218	36.742	42.915	57.201	59.492	82.871	74.408	62.331	75.822	74.408	62.331	96.439
	dont :		1.293	1.223	3.168	4.554	5.172	6.404	6.652	8.979	8.214	10.063			
	CHAP. I : Produit centimes ordinaires et spéciaux		1.309	1.742	1.463	1.406	2.306	2.082	3.489	5.206	1.540	5.282			
	CHAP. II : Taxes et autres impositions perçues en vertu des rôles		949	1.534	2.000	1.433	1.271	3.603	3.460	3.780	4.037	2.406			
	CHAP. III : Taxes et autres impositions perçues en vertu des titres de recettes div.		10.827	14.396	10.199	14.788	18.306	20.384	20.317	19.356	27.183	25.612			
	CHAP. IV : Taxes, droits et rémunérations pour Services rendus		2.903	1.277	1.933	2.760	2.349	3.419	2.701	928	740	742			
	CHAP. V : Produit de services à caractère industriel et commercial exploités en régie		962	---	---	---	4.278	1.751	---	4.897	2.715	---			
	CHAP. VI : Produit de concessions de services Publics		120	---	---	---	---	816	463	551	386	10.099			
	CHAP. VII : Revenus ordinaires du patrimoine		18.811	16.798	16.122	17.029	21.011	18.725	24.474	27.044	15.514	10.092			27.709
	CHAP. VIII : Répartition faite par la République et aide financière autres collect.		1.676	1.240	1.857	945	2.508	2.299	21.314	2.955	2.001	12.525			
	CHAP. IX : Recettes ordinaires diverses		---	---	---	---	---	---	---	---	---	30.000			130.000
B	<b>RECETTES</b>		---	---	---	---	---	---	---	---	---	---			
C	TOTAL RECETTES ( A + B )		38.854	38.218	36.742	42.915	57.201	59.494	82.871	74.408	62.331	206.822	74.408	62.331	226.439
D	Excédent ( + ) ou déficit ( - ) de l'exercice Antérieur		+3.015	-330	-3.711	-3.937	+2.190	+2.827	+731	-2.796	+2.817	-1.540		-2.813	-14.460
			41.869	38.548	32.971	35.978	59.391	62.315	83.602	77.204	64.518	208.362	74.408	59.518	211.979

(Milliers de F. CFA)

## E TOTAL TOUTES RECETTES

	41.538	42.319	36.908	36.785	56.966	61.580	80.806	75.017	62.978	73.937	80.017	73.978	
A	DEPENSES												
	7.588	7.258	8.196	8.960	9.384	10.670	10.931	13.882	13.549	14.514			88.237
	718	316	499	1.041	1.201	663	699	254	261	808			
	642	193	510	626	722	460	891	981	1.276	1.678			
CHAP. I : Administration générale (CHAP. 1, 2)	14.032	15.70	8.704	7.862	17.578	13.660	21.631	20.443	13.651	12.422	25.443	24.651	
CHAP. II : Justice, Police, Sécurité (CHAP. 3, 7)	1.432	1.647	1.778	1.433	2.063	1.287	2.070	2.304	2.609	1.681			
CHAP. III : Salubrité, Santé (CHAP. 8, 9, 10)	8.816	6.390	8.493	8.629	11.782	21.160	21.215	21.659	19.202	14.001			
CHAP. IV : Voirie (CHAP. 1 à 14)													24.468
CHAP. V : Abattoirs Halles Marchés (CHAP. 15, 16)	742	689	887	766	1.573	1.415	1.295	2.265	2.215	4.272			
CHAP. VI : Services à caractère industriel et Commercial (CHAP. 17)	1.176	3.454	2.954	2.289	3.251	5.277	2.132	4.195	1.924	426			
CHAP. VII : Propriétés commerciales (CHAP. 18, 19)	981	1.044	587	1.140	1.310	840	1.913	3.971	1.588	2.005			
CHAP. VIII : Enseignement, sport, beaux-arts (CHAP. 20 à 23 et 29)	5.398	5.538	4.300	4.023	8.104	6.120	18.028	5.055	6.398	22.120			
CHAP. IX : Assistance et prévoyance (CHAP. 24 à 28)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---			
CHAP. X : Dépense ordinaires diverses et Imprévues													24.374
B	DEPENSES												
C TOTAL TOUTES DEPENSES													130.000
Excédent (+) ou déficit (-) de l'année	41.538	42.319	36.908	36.785	56.960	61.583	80.906	75.017	52.978	73.937	80.017	73.796	212.237
	+330	-3.771	-3.937	+2.190	+2.425	+211	+2.796	-2.187	+1.540	+4.425	-2.183	-14.460	-6.250

**Ministère de l'Economie et des Finances, Etude financière des collectivités locales, Tome VI : Commune de Daloa, Abidjan, 1971, 74p ; p**

## Références bibliographiques

### Sources d'archives

#### Archives nationales de Côte d'Ivoire (ANCI)

Monographie de Daloa

*Rapport trimestriel 1<sup>er</sup> trimestre 1930. Renseignements divers. Lotissement de Daloa.*

*Rapport trimestriel 3<sup>e</sup> trimestre 1930. Rapports sur les travaux exécutés*

*Monographie du Cercle du Haut Sassandra. Année 1912-1915.*

*Rapport politique du Cercle de Daloa 1956-1957.*

#### Journaux officiels et d'époque

*Journal Officiel de Côte d'Ivoire (JOCI), 1940, p 315 et p 335.*

*Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI), 1961, p 556.*

*Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI), 1960, p 15.*

*Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI), 1964, p 557.*

*Abidjan Matin n° 1627 du 23 décembre 1956.*

#### Archives préfectorales de Daloa (APD)

*Rapport-bilan du préfet-maire au Ministère de l'intérieur concernant la gestion municipale de 1964 à 1969.*

*Procès-verbal de la délégation spéciale en sa réunion du 15 mars 1970*

*Ministère de l'Economie et des Finances, Etudes financières des collectivités locales. T. VI : Commune de Daloa, Ministère de l'Economie et des Finances, Abidjan, 1971, 74p.*

#### Ouvrages et revues

DEGNI-SEGUI Alice, 1982, *L'Administration locale ivoirienne*, thèse de doctorat d'Etat, Université de droit, d'économie et des sciences d'Aix Marseille-Faculté de droit et de sciences politiques.

FOLOGO Laurent.Dona, 1967, « A la découverte de Daloa, un vieux bété m'a dit », *Fraternité Matin. Spécial Côte d'Ivoire An 7*, pp 40-42.

FOLOGO Laurent.Dona, 1967, « Entretien avec M. Jules Koffi, le préet-maire à sa manière », *Fraternité Matin. Spécial Côte d'Ivoire An 7* », pp 54-56.

HALLOUIN Charles, 1947, « Géographie humaine de la subdivision de Daloa », *Bulletin de l'Institut français d'Afrique noire T. IX*, Paris, Larose, pp 19-55.

KIPRE Pierre, 1985, *Villes de Côte d'Ivoire. T1 : Fondation des villes coloniales*, Abidjan, NEA.

MEITE Ben Soualio, 2014, « Les fêtes d'indépendance tournante et le développement des villes : le cas de Daloa en 1967 », *Revue Ivoirienne d'Histoire*, N° 24, pp. 100-108.

TCHERO Joachim, 2014, *Santé et développement en Afrique subsaharienne. La maladie : approche historique, d'hier à aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan -Côte d'Ivoire

---

# Systèmes étiologiques et recours thérapeutiques diversifiés face au diabète chez les populations de Tagoura à Daloa (Centre Ouest ivoirien)

ADJET A. Abel<sup>1,2</sup>,  
François KOUAKOU Yao<sup>1</sup>,  
Albert Yao KOUAKOU<sup>1</sup>

---

## Résumé

En Côte d'Ivoire, le diabète est un problème majeur de santé publique (Kroa *et al*, 2016). Malgré les actions mises en place par les autorités politiques et l'installation d'une micro clinique de prise en charge dans le district sanitaire de Daloa, les malades continuent de recourir à la médecine traditionnelle. L'objectif principal de cette étude est d'analyser les connaissances et les traditions de guérison face au diabète chez les autochtones bété dans le village de Tagoura. Cette étude de type qualitatif s'est déroulée dans le village de Tagoura auprès de personnes ressources originaires du village à partir des entretiens de groupe. L'analyse des systèmes étiologiques établit un lien entre l'alimentation, l'hérédité et le diabète chez les Bété de Tagoura. L'itinéraire thérapeutique des malades présente une combinaison des soins moderne et traditionnel. Deux plantes: *Ficus exasperata* (*moraceae*) «gnizazoui» et *Terminalia catappa* (*combretaceae*) «cocoma» ont été identifiées au niveau du traitement traditionnel. Les contraintes et les coûts liés au traitement biomédical, la reconstruction des habitudes alimentaires et la proximité des tradipraticiens justifient l'orientation des malades vers la médecine africaine.

**Mots-clefs:** Diabète – Systèmes étiologiques – Recours thérapeutique – Tagoura – Daloa.

## Etiological systems and diversified therapeutic approaches to diabetes in Tagoura populations in Daloa (Central West Ivory Coast)

## Abstract

In Côte d'Ivoire, diabetes is a major public health problem (Kroa *et al*, 2016). Despite the actions of the political authorities and the installation of a micro-care clinic in the health district of Daloa, patients continue to resort to traditional medicine. The main objective of this study is to analyze the knowledge and healing traditions of diabetes among aboriginals in the village of Tagoura. This qualitative study was conducted in the village of Tagoura with resource persons from the village from the group interviews. The analysis of etiological systems establishes a link between diet, heredity and diabetes among the bété of Tagoura. The therapeutic route of the patients presents a combination of modern and traditional care. Two plants: *Ficus exasperata* (*moraceae*) "Gnizazoui" and *Terminalia catappa* (*combretaceae*) "cocoma" have been identified in the traditional treatment. The constraints and costs related to biomedical treatment, the reconstruction of eating habits and the proximity of traditional healers justify the orientation of patients to African medicine.

**Keywords:** Diabetes – Etiological systems – Therapeutic use – Tagoura – Daloa.

---

1- Université Jean Lorougnon Guédé, U F R Sciences Sociales et Humaines

2- Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire

## Introduction

Le diabète est une maladie métabolique. Il constitue un problème de santé publique. Il s'agit d'une affection chronique se traduisant par un taux de sucre élevé dans le sang. Cette anomalie métabolique est due à une insuffisance ou à une mauvaise utilisation de l'insuline par l'organisme (Ghourri *et al.*, 2013). La Fédération Internationale du Diabète (FID) (1999) estime à 135 millions le nombre de diabétiques dans le monde avec une prévision de 300 millions de personnes susceptibles d'être atteintes en 2025. Cette prévalence est en augmentation continue dans les pays industrialisés et dans les pays en développement.

En Côte d'Ivoire, la prévalence du diabète était estimée en 2014 à 9,6% (SANOFI, 2014). Pour faire face à cette pathologie, le Programme National de Lutte contre les Maladies Métaboliques et de Prévention des Maladies Non Transmissibles (PNLMM/PMNT) s'active à travers la sensibilisation et la formation des médecins pour une prise en charge optimale (PNLMM, 2017).

Nonobstant toutes ces actions, les malades du diabète continuent de recourir à la médecine traditionnelle basée sur l'utilisation des plantes médicinales. Au cours de ces dix dernières années, le recours à la médecine traditionnelle pour le traitement du diabète n'a fait que prendre de l'ampleur (Azzi, 2013). Selon la FID (op cit), cette pratique se justifie par les coûts élevés des traitements classiques.

Dans le district sanitaire de Daloa, l'État a installé une micro clinique de prise en charge au sein du Centre Hospitalier Régional (CHR) avec pour objectif de mener des actions de prévention pour infléchir l'incidence du diabète. Elle est fonctionnelle depuis 2012 (AIP, 2012). Cependant, cette politique de décentralisation des centres de prise en charge ne favorise pas l'adhésion des diabétiques au traitement de type biomédical. Des thérapeutiques traditionnelles ayant des compositions chimiques et des propriétés pharmacologiques méconnues sont de plus en plus proposées aux diabétiques (Gnagne et al, 2017).

Notre étude a pour objectif d'analyser les connaissances et les traditions de guérison face au diabète chez les populations de Tagoura à Daloa. Dès lors, les interrogations suivantes méritent d'être posées: quelles sont les différentes lectures ethnoculturelles et étiologiques du diabète chez les populations bété de Tagoura ? Quels sont les différents modes thérapeutiques des populations pour faire face à cette maladie?

La théorie de la construction sociale de la maladie (Abdmouleh, 2007) est le modèle théorique dans lequel s'inscrit cette étude. En effet, cette théorie tente de prendre en compte aussi bien les modèles sociaux culturels locaux que les normes et savoir véhiculés par la médecine moderne. Pour Stoetzel (1960), c'est notre société qui fixe les normes de la maladie et de la santé, oriente nos conduites de soin, répartit les rôles et les statuts entre le malade, son entourage et le thérapeute.

## 1. Méthodologie

### 1.1. Site de l'étude

Cette étude s'est déroulée à Daloa dans la région du Haut Sassandra. Les données ont été collectées précisément à Tagoura. Tagoura est un village situé à environ 6 kilomètres de la ville de Daloa sur l'axe Daloa -Vavoua entre les villages de Zaguiguia et Gueya. Nos enquêtes exploratoires menées en 2017 sur les maladies dominantes dans les villages de la commune ont révélé le diabète comme l'une des maladies récurrentes dans ce village.

Le village de Tagoura comprend six (6) grandes familles: les familles TAGOURA, GNATIBOUO, BOTOGOGOUA, BOTOSERIA, BOTOZÉKÉ, WANGUIA. Il est dominé par les autochtones bété (une ethnie située au centre-ouest de la Côte d'Ivoire). La principale activité des populations est l'agriculture.

## 1.2. Approche méthodologique et collecte des données

C'est une étude qualitative qui porte sur les connaissances et les modes de traitement du diabète. En effet, comme le soulignent Alamie S et al (2002) l'approche qualitative permet essentiellement de faire apparaître des dimensions qui ne sont pas directement visibles par le biais des approches quantitatives, comme la diversité des pratiques sociales,... en fonction des cultures ou des générations, les mécanismes stratégiques des relations de coopération entre acteurs, la dynamique sociale de la construction des phénomènes sociaux.

Afin d'être représentatif de la population de Tagoura, l'étude s'est adressée à des personnes ressources susceptibles de nous fournir des discours de sens sur le diabète en communauté. Nous avons considéré 3 classes d'âge de la population. Ce sont les jeunes (18 ans à 25 ans), les adultes (30 ans et 45 ans) et les personnes âgées de 45 ans et plus. Nous avons retenu au sein de la population les deux genres: les hommes et les femmes. Ainsi nous avons organisé 6 focus groups constitués chacun de 6 personnes. La taille de notre échantillon est de 36 individus dont 18 hommes et 18 femmes. Les principaux critères d'inclusion de la population sont: être originaire de Tagoura, avoir dix-huit (18) ans, être à mesure de donner des réponses sur des questions de santé en fonction des connaissances et expériences.

Les données ont été collectées à partir de grilles d'observations, d'entretiens de groupes (focus group) afin de « relever les discours et les situations permettant d'accéder aux croyances, aux représentations, aux pratiques et aux institutions qui donnent sens à une société » (Fassin, 1990). Les entretiens (6 focus groups) se déroulaient en langue française. Chaque groupe a désigné d'avance un responsable chargé de traduire en français des réponses données en langue locale (bété).

Les différents items abordés au cours des entretiens visaient à collecter des informations les systèmes étiologiques du diabète, les symptômes, et les modes de traitement. Les entretiens se sont déroulés au sein du foyer polyvalent du village avec le consentement des enquêtés.

## 2. Résultats et discussion

### 2.1. Lecture ethnoculturelle et étiologies du diabète

Le diabète, chez les populations Bété du village de Tagoura est nommé « *zigli gou* » et « *minnin minnin gou* ». Dans la première appellation « *Zigli* » désigne le sucre et « *gou* », la maladie. « *Zigli Gou* » signifie littéralement la maladie du sucre. Dans la deuxième appellation, « *Minnin minnin gou* »: *Minnin minnin*, dans la langue locale bété désigne ce qui est sucré. Tout produit ou aliment sucré est dit « *Minnin minin* ». Par exemple, il est dit d'une banane qui a un goût sucré: « *Batehi minnin è minnin ba* ». « *Minnin minnin* » est le goût provenant de la consommation des produits sucrés. « *Minnin minnin gou* » signifie donc la maladie liée à la consommation des aliments ou produits sucrés.

À la différence de « *zigli* » qui désigne le sucre (un objet, un produit physique), « *minnin minnin* » désigne la sensation que l'on a suite à la consommation de tout produit et aliment sucré dont le sucre fait partie.

De manière pratique, « *Minnin minnin gou* » est la maladie des produits ou aliments sucrés. Les populations enquêtées font allusion au goût par exemple de l'orange et de la banane douce par cette désignation nosologique.

Le schéma nosologique du diabète fait référence à des aliments naturels ou à des produits semi finis de goût sucré. Pour les bétés de Tagoura, il existe un rapport entre les besoins nutritionnels de

l'homme et le diabète. «C'est ce qui rentre dans notre bouche ou les aliments que nous consommons qui provoquent le diabète. Ce sont les aliments sucrés qui donnent le diabète» précise un adulte. Les différentes appellations du diabète déclinent l'étiologie de cette maladie. Le diabète est causé par la consommation des aliments sucrés. Nos enquêtés mettent en relief deux éléments fondamentaux à l'origine d'un épisode diabétique: la notion d'aliments sucrés et la consommation excessive d'aliments sucrés.

*«Nous avons toujours consommé des aliments sucrés dans nos sociétés depuis nos grands parents. Ce qui provoque le diabète aujourd'hui, c'est l'excès. Aujourd'hui nous consommons le sucre dans nos aliments. Je peux citer en exemple le café que nous prenons le matin pendant le petit déjeuner. Quand les périodes de certains fruits arrivent, nous exagérons. Nous consommons à l'excès excès les mangues pendant certaines périodes. C'est pareil pour d'autres fruits comme les oranges, les bananes douces. Nous pouvons citer aussi les boissons sucrées. Le goût sucré de ces différents aliments nous attirent et nous amène à les consommer à l'excès très souvent. C'est pourquoi le diabète se développe de plus en plus dans notre village.» (K. M, un retraité du village)*

«Les jus vendus par les femmes que nous consommons avec nos enfants provoque le diabète. C'est pareil pour les boissons vendues en boutique tels que la boisson «coca cola», «Fanta». Les goûts «minnin minnin» nous attirent.» (Propos d'une enquêtée).

Cette réalité décrite par les discours des enquêtés rejoint celle de Lahlou (1988). En effet, pour lui l'alimentation n'est pas seulement la satisfaction d'un besoin physiologique. Elle est un acte complexe qui renvoie à des réalités psychologiques, sociales et culturelles. Les différents aliments cités par les enquêtés font partie de leurs habitudes alimentaires et proviennent de leur milieu social et culturel. Ces aliments proviennent de leurs champs ou sont vendus en boutique au village. En plus, manger s'articule avec l'affect, l'histoire personnelle du sujet et son sentiment d'appartenance (Lahlou, *op. cit.*). Cette affectivité s'investit fortement dans le rapport aux aliments; c'est-à-dire dans l'appétit comme dans la dégustation, dans les dégoûts comme dans les préférences, ainsi que dans le plaisir et la distraction obtenus par la consommation et la conversation (Rivière, 1994).

À la différence des analyses de Kouakou (1978) qui postule qu'autour de la maladie, les causes qu'on cherche sont les causes supranaturelles: une action maléfique d'un tiers, une transgression d'un interdit ou d'un totem, un non respect grave de la parole donnée...pouvant engendrer une maladie, nos enquêtés soutiennent que le diabète est causé par l'alimentation. L'accent particulier qui est mis sur la consommation des aliments sucrés comme la cause principale du diabète chez les populations de Tagoura rejoint la norme biomédicale du diabète de type 1. Il se caractérise par un taux de sucre élevé dans le sang. Selon l'OMS, le diabète est détecté lorsque la glycémie à jeun est supérieure à 1,26g/l (7mmol/l) à deux reprises.

Par ailleurs, la notion d'hérédité est aussi répandue au niveau de l'étiologie du diabète. Lié au sang, il (le diabète) peut se transmettre de génération en génération. «Si tes parents ont le diabète, si le diabète est présent dans une famille, les enfants de cette famille sont exposés aussi. Dans ce village, nous connaissons des familles diabétiques. C'est le diabète qui a tué leurs parents (mère et père). Les enfants également font la maladie actuellement» mentionne un adulte.

Au-delà des aliments cités dans l'étiologie du diabète, le discours ci-dessus démontre que cette maladie peut se transmettre des parents aux enfants. L'observation des familles diabétiques leur permet de soutenir qu'il y a un rapport de consanguinité entre les parents, les enfants et le diabète. Après la lecture ethnoculturelle du diabète et ses étiologies, quels en sont ses symptômes chez les bété de Tagoura?

## 2.2. Symptômes du diabète

Les enquêtés énumèrent un ensemble d'informations en rapport avec les symptômes du diabète. Selon nos enquêtés:

«Le corps d'une personne atteinte du diabète s'enfle. Quand on appuie son corps, ça rentre dedans» (Un homme de 45 ans)

«La bouche d'une personne qui a le diabète est pâle. Elle manque d'appétit. Elle ne sent aucun goût de la nourriture qu'elle consomme» (Une femme de 56ans)

«Quand une personne atteinte de diabète a faim, elle tremble, tout son corps tremble» (Un retraité du village).

«La personne urine plusieurs fois en une journée.» (Un jeune du village)

«Une personne diabétique a la vision floue et peut devenir aveugle par la suite.»(Une jeune femme)

Ces différents signes ci-dessus évoqués par les populations de Tagoura sont les signes annonciateurs du diabète. Ces informations proviennent des constats et des expériences vécues auprès de parents malades.

Parmi ces signes, ceux de l'œdème des membres et l'envie fréquente d'uriner pendant toute la journée sont les symptômes les plus énumérés. Le signe de l'urine leur permet de faire de façon individuelle le "test du diabète".

«Quand l'urine mousse et les fourmis viennent à l'endroit où la personne a uriné, ces signes peuvent être le début du diabète. Cependant ma grande sœur a fait cette observation quand elle ne se portait pas bien. Elle m'avait convaincu qu'elle avait un début de diabète. Elle était convaincue qu'elle souffrait du diabète. Quand nous sommes allés à l'hôpital, au CHR, à la question du médecin de savoir de quoi elle souffrait, elle a répondu directement qu'elle souffrait du diabète. Elle s'est appuyée sur ces signes d'urine.» relate un jeune du village:

Certains signes du diabète énumérés par les enquêtés sont en conformité avec les normes biomédicales du diabète. Les signes cliniques peuvent être la polyurie (pisser beaucoup), l'amaigrissement, et des troubles visuels transitoires. Après les signes de reconnaissance, quel est l'itinéraire thérapeutique des malades du diabète?

## 2.3. Itinéraire thérapeutique des diabétiques

L'itinéraire thérapeutique des diabétiques dans le village de Tagoura est marqué par une combinaison du traitement biomédical et traditionnel.

«Il y a deux manières de nous soigner généralement. Nous utilisons les remèdes de nos parents à savoir les plantes quand nous connaissons la maladie. S'il n'y a pas d'amélioration, nous partons à l'hôpital ici au village. Nous avons un centre de santé. Parfois nous pouvons combiner les deux types de soins. C'est ce que nous voyons nos parents diabétiques faire. Ils vont prendre des médicaments au CHR. D'autres y vont pour des contrôles et des examens. Cependant, ils reçoivent des soins traditionnels. Ce sont des médicaments qui sont faits à base de plantes» affirme une jeune femme.

«Nous reconnaissons aussi qu'il y a des tradithérapeutes qui viennent leur donner des soins pour renforcer ceux de l'hôpital. C'est le cas de ma sœur» soutient un des membres de la notabilité du village.

À l'analyse, la présence d'un centre de santé rural dans le village, l'existence de la micro clinique de prise en charge du diabète à Daloa ne favorisent pas un itinéraire thérapeutique linéaire chez les malades du diabète dans le village. Au-delà des soins reçus à l'hôpital, les malades recourent à la médecine traditionnelle.

En effet, comme le souligne Essane (2001), l'acculturation médicale ou le passage de la médecine scientifique n'a pas condamné au dessin de fossiles culturels les conceptions et les pratiques dites

«grossières» de la «médecine nègre» qui résiste comme une actualité culturelle dans l'attitude et les comportements de l'homme africain face à la maladie. La quête de soins prend chez lui un itinéraire pluriel qui passe à la fois chez le guérisseur et le thérapeute moderne.

La médecine africaine continue d'occuper une place importante dans le traitement de nombreuses maladies. C'est le cas du diabète. L'encrage de la médecine africaine dans les mentalités des populations continue d'orienter les malades vers elle. Ainsi, la gestion profane du diabète ne se fait pas sans relation avec le fonctionnement quotidien des différents espaces sociaux (famille, lieu de travail, etc.). Il est intéressant d'observer que le diabétique met en avant une perspective qui octroie la primauté aux relations sociales dominantes et prend ainsi en compte les jugements des autres au cœur de la société sans s'embarrasser de la rationalité de la norme médicale (Mebtoul, 2003).

La médecine par les plantes se positionne comme une tradition de soins issue de la société par son encrage dans les habitudes sanitaires. Elle contribue au même titre que la médecine moderne au rétablissement du dysfonctionnement de l'organisme humain. Au-delà de l'encrage de la médecine par les plantes dans les traditions de soins, quelles sont les plantes utilisées dans le traitement traditionnel?

#### 2.4. Plantes utilisées dans le traitement traditionnel

Deux plantes ont été citées par nos enquêtés dans le traitement du diabète. Il s'agit de: *Ficus exasperata* (moraceae) appelé en langue locale «gnizazoui» (Figure 1) et *Terminalia catappa* (combretaceae) appelé en langue locale «cocoma» (Figure 2).

➤ L'utilisation de *Ficus exasperata* (moraceae) appelé en langue locale «gnizazoui»  
Les feuilles de «gnizazoui» sont mises dans un mortier et écrasées. Par la suite, il est retiré le jus obtenu des feuilles. A l'aide d'un coton, le jus est mis sur les yeux du malade afin de corriger sa vision floue.

Figure 1: *Ficus exasperata* (moraceae)



Source: Nos enquêtes, 2018

➤ L'utilisation de *Terminalia catappa* (combretaceae) ou «Cocoma»  
Les feuilles de *cocoma* : La décoction est le mode de préparation. L'administration se fait par voie orale deux fois par jour (soit matin et soir).

Figure 2: *Terminalia catappa* (combretaceae)



Source: Nos enquêtes, 2018

À la différence des études d'Apema et al (2012), ces deux plantes citées par nos enquêtés ne figurent pas sur la liste des 12 plantes identifiées dans le traitement traditionnel du diabète en Centrafrique. Ce sont: *Artabotrys aurantiacus*, *Buchholzia macrophylla*, *Capparis tomentosa*, *Combretum afzeli*, *Pycnocoma chevalieri*, *Aloe vera*, *Ficus mucoso*, *Staudtia kamerunensis*, *Cola urceolata*, *Triplochiton scleroxylon*, *Celtis zenkeri* and *Rinorea oblongifolia*.

Par contre, nos résultats rejoignent ceux de Gnagne et al (2017). Les feuilles sont les parties de la plante les plus utilisés. La décoction est le mode de préparation le plus sollicité et l'administration se fait majoritairement par voie orale. C'est le cas de l'usage de *Terminalia catappa* (combretaceae).

## 2.5. Facteurs explicatifs du recours au traitement traditionnel

Les populations de Tagoura justifient le recours au traitement traditionnel par le coût élevé du traitement biomédical et par la reconstruction sociale des habitudes alimentaires.

### 2.5.1. Coût élevé du traitement biomédical

À Tagoura, le diabète est considéré comme une maladie grave. Pour nos enquêtés, l'on ne peut pas guérir du diabète. Le diabète crée une dépendance du sujet atteint vis-à-vis des médicaments et des injections. «Quand tu souffres de cette maladie, tu ne peux pas en guérir. Il faut aller régulièrement pour des contrôles à l'hôpital. Il faut prendre régulièrement des médicaments. Tu sais que tu ne pourras pas guérir définitivement. Même tes proches savent que tu peux mourir d'un moment à un autre» fait savoir une enquêtée.

La dépendance du traitement médical et la notion d'incurabilité de maladie riment avec disponibilité des ressources financières pour faire face à la maladie comme le soutiennent les enquêtés. «*La pauvreté fait que certains de nos parents malades ici n'arrivent pas à respecter leur rendez-vous à l'hôpital. Il faut payer le transport pour aller au CHR de Daloa.*» (Discours d'un enquêté jeune). La proximité du village du CHR de Daloa (6 kilomètres) ne résout pas la question de la prise en charge hospitalière. Les frais annexes liés au traitement constituent un obstacle à la prise en charge médicale. Pour des insuffisances ou absences de ressources financières, certains malades du village abandonnent les soins hospitaliers au profit de la médecine traditionnelle.

La médecine par les plantes est plus proche. Les plantes sont disponibles dans l'environnement immédiat du malade. Cette situation favorise le recours des diabétiques à la médecine traditionnelle. Par ailleurs, comme l'affirme un enquêté adulte: «Il y a des tradipraticiens en ville, ils viennent régulièrement ici au village pour donner des soins à nos parents malades. Dans ce cas, les malades ne font pas le déplacement. En plus, leurs médicaments ne nécessitent pas des examens coûteux comme à l'hôpital». Ainsi le manque de moyens financiers de certains malades explique le non recours ou l'abandon du traitement biomédical.

Ce résultat rejoint celui de Fah et al (2013). Pour eux, la prise en charge médicale du diabète est limitée par l'inaccessibilité de certaines populations aux centres de santé. Dans ces conditions, les populations ont souvent recours aux plantes médicinales pour se soigner. La chronicité de la maladie affaiblit financièrement les malades et leur famille qui recherchent des soins moins coûteux à travers la médecine traditionnelle. L'évolution clinique exige chez le diabétique un traitement à vie, bien suivi et une auto-surveillance régulière, très onéreux en milieu hospitalier, faisant appel à l'association de plusieurs thérapies (Deteix, 2005). Ces coûts prohibitifs pour les populations démunies les orientent les victimes vers des remèdes traditionnels.

Le diabète devient de plus en plus une maladie des pauvres (Hamadachi, 2009). Il n'est pas inutile de rappeler que le diabète et ses conséquences, en termes de mortalité et de morbidité, particulièrement en ce qui concerne le développement des complications, frappent en premier lieu les membres des communautés les plus vulnérables, principalement, les personnes à faible niveau socio-économique, réactivant ainsi la question récurrente et préoccupante des inégalités de santé (Imbert, 2008.).

### **2.5.2. Reconstruction sociale des habitudes alimentaires**

Pour les populations de Tagoura, le traitement biomédical du diabète impose au malade certaines exigences. L'accent est mis sur l'alimentation du malade.

«Ce que nous constatons chez nos frères et sœurs diabétiques, c'est qu'ils sont interdits de plusieurs aliments qu'ils consommaient bien avant la maladie. Ils sont interdits de consommer les aliments sucrés, les boissons contenant du sucre, le sel, l'huile, le café, le pain, le poisson frais, la viande fraîche et même le riz ... Leur alimentation doit changer totalement. Les médecins et les infirmiers leur demandent de suivre un régime alimentaire» (Discours d'un enquêté adulte)

Le diabète modifie les habitudes alimentaires du malade et le prive des aliments disponibles dans son environnement. Pour les populations enquêtées, le sujet diabétique doit se conformer à un nouveau mode de vie au niveau de l'alimentation. Or, les habitudes alimentaires sont des marqueurs identitaires. Elles s'incorporent dans le corps social et sous-tendent un enracinement affectif et culturel. Elles se construisent par les croyances, les pratiques alimentaires et culinaires (Kanafani-Zahar *et al*, 2007). Ces dernières sont étroitement liées à l'appréciation du goût, au plaisir de manger et au sens du partage. Dès lors, l'alimentation est une production sociale et un système de comportements et de représentations de la vie sociale (Garabuau-Moussaoui, 2002).

L'analyse des discours des enquêtés rejoint également celle de Calandre (2002). Dans la perspective médicale de la prise en charge du diabète, le respect du régime alimentaire revêt une dimension importante. En effet, l'administration du traitement médical, qu'il s'agisse de l'insuline ou d'antidiabétiques oraux est tributaire d'une alimentation hypocalorique, réduite en lipides saturés et en sucres simples. L'approche médicale, centrée sur l'équilibre de la glycémie et sur la prévention des complications du diabète rejoint dans son optique, l'éducation nutritionnelle conventionnelle dont l'objectif est la modification des comportements alimentaires. Elle est basée sur l'hypothèse selon laquelle l'ignorance et le manque de connaissances diététiques sont à incriminer dans les mauvaises conduites alimentaires et que l'acquisition d'un savoir et d'un savoir-faire est à même d'aboutir à une amélioration de la situation nutritionnelle (Calandre, *op cit*).

Par ailleurs, l'une des conséquences de la reconstruction sociale des habitudes alimentaires est la difficulté des populations à pouvoir s'offrir un régime alimentaire sain pour éviter les complications liées à la maladie. Au vu de la situation des sujets diabétiques dans le village, les enquêtés évoquent les difficultés financières et les inquiétudes des malades à respecter un régime alimentaire équilibré. Cet état de fait détériore considérablement la santé des malades. Ainsi comme l'affirment Bihl et al. (2000), les disparités

financières pour avoir accès à des aliments sains expliquent pourquoi l'incidence du diabète se trouve parmi les populations les moins favorisées, à fort taux de chômage.

De plus, la dimension financière constitue un obstacle au recours à la biomédecine face aux restrictions alimentaires du sujet diabétique. Celui-ci, faute de moyen, est contraint d'occulter les recommandations contraires à son habitude alimentaire. Le diabétique est soumis à de multiples contraintes, qui modulent ses actions sans pour autant être un objet passif et asservi aux forces sociales. Il recourt au traitement traditionnel qui ne lui fait pas de restriction au niveau des aliments. D'où la validation de la théorie de la construction sociale de la maladie évoquée par Abdmouleh (2007).

## Conclusion

Cette étude a tenté de décrypter et de mettre au jour les sens attribués essentiellement aux connaissances liées au diabète dans la communauté bété de Tagoura et les modes de traitement. L'alimentation qui est une réalité profondément ancrée dans la vie quotidienne des populations devient un objet social complexe fondamental au niveau des causes de la maladie. «*Zigli gou*» ou «*minnin minnin gou*» dans les représentations des enquêtés est une pathologie présente dans leur environnement. À la fois chronique et héréditaire, ces modes de traitement passent aussi bien par la médecine moderne que traditionnelle. Après cette investigation, en perspective, il paraît important de s'interroger sur les pratiques alimentaires des sujets diabétiques en milieu rural et leur résilience.

## Références Bibliographiques

Abdmouleh R. (2007). «Construction sociale de la maladie et rapport aux médecines. Une approche dynamique et intégratrice» pp 91-109.

Agence Ivoirienne de Presse (A.I.P) (2012). Deux cents malades du diabète suivis à la micro – clinique de l'AODCI. [news.abidjan.net/h/447157.htm](http://news.abidjan.net/h/447157.htm).

Alami S., Desjeux D., Moussaoui I., (2013). Les méthodes qualitatives, Edition PUF, Paris, P.15.

Apema D. Mozouloua J. Abeye & Salamate F. (2012). Les plantes médicinales utilisées dans le traitement du diabète par les tradipraticiens à Bangui, CAMES, Vol 16.

Atlas du diabète de la Fédération Internationale du Diabète (FID) (2017). 7<sup>è</sup>m édition <https://www.rti.ci/actualite>.

Auge M., Herzlich C.: (1983). Le sens du mal: anthropologie, histoire et sociologie de la maladie, Archives contemporaines, Paris, France.

AZZI R. (2013). Contribution à l'étude de plantes médicinales utilisées dans le traitement traditionnel du diabète sucré dans l'Ouest algérien : enquête ethnopharmacologique ; Analyse pharmaco-toxicologique de Figuier (*Ficus carica*) et de coloquinte (*Citrullus colocynthis*) chez le rat Wistar, Thèse de doctorat en Biochimie, Université Abou Bekr Belkaid –Tlemcen

Bihl A., Pferfferkom R.,(2000). « Santé et inégalités sociales », *Revue problèmes économiques*, hebdo n° 2, 665, p. 16.

Calandre N. (2002). Alimentation, nutrition et sciences sociales, concepts, méthodes pour l'analyse des représentations et pratiques nutritionnelles des consommateurs. Mémoire de recherche pour l'obtention du DEA en économie du développement agricole, agroalimentaire et rural, sous la direction de Lucie Sirieux et Nicolas Bricas.

- Deteix, P. (2005). <http://www.airg-france.org/textes/traitements/hypertensionarterielle-contenu.htm>.
- Essane S. (1998). La médecine au pluriel en Afrique. Synthèse de la communication présentée au 10<sup>ème</sup> Colloque sur la Pharmacopée et la Médecine traditionnelles africaines du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).
- Essane S (2001). Une sociologie de l'université en Afrique, Abidjan, PUCI.
- Fah L. et al. (2013). Étude ethnobotanique des plantes utilisées dans le traitement du diabète chez les femmes enceintes à Cotonou et Abomey-Calavi (Bénin). *Journal of Animal & Plant Sciences*, 18(1) : pp. 2647-2658.
- Fassin D. (1990). Décrire. Entretien et observation. Sociétés, développement et santé. Paris, Les Éditions Ellipses, pp. 87-106.
- Fédération Internationale du diabète (FID) (1999). Diabète dans le monde. Genève
- Gnagne et al., (2017). Étude ethnobotanique des plantes médicinales utilisées dans le traitement du diabète dans le Département de Zouénoula (Côte d'Ivoire), *J. Appl. Biosci.* 113, pp 11257-11266.
- Garabua-Moussaoui I., Palomares E. et Desjeux D.(2002). « Alimentations contemporaines », l'Harmattan
- Ghourri M., Zidane et Douira A. (2013). Usage des plantes médicinales dans le traitement du diabète au sahara marocain (Tan Tan) *Journal of animal and plants sciences*, vol 17, pp 2388 – 2411.
- Hamadachi K. (2009). Le diabète : la maladie des pauvres ? <http://www.algerie-focus.com>.
- Imbert G. (2008). Vers une étude ethno épidémiologique du diabète de type 2 et de ses complications. *Société française de santé publique*, n° 20, février, pp. 113 à 124. [www. Cairn.info](http://www.cairn.info).
- Kanafani-Zahar A., Mathieu S., Nizard S. (dir.) (2007). *À croire et à manger : penser le lien*. Paris, l'Harmattan, à croire et à manger, religions et alimentation.
- Kouakou N . (1978). Pour une anthropologie médicale. *in annales de l'Université d'Abidjan*. Série F, tome3, IES, P 9.
- Kroa E. et al. ( 2016). Effet de l'extrait aqueux de l'écorce de tige de *Anthocleista djalensis* A. Chev. (Gentianaceae) sur la glycémie des lapins. *Int. J. Biol. Chem. Sci.* 10(2): pp 552-558.
- Lahlou S. (1998). *Penser manger*. PUF, coll. Psychologie sociale, 239 p.
- Mebtoul M. (2003). Les significations attribuées à la prise en charge de deux maladies chroniques ; diabète et hyper- tension artérielle à Tlemcen (Algérie). *Coopérations, conflits et concurrences dans le système de santé*, Rennes, ENSP, pp. 251-268.
- PNLMM (2017). Commémoration de la journée mondiale du diabète. <http://atoo.ci/2017/11/14/>
- Rivière C. (1994). *Les rituels du manger*. *Revue Prévenir*, n° 26, pp. 7-29.
- SANOFI (2014). Le Diabète une épidémie mondiale. 16 p.
- Stoetzel, J. (1960). «Le malade, la maladie et le médecin : esquisse d'une analyse psychosociale », in *Population*, Vol. 15, n° 4, pp. 613-624.
- Yoro B. (1993). Etude de quelques notions d'anthropologie médicale chez les bété : notion de saleté, maladie et santé, IES, Abidjan, p 44.

---

## Les dozo, une confrerie de chasseurs traditionnels en cote d'ivoire : Instruments de construction de la paix sociale pour Félix Houphouët- Boigny (1966-1993)

DATRO Okobé Noël  
Enseignant-chercheur  
Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)  
E-mail : datronoel@outlook.fr

BLEY Hyacinthe Digbeugby  
Enseignant-chercheur  
Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody (Côte d'Ivoire)

---

### Résumé

La question de paix et de cohésion sociale a largement constitué le point focal de la politique générale du président Félix Houphouët-Boigny pour le développement économique de la Côte d'Ivoire, dès son accession à l'indépendance, en 1960. Ainsi, au cours de ses 33 ans de pouvoir d'État, il a œuvré pour la consolidation des rapports de convivialité et de fraternité entre les populations ivoiriennes. Ces actions en faveur de la paix sociale l'ont conduit vers la confrérie des chasseurs traditionnels Dozo dont il a sollicité un appui stratégique, au regard de l'affaire du Sanwi qui a failli faire basculer le pays dans la sécession, entre 1959 et 1966. À l'issue de ces événements d'Aboisso, Houphouët-Boigny a eu recours aux Dozo comme instruments ou acteurs de paix pour consolider son pouvoir. Stratégies qu'il a réussi fort bien parce que ces chasseurs ont eu le mérite de ne pas s'ingérer dans les affaires politiques du pays jusqu'à sa mort, en 1993.

**Mots-clefs** : Dozo – Question de paix – Cohésion sociale – Félix Houphouët-Boigny – Consolidation.

### Abstract

The question of peace and social cohesion has largely constituted the focal point of the general policy of President Felix Houphouët-Boigny for the economic development of Côte d'Ivoire, since its accession to independence, in 1960. Thus, during his 33 years of state power, he worked for the consolidation of the relations of conviviality and fraternity between the Ivorian populations. These actions in favor of social peace led him to the brotherhood of the traditional Dozo hunters, for whom he asked for strategic support, in view of the Sanwi affair, which almost swept the country into secession between 1959 and 1966. At the end of these events of Aboisso, Houphouët-Boigny resorted to the Dozo as instruments or actors of peace to consolidate his power. Strategies he did very well because these hunters had the merit of not interfering in the political affairs of the country until his death in 1993.

**Keywords**: Dozo – Peace issue – Social question – Félix Houphouët-Boigny – Consolidation.

### Introduction

La volonté manifeste de tout homme politique, au sommet d'un État, est de travailler au développement économique de son pays pour résister aux défis de la mondialisation. De vastes projets de développement, notamment l'électrification, l'amélioration ou le développement du réseau routier, la construction des écoles et hôpitaux sont alors initiés sur l'ensemble du territoire national. Mais l'aboutissement de ces projets de développement passe par l'instauration, au niveau national d'un

climat de paix et de cohésion sociale source d'une stabilité politique. Félix Houphouët-Boigny<sup>1</sup> l'a relativement bien réussi en Côte d'Ivoire durant son règne en entretenant des rapports très étroits avec la confrérie des chasseurs traditionnels du Nord du pays, communément appelés Dozo. Les stratégies et mécanismes de l'instauration de la paix et de la cohésion sociale à son initiative ont valu à la Côte d'Ivoire, le statut de puissance économique ouest-africaine, de pays paix, de stabilité politique légendaire et d'hospitalité (Touré Kolo ; 1984, p.14).

Ce sont quelques aspects des stratégies et des instruments de l'instauration de la paix et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire entre 1966 et 1993 que cette étude aborde. Ces deux années sont particulièrement en rapport avec les initiatives prises par le Président Houphouët-Boigny vis-à-vis des Dozo qu'il considère comme des supports pour consolider son pouvoir et instaurer la paix sociale. En effet, 1966 marque la date de l'envoi des premiers émissaires par Houphouët vers la confrérie des Dozo. La Côte d'Ivoire a connu des mouvements sécessionnistes, dans le Sud-est du pays, notamment en pays agni sanwi de 1959 à 1966<sup>2</sup>. Ce peuple réclamait son autonomie vis-à-vis du pouvoir en place. Pour éviter l'extension de ces mouvements sur l'ensemble du territoire, Houphouët se rapproche des Dozo à qui il confie des missions de paix dans leurs zones d'habitation, par excellence.

La date de 1993 renvoie à la mort du Président Houphouët. Cette mort donne un goût d'inachevé à ses multiples efforts déployés pour la construction de la paix sociale et de la stabilité politique. Entre 1966 et 1993, Félix Houphouët, dans sa quête de la paix associe les Dozo à sa politique de stabilité politique et de cohésion sociale. La question fondamentale de notre réflexion est de nous interroger mobiles de cet appel aux Dozo. De cette question nodale, découlent les interrogations subsidiaires. Quelles actions ces chasseurs traditionnels ont-ils concrètement menées ? Quelles ont été les incidences sur leur confrérie et pour la Côte d'Ivoire ?

Pour répondre à cette problématique, notre travail s'appuie sur des recherches documentaires et des enquêtes orales auprès de certaines personnes ressources qui ont vécues ou entendues parler du sujet que nous traitons. Au cours de ces investigations, nous avons constaté que des travaux qui traitent non seulement de la vie politique d'Houphouët-Boigny, mais aussi du fonctionnement de la confrérie des Dozo de Côte d'Ivoire existent. L'ouvrage de Pierre KIPRE (1994 ; p.24) intitulé *Histoire de la Côte d'Ivoire* nous a été d'un apport considérable dans ce travail. Dans cet ouvrage, l'auteur a mis en exergue la vie politique de la Côte d'Ivoire.

Kolo TOURE (1984 ; p.14) explique les stratégies utilisées par Houphouët-Boigny pour maintenir la paix en Côte d'Ivoire. Amadou KONE (2003 ; p.8), quant à lui, explique les causes de la crise durant la gouvernance d'Houphouët-Boigny. Ces ouvrages sont en rapport avec la vie politique d'Houphouët-Boigny et de la Côte d'Ivoire. Helleweg Joseph (2012, pp.163-183) Essai d'expliquer l'immixtion des dozo dans la vie politique en Côte d'Ivoire. Datro (2015 ; p. 79) met en relief le fondement et le fonctionnement de la confrérie des Dozo. Cependant, ces ouvrages, bien que pertinents, n'abordent pas en profondeur tous les aspects en rapport avec notre sujet. Or, ces faits étudiés dans ce présent travail, ont marqué d'une manière ou d'une autre, l'histoire politique de la Côte d'Ivoire au cours des trois décennies de pouvoir du président Houphouët. À ce titre, pour combler ce vide, nous avons fait appel aux sources orales, en plus de ces ouvrages.

L'ouvrage *Le sannvi : Sources orales et histoire : Essai de méthodologie* d'Henriette Diabaté a servi de base pour mieux conduire les recherches sur le terrain. À cet effet, des personnes ressources ont été interrogées pour comprendre véritablement les raisons de rapprochement d'Houphouët-Boigny des

---

<sup>1</sup> Félix Houphouët-Boigny est un homme politique ivoirien. Il est l'un des leaders politiques ayant conduit la Côte d'Ivoire à l'indépendance, après des luttes nationalistes en sa qualité de président du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI). Il est le premier Président de la République de la Côte d'Ivoire, pays qu'il a dirigé de 1960 jusqu'à sa mort en 1993, soit un peu plus de trois décennies de gouvernance.

<sup>2</sup> L'affaire du Sanwi ou les événements d'Aboisso se sont déroulés entre 1959 et 1966. Ces événements se réfèrent à une tentative émanant d'une région située au sud-est de la Côte d'Ivoire visant à faire une sécession vis-à-vis de l'Etat ivoirien. Les Agni du Sanwi reprochaient à l'autorité étatique de les oublier dans la gestion des affaires de l'Etat.

dozo. Ces enquêtes ont été, soit semi-directes ou directes à Bouaké et collectives ou groupées à Katiola et à Korhogo. Les informations recueillies dans les ouvrages et sur le terrain ont fait l'objet d'une analyse objective. Cette démarche a permis de dégager un plan tripartite. Ainsi, dans la première partie, l'accent est mis sur les facteurs du recours aux Dozo par Houphouët-Boigny pour la construction de la paix sociale. La seconde insiste sur les moyens et mécanismes utilisés par Houphouët et la dernière partie met en relief les répercussions de cette collaboration.

## **1. Les facteurs de l'appel des Dozo par Félix Houphouët-Boigny**

Pour éviter que les mouvements de contestation de l'autorité de l'État dans le Sanwi contaminent le nord de la Côte d'Ivoire, le président Houphouët se rapproche des dozo.

### **1.1. L'expérience de l'affaire du Sanwi ou les événements d'Aboisso (1959-1966), facteur de rapprochement d'Houphouët-Boigny d'avec les dozo**

Il n'est nullement question dans ce travail d'étudier, dans tous ses aspects, l'affaire du Sanwi, en pays agni, au Sud-est de la Côte d'Ivoire, au risque de perdre de vue l'analyse objective du sujet. Par contre, nous expliquerons simplement que cette crise a servi de prétexte au Président Houphouët-Boigny pour collaborer avec les Dozo pour la promotion de la paix et de la cohésion sociale. En effet, l'affaire du Sanwi a commencé en 1959. Pour essayer de comprendre cette crise, il faut se plonger dans l'histoire coloniale de la Côte d'Ivoire. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la mise en place des peuples de Côte d'Ivoire est définitive, en dehors des migrations internes (Loucou ; 1984 p.56). Par la suite, les différents peuples connaîtront une ruée de commerçants européens à la recherche de produits tropicaux variés pour leurs industries en essor. Les comptoirs et forts sont alors construits par ces marchands européens, notamment les Français, pour mieux commercer avec les populations locales du littoral et celles de l'hinterland.

Progressivement, ils s'établissent sur tout le long des côtes ivoiriennes et y installent des infrastructures sociales dont la première école à Aboisso. L'économie de plantation connaît aussi un développement rapide avec l'introduction des cultures de café et de cacao dans la région d'Aboisso par l'administration coloniale française, explique Dian Bony (1985 ; p.47).

Les populations autochtones tirent de gros bénéfices de la vente de ces produits de rente et les paysans locaux deviennent relativement riches et aisés. Une situation qui a développé chez certains cadres du Sanwi, un ethnocentrisme et la création d'une association dénommée « Mutuelle Amicale du Sanwi »<sup>1</sup>. A en croire les témoignages de Kouaho Ettien Julien<sup>2</sup>, la relative richesse des Agni d'Aboisso est en partie liée à l'exploitation des plantations industrielles du café et du cacao depuis l'ère coloniale. Quant à Tokpa (1992), d'ajouter qu'en dehors de cet avantage pour les Agni, les problèmes du foncier rural étaient récurrents entre, d'une part, les Ehétilé d'Adiaké et les Sanwi d'Aboisso et de l'autre, entre le Sanwi et les ouvriers recrutés par l'administration coloniale française dans le pays mossi, pour la création de plantations de café et de cacao.

Particulièrement, les Mossi qui ont fini par s'établir définitivement, au fil des ans, dans leurs localités d'accueil cherchent à s'accaparer les terres des autochtones avec la complicité du gouvernement de Félix Houphouët-Boigny. « *Face à cette montée en puissance des Mossi sur notre sol, tout le pays*

---

<sup>1</sup> La Mutuelle Amicale du Sanwi est essentiellement ethnique et regroupe uniquement les Agni d'Aboisso. Elle servira comme moyens de lutte et de communication, en plus de sa vocation agricole, pour soutenir les actions de la masse qui exigeait de l'autorité étatique, l'autonomie de l'Etat.

<sup>2</sup> Entretien du 15 juin 2018 à Aboisso, de 10h08 à 12h 04.

*sanwi a réagi violemment pour se faire entendre et pour la récupération de nos terres* »<sup>1</sup>. Voyant la crise s'enliser, les autorités gouvernementales multiplient les efforts pour aboutir à son dénouement. Cependant, sur la table de négociation, le Sanwi, exige comme préalable, la reconnaissance de son territoire comme une entité politique autonome. C'est le début de la crise de sécession des Agni du Sanwi. L'État ne voulant pas entendre parler de cette initiative, réagit violemment en procédant par des arrestations parmi les cadres et les activistes de la région. Les rapports entre les deux parties deviennent alors vifs et Félix Houphouët-Boigny considère que son autorité est bafouée et qu'il faille prendre des dispositions pour éviter de tels actes d'où qu'ils viendront contre son autorité. Ainsi, par mesure de prudence et au regard de l'expérience de l'affaire du Sanwi, il diversifie ses actions en faveur de la promotion de la paix dont son rapprochement des chasseurs traditionnels dozo.

## **1.2. La crainte de la naissance d'un mouvement de contestation de son autorité dans le Nord par les Dozo**

À ce niveau du travail, nous n'avons pas la prétention de revenir sur les structures de fonctionnement de la confrérie, encore moins d'attacher un intérêt particulier à toutes les phases d'initiation pour l'intégration au *dozoya*. Nous nous attarderons, en revanche, à mettre en relief, les motivations profondes ayant reconduit le président à se rapprocher des dozo pour faire d'eux des collaborateurs indéfectibles, en vue de la construction de la paix sociale, pendant l'exercice de son pouvoir. Ainsi, son initiative de se rapprocher de cette confrérie est dissuasive et est le résultat d'une peur inouïe de son immixtion dans le jeu politique ivoirien. Ce qui mettrait à mal son pouvoir et la promotion de la paix, le fondement de sa politique générale de gouvernance. Elle s'explique par le souci d'éviter à l'État des événements similaires déroulés dans le Sanwi. Mais, fondamentalement, la question que l'on peut se poser est de savoir ce que ces chasseurs traditionnels avaient de si particulier de nature à menacer le pouvoir d'Houphouët ?

Les témoignages concordent et rendent clairement compte des motivations du président à se rapprocher des Dozo comme des supports et instruments pour la promotion de la paix sociale en Côte d'Ivoire. Les Dozo sont des chasseurs traditionnels regroupés en une confrérie initiatique et exotérique dont l'art militaire et les pouvoirs magico-religieux occupent une place centrale dans leur vie quotidienne à telle enseigne qu'ils sont craints et vénérés au sein de la société. À titre illustratif, Youssouf Tata (1991, p.15), Helleweg (2012, pp. 163-183), Gueyon (2015, 45p.), Manzon (2014, p.12) et Datro (2015, p.78) les présentent comme des hommes peu ordinaires initiés à l'art cynégétique dotés d'un pouvoir d'ubiquité et mystique qui maîtrisent, par conséquent, l'art militaire. Ils ajoutent pour dire que les rituels sacrificiels subis lors de la formation pour leur entrée au *dozoya* leur confèrent un statut très particulier et d'individus craints et à respecter dans la société. Les propos du *dozoba*, Ouattara Silué en témoignent d'ailleurs : « Mieux vaut être en amitié et entretenir de meilleurs rapports avec un dozo que de l'avoir comme un ennemi. Car, nous, les dozo avons la capacité de destruction et même de tuer grâce aux pouvoirs qui nous ont été transférés lors de notre processus d'initiation »<sup>2</sup>.

Aussi, le rapprochement entre Houphouët et les Dozo a-t-il été possible au nom de la déontologie de la confrérie qui demande que le dozo se mette au service de l'autre pour assurer la sécurité, faciliter la cohésion sociale et restaurer la paix entre les hommes. Les propos de Diarrassouba Brahim sont édifiants à ce titre : « *Les dozo ont été utilisés par Félix Houphouët-Boigny, dans sa politique de la*

---

<sup>1</sup> Entretien du 27 juillet 2018 de 10 h à 12h45 à Aboisso

<sup>2</sup> Entretien du 29 septembre 2018, à Bouaké, de 18h à 20h 15.

*recherche et de la consolidation de la paix nationale, à titre dissuasif pour éventuellement faire barrage aux tentatives de coup d'État contre son pouvoir »<sup>1</sup>.*

Au regard de ce qui précède, pour Houphouët, la collaboration avec les Dozo est inévitable et salutaire pour l'État. Dotés de pouvoirs mystiques et aguerris au métier de guerre, ces derniers constituent un danger permanent pour le pouvoir. Leur intrusion dans le jeu politique en tant que mercenaires est susceptible de fragiliser le pouvoir en place ; ce qui nous conduirait à des tensions vives et intenses dans le pays.

Image : La parade des dozo dans leurs tenues



Source : [http://fr : wikipedia.org/wiki](http://fr.wikipedia.org/wiki), site visité le 10 octobre 2018,  
Réalisation : les auteurs / octobre 2018

## **2. Les stratégies mises en place par Houphouët-Boigny pour se rapprocher des Dozo**

Les moyens initiés par Houphouët pour réussir sa politique de paix avec les dozo ont consisté à l'envoi d'émissaires auprès de la confrérie et à la création d'un cadre permanent d'échanges et d'écoutes entre lui et ces chasseurs traditionnels.

### **2.1. L'envoi d'émissaires auprès de la confrérie des Dozo entre 1966 et 1990**

Dès sa prise du pouvoir d'État, le président Houphouët s'est fait entourer de quelques-uns de ses compagnons de lutte ou de ses proches collaborateurs. Plusieurs missions leur étaient assignées. C'est dans ce cadre que Grégoire Yacé Philippe<sup>2</sup>, Laurent Dona Fologo<sup>3</sup> et le patriarche Gon

---

<sup>1</sup>Diarrassouba Brahim est un dozo. L'entretien s'est déroulé à Povogo, le 23 mai 2018, de 14h à 15h45, dans ledit village. L'entretien a porté sur les raisons de l'utilisation des dozo par Houphouët au cours de son exercice du pouvoir, en faveur de la sauvegarde de la paix.

<sup>2</sup> Grégoire Yacé Philippe est un homme politique emblématique ivoirien originaire de Jacquville, dans le sud côtier (1920-1998). Chef du conseil des ministres, ministre puis président du conseil économique et social ivoirien, il a servi au côté de Félix Houphouët-Boigny jusqu'à sa mort.

<sup>3</sup> - Laurent Dona Fologo est un homme politique, né le 12 décembre 1929 à Sinématiali, au nord de la Côte d'Ivoire. Il fut le dernier Secrétaire Général du PDCI-RDA jusqu'à la chute du pouvoir du président Henry Konan Bédié en décembre 1999. Homme averti et loyal, il a conduit plusieurs missions de médiation en Afrique, notamment en Afrique du Sud pendant l'Apartheid à la demande du président Houphouët.

Coulibaly<sup>1</sup> ont effectué plusieurs voyages au nord du pays pour rencontrer les Dozo, à l'initiative du président. Mais en quoi consistaient véritablement les missions de ces émissaires et comment s'y prenaient-ils une fois sur le terrain ? Que proposaient-ils à la confrérie ? En effet, comme présents, ces émissaires avaient une gamme variée d'articles pour la confrérie. Les témoignages de Diarrassouba Fofana sont édifiants: « *comme présents, le président nous offrait des produits de première nécessité, notamment les produits alimentaires, vestimentaires et d'équipements qu'on recevait des mains de ses envoyés* »<sup>2</sup>. Zoumana Idrissa renchérit dans le même ordre d'idées qu'« *Houphouët-Boigny était véritablement un homme de paix. Il savait comment procéder pour nous tenir loin des affaires politiques du pays, afin de nous inculquer la culture de paix* »<sup>3</sup>.

Force est de retenir, selon les témoignages que les différentes missions conduites par Yacé Philippe, Laurent Dona Fologo et surtout l'appui du patriarche Paléforo Gbon Coulibaly, ont été très capitales dans les rapports de construction de paix entre Houphouët et les dozo. Les stratégies du président ont aussi consisté à créer un comité permanent de dialogue et de suivi des acquis en faveur de la paix et de la cohésion sociale.

## **2.2. Création d'un comité permanent de dialogue et de suivi de 1990 à 1993**

Jusqu'en 1990, avec le soutien des Dozo, le président Houphouët a travaillé pour la cohésion sociale et la promotion de la paix nationale, à travers ses émissaires dont nous avons fait cas dans le paragraphe précédent. Mais au cours de la période qui suit (1990-1993), le président met en place une autre stratégie de rapprochement pour consolider les acquis obtenus par ses trois émissaires, notamment l'établissement d'un contact entre les deux parties, le relai de la vision politique et de paix d'Houphouët par les dozo au sein de leur confrérie et dans la région du nord. Cette stratégie consiste à inviter trimestriellement les *dozoba* à Yamoussoukro, la capitale politique ivoirienne, en vue d'analyser l'état d'avancement des missions confiées à la confrérie.

Au cours de ces rencontres, en plus des émissaires du président, est désormais convié le nouveau premier ministre, Alassane Dramane Ouattara. C'est d'ailleurs lui, à l'absence d'Houphouët pour des problèmes de santé, qui participe aux assises de ce comité à Yamoussoukro pour évaluer l'état des lieux. Les *dozoba* avaient la charge de rendre compte des avancées et des difficultés rencontrées sur le terrain. Ils étaient donc pleinement associés et prenaient une part active pour aider le président Houphouët à réussir véritablement sa politique de paix et de stabilité politique en Côte d'Ivoire. Les propos des *dozoba* Konaté Moumouni et Diomandé Fofana<sup>4</sup> sont des éléments qui traduisent clairement notre argumentation. Ces derniers soutiennent que :

« le chef d'Etat ivoirien, était vraiment un homme de paix et de valeur. Il savait respecter particulièrement notre confrérie. Avec lui, nous, les dozo, étions mis en confiance et nous bénéficions de ses sages conseils que nous rapportons fidèlement à nos frères, à notre retour, dans tous les villages où nous sommes représentés ».

En définitive, l'envoi des émissaires auprès de la confrérie des Dozo et la création d'un comité permanent de dialogue et de suivi des actions en faveur de la paix ont été d'un apport indéniable au président Houphouët. Cette collaboration a eu un impact sur la confrérie et sur la vie politique du pays.

---

<sup>1</sup> - Paléforo Gbon Coulibaly est né vers 1860 à Lagbéssekaha, son village maternel, dans le nord de la Côte d'Ivoire. Dès les années 1940, le patriarche et chef coutumier de Korhogo se rapproche de Félix Houphouët-Boigny avec qui il lie une amitié forte. En sa qualité de chef coutumier sénoufo, il a joué un rôle capital auprès du président Houphouët pour la cohésion sociale entre les populations au nord du pays.

<sup>2</sup>Diarrassouba Fofana, entretien du 2 octobre 2018, à Bouaké, de 14 h à 15h21 dans ladite localité.

<sup>3</sup>Zoumana Idrissa, entretien du 2 octobre 2018, à Bouaké, de 10h56 à 12h, dans la ladite localité.

<sup>4</sup> - Entretiens du 12 octobre 2018 à Bouaké, de 10h à 13h 15.

### **3. L'impact de la collaboration entre Houphouët-Boigny et les Dozo**

Les conséquences de la collaboration d'Houphouët-Boigny avec la confrérie des dozo pour l'instauration d'un climat de paix et de la cohésion sociale sont internes à la confrérie et à la vie politique du pays.

#### **3.1. Les retombées spécifiques à la confrérie**

Les Dozo ont tiré de gros profits de la collaboration avec Houphouët-Boigny à deux niveaux : la pérennisation de leurs cultures ancestrales et à la cohésion sociale.

##### **3.1.1. La pérennisation et la promotion des valeurs ancestrales de la confrérie**

À l'origine, nous l'avons déjà signifié dans les pages antérieures, les dozo sont des chasseurs traditionnels regroupés en une confrérie ésotérique, secrète et initiatique. Ils appartiennent au monde bambara-malinké et mandé. Leur vie est fondée sur l'art de chasse et de guerre. Ils sont dotés de pouvoirs magico-religieux. Dans l'imaginaire de la confrérie, un dozo est quotidiennement au service des autres et assure la sécurité de sa communauté (Yaya, 1994, p.67).

Ces traits spécifiques à la confrérie constituent une véritable industrie culturelle qu'ils ont jalousement gardée et renforcée au lendemain de leur rapprochement avec Houphouët-Boigny Jusqu'à sa mort. Ainsi, en acceptant de servir de supports ou d'instruments au président dans sa quête perpétuelle de la promotion de la paix sociale, ces chasseurs ne piétinent pas les principes, à savoir le respect du pacte de non-agression, l'obligation d'assurer l'assistance et la sécurité qui régissent le fonctionnement de leur confrérie. Ils mettent alors en avant-garde leurs savoirs, leur savoir-être et leur savoir-faire au service d'Houphouët, et par ricochet, au service de la nation, pour une cohésion sociale, facteur d'un développement économique durable. Les différentes missions de paix à leur confiées ont influencé leur quotidien pour devenir des acteurs ou agents potentiels de paix et de cohésion sociale.

##### **3.1.2. Les dozo, des promoteurs potentiels de paix et de cohésion sociale**

Le *dozoya* est, par essence, une éducation. Être dozo signifie respecter de façon rigoureuse les valeurs qui fondent la confrérie. Le dozo doit être alors un exemple de probité morale pour son entourage (Manzon ; 2014, p.14). En clair, il doit être au service des autres pour assurer la cohésion sociale en œuvrant pour la paix et la sécurité physique et magico-religieuse des individus initiés ou non à la confrérie ; d'où leur appui au président. Ils sont passés de simples dozo à des agents ou promoteurs indéfectibles de paix dans leur zone d'habitation. A ce titre, Kassoum Yéo<sup>1</sup> nous explique que les dozo ont beaucoup appris auprès d'Houphouët pour la prévention et la gestion des conflits internes à telle enseigne que du retour des missions d'échanges, ils parcouraient tous les villages dozo, au Nord de la Côte d'Ivoire pour parler de paix et de cohésion sociale. Conscients de l'importance de l'unité nationale, les dozo ont multiplié des journées de sensibilisation au sein de la confrérie pour créer les conditions optimales d'un climat de convivialité et de stabilité politique.

Les acteurs principaux de cette initiative ne sont autres que les *dozoba*, membres du comité de dialogue et de suivi. La somme des expériences acquises leur sera utile pour le renforcement des acquis de l'unité qui existait déjà au sein de la confrérie. Ils constituaient, pour ainsi dire, les promoteurs des idéologies sociopolitiques du président, relève Kassoum Yéo Seydou. Les rencontres avaient généralement lieu dans les villages dozo, au cours des *tons*<sup>2</sup>. Les tons sont des grandes rencontres

---

<sup>1</sup> Entretien du 1<sup>er</sup> octobre 2018, à Korhogo, de 13h 34 à 15h 02.

<sup>2</sup> Dans la confrérie des chasseurs traditionnels dozo, le « *ton* » tient une place capitale dans le fonctionnement de l'institution. Le « *ton* » est une assemblée générale annuelle regroupant tous les dozo de l'Afrique de l'Ouest. Dans les *Rev. ivoir. sci. hist.*, n°004, DÉCEMBRE 2018, ISSN 2520-9310

annuelles de la confrérie qui sont placés sous l'autorité du *dozoba* de la localité qui abrite les dozo. Personne ne pouvait contester les décisions du *dozoba*, et par conséquent sa parole était vénérée et considérée comme vérité à laquelle il fallait se soumettre obligatoirement, comme l'évoque le rapport du festival des dozo organisé par le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme du Burkina en 2013. Ce rapport insiste sur la place du *dozoba* et du ton dans le fonctionnement de la confrérie. La collaboration avec Houphouët en faveur de la paix a eu un impact sur la vie politique du pays.

### **3.2. Les retombées des rapports entre Houphouët-Boigny et les dozo sur la vie politique ivoirienne**

Les répercussions politiques de l'utilisation des Dozo comme moyens pour la paix par Houphouët s'expliquent par leur non-ingérence dans les affaires politiques du pays et par la naissance de liens étroits qu'ils établissent avec le premier ministre Alassane Ouattara et la confrérie.

#### **3.2.1. La non-ingérence des Dozo dans les affaires politiques du pays jusqu'en 1993**

Pour Troyer (1995 ; 89-124) « L'entrée au sein de la confrérie par initiation dote l'individu d'une somme considérable de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être. Ces savoirs regroupent presque tous les aspects de la vie (art de la chasse, de la médecine naturelle, pouvoirs magico-religieux, notamment le don d'ubiquité, de métamorphose, d'invulnérabilité aux armes métalliques légères). Autrement dit, la confrérie est une école d'éducation où est enseigné le code de conduite morale et sociale ». À travers ce passage, nous nous confortons dans notre démarche explicative selon laquelle Troyer cherche à mettre en évidence les valeurs ancestrales de la confrérie qui rejettent les questions politiques. Ainsi durant toute la période d'exercice de pouvoir par Houphouët, les Dozo ne se sont pas introduits dans la vie politique de la Côte d'Ivoire, même si leurs soutiens ont été indéfectibles et très bénéfiques au chef de l'État. Aussi, l'instrumentalisation des Dozo en faveur de la paix a favorisé leur rapprochement avec le premier ministre Alassane Ouattara, proche collaborateur d'Houphouët avant sa mort.

#### **3.2.2. La naissance de liens forts entre le premier ministre Alassane Ouattara et les dozo**

Pour rappel, dans l'histoire politique de la Côte d'Ivoire, la création du poste du premier ministre, dans les années 1990, a été suscitée par un contexte de troubles socio-économiques et financiers difficiles que connaît ce pays au cours des années 1980. Appelé donc au chevet d'une Côte d'Ivoire « malade », en sa qualité d'expert (pour avoir servi au FMI), afin de redresser l'économie nationale et mettre en confiance les partenaires internationaux, le premier ministre Alassane Dramane Ouattara devient une autorité politique influente et est associé aux grandes rencontres du gouvernement avec la masse pour préserver la paix. C'est dans ce cadre qu'il conduira plusieurs rencontres aux côtés de Laurent Dona Fologo, Grégoire Yacé Philippe et le patriarche Gon Coulibaly avec la confrérie des dozo à l'initiative du président. « Alassane venait ainsi de se familiariser d'une manière ou d'une autre, par la force des choses, avec ces chasseurs traditionnels d'origine Malinké-Dioula qui se reconnaîtront en lui, des dizaines d'années après dans le jeu politique ivoirien », affirme Bamba Fousséni<sup>1</sup>.

Quant à Fofana Vamoussa,<sup>2</sup>« les dozoba avaient déjà eu la possibilité de rencontrer Alassane Ouattara à Yamoussoukro en 1993 avant la mort du président Houphouët pour parler de paix pour le

---

différents pays, au niveau de la confrérie, il y a des sous-sections. C'est un cadre privilégié de communion, de convivialité et de retrouvailles de tous les dozo. Les problèmes récurrents qui minent la confrérie y sont débattus pour des solutions durables. Également, c'est au cours de ce genre de rencontre populaire que les dozoba, en ce qui concerne la Côte d'Ivoire, relayaient les informations émanant du président Félix Houphouët-Boigny dans sa politique de construction et de consolidation de la paix.

<sup>1</sup>Entretien du 10 octobre 2018, à Bouaké de 16h 43 à 18h

<sup>2</sup>Entretien du 10 octobre 2018 à Bouaké de 15h à 15h 45

pays. C'est depuis ce jour que particulièrement, nous avons su qu'il est notre frère, parce que nous parlons la même langue et partageons dans l'ensemble, les mêmes cultures. Sa présence dans la délégation qui nous a rencontrés a facilité notre travail sur le terrain ».

Les faits rapportés par nos enquêtés sont révélateurs et montrent combien ces rencontres ont été un des facteurs catalyseurs de rapprochement entre Alassane Ouattara et les dozo sur la scène politique ivoirienne.

## Conclusion

En tant qu'homme politique, le président Houphouët-Boigny a intérêt que la stabilité politique et la cohésion sociale soient de mise en Côte d'Ivoire. Le président Félix Houphouët-Boigny a, dès le premier quinquennal de sa prise du pouvoir d'Etat, multiplié plusieurs actions en faveur de la paix. Dans cette recherche permanente de paix, il se tourne vers la confrérie de Dozo, des chasseurs traditionnels installés au Nord de la Côte d'Ivoire, depuis des siècles, pour les associer, entant qu'acteurs, au processus de construction d'un Etat de droit et de stabilité politique. Dès lors, ces chasseurs traditionnels deviennent pour lui, des collaborateurs indéfectibles avec lesquels il va nouer des relations solides pour asseoir son pouvoir jusqu'à sa mort en 1993.

Les motivations du recours à cette organisation initiatique et exotique de chasseurs traditionnels sont liées à deux faits majeurs : le désir pour le chef de l'Etat d'éviter le syndrome de l'affaire du Sanwi en pays agni, l'inquiétude et la peur inouïe qui l'animent de voir les des chasseurs traditionnels craints et vénérés aux pouvoirs magico-religieux impressionnants et dotés de l'art militaire de s'inviter dans le jeu politique ivoirien. Une telle situation pourrait mettre à mal sa politique générale de développement de la Côte d'Ivoire. Ainsi, Houphouët multiplie des missions de paix conduites par ses proches collaborateurs, tels que Philippe Grégoire Yacé, Laurent Dona Fologo, le patriarche Gbon Coulibaly et plus tard Alassane Ouattara auprès de la confrérie. Les résultats de ces missions probants, dans la mesure où pendant son règne, ces chasseurs n'ont aucunement conduit des actions de revendications contre le gouvernement. Leur soutien a été d'une grande utilité pour le Président qui a su collaborer avec eux. Cette collaboration garantit la postérité politique et donc la pérennité de la paix et de la stabilité du pays.

## Sources et bibliographie

### Sources orales

Diarrassouba Brahima, dozo, né en 1970 à Povogo ( Korhogo), entretien du 28 mai 2018, de 14h à 15h 45 à Bouaké ; Les motivations de l'utilisation des dozo par le président Houphouët-Boigny comme soutiens à sa politique de paix et de cohésion sociale et son impact sur la confrérie et sur la vie politique de la Côte d'Ivoire.

Diarrassouba Fofana, dozo, né en 1973 à Ferkessédougou, entretien du 10 octobre 2018 à Katiola, de 10h à 12h 13 ; les enjeux et les impacts de la collaboration Houphouët-Boigny et dozo.

Fofana Vamoussa, *dozoba* de la confrérie de Dagbakpli (Korhogo), participant aux différentes rencontres à Yamoussoukro entre les dozo et les émissaires du président Houphouët, entretien du 10 octobre 2018 à Bouaké, de 15h à 15h 45 ; Rapports le premier ministre Alassane Ouattara et la confrérie après la mort du président Houphouët.

Kacou Kouabran Kassy, né vers 1940 à Adaou (Aboisso), notable de la chefferie coutumière dudit village, entretien du 27 juillet 2018 à Aboisso, de 13h à 15h ; Origines des événements du Sanwi.

Kassoum Yéou, dozo, né en 1974, chef de missions de paix au sein de la confrérie pour le compte du président Houphouët-Boigny, entretien du 1<sup>er</sup> Octobre 2018 à Korhogo, de 13h 31 à 15h 02 ; Les types

de rapports nés entre le premier ministre Alassane Ouattara et les dozo de Côte d'Ivoire, au cours des missions de paix.

Kassy Kouacou Kouablan, né en 1945 à Krinjabo (Aboisso), notable de la chefferie coutumière d'Adaou, entretien du 27 juillet 2018, à Aboisso de 13h à 15h ; Origines des événements du Sanwi

Konaté Moumouni, *dozoba*, né vers 1934 à Sinématiali, entretien du 10 octobre 2018 à Bouaké, chef de délégation des *dozoba* pour les séances de travail à Yamoussoukro entre Houphouët et la confrérie ; Les enjeux de la collaboration avec Houphouët-Boigny et les types de rapport avec Alassane Ouattara durant cette période.

Kouadio Ettien Julien, né en 1953 à Assouba (Aboisso), planteur à Assouba, entretien du 15 avril 2018, de 10h 08 à 12h 04 ; L'impact socioéconomique de l'introduction des cultures de café et de cacao sur la vie des populations à Aboisso et l'origine des événements du Sanwi.

Ouattara Silué, *dozoba* (vieux dozo), né vers 1950 à Povogo (Korhogo), entretien du 29 septembre 2018 à Bouaké ; Les motivations de la participation des dozo aux missions de paix du président Houphouët-Boigny et ses impacts sur la vie de la confrérie et sur la vie politique de la Côte d'Ivoire.

Zoumana Idrissa, dozo, né en 1967 à Katiola, entretien du 02 octobre 2018 à Katiola, de 10h 16 à 12h ; Rôle des dozo dans la politique de paix et de stabilité politique du président Houphouët.

## Bibliographie

AMONDJI Marcel, 1984, *Félix Houphouët-Boigny et la Côte d'Ivoire : l'envers d'une légende*, Paris, Karthala, 333p.

DATRO Okobé Noël, *Histoire d'une confrérie de chasseurs traditionnels. Les dozo en Afrique de l'Ouest (XVIIIe-XXe siècles)*, Thèse unique de doctorat, 2015, 362 p.

DIABATE Henriette, 1976, *Le Sannvin : sources orales et histoire : Essai de méthodologies*, Abidjan, 198p.

DIAN Boni, 1985, *L'économie de plantation en Côte d'Ivoire forestière*, Abidjan, Dakar, Lomé, NEA, 274p.

GUYON Marie-Myran, 2015, *Guerres mystiques en Côte d'Ivoire 2001-2013, Religions, patriotismes, violences*, Paris, Karthala, 369p.

HELLEWEG Joseph, 2012, « La chasse à l'instabilité : les dozos, l'Etat et la tentation de l'extralégalité en Côte d'Ivoire », in *Migration, sociétés, Migrations ouest-africaines en Côte d'Ivoire*, USA, Union de la Presse de Chicago, pp 163-183.

KIPRE Pierre, 1992, *Histoire de la Côte d'Ivoire, Evreux-France*, Editions AMI, 111p.

KONE Amadou, 2003, *Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne*, Editions Karthala, Paris, 230p.

LOUCOU Jean-Noël, 1984, *Histoire de la Côte d'Ivoire, la formation des peuples*, tome 1, Abidjan, CEDA, 172p.

MANZON Agnès K., 2014, *Chasseurs mandingues, violence, pouvoir et religion en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 123p.

THOYER Annik. (éd.), 1995, *Récits épiques des chasseurs bamaman du Mali de Mamadu Jara*, Paris, L'Harmattan, 255p.

TOURE Kolo, 1984. Félix Houphouët-Boigny et la paix, Abidjan, NEA, 134p.

WILLERSLEV Rane., 2007, *Saul Hunter: Hunting, animism and person hood among the Siberian Yukaghirs*, Berkeley, University of California Press, 229p.

YOUSSOUF Tata C., *La confrérie des chasseurs malinké et bambara : mythes, rites et récits initiatiques*, Editions Nouvelles du Sud-acct, 1984, 391p.

---

# Les moniteurs agricoles en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale : 1910-1952

Marcelin Kouakou KANGAH  
UFR/SHS IHAAA, chargé de recherche  
kangahla@yahoo.fr

---

## Résumé

Dans cet article, nous analysons un aspect de la politique agraire mise en place par le colonisateur. En effet, en tant que colonie d'exploitation, la France a mis en place une politique de formation de moniteurs agricoles afin de dynamiser cet important secteur d'activité. La colonie qui bénéficie déjà de nombreuses conditions naturelles mais avec des outils archaïques constitue un bon champ d'expérimentation. Les moniteurs, avec la science, doivent vaincre d'abord des tabous, adapter les cultures selon les temps, introduire de nouvelles techniques culturelles. Ils et parviennent ainsi à booster le rendement des productions.

**Mots-clefs :** Politique agraire – Colonie d'exploitation – Métropole – Moniteurs agricoles – Rendement

## Abstract

In this article, we analyze an aspect of the agrarian policy put in place by the colonizer. Indeed, as a farming colony, France has put in place a policy of training agricultural instructors to boost this important sector of activity. The colony which already enjoys many natural conditions but with archaic tools is a good field of experimentation. Monitors, with science, must first overcome taboos, adapt cultures according to the times, introduce new cultural techniques. They and thus manage to boost the output of the productions

**Keywords:** Agrarian policy – Exploitation colony – Metropolis – Agricultural instructors – Yield.

## Introduction

Comme le note les rapports administratifs coloniaux, « La Côte d'Ivoire, c'est l'Afrique en miniature ». En effet, les 322.462km<sup>2</sup> présentent plusieurs types de végétations : du sud au Nord, la forêt équatoriale, la savane arborée et la savane herbeuse. De ce fait, tout type de culture tropicale est à même de réussir en Côte d'Ivoire. Fort de cette réalité, les colonisateurs ont assigné à la Côte d'Ivoire un destin de producteur de matières premières agricoles.

Colonie d'exploitation, la Côte d'Ivoire devient le poumon de l'économie de l'Afrique Occidentale Française (AOF). Le Gouvernant général de l'AOF, installé à Dakar, dépend dans une certaine mesure des performances économiques de la Côte d'Ivoire. Même si les habitants de la colonie ont une tradition d'agriculteurs, la faiblesse des rendements caractérise tout de même ce domaine d'activité. Pour l'améliorer, la métropole décide de former certains administrés aux métiers de l'agriculture. Elle s'y prend bien en ouvrant des centres de formation et même les écoles d'agriculture. Pour William Ponty, gouverneur du Haut Sénégal et du Niger « le véritable colon doit être l'indigène » (H-d'A Topor, M-Lakroumet G. Spitter, 2003, p. 32).

Comme toujours, les populations africaines sont mises à rude contribution. En 1932, le gouverneur François Dieudonné Reste donne officiellement une nouvelle impulsion à l'économie de plantation. Dans ces conditions, les populations sont obligées, en plus des corvées comme le travail forcé et obligatoire, de produire suffisamment du cacao et du café. Cette production doit permettre selon la métropole à la colonie de financer son développement mais surtout d'aider les populations à payer leur impôt de capitation.

Il est même exigé à des villages un nombre déterminé de sacs de cacao et de café. Par exemple à Babokon, un village situé à 8 km de Guitry, le garde cercle exige : « 5 sacs de cacao et 3 de café)<sup>1</sup>. Les populations sont réprimées si elles ne fournissent pas ces quantités exigées. En plus, elles accomplissent un mois de travail forcé dans les plantations des colons comme Chirac et Desclerc.

Mais pour l'administration coloniale la vulgarisation des nouvelles cultures telles que le café et le cacao doit passer par des agents formés aux techniques agricoles : les moniteurs. Quelle est donc la contribution des moniteurs au dynamisme de l'activité agricole en Côte d'Ivoire ?

Pour cette étude qui se veut scientifique, nous avons eu recours aux ouvrages, aux sources imprimées et même aux sources orales. L'objectif assigné à la présente étude est de démontrer que les moniteurs agricoles ont joué un rôle essentiel dans l'amélioration des performances agricoles donc économiques de la Côte d'Ivoire à l'époque coloniale.

La méthodologie adoptée nous a permis de déterminer trois centres d'intérêt. Le premier donne les motivations de la création du corps des moniteurs agricoles, Le second a trait à leur formation et à l'organisation de leur corps, le troisième fait la typologie des moniteurs avant de dresser leur action.

## **1. Les motivations de la création du corps des moniteurs**

Plusieurs raisons ont incité la métropole à créer le corps de moniteurs. Il s'agit de moderniser une agriculture archaïque à faible rendement pour la mettre au service de la métropole avec la promotion de nouvelles cultures d'exportation. Mais bien plus il est aussi question d'assurer la sécurité alimentaire des européens et leurs auxiliaires engagés dans la mise en valeur de la colonie.

### **1.1. La nécessité de fournir des matières premières à la métropole**

L'une des motivations de la France en faveur de l'acquisition des colonies à la fin du XIXe, début XXe siècle est la nécessité de remplacer progressivement certains de ses fournisseurs de matières premières agricoles. Les besoins de la métropole ne se limitent pas désormais aux produits tels que l'huile de palme et le caoutchouc naturel, mais ils concernent de plus en plus le café, le cacao, le riz, le coton etc. En face d'une agriculture à faible rendement axée sur une production vivrière, le changement d'habitude et surtout l'encadrement des paysans sont nécessaires.

Pour atteindre l'objectif d'une production diversifiée, des instructions sont données aux colonies françaises par le ministre des colonies. Par exemple avec sa circulaire du 20 février 1896<sup>2</sup>, le ministre prend des mesures en vue de favoriser la production du café dans les colonies et autres territoires d'outre-mer. En effet, pendant que les besoins de la métropole en café brut torréfié s'estiment en 1896 à 121 907 tonnes, la colonie de Côte d'Ivoire n'exporte que 37 tonnes. Le 18 août 1898, une autre circulaire ministérielle fait le diagnostic de la situation et recommande l'accroissement des productions en ces termes :

Lorsqu'on examine la situation économique de l'ensemble des colonies, on est amené à constater que leur exploitation agricole est loin d'avoir acquis le développement qu'elle devait atteindre et que notamment la culture de denrées exotiques susceptibles d'être importées en

---

<sup>1</sup> Entretien avec Ahoua Kanga

<sup>2</sup> Journal officiel de la Côte d'Ivoire (JOI), n° 3 mars 1896, p.2.

France a été particulièrement négligée (...) Je désire que les efforts de l'administration coloniale s'attachent à rechercher les améliorations qu'il faut<sup>1</sup>.

Dans cette optique le jardin d'essai de même que le service d'agriculture sont sollicités. Mais, dans l'ensemble les structures agricoles coloniales sont peu dynamiques. Avec la crise économique de 1908, le gouverneur de la colonie Louis Gabriel Angoulvant tente de tourner la page de l'économie de traite. Désormais l'État colonial tente d'instaurer l'économie de plantation (JB Seka, p.23. Dans ces conditions les populations africaines ont un réel besoin d'encadrement technique surtout pour les nouvelles cultures. L'avènement des moniteurs agricole permet de mettre en œuvre une telle politique agricole.

## **1.2. La nécessité d'assurer la sécurité alimentaire des européens et des auxiliaires de la colonisation**

La nécessité d'assurer la sécurité alimentaire des agents des maisons européennes de commerce, de l'administration coloniale et des auxiliaires africains à leur service dicte la nécessité d'accroître les productions agricoles. Dans le cadre de la rationalisation économique, il faut limiter les exportations pour se tourner vers les productions locales. En effet, même si les effectifs des troupes coloniales sont relativement modestes 840 hommes en 1908 sous le gouverneur Clozel, 2100 en 1910 auxquels s'ajoutent 1300 miliciens et 1247 gardes de police (J.N. Loucou, 2012, p.71), les travailleurs sur les chantiers sont en termes de nombre plus importants. Dans ces conditions, l'agriculture doit changer d'échelle pour passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale. Ce nouvel objectif assigné à l'agriculture est nettement exprimé par (R.Tourte, 2005, p.26) en ces termes : « Mettre en valeur les colonies, et en premier lieu, accroître leur production agricole, apparaissent être des enjeux économiques et sociaux majeurs, en même temps que des obligations de cœur et de raison ; toutefois encore bien marquées par le sentiment d'accomplir une mission civilisatrice ».

Des enjeux économiques expliquent l'amorce du développement agricole entre 1908 et 1920. La crise des produits de cueillette (G.F Kaby, pp71-74) et de façon générale, celle de l'économie de traite (J.B Seka 2013,) amènent le gouverneur Louis Gabriel Angoulvant à opter pour l'économie de plantation. Pour combattre « la résistance à cette mutation structurelle », il faut passer par l'éducation de l'indigène. La formation et l'organisation d'un corps de moiteurs s'avère donc nécessaire.

## **2. La formation et l'organisation des moniteurs agricoles**

Le développement des plantations indigènes dans la colonie de Côte d'Ivoire fait apparaître de plus en plus la nécessité d'un service de contrôle, de qualité et de surveillance des cultures d'où la formation des moniteurs d'agriculture. Cette formation comprend un module théorique et une phase pratique.

### **2.1. L'instruction théorique**

L'instruction théorique a lieu en salles et dispensée pour la plupart des cas par les directeurs d'école ou de stations. Les stations agricoles sont des institutions de recherche et de formation installées en des zones stratégiques du pays. Au nombre desquels, il y a la station principale de Bingerville d'une superficie de 80ha, la station de Bouaké, 1910, Gagnoa 1919. Il y a l'école de vulgarisation de Soubré en créée en 1920, la station expérimentale du palmier à huile de la Mé en créée en 1922 et la station du caféier et du quiquina ouverte en mars 1929.

---

<sup>1</sup> Journal officiel de la Côte d'Ivoire, n°18, du 15 septembre 1898, pp. 1-2.

### **2.1.1. L'initiation aux notions d'agriculture générale**

Le volet de la formation prend en compte tous les fondamentaux, c'est-à-dire les notions élémentaires de l'agriculture. Il s'intéresse aux conditions favorables à la germination. Les élèves moniteurs apprennent à maîtriser de façon parfaite tous les phénomènes morphologiques et physiologiques de l'hivernage. Pour cela, il faut un choix judicieux des semences pour une bonne productivité agricole.

Les élèves moniteurs sont également instruits sur les agents mécaniques et chimiques et sur l'amélioration des sols et leurs amendements physique, les milieux argileux humides et chimiques comme le chaulage et manage ainsi que les amendements calcaires. La formation en agriculture générale prend aussi en compte l'usage des engrais minéraux et organiques.

### **2.1.2. La zootechnique et les mathématiques agricoles**

La zootechnique est l'étude scientifique des animaux domestiques, de leurs mœurs, de leur reproduction ainsi que des moyens qui permettent d'améliorer les races. L'administration coloniale a constaté la nécessité de moderniser ce secteur agricole pour mettre l'accent sur la culture attelée qui nécessite par ailleurs une bonne connaissance du monde animal par les moniteurs. Les paysans qui autrefois sacrifiaient les animaux aux mannes pour demander une bonne production, sont désormais enseignés à en prendre soin. La nutrition et la santé animale, la gymnastique fonctionnelle, la digestion ainsi que l'humidité leur sont enseignés. (R. Tourte, 2005 p.37)

Les mathématiques n'étaient pas oubliées notamment le système métrique. Le système métrique prenait non seulement en compte les numéros naturels tels que l'aune, le pas, le pied, la coudée, l'étalonnage, les surfaces et mesures agraires, ainsi que les capacités de mesure et de poids et du volume. La géométrie des formes était aussi associée à la formation des moniteurs.

### **2.1.3. La géographie agricole**

La notion de géographie agricole englobe plusieurs éléments. Les moniteurs apprennent la géographie physique qui consiste en la révision de notions préliminaires sur le globe terrestre. Une attention particulière est accordée à la climatologie et surtout à la météorologie. L'objectif est de savoir maîtriser la température, l'obliquité des rayons solaires. La géographie humaine fait partie des cours dispensés et s'intéresse à l'homme et à son milieu. Le régime foncier, l'organisation sociale et administrative de la colonie leur est enseignée (R. Tourte, 2005 p.39).

En ce qui concerne la chimie agricole, l'étude porte sur les éléments nécessaires, indispensables ou nuisibles à la vie des plantes et des animaux. La botanique enseignée consiste en une étude descriptive après des observations directes dans la nature. Les moniteurs se familiarisent ainsi avec les termes botaniques les plus usités et arrivent à reconnaître les grandes familles des plantes ainsi que leur anatomie.

## **2.2 L'instruction pratique**

L'instruction pratique vise à mettre en évidence les notions théoriques administrées en salles.

### **2.2.1. Le dressage des bœufs**

Dans le souci de redynamiser l'agriculture indigène, les colons ont organisé l'emploi de la charrue et des bœufs. Pour y parvenir, il faut dresser et soigner au préalable des bœufs, acheter le matériel comme la charrue et les outils. L'exercice de dressage consiste à familiariser les bœufs au

contact de l'homme, habituer un bœuf au contact de l'autre et surtout à l'attelage et à la traction d'une charrue. Au cours de cette manœuvre pratique, les moniteurs apprennent à bien nourrir les bêtes afin qu'elles soient plus performants dans les champs. Il faut une bonne dose de nourriture en fonction du travail qui leur est demandé. Une alimentation complète leur garantit une bonne condition physique qui les met à l'abri de plusieurs maladies notamment digestives. Les moniteurs sont aussi instruits sur la santé animale notamment les soins à apporter aux plaies.

### **2.2.2. L'entretien des cultures**

Ce pan de la formation est aussi essentiel car il consiste à débarrasser le sol des adventices et à le maintenir en état d'ameublement favorable à la pénétration de l'air et de l'eau surtout pendant la durée du cycle végétatif. Les principales manœuvres consistent en un entretien mécanique comme le binage et le sarclage et le buttage (R. Delavignette, 1947, p.162)

L'entretien consiste aussi en la protection des cultures, une condition sine qua non d'une bonne productivité agricole et une meilleure qualité des produits. Les moniteurs sont formés sur les moyens techniques de lutte contre les maladies des plantes et les insectes prédateurs. Alors, l'agriculture indigène est utilisée à être intensive avec l'usage de l'engrais et surtout de la pulvérisation. Néanmoins, ces derniers procédés peuvent avoir un effet nocif sur la santé de l'homme son utilisation n'est pas bien cernée.

L'exécution d'une tâche est toujours précédée d'une explication. Ainsi, les notions théoriques enseignées sont autant que possible illustrées d'exemples concrets lors des travaux pratiques. L'objectif de cette formation est l'opérationnalité, l'efficacité et la performance des moniteurs qui sont considérés comme le fer de lance de la vulgarisation et de la modernisation de l'agriculture de la Côte d'Ivoire à l'ère coloniale.

## **2.3. L'organisation du corps des moniteurs**

À l'instar des autres corps de métiers indigènes, les moniteurs d'agriculture bénéficient d'une organisation bien structurée.

### **2.3.1. La hiérarchisation du corps de moniteurs agricoles**

Ce classement est l'apanage du lieutenant- gouverneur de la colonie sur proposition du chef de service agricole de la station d'origine du moniteur. Certains facteurs comme la bonne conduite, la bonne pratique des connaissances agricoles, la bonne santé et la performance ainsi que le rendement agricole du moniteur en servent de base pour la hiérarchisation. On distingue les moniteurs auxiliaires et les titulaires.

Les moniteurs auxiliaires sont subdivisés en 4 classes : 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 1<sup>ère</sup> s'agissant des moniteurs titulaires, ils sont repartis en 5 classes : 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 1<sup>ère</sup> et hors classe. Ce classement élaboré par le lieutenant-gouverneur joue un rôle important dans la promotion et dans la vie professionnelle du moniteur agricole. Il constitue un élément de motivation qui les incite à réussir leur mission<sup>1</sup>.

Le moniteur qui accomplit avec zèle son travail, bénéficie de bonnes grâces du chef de service qui fait un rapport au lieutenant-gouverneur en vue de sa promotion. Pour vite gravir les échelons, le moniteur doit s'impliquer davantage dans sa sphère de compétence, enseigner et inciter les pratiques culturelles modernes. En plus, sa solde dépend de sa catégorie et sa classe, pour le motiver davantage.

---

<sup>1</sup> Arrêté portant création d'un cadre local d'agents indigènes du service de l'agriculture à la Côte d'Ivoire in JOCI n° 19 du 15 octobre 1913.

### 2.3.2. Le solde et l'avancement des moniteurs

Une fois sa formation achevée, le moniteur agricole, est affectée dans un cercle ou une subdivision. Dans l'exercice de son métier, il reçoit une rémunération mensuelle. Cette rétribution pécuniaire est faite en fonction de la catégorie et de la classe de l'agent. En 1915, le solde mensuel des moniteurs agricoles indigènes s'établit comme suit : « moniteur auxiliaire 4<sup>e</sup> classe : 50f, 3<sup>e</sup> classe : 60f, 2<sup>e</sup> classe : 70 F et 1<sup>ère</sup> classe : 80f. moniteur titulaire 4<sup>e</sup> classe, 100F, 3<sup>e</sup> classe, 125F, 2<sup>e</sup> classe, 150F, 1<sup>ère</sup> classe, 175F et hors classe : 200F »

Il faut ajouter que les salaires ne sont pas restés statistiques au fil des années, les catégories et classes ont bénéficié d'un avancement. En cinq ans d'exercice soit en 1920, le solde mensuel des auxiliaires 4<sup>e</sup> classe : 125 F, 3<sup>e</sup> classe : 142 F, 2<sup>e</sup> classe : 159 F, 1<sup>ère</sup> classe : 175 F. Moniteur titulaire 4<sup>e</sup> classe : 208 F, 3<sup>e</sup> classe : 250 F, 2<sup>e</sup> classe : 292 F, 1<sup>ère</sup> classe : 333 F et hors classe : 375 F (L.Tokpa, 1992,p. 215).

Le manque est que l'avancement dépend certes des catégories et classe mais aussi du budget de la colonie. Nous l'avons souligné plus loin que la colonie ne devrait coûter à la France mais plutôt, elle doit pouvoir se prendre en charge en s'autofinçant à partir de ses recettes dues aux exportations. Cette mesure a connu une application des plus strictes pendant et après la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale où la métropole elle-même vivait. Quel a été le bilan des activités des moniteurs agricoles dans le

## 2. Typologie et bilan d'action des moniteurs

Ici, il s'agit de voir après la création du corps de métier des moniteurs, le statut dont ils ont bénéficié et voir si leurs actions ont eu un impact positif sur le rendement agricole en Côte d'Ivoire.

### 3.1. La typologie des moniteurs

À la formation, les moniteurs sont classés en catégories car le contenu et la durée de leur formation diffèrent.

#### 3.1.1. Les moniteurs réguliers

Les 1<sup>ères</sup> stations qui ouvrent à partir de 1910, ont recruté deux types de catégories d'élèves moniteurs. La 1<sup>ère</sup> catégorie comprenait les contrôleurs, qui après 2 ans de formation sont mis sur le terrain en vue de surveiller et d'inculquer les bonnes pratiques culturelles apprises aux indigènes. Ils perpétuent en quelques sortes les connaissances acquises auprès de la population. Ils sont le relais entre les colons et les populations. Ceux qui ne disposent pas de terre ou de bêtes bénéficient de l'appui financier et matériel des colons afin de mettre en pratique les méthodes modernes apprises à la station et par-delà servir de modèle pour leur entourage. Ils sont installés en dehors de leur région d'origine.

La 2<sup>ème</sup> catégorie comprend les laboureurs. Après une formation de deux ans, ils retournent dans leur village d'origine et sont aptes à conduire des attelages et des charrues. Ils labourent pour eux-mêmes mais aussi pour les populations moyennant de l'argent. Avec l'urbanisation naissante qui entraîne l'exode rural, cette catégorie a un relatif succès auprès des populations du nord qui ont commencé à souffrir de manque de mains d'œuvre agricoles. Dans ces 2 catégories, la condition exigée est la connaissance du français surtout parlé et écrit. Ils sont pris en charge en pension complète : nourris, logés et habillés et dispensés des taxes et autres corvées coloniales. Comme le travail forcé et l'impôt de capitation.

### **3.1.2. Les moniteurs libres**

Ils sont aussi appelés moniteurs irréguliers. Ils sont reçus dans les stations à toute époque de l'année et la durée de leur apprentissage dépend de leur capacité à assimiler et à mettre en pratique les acquis. C'était une formation qualifiante dont la durée tournait autour de six mois pour les brillants et 9 pour les moins brillants. Leur formation est plus pratique et a pour but de former et mettre un nombre important d'agriculteurs modernes sur le territoire ivoirien. Ce sont pour la plupart des volontaires. Ils sont logés, nourris mais payent leurs habits de travail. Ils ne sont pas exemptés de l'impôt de capitation mais sont dispensés du travail forcé (L.Tokpa, 1992, p.329).

Une fois leur formation terminée, ils ne bénéficient pas de soutiens financiers ni matériels de l'administration coloniale. Ils s'installent à leur propre compte soit dans leur cercle ou village soit dans une autre région. Pour vulgariser ce qu'ils ont appris à l'école. Leur niveau de français est faible par rapport aux moniteurs réguliers. Ils sont tout de même en relation avec les administrateurs coloniaux dont ils reçoivent la visite régulière pour évaluer le niveau de leur travail.

### **3.2. Les actions des moniteurs en faveur du développement agricole et leur portée**

L'encadrement des paysans, la vulgarisation de certaines techniques agricoles sont quelques actions menées par les moniteurs agricoles.

#### **3.3.1. L'encadrement des paysans**

La mission première assignée aux moniteurs est l'encadrement des paysans dans leurs tâches. Il faut non seulement les amener à produire pour eux-mêmes et leur famille, mais ils doivent désormais dépasser le cadre d'une agriculture de subsistance et produire pour les européens sur place des cultures maraichères et surtout des cultures d'exportation pour la métropole. Pour la réalisation d'un tel objectif « Le paysan indigène doit être le colon de son propre sol » (Denise Bouche, 1991, p.136). Ce défi majeur, les moniteurs agricoles affectés dans les cercles et autres subdivisions de la colonie de Côte d'Ivoire le relèvent bien. Les moniteurs agricoles ont apporté leur savoir-faire et leur expérience. Les bonnes pratiques culturelles aux paysans. Ils ont aidé les agriculteurs quant à la préparation des terrains des semences et des plantes et surtout le soir à donner aux cultures.

François Reste, gouverneur de la colonie et principal promoteur de l'économie de plantation renchérit : « pour établir une plantation ou une pépinière, il faut leur faire appel. Ils vous diront si le terrain choisi est propice ou non aux cultures projetées ». Progressivement, les paysans ont pu intégrer les pratiques culturelles modernes et la colonie a augmenté ses productions caféières, cacaoyères et même de cola. Pour en arriver à ces résultats, les moniteurs ont effectué des tournées dans les plantations indigènes et ont même menacé ces derniers. « En trois tournées excessives d'une année totale de 32 jours il a constaté que l'agent indigène du service détaché à Aboisso a fait mettre en paniers plus de 4000 cacaoyers et en pépinières 500 graines environ.

#### **3.3.2. La portée de l'encadrement des moniteurs : le déclin des usages agricoles traditionnels et les mutations socio-économiques**

La politique agricole des moniteurs amène les communautés à accepter les nouvelles cultures qui leur sont imposées par l'entremise de l'administration coloniale. Cela laisse la place au développement en une économie monétaire ou d'une économie de plantation. Les interdits comme le 1<sup>er</sup> jour de lune, ou journée de repos ou de sacrifice dédiée aux divinités sont foulés aux pieds. La montée des cultures commerciales qui inclut l'enrichissement met à mal la cohésion familiale et communautaire. Désormais la tenue de la terre divise les membres de la communauté plus qu'elle n'unit. « La puissance de l'argent

a fini par convaincre les membres des lignages les plus réticents de la possibilité d'avoir un revenu personnel important exclusivement qu'en créant une plantation » (F. Reste, 1969 p.20). On assiste alors à l'émergence des propriétés personnelles au détriment d'exploitation familiale et communautaires car nul surtout les jeunes ne veulent travailler que pour eux-mêmes.

La tenue, valeur inestimable obtenue aux prix de sueur et du sang est cédée à des tierces moyennant de l'argent : « Dans le cercle de l'Agnéby, les indigènes séduits, aveuglés par le profit, n'hésitent plus à céder quelques parties de leur patrimoine foncier en contrepartie de l'argent, chose d'ailleurs inimaginable avant la colonisation et surtout avant la modernisation agricole » (M. Dupier, 1960, p.219)

Les répercussions sociales sont inéluctables. La cohésion interethnique se retrouve renforcée car les barrières traditionnelles sont détruites. Le succès de la politique des moniteurs pour le compte de l'économie de plantation entraîne des migrations internes et externes d'où l'installation massive d'allochtones et allogènes en zone forestière. L'économie de la Côte d'Ivoire se trouve boostée. La Côte d'Ivoire devient le pays phare de l'AOF. En 1938, la Côte d'Ivoire produit en valeur 50.000 francs de cacao et 71.000 francs de palmiste » Joseph Anoma, membre fondateur du SAA et du PDCI-RDA, fut lui-même moniteur agricole de la station de Bingerville. À la lumière de toutes ces illustrations, on peut affirmer sans se tromper que les moniteurs agricoles impulsent le développement des cultures de rente en Côte d'Ivoire et ont été le fer de lance de la politique agricole métropolitaine en Côte d'Ivoire.

## Conclusion

La nécessité de moderniser une agriculture archaïque à faible rendement pour la mettre au service de la promotion et d'assurer la sécurité alimentaire des européens et leurs auxiliaires engagés dans la l'entreprise coloniale motive la création du corps de moniteurs agricoles. Alternant une formation théorique et pratique l'entrée en scène des moniteurs agricoles indigènes a été d'un apport considérable dans le développement de l'économie de plantation et de la modernisation du secteur agricole. Grâce aux actions de ce corps de métiers voulu et créé par l'administration coloniale, les paysans ont compris et adopté les méthodes des cultures commerciales. L'acceptation de ces nouvelles cultures et techniques culturales finit par opérer des mutations au sein des sociétés notamment forestières. Aussi, assiste-t-on à l'accroissement des ressources agricoles.

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

### Sources imprimées

*Journal officiel de la Côte d'Ivoire* (JOCI), n° 3 mars 1896, p.2.

*Journal officiel de la Côte d'Ivoire*, n°18, du 15 septembre 1898, pp. 1-2.

«Arrêté instaurant un impôt de capitation sur les indigènes à la Côte d'Ivoire » *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire*, n° 13 du 15 juillet 1901, pp.1-2.

Arrêté portant création d'un cadre local d'agents indigènes du service de l'agriculture à la Côte d'Ivoire in JOCI n° 19 du 15 octobre 1913, pp. 503-504.

JOCI, 4 avril 1931, agriculture, circulaire du gouverneur Reste sur l'intensification de la production agricole.

## Bibliographie

Amon D'Aby J.F, 1951, *La Côte d'Ivoire dans la cité africaine*, Paris, Larose, 206 p.

Angoulvant Gabriel, 1916, *La pacification de la Côte d'Ivoire, (1908-1915) : méthodes et résultats*, Paris, Larose, tome1, 395 p.

BOUCHE Devise, 1991, *Histoire de la colonisation Française*, Paris, Kayard, 607 p.

DE LA VIGNETTE Robert, 1941, *Paysan d'Afrique occidentale*, Paris Gaillimard, 307 p.

KABY Guiré Félicité, 2014, *L'agriculture dans la mise en valeur de la colonie de la Côte d'Ivoire (1893-2014)*, Thèse de doctorat Unique en Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, 500p.

LOUCOU Jean Noel, 2012, *La Côte d'Ivoire coloniale*, Éditions du CERAP, Éditions FHB, 365 p.

SARRAUD Albert, 1923, *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923, 675 p

SAWADOGO Abdoulaye, 1977, *L'agriculture en Côte d'Ivoire*, Paris PUF 306 p

SEKA Jean-Baptiste, 2013, *La traite du caoutchouc naturel en Côte d'Ivoire, naissance développement et déclin d'une traite, (1880-1920)*, Thèse de doctorat Unique en Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, 522 p.

TOPKA Lepe Jacques, 1992, *La main d'œuvre indigène des exploitations agricoles et forestières de Côte d'Ivoire 1900-1946*, Thèse de troisième cycle, Paris VII, 452p.

TOURTE René, 2005, *histoire de la recherche agricole en Afrique Tropicale Francophone « le temps des stations et de la mise en valeur : 1918-1940*, Rome, ONU, 693 p.